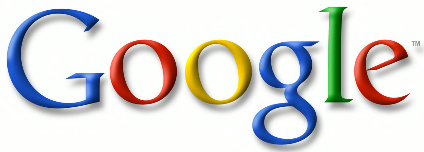
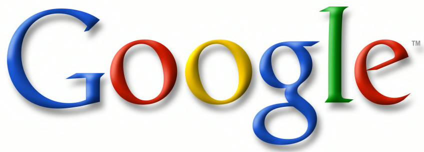
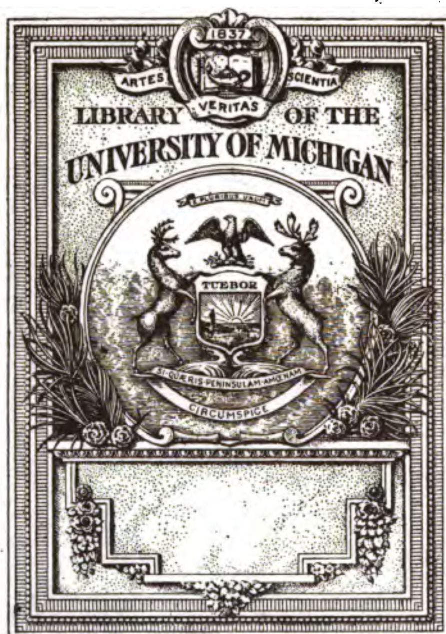






LES ŒUVRES
AUXILIAIRES ET COMPLÉMENTAIRES
DE L'ÉCOLE
EN FRANCE

LES ŒUVRES

AUXILIAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

DE L'ÉCOLE

EN FRANCE

PAR

MAURICE PELLISSON

INSPECTEUR D'ACADÉMIE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCIII

LES ŒUVRES AUXILIAIRES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE EN FRANCE

PAR

MAURICE PELLISSON

INSPECTEUR D'ACADÉMIE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCIII

LES ŒUVRES
AUXILIAIRES ET COMPLÉMENTAIRES
DE L'ÉCOLE
EN FRANCE

L'extension prise par les œuvres auxiliaires et complémentaires de l'école a été, semble-t-il, pendant ces dix dernières années, un des faits les plus saillants de la vie scolaire en France. Pour faire connaître ce que sont ces œuvres, nous voudrions ici rappeler leurs origines, suivre leur développement, distinguer leurs formes diverses, noter les résultats qu'elles ont atteints, signaler les questions à l'ordre du jour, envisager, en somme, le passé de ces institutions, leur situation actuelle et ce que l'on peut augurer de leur avenir.

I

LES ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE.

A. Les Cours d'adolescents et d'adultes. — 1° Historique. — On a compris dès longtemps que la première instruction donnée aux enfants du peuple ne pouvait être que précaire et insuffisante : précaire, parce qu'ils sont enfants et oublient aisément ce qu'on leur a appris, précaire surtout parce qu'ils sont du peuple et vivent dans un milieu où leur esprit n'a pas l'occasion de renouveler les empreintes qu'il a reçues; insuffisante, car les rudiments accessibles au premier âge ne sauraient les préparer aux exigences particulières de la vie pratique ni aux devoirs généraux de la vie sociale. Aussi trouve-t-on trace, dans un passé lointain, des efforts tentés pour prolonger, c'est-à-dire pour fixer et étendre l'éducation de l'enfance.

Au XVIe siècle, nous voyons qu'il exista dans certaines villes de la Flandre et du Hainaut, à Lille, Dunkerque, Valenciennes, des écoles du dimanche et des écoles du soir : le concile provincial de Cambrai (1586) décida même qu'elles seraient obligatoires : « Les Magistrats, les Baillys, les Mayeurs et autres chefs des paroisses ou localités forceront les enfants et les adultes illettrés à fréquenter les dites écoles. Pareillement ils forceront les parents à y envoyer leurs enfants, les maîtres à y envoyer leurs domestiques. » Les contrevenants étaient condamnés à une forte amende et, en cas de récidive, au bannissement[1].

Au siècle suivant, dans le Midi de la France, les membres des États de Languedoc prient, en 1673, leur président « de vouloir faire choix d'un ecclésiastique pour faire la doctrine aux pages et laquais et d'un écrivain pour leur montrer à lire et à écrire[2] ».

En 1709, l'abbé de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, à Paris, confia à J.-B. de la Salle la direction d'un véritable cours où l'on enseignait aux adultes non seulement l'écriture, la lecture et le calcul, mais aussi le dessin et les éléments de la géométrie et de l'architecture[3].

Peut-être, si nos archives communales étaient mieux connues, s'apercevrait-on que des faits de ce genre sont moins exceptionnels qu'on ne le pense d'ordinaire. Pourtant il est certain qu'ils ne se généralisèrent pas, et que les classes du soir et les écoles du dimanche restèrent assez rares jusqu'au jour où les questions d'éducation nationale commencèrent à préoccuper les esprits.

Ce jour vint avec le grand éclat que fit l'*Émile* de Rousseau. Quelque vingt ans plus tard, en 1783, Philipon de la Madelaine, dans ses *Vues patriotiques sur l'éducation du peuple tant des villes que des campagnes*, traçait, tout en y mêlant des singularités et des chimères, un véritable programme d'éducation pour les adultes. Encore que médiocre, ce livre ne passa pas inaperçu ; et, lorsque la marche démocratique de la Révolution française se fut accentuée, Condorcet, reprenant les idées de Philipon de la Madelaine, leur fit faire un pas décisif quand il déclara qu'il

[1] *Notes pour servir à l'histoire de l'enseignement primaire dans le département du Nord*, par M. L. Morlacq. (Dunkerque, 1873. In-8°.)

[2] Renseignement emprunté à un Recueil de notes manuscrites du professeur J.-F. Thénard, conservé au Musée pédagogique sous la cote 16,133.

[3] *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, par M***. T. I, ch. XVII, p. 389. (A Rouen. 1733 ; 2 vol. in-8°.)

était du devoir de la société de s'intéresser d'une façon continue à l'instruction des classes populaires et de leur fournir à tous les moments les moyens de s'éclairer et de s'élever : « Nous n'avons pas voulu, écrivait-il, qu'un seul homme dans l'empire pût dire désormais : La loi m'assurait une entière égalité de droits; mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois donc dépendre que de la loi, mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure. On m'a bien appris dans mon enfance que j'avais besoin de savoir : mais, forcé de travailler pour vivre, ces premières notions se sont bientôt effacées, et il ne m'en reste que la douleur de sentir dans mon ignorance, non la volonté de la nature, mais l'injustice de la société. » (Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, présenté à l'Assemblée législative, les 20 et 21 avril 1792.) L'article 7 (Titre II) du projet de décret portait donc que « Tous les dimanches, l'instituteur donnera une instruction publique, à laquelle les citoyens de tout âge, et surtout les jeunes gens qui n'ont pas encore prêté le serment civique, seront invités d'assister ».

Après Condorcet, les Conventionnels qui, en 1792 et 1793, présentèrent de si nombreux *Plans* et *Projets d'éducation nationale* (Lanthenas, 18 décembre 1792; Romme, 20 decembre 1792; Barère, 30 mai 1793; Sieyès-Daunou-Lakanal, 26 juin 1793, etc.) prévirent tous des dispositions pour assurer l'instruction des adultes. Mais la réaction thermidorienne venue, on ne trouve plus trace de ce souci : dans la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui resta en vigueur jusqu'en 1799, il n'y a plus rien qui ait rapport aux adultes, et, sous le Consulat, sous l'Empire, la question ne revint pas à l'ordre du jour.

Elle ne fut reprise que sous la Restauration. En 1816, à Metz, d'anciens élèves de l'École polytechnique ouvrirent des cours publics en faveur des ouvriers. Bien que le Gouvernement s'intéressât assez peu à l'instruction du peuple, le préfet de la Seine, M. Chabrol de Volvic, créait en 1820 et 1821 les deux premiers cours d'adultes de la ville de Paris. Ils réussirent, et la Ville, encouragée par ce succès, fondait, l'année suivante, trois nouveaux cours pour les hommes et un cours spécial pour les femmes. Au Conservatoire des Arts et Métiers, en 1824, «l'enseignement des sciences appliquées, en faveur de la classe industrielle, à l'heure où finit le travail du soir», était inauguré par le

baron Charles Dupin. En 1826, MM. Bergery, Poncelet, Bardin, Woizard, anciens élèves de l'École polytechnique, organisèrent à Metz des cours populaires du soir : géométrie, mécanique, physique, chimie, grammaire, économie politique. Enfin, en 1828, *la Société pour l'instruction élémentaire* créait à son tour pour les adultes des cours du soir et du dimanche.

Après la chute des Bourbons, le pouvoir, sorti de la Révolution de Juillet, s'empressa de donner des encouragements officiels aux promoteurs de ces institutions populaires. En consultant les tableaux de l'emploi des fonds affectés à l'instruction primaire pour l'exercice 1832, on trouve qu'une somme de 2,500 francs, en partie applicable aux frais de premier établissement de quatre classes d'adultes, fut allouée à la ville de Lyon, et qu'un secours de 1,200 francs fut accordé à la ville de Mulhouse pour soutenir l'école du dimanche.

Il semble étonnant que, dans la loi du 28 juin 1833, Guizot n'ait rien prévu pour l'enseignement des adultes. Du moins son administration fit-elle voir que, malgré cette omission législative, elle ne considérait pas qu'elle pût y rester indifférente. Dans les instructions aux préfets et aux recteurs qui suivirent immédiatement la promulgation de la loi, on lit le passage suivant : «Il doit exister au delà des écoles primaires, pour les jeunes gens ou pour les hommes faits qui n'ont pu en profiter, des établissements spéciaux, où la génération laborieuse déjà engagée dans la vie active puisse venir recevoir l'instruction qui a manqué à son enfance : je veux parler des classes d'adultes.» Sous le ministère de Guizot, en effet, sous ses successeurs, Pelet de la Lozère, Salvandy, Villemain, on relève toute une série de mesures, dont il sera parlé plus loin, et qui avaient pour objet de réglementer et d'encourager la seconde instruction du peuple. Le but poursuivi ne fut d'ailleurs pas manqué; de 1837 à 1848, le nombre des cours d'adultes s'éleva, par une progression constante, de 1,586 à 6,913 et leur effectif passa de 36,964 à 117,000 auditeurs.

Ce progrès fut interrompu par les événements de l'année 1848 et par la réaction de 1849 et 1850; à la fin de cette dernière année, la population des cours était tombée à 80,803 élèves. Pourtant, comme ils étaient déjà entrés dans les habitudes et les mœurs du pays, l'auteur de la loi du 15 mars 1850 ne crut pas pouvoir ne pas les mentionner : «Il peut être créé, disait l'ar-

ticle 54, des écoles primaires communales pour les adultes et les apprentis.» En fait, à dater de ce moment, pendant environ douze années, tous encouragements furent à peu près supprimés: dans la période de 1851 à 1863, l'Administration de l'instruction publique n'a publié aucun renseignement statistique sur la situation de l'instruction primaire, et partant l'on ne peut suivre alors le mouvement des cours d'adultes; mais n'est-il pas permis de croire qu'ils ont subi un recul marqué, lorsque l'on sait que, durant ce laps de temps, il ne leur a été accordé par l'État qu'une subvention totale de 36,650 francs, soit 2,812 francs par an?

En 1860, le ministre Rouland ayant ouvert une grande enquête sur les besoins de l'instruction primaire, la restauration des cours d'adultes se plaça au premier rang entre les vœux émis par les instituteurs consultés. Ce fut donc un des objets qui préoccupèrent le plus Victor Duruy quand, en 1863, il entra au ministère de l'instruction publique. Dans un discours prononcé le 31 janvier 1864, «l'école primaire, disait-il, est insuffisante. Elle ne retient pas assez longtemps ses élèves, et beaucoup d'enfants, une fois engagés dans leur vie de travail, laissent tomber, le long du rude sentier où ils marchent, les connaissances premières qu'on leur avait données. Nous avons fait beaucoup pour les écoles du premier âge, nous n'avons presque rien fait pour conserver et accroître les résultats qu'elles produisent.» On condamne ainsi, ajoutait-il, un capital énorme, une partie de la fortune de la France, à demeurer improductif; au contraire, en organisant l'enseignement des adultes, on assurerait au pays un accroissement de force productive et de richesse nationale.— Les actes suivirent de près les paroles : des circulaires furent adressées aux préfets et aux recteurs pour les inviter à stimuler, en faveur des cours d'adultes, la libéralité des assemblées départementales et communales, d'une part, et, d'autre part, le zèle du personnel enseignant à tous ses degrés; on institua des récompenses pour les maîtres et pour les élèves; enfin, l'enseignement post-scolaire qui, jusqu'alors, n'avait reçu de subventions qu'à titre précaire, voyait le principe de ces subventions inscrit dans la loi du 10 avril 1867 (art. 7). Les résultats répondirent d'ailleurs aux désirs et aux efforts du Ministre : en 1869, la statistique accusait l'existence de 28,172 cours d'adultes, avec un total de 800,000 auditeurs et auditrices.

Le désarroi qui suivit les événements de 1870, l'inquiétude du pays pendant les années où la forme du gouvernement était perpétuellement mise en question, suspendirent les progrès de l'éducation populaire; en 1879-1880, les chiffres cités plus haut ont fléchi, ou, du moins, le total des élèves des cours d'adultes n'est plus que de 587,271. C'est pourtant à cette époque qu'un administrateur et un pédagogue éminent, M. Gréard, s'efforçait de donner à l'enseignement des adultes l'organisation et la direction qui lui avaient presque complètement manqué jusqu'alors. Le 20 août 1877, le préfet de la Seine prenait un arrêté «portant réorganisation des classes d'adultes conformément aux principes exposés par M. Gréard, inspecteur général, directeur de l'enseignement, dans son Mémoire du 25 septembre 1875.» C'est aussi de ces principes que s'inspira l'arrêté ministériel du 22 juillet 1884, qui déterminait les conditions d'organisation des cours d'adultes pour le pays tout entier. Le plan de M. Gréard, appliqué à Paris par son auteur, y donna les meilleurs résultats, et il en eût sans doute produit de semblables dans toute la France, si la même impulsion eût pu s'y faire sentir et si l'opinion publique, mal éclairée, n'avait à ce moment cessé de s'intéresser à l'enseignement post-scolaire.

Le 28 mars 1882 avait été votée la loi qui établissait l'obligation de l'instruction primaire. On se persuada trop facilement qu'elle pourrait suffire à tout, que tous fréquenteraient l'école, que tous en tireraient le profit désirable pour aujourd'hui et pour demain. C'était une méprise; mais elle fut si générale que le rapporteur du budget[1] de l'instruction publique pour l'exercice 1891 n'y a pas échappé : «Les cours d'adultes, disait-il, sont sur le point de disparaître; ils ont eu une utilité incontestable jusqu'à ces dernières années; mais la multiplication des moyens d'instruction et l'obligation scolaire les ont graduellement rendus superflus. Nous leur maintenons encore une dotation de 60,000 francs, largement suffisante, et qui devra disparaître assez rapidement; les cours d'adultes seront bientôt, en effet, du domaine de l'histoire.»

Il fallut bien se détromper; les rapports des inspecteurs d'académie montraient que dans plusieurs départements la loi du 28 mars 1882 n'était pas appliquée et ne pouvait pas l'être; on

[1] M. Charles Dupuy.

constatait qu'il y avait encore une forte proportion de conscrits illettrés; et, en même temps, l'on se rendait mieux compte que l'instruction reçue par les enfants dans les écoles primaires était pratiquement et moralement insuffisante pour les travailleurs et les citoyens d'une moderne démocratie. L'expérience avait prouvé que l'école, si on ne lui donnait un lendemain, ne produirait que des résultats insignifiants, et l'on commençait à comprendre que l'adolescence et la jeunesse ne peuvent pas plus que l'enfance se passer d'éducateurs.

Ces idées, qui avaient d'abord lentement cheminé, prirent une marche plus rapide le jour où la Ligue française de l'enseignement lança un appel à l'initiative privée en faveur de l'école prolongée (avril 1894). «La Ligue, était-il dit dans cet appel, sent l'urgence de faire un nouvel appel à l'initiative privée pour mener à bien un projet qui est le prolongement même de son œuvre. Elle voudrait, de l'école jusqu'à l'entrée au régiment, assurer à l'adulte les connaissances acquises pendant l'enfance, diriger son perfectionnement dans le sens professionnel, enfin munir le jeune homme, trop tôt livré à lui-même, des solides principes qui sont indispensables aux citoyens d'une libre démocratie.» Elle mettait la question à l'ordre du jour du congrès qu'elle tint trois mois plus tard à Nantes, du 2 au 5 août, et l'opinion publique en était dès lors saisie.

Depuis quelques années, les pouvoirs publics, comme nous l'avons vu, se montraient peu disposés à encourager l'enseignement des adultes; en 1894, les Chambres ne lui attribuèrent qu'une subvention de 20,000 francs. Mais, à l'appel de la Ligue de l'enseignement, on comprit vite qu'il convenait de se raviser. Au congrès de Nantes, M. Ferdinand Buisson, alors directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique, vint dire aux congressistes, en parlant au nom du Ministre, qu'il leur apportait «non pas une vague congratulation, mais une réponse sérieuse à un appel sérieux». Bientôt, en effet, le Ministère affirmait sa résolution de participer au mouvement qui commençait, de le soutenir et de le diriger; le 11 janvier 1895 paraissait un décret qui réorganisait les cours d'adultes et organisait les conférences populaires, et, à la séance du 14 février suivant, M. Buisson, en qualité de commissaire du Gouvernement, annonçait à la Chambre des députés qu'une enquête et une sorte de mission d'inspection générale était confiée à M. Édouard

Petit pour étudier dans tout le pays les moyens propres à favoriser un nouvel essor de la seconde éducation du peuple.

L'impulsion était donnée. Depuis ce moment elle n'a pas cessé de se faire sentir. L'initiative privée a manifesté son action dans une série de congrès qui furent tenus au Havre, à Bordeaux (1895), à Rouen (1896), à Reims (1897), à Rennes (1898), à Toulouse (1899) et où les aspects divers de la question post-scolaire ont été librement étudiés. L'Administration universitaire a témoigné de façon continue l'intérêt qu'elle porte à l'œuvre nouvelle par les circulaires où elle engage les maîtres de tout ordre à s'y associer, par les récompenses qu'elle institue pour les instituteurs et les institutrices qui se dévouent au succès de l'école du soir. Enfin les Chambres ont relevé les crédits affectés à encourager l'enseignement des adultes : en 1894, nous l'avons dit, elles n'avaient accordé qu'une subvention de 20,000 francs; cette subvention fut de 320,000 francs en 1902 ; de 300,000 francs en 1903.

Aussi, comme en témoignent les rapports de M. Édouard Petit, le nombre des cours d'adultes et le chiffre des élèves qui les fréquentent n'ont cessé de s'accroître depuis 1895 [1]; aujourd'hui, près de 60,000 instituteurs et institutrices, aidés par plus de 5,000 collaborateurs volontaires, ont ouvert dans leurs écoles des classes du soir; l'enseignement post-scolaire a pris pied dans la majorité des communes, même dans les hameaux; les progrès qu'il a faits depuis huit années ont suivi une marche à la fois rapide et constante, sans aucun recul, et qui permet de croire qu'il est définitivement entré dans les mœurs du pays.

Dans le tableau que nous donnons ci-après, on pourra voir d'un coup d'œil les vicissitudes par où l'enseignement des adultes

[1] «La statistique des cours d'adultes ne saurait prétendre à la même précision que celle des écoles primaires qui résulte de la tenue régulière du registre matricule et du registre d'appel et qui est, pour les écoles publiques, contrôlée par les inspecteurs primaires. Il n'y a pas de méthode uniforme pour l'inscription des élèves des classes d'adultes et pour la constatation de l'assiduité; il peut donc y avoir, d'une part, des exagérations et, d'autre part, des omissions. Quand la statistique a recueilli avec soin et enregistré les données, quelles qu'elles soient, le statisticien a le droit de s'en servir et le devoir de les apprécier en indiquant le degré probable d'approximation des chiffres qu'il emploie.» (E. Levasseur, *Rapport sur la statistique de l'enseignement primaire* [1896-1897]. — Paris. Imprimerie nationale, 1900.)

a passé durant le dernier siècle et se rendre mieux compte de ce que la situation actuelle offre de favorable.

ANNÉES.	NOMBRE de COURS D'ADULTES.	NOMBRE des AUDITEURS.	ANNÉES.	NOMBRE de COURS D'ADULTES.	NOMBRE des AUDITEURS.
1837........	1,586	36,964	1884-1885...	9,338	190,490
1841........	3,403	68,500	1885-1886...	9,540	197,834
1848........	6,913	117,000	1888-1889...	8,007	181,099
1850........	3,879	73,800	1894-1895...	8,288	?
1864 [1]......	5,623	?	1895-1896...	15,778	400,000
1867........	28,586	747,002	1896-1897...	24,528	417,421
1869........	28,172	800,000	1897-1898...	30,368	482,907
1872........	23,533	539,978	1898-1899...	34,987	450,000
1879-1880...	29,028	587,271	1899-1900...	38,291	537,160
1880-1881...	29,236	613,477	1900-1901...	40,329	550,678
1881-1882...	28,835	596,322	1901-1902...	43,044	600,000
1882-1883...	29,979	499,491	1902-1903...	44,428	575,000
1883-1884...	24,378	400,603			

[1] De 1850 à 1863, le Ministère de l'instruction publique n'a pas publié de statistique de l'instruction primaire.

2° Législation. — a. *Conditions d'institution des cours.* — Les hommes de la Révolution semblent avoir considéré l'enseignement des adultes comme un devoir qui incombait à l'État seul et comme un droit qui lui appartenait exclusivement. En tout cas Condorcet, Lanthenas, Romme, Barère, Lakanal, n'ont pas prévu qu'il pût être confié à d'autres personnes qu'aux instituteurs publics.

Sous le Gouvernement de Juillet, quand les cours d'adultes commencèrent à se multiplier, l'Administration de l'instruction publique se réserva le droit d'autoriser l'institution de ces cours. « Aucun instituteur ne peut tenir un cours d'adultes sans une autorisation accordée par le Conseil royal sur la demande de l'instituteur et sur l'avis motivé du comité d'arrondissement transmis par le recteur. » (Arrêté du Conseil royal, 22 décembre 1835.) On pouvait diriger un cours sans être instituteur public, mais

non sans posséder le brevet de l'enseignement primaire. «Toute personne brevetée et munie d'un certificat de moralité est apte à tenir un cours d'adultes, moyennant l'autorisation du recteur... » (Arrêté du 22 mars 1836.)

Pourtant on reconnut bientôt que cette réglementation était trop étroite, qu'elle écartait des hommes qui, sans être pourvus du diplôme de capacité, étaient fort capables de rendre des services à l'éducation du peuple; et, dès 1837, l'arrêté de 1836 fut modifié et élargi : «Les classes d'adultes peuvent être considérées comme des cours publics, et l'autorisation peut être accordée à des personnes qui, sans avoir précisément les titres mentionnés dans le règlement du 22 mars 1836, offriraient des garanties suffisantes.» (Avis du Conseil royal, 25 août 1837.)

Sous le second Empire, sous la troisième République, les dispositions relatives à l'institution des cours d'adultes, tant publics que privés, n'ont pas essentiellement différé de celles que nous venons de rappeler.

La question est aujourd'hui réglée par l'article 103 du décret du 11 janvier 1895 [1] : «Les cours et conférences peuvent être confiés à toute personne qui en fera la demande sur la proposition du maire approuvée par le préfet, après avis de l'inspecteur d'académie. Le programme de ces cours et conférences sera soumis à l'inspecteur d'académie en même temps que la demande.»

b. *Conditions d'admission des élèves.* — Les conditions d'admission, en ce qui regarde l'âge, ont été assez variables suivant les temps.

A l'époque révolutionnaire, on ne se mit pas en peine de les déterminer. Sous Louis-Philippe, l'âge d'admission fut fixé à quinze ans au moins pour les garçons et à douze ans pour les filles. (Arrêté du Conseil royal, 22 mars 1836.) On admettait pourtant des jeunes gens au-dessous de quinze ans, à la condition qu'ils fussent placés dans une division à part, établie dans une salle distincte. (Arrêté du Conseil royal, 20 mars 1840.)

La loi du 15 mars 1850 a défini le mot *adultes* par l'indication de l'âge de dix-huit ans.

Quand, par la loi du 28 mars 1882, eut été fixée la période

[1] Voir à l'Appendice le texte de ce décret.

obligatoire de fréquentation scolaire, on considéra comme adultes ceux qui avaient dépassé l'âge d'obligation. De là l'article 100 du décret du 18 janvier 1887 : «Ne peuvent être admis à suivre les classes d'adultes que les enfants âgés d'au moins treize ans.» Cette disposition reste toujours en vigueur.

Il faut remarquer que le Conseil royal, sous la Monarchie de Juillet, que le législateur de 1850 ont expressément interdit l'admission d'adultes des deux sexes dans un même cours : «Il n'est permis, sous aucun prétexte, de réunir dans une même classe des adultes des deux sexes.» (Arrêté du Conseil royal, 22 mars 1836.) «Il ne peut être reçu dans les écoles d'adultes ou d'apprentis d'élèves des deux sexes.» (Loi du 15 mars 1850, article 54.) Cette prohibition n'a pas été renouvelée. Toutefois, en règle générale, les cours d'adultes sont spéciaux à chaque sexe; il n'existe guère de cours mixtes que dans quelques grandes villes; ce sont de très rares exceptions.

c. *Organisation pédagogique.* — Cette organisation, à vrai dire, est encore assez flottante et imprécise : sur plus d'un point, elle présente des difficultés que l'on n'a pu lever; on en est toujours à tâtonner sur certaines questions; le temps des solutions n'est pas venu.

Et d'abord, quelle durée peut-on, doit-on donner aux cours d'adultes? Comment en régler l'horaire?

Les élèves qui les suivent sont pour la plupart des travailleurs manuels; en tout cas, tous sont astreints à un labeur journalier qui leur laisse très peu d'heures pour le loisir et l'étude. Les maîtres qui, en très grande majorité, sont des instituteurs publics, ont eux aussi une tâche quotidienne qui leur prend presque tous leurs moments. Pour les uns et pour les autres, c'est une nécessité absolue, s'ils ne veulent user leurs forces, de faire au repos sa part. Et cependant l'enseignement ne saurait avoir de pénétration, ne saurait produire de résultats, s'il est trop écourté, s'il ne se distribue qu'à des intervalles espacés. Où donc trouver la mesure?

Au temps de la Révolution, on n'attribuait à l'enseignement des adultes qu'un jour par semaine, le dimanche, qui, plus tard, fut remplacé par la décade. Condorcet estimait que «quarante ou cinquante leçons par année peuvent renfermer une grande étendue de connaissances, dont les plus importantes répétées

chaque année, d'autres tous les deux ans, finiront par être entièrement comprises, retenues, par ne pouvoir plus être oubliées ».

Sous Louis-Philippe, l'Administration centrale laissa aux autorités locales le soin de prendre les mesures qu'elles jugeraient utiles : « Le comité local déterminera les jours de travail et de vacances et les heures d'entrée et de sortie ». (Arrêté du Conseil royal, 22 mars 1836, art. 4.)

Lorsque Duruy eut fait inscrire dans la loi du 10 avril 1867 le principe d'une indemnité pour les directeurs de cours d'adultes, il envoya une instruction aux préfets pour leur faire connaître les conditions d'après lesquelles la quotité de cette indemnité, qui pouvait varier de 50 à 100 francs, devait être déterminée (17 octobre 1867). Il semble que la durée des cours devrait figurer parmi ces conditions; il n'en est rien. C'est une question sur laquelle l'Administration de ce temps ne paraît pas avoir eu d'avis.

Ce laisser-faire était-il sans inconvénients? Apparemment on en aperçut quelques-uns, et il vint un temps où l'on crut devoir réglementer. L'article 6 du décret du 22 juillet 1884, relatif à l'organisation des cours d'adultes subventionnés, contient les dispositions suivantes : « Les cours sont ouverts au moins cinq mois pendant l'année; les dates d'ouverture et de clôture de ces cours sont fixées par le maire sur la proposition de l'instituteur. Les cours ont lieu au moins trois fois par semaine; chaque séance est d'une heure et demie. »

Peut-être y avait-il là trop d'exigence. En tout cas, comme le nombre des cours d'adultes fléchit après 1884, on peut se demander si l'arrêté du 22 juillet n'avait pas eu une influence plutôt fâcheuse. Aussi, lorsque dans ces dernières années, l'on a fait effort pour restaurer l'enseignement post-scolaire, on n'a pas repris la réglementation de 1884. L'arrêté du 11 janvier 1895, qui abroge l'arrêté du 22 juillet 1884, ne renferme aucune prescription relative à la durée des cours. Sur ce point toute latitude est laissée aux directeurs. Dans une lettre que le Ministre de l'instruction publique adressa aux maires le 25 mars 1896, on lit même le passage suivant : « Autant l'enseignement de l'école doit, pour prospérer, être soumis à une organisation légale..., autant les cours d'adultes ont besoin, si l'on veut qu'ils soient fructueux, de garder toute leur souplesse et de res-

ter susceptibles d'une grande variété : une réglementation uniforme ne pourrait que leur nuire [1]. »

La question se trouva par là, sinon définitivement écartée, du moins ajournée *sine die.*

A défaut de règles fixes, il est cependant une pratique qui tend à s'établir d'une manière assez générale : la très grande majorité des cours d'adultes ont une durée de trois mois au moins, de cinq mois au plus. Ils s'ouvrent au milieu de l'automne au plus tôt, au début de l'hiver au plus tard, et se poursuivent jusqu'à Pâques, à raison de deux ou trois leçons d'une heure ou d'une heure et demie par semaine. Dans la plupart des cas, les séances ont lieu dans la soirée et commencent entre 7 heures et 8 heures et demie : aussi désigne-t-on communément les cours d'adultes sous le nom de classes du soir. Ajoutons que quelques maîtres donnent des leçons le dimanche pendant la saison d'été, afin que leur enseignement ne soit pas interrompu durant un trop long temps.

En admettant par hypothèse que l'on ait trouvé la durée convenable pour cet enseignement, il reste encore, si l'on veut qu'il ait quelque efficacité, à chercher des moyens pour obtenir des élèves toute l'assiduité possible : nous disons *obtenir,* nous ne parlons pas de rien imposer; car la France n'a pas imité la Suisse qui a établi l'obligation scolaire pour les adolescents, et l'état des mœurs et de l'opinion ne permet pas de croire que nous soyons près de suivre cet exemple.

Des moyens, des moyens vraiment efficaces, est-il possible d'espérer en trouver? C'est ce qui semble bien douteux. Mais au moins l'on s'est avisé de certains expédients qui peuvent être de quelque effet.

Telle est la formalité de l'inscription des élèves qui fut prescrite dès 1836 : « Le maître tient un registre d'inscription dont le modèle est dressé par le comité d'arrondissement. » (Arrêté du Conseil royal, 22 mars 1836.) Il est certain qu'en se faisant inscrire, beaucoup se persuadent qu'ils prennent vis-à-vis d'eux-

[1] M. Jules Gautier écrit : « Les délibérations de la Commission peuvent, en somme, se résumer dans la formule suivante : laisser aux cours d'adultes le plus de liberté possible, au point de vue de leur organisation, de leur méthode, de leurs programmes. » (*Rapport présenté au nom de la Commission chargée d'étudier la réorganisation des cours d'adultes*, 1895.)

mêmes et vis-à-vis du maître une manière d'engagement et ils se font scrupule de le tenir.

On a voulu aller plus loin : « Dans les classes publiques d'adultes, il y aura un registre d'appel régulièrement tenu. » (Arrêté du 18 janvier 1887, art. 102.) Mais bien que cet article n'ait pas été abrogé, l'appel qu'il prescrit se pratique peu; on craint que les adultes ne supportent mal d'être ainsi assimilés aux petits écoliers.

Il a paru d'ailleurs qu'il pouvait y avoir plus d'avantages à encourager l'assiduité qu'à la contrôler : récompenser les auditeurs réguliers, attacher quelque sanction à la continuité de leur travail, cela n'est-il pas tout à fait propre à favoriser la fréquentation ? Ce fut l'avis de Duruy qui, le 13 août 1864, instituait un concours et un prix cantonal pour les adultes et qui, le 22 décembre 1866, décidait qu'un certificat d'études pourrait être délivré aux auditeurs qui auraient suivi régulièrement les cours.

Ces institutions ne lui ont pas survécu : l'Administration n'a pas voulu à la longue liste des diplômes créés depuis vingt-cinq ans ajouter un diplôme spécial aux adultes. Mais les directeurs de cours en distribuent de leur grâce; les municipalités organisent des distributions de prix; on délivre des attestations, des certificats, des livrets aux élèves qui ont montré le plus de zèle et de persévérance, et aux congrès de Rennes et de Toulouse (1899) la Ligue de l'enseignement a demandé que des sanctions d'ordre civil et d'ordre militaire fussent attachées à la possession de ces livrets. Les négociants, les industriels commencent à faire un favorable accueil aux certifiés de l'école du soir, qui sont aussi désignés à la bienveillance de l'autorité militaire, quand l'heure de la conscription est venue pour eux.

En somme, il n'y a pas, à proprement parler, de règlement pour assurer la fréquentation des cours d'adultes; les sanctions positives manquent encore. Mais l'opinion les demande; on ne voit guère de motifs pour que satisfaction lui soit refusée; et comme, en attendant, les patrons et les employeurs attachent du prix aux livrets obtenus par les jeunes gens qui sollicitent des places, l'assiduité aux cours ne laisse pas d'être à peu près satisfaisante.

Le classement des élèves n'est pas une des moindres difficultés que présente l'organisation des classes d'adultes. La composition de ces classes est en effet fort hétérogène; elles offrent la plus

grande diversité au point de vue de l'âge, du degré d'instruction ou de culture, des aptitudes et des besoins. Si l'on veut que cet auditoire tire quelque profit des leçons qu'on lui donne, il faut y former des groupes le moins disparates possible et tâcher que l'enseignement soit adapté autant qu'il le peut être aux capacités et aux besoins divers.

Dès longtemps on s'est préoccupé de ce classement. « Les cours d'adultes tenus dans les écoles communales laïques de la ville de Paris comprendront la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le système métrique, les éléments de grammaire française et l'orthographe, le dessin linéaire, les préceptes d'hygiène et le chant. Ils seront composés de trois divisions au moins. » (Arrêté du Conseil royal, 4 mai 1838, art. 1 et 2.) Mais on peut remarquer que ces dispositions ne visent que les écoles de Paris; rien n'était prescrit pour le reste de la France. On s'explique cette abstention par le fait que, dans la très grande majorité des cours, la clientèle se composait alors presque uniquement d'illettrés, comme on peut s'en convaincre en lisant les rapports que Salvandy et Villemain adressèrent au Roi sur la situation de l'enseignement primaire en 1837 et 1840.

Au temps de Duruy, bien que l'instruction eût fait quelques progrès, la catégorie des adultes illettrés resta encore de beaucoup la plus nombreuse; dans la plupart des écoles il n'y avait pas lieu à établir un classement entre des élèves uniformément ignorants. Si bien qu'à Paris même, où ce classement eût été très utile, on laissa tomber en désuétude les prescriptions de l'arrêté de 1838. Après 1870, M. Gréard a, en quelques lignes, marqué ce qu'il y avait d'incohérent dans les cours d'adultes de la capitale : « Ce qui manquait aux cours d'adultes, dit-il, c'était un programme régulier d'études. Sauf dans quelques écoles... les hommes faits et les apprentis étaient confondus les uns avec les autres, assis sur les mêmes bancs, soumis à la même discipline. Les leçons se faisaient au jour le jour. Les apprentis se dérobaient à un travail qui n'avait pas de sanction. Les hommes faits se détachaient d'un enseignement décousu qu'il leur fallait partager avec des enfants turbulents... Une réorganisation était nécessaire [1]. »

La question fut donc mise à l'étude et bientôt les cours d'a-

[1] Gréard, *L'enseignement primaire à Paris... de 1867 à 1877.* (Paris, 1878.)

dultes pour la population parisienne furent établis sur les bases suivantes : séparation des adultes et des apprentis; gradation des cours, divisés comme ceux des écoles du jour en cours élémentaire, moyen et supérieur.

L'arrêté du 22 juillet 1884 étendit ces dispositions à toute la France : «Dans les classes destinées aux adultes dépourvus de l'instruction élémentaire, l'enseignement comprend : la lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul et les éléments du système métrique. — Dans les cours de répétition ou de perfectionnement, l'enseignement porte sur les matières énumérées à l'article 1er de la loi du 28 mars 1882, et les élèves sont, autant que possible, répartis en groupes correspondants aux divisions de l'école du jour. (Arrêté du 22 juillet 1884, art. 4.)

Ce classement est maintenu à très peu près par l'arrêté du 11 janvier 1895, qui est aujourd'hui en vigueur : «Les cours d'adultes peuvent comprendre des classes destinées aux illettrés, des cours spéciaux pour les jeunes gens qui désirent compléter leur instruction, des conférences et des lectures communes à tous. Il pourra être établi deux ou plusieurs sections distinctes suivant l'âge et le degré d'instruction des élèves.»

Reste la question des programmes.

Comme on l'a pu voir, l'arrêté du 22 juillet 1884 ne prévoit encore pour les adultes d'autre enseignement que l'enseignement élémentaire, et partant point d'autres cours que des cours de réparation et de revision : on n'envisage pas une instruction complémentaire; rien d'analogue à ce que les Allemands appellent *Fortbildungschulen.*

C'est le décret du 11 janvier 1895 qui, pour la première fois, introduit ce développement dans l'enseignement post-scolaire : «Dans les classes d'adultes et d'apprentis l'enseignement peut porter sur les matières de l'instruction élémentaire *et supérieure*, telles qu'elles sont fixées par les lois et règlements, ou comprendre des cours théoriques et pratiques spécialement appropriés aux besoins de la région.»

Les programmes des cours d'adultes sont donc aujourd'hui les mêmes que ceux de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur. Mais il est clair qu'ils y doivent être mis en œuvre d'une autre façon qu'à l'école du jour. Aussi le Ministre de l'instruction publique a-t-il cru utile d'indiquer comment ils pouvaient être interprétés et appliqués dans les classes du soir : une

circulaire du 11 novembre 1896 a expliqué dans quel sens l'enseignement post-scolaire devrait être dirigé pour répondre aux besoins pratiques des auditeurs et surtout pour contribuer à leur éducation morale et sociale : «Le cours, sans exclure les illettrés, doit avant tout s'adresser à ceux qui veulent compléter et fortifier les connaissances élémentaires déjà acquises. Agir autrement serait sacrifier les intérêts du plus grand nombre à ceux d'une minorité qui va sans cesse décroissant. — Les matières d'enseignement peuvent être générales ou spéciales. C'est ainsi qu'il serait opportun de reprendre dans les cours d'adultes l'enseignement moral et civique, en lui donnant un caractère plus précis et je dirai plus viril. A mesure que l'enfant se rapproche de l'âge où il deviendra un homme et un citoyen, il est plus facile de lui faire comprendre l'importance des devoirs qui s'imposeront à lui, la gravité des droits qu'il aura à exercer, de l'initier au fonctionnement de nos institutions, de lui inspirer l'amour réfléchi du bien, de la grandeur nationale, des principes sur lesquels est fondée la République. — De même, dans les cours d'histoire, il conviendrait d'insister surtout, mais de la façon la plus simple et la mieux à la portée des auditeurs, sur l'histoire contemporaine, sur tout ce qui touche directement à la formation et aux conditions d'existence des sociétés modernes; en géographie, sur la géographie économique, agricole, industrielle, coloniale de notre pays. Rien ne serait plus utile, par exemple, que d'attirer l'attention des jeunes gens sur les débouchés que nos colonies réservent à l'activité et à l'initiative nationales..... En ce qui regarde les matières spéciales, on ne peut évidemment que recommander aux maîtres de s'inspirer des besoins de chaque région et même de chaque localité. L'enseignement doit avoir un caractère pratique et professionnel.»

Un an environ après l'envoi de cette instruction ministérielle, M. Édouard Petit rend compte en ces termes de ce qu'il a vu dans ses tournées : «Voici la marche de quelques cours d'adultes telle que je l'ai pu noter souvent sur place. La séance étant d'une heure et demie environ se divise d'ordinaire en trois parties. Une demi-heure est consacrée à une causerie dialoguée sur l'agriculture ou l'histoire, la géographie, le droit usuel, un fait d'actualité, etc.; une demi-heure à des travaux pratiques : orthographe, rédaction, lettres d'affaires, actes d'un usage commun, calcul mental, lecture du cadastre, lecture de la feuille d'impositions,

rapports, réclamations, mémoires, factures, évaluation des surfaces et des volumes, cours de la rente, mécanisme des caisses d'épargne, explication des valeurs mobilières, tachymétrie, dessins cotés : cela varie à l'infini. La dernière demi-heure, de quasi-repos, est consacrée à la lecture commentée ou bien aux chants[1]. »

Les cours, qui sont ainsi décrits, représentent apparemment comme une moyenne; et ce témoignage de M. Édouard Petit permet de croire que les directions de la circulaire ministérielle ont été assez bien comprises et suivies.

Il convient d'ailleurs de remarquer que, outre les cours dont nous venons de parler, cours de revision et de perfectionnement de l'enseignement général avec addition de quelques connaissances professionnelles, il existe des cours spéciaux, exclusivement professionnels et techniques. Mais ceux-là, au lieu d'être enseignés par les maîtres des écoles publiques, sont presque toujours professés dans les syndicats tant ouvriers que patronaux et dans les sociétés d'instruction populaire. Nous attendrons donc pour en parler d'en être venu à parler de ces sociétés elles-mêmes.

d. *Ressources.* — Comme les adultes, ainsi que nous l'avons vu, ne sont pas tenus à la fréquentation, les instituteurs ne sont pas non plus obligés de faire des cours. « Aucun instituteur public, dit un article du décret du 11 janvier 1895, ne peut être contraint de diriger un cours d'adultes. » A ce double point de vue, cet enseignement a donc un caractère essentiellement facultatif.

Par suite les dépenses qu'il comporte ne sont pas obligatoires.

Au moment même où l'instruction post-scolaire allait renaître après un temps de dépérissement, M. Poincaré, alors Ministre de l'instruction publique, expliquait très nettement aux membres du Congrès du Havre (août 1895) pourquoi l'État ne pouvait ni ne voulait la prendre à sa charge : « Pour que l'État, disait-il, se refuse à centraliser cette entreprise nouvelle, il y a des raisons diverses, dont plusieurs sont décisives. — D'abord je ne surprendrai personne en disant que la situation de nos finances n'autorise pas de trop vastes ambitions, et que, sous peine de nous acculer un jour à l'une de ces deux extrémités : ruiner le crédit de la France ou pressurer les contribuables, nous devons,

[1] *Rapport sur l'éducation populaire en 1897-1898.*

sans plus tarder, mettre un frein à la fureur des dépenses publiques, modérer nos désirs les plus légitimes et faire patienter nos plus ardentes espérances. — Mais ce n'est pas seulement ce motif occasionnel, quelque déterminant qu'il soit, qu'il est permis d'invoquer contre l'accaparement par l'État de toutes les vertus éducatives que recèle la nation. Cet accaparement est mauvais en soi, parce qu'au lieu de se multiplier et de s'échauffer, en s'agglomérant sous la direction de l'État, ces vertus risquent de se raréfier et de se refroidir dans l'uniformité.» Pour ces raisons, l'État se borne à encourager, à soutenir l'enseignement des adultes; il ne le défraie pas, il ne lui attribue pas une dotation fixe et permanente.

Les dépenses des cours d'adultes comportent les frais de chauffage et d'éclairage des salles de cours et les indemnités à accorder aux maîtres qui y font des leçons. Les ressources dont on dispose pour parer à ces dépenses émanent : 1° de l'initiative privée (dons et libéralités, droits d'écolage); 2° de subventions communales; 3° de subventions départementales; 4° de subventions de l'État.

Les subventions des communes et des départements ont une affectation purement locale. Il ne saurait guère en être autrement. Mais de là il résulte que les directeurs de cours d'adultes sont indemnisés de façon fort inégale. Certains reçoivent une allocation convenable; d'autres n'obtiennent qu'une rétribution dérisoire. C'est selon les localités. Il arrive même — et le cas est beaucoup trop fréquent — que, dans certains milieux pauvres ou indifférents, l'instituteur donne gratuitement son temps et sa peine, et, bien plus, qu'on ne le dédommage pas pour les frais de chauffage et d'éclairage.

Cette inégalité avait paru choquante au ministre Duruy; pour la faire disparaître, il inséra dans la loi du 10 avril 1867 un article (art. 7) qui établissait le principe d'une indemnité à payer à tous les instituteurs et institutrices qui avaient tenu des cours d'adultes régulièrement institués. Le même dessein se marque dans l'arrêté du 4 avril 1882, dont l'article 2 dispose : «1° une rémunération de 25 francs par adulte sera allouée à tout instituteur ou à toute institutrice appartenant à l'enseignement public qui justifiera avoir appris à lire, à écrire et à compter à un illettré; 2° une rémunération de 15 francs par adulte ayant régulièrement suivi les cours, sans toutefois que l'indemnité totale puisse être

supérieure à 150 francs, sera accordée aux instituteurs ou institutrices de l'enseignement public qui auront fait des cours spéciaux ou complémentaires en faveur des jeunes gens désireux de continuer l'instruction acquise par eux à l'école.» C'est encore la même préoccupation qui a dicté l'article 10 de l'arrêté du 22 juillet 1884 : «Il sera attribué à l'instituteur, pour tout élève comptant au moins cinquante présences dans l'année, une rétribution annuelle de 12 francs. Toutefois le montant total de l'indemnité ne saurait excéder 150 francs par cours et par an.»

Il est permis de regretter que cette disposition, abrogée, comme les précédentes, par le décret du 11 janvier 1895, n'ait pu être remplacée par quelque disposition analogue. On ne saurait se défendre d'un sentiment pénible lorsqu'on voit que tant de maîtres laborieux sont frustrés d'une rémunération qui, en vérité, leur est due. Si quelque chose, en dépit du désintéressement que les instituteurs montrent depuis dix ans, peut faire penser que l'avenir des cours d'adultes est incertain, là est la cause de l'inquiétude. Dès 1896, M. Édouard Petit a signalé ce côté fâcheux de la situation. «Sans doute, disait-il alors, les instituteurs ne se sont pas préoccupés de savoir s'il leur reviendrait peu ou prou au bout de la campagne menée avec tant d'énergie persévérante, mais ne doit-on pas s'en préoccuper pour eux ? Si dévoués, si désintéressés qu'on les suppose, n'est-il pas à craindre que leur zèle se ralentisse si, à la fin de chaque année scolaire, nulle aide efficace, à peu près équivalente au travail fourni, ne les soutient ?» Il est revenu sur ce point dans d'autres rapports; plus d'insistance encore n'aurait pas été superflue.

Il est vrai que l'État a créé toute une série de récompenses et d'encouragements que tous les instituteurs, qui ont dirigé des cours d'adultes, peuvent être admis à recevoir : lettres de félicitations, diplômes, dons de livres, médailles avec primes, distinctions honorifiques. Il est vrai aussi que, si tous ne sont pas payés en argent, tous sont, pour ainsi dire, payés en temps par l'octroi d'un supplément de vacances. Il y a bien là, pour ceux qui ne sont pas indemnisés, une compensation appréciable. Mais ce n'est qu'une atténuation au mal; et, si les instituteurs lésés ne réclament pas, leurs chefs ne cessent de réclamer pour eux : «Tous les rapports des inspecteurs primaires qui existent dans les *trente départements* où les allocations communales sont à peu près refusées aux institutrices et aux instituteurs pour la tenue

des cours d'adultes, réclament en faveur d'indemnités nécessaires . . »[1].

D'ailleurs, si les subventions locales manquent complètement sur certains points, on constate du moins avec satisfaction que, dans l'ensemble, leur importance s'est notablement augmentée.

En 1865-1866, les communes donnaient 650,000 francs, les départements 72,000.

En 1895-1896, les subventions communales furent de 1,150,600 francs; celles des conseils généraux de 37,400.

En 1901-1902, les communes ont payé 2,210,000 francs; les départements 67,875, et ensemble en 1902-1903, environ 2,250,000 francs.

De sa part, l'État a élargi ses libéralités; sa subvention, en 1895-1896, n'était que de 120,000 francs, elle s'est élevée à 320,000 francs en 1901-1902, à 300,000 francs en 1902-1903.

On ne doit pas oublier que l'initiative privée, soit sous la forme de dons et de libéralités, soit sous la forme d'une rétribution payée en certains cas par les élèves, contribue à la dotation des cours d'adultes.

En 1895-1896, le total des dons fut de 45,000 francs, mais il est passé à 260,000 francs en 1901-1902, et en 1902-1903 à un peu plus de 250,000. Par contre la rétribution payée par les élèves tend à diminuer : de 45,000 francs en 1895-1896, elle tombe à 22,000 en 1901-1902, en 1902-1903 à 17,467 francs. On s'est habitué à la gratuité de l'école primaire et l'on n'y veut pas renoncer. Mais, comme le remarque M. Édouard Petit[2], les élèves des cours d'adultes déplacent la rétribution qu'ils payaient plutôt qu'ils ne la suppriment; ils en portent le montant aux associations et aux patronages. «Quand ceux-ci organiseront des cours, ainsi qu'ils commencent à le faire, et rétribueront les professeurs, les cours payants s'établiront sous forme indirecte. Le payement collectif se substituera au payement individuel[3].»

[1] Édouard Petit, *Rapport sur l'éducation populaire en 1900-1901.* Voir aussi, sur ce point, le Rapport de 1902-1903.

[2] *Rapport sur l'éducation populaire en 1898-1899.*

[3] C'est à dessein que nous nous taisons sur la question des résultats produits par l'enseignement des cours d'adultes. Il n'a pas, nous l'avons dit, de sanctions positives, il n'existe rien en France qui se rapproche de ce que l'on nomme en Suisse «l'examen des recrues.» Certaines indications, contenues dans les rapports des inspecteurs d'académie, autorisent à croire que cet enseignement ne

B. Les conférences populaires et les lectures publiques. — 1° *Les conférences.* — L'enseignement post-scolaire se donne aussi dans les conférences, qui diffèrent des cours d'adultes par leur objet, par leurs procédés, par leur allure et par la composition du public auquel elles s'adressent.

Au cours d'adultes, bien que, comme le recommande la circulaire ministérielle du 11 novembre 1896, l'on ne se désintéresse pas de la culture générale des auditeurs, il est vrai pourtant que l'on a surtout des visées d'ordre pratique; on y tend de préférence à donner ce qu'on a appelé les connaissances instrumentales et une préparation professionnelle. On s'y tient dans les limites des programmes de l'enseignement primaire et primaire supérieur ou de l'enseignement technique. Le but, c'est de munir les élèves d'une instruction dont ils puissent tirer un profit immédiat, et, pour l'atteindre, on suit la même marche que dans une classe : on propose des devoirs, on fait des interrogations sur les leçons données; on emploie, en un mot, les méthodes et les procédés scolaires.

Avec un caractère moins utilitaire, la conférence a un domaine plus étendu; c'est d'éducation, plus que d'instruction, qu'elle a à faire et elle ne s'enferme dans aucun programme. Un événement important occupe-t-il l'opinion publique? l'attention est-elle attirée par quelque découverte géographique ou scientifique? une œuvre d'art, un livre nouveau obtiennent-ils un succès retentissant? Autant de sujets que la conférence est admise à traiter. Son cadre peut et doit être des plus élastiques; car il convient qu'elle devienne peu à peu un commencement d'extension parmi le peuple des enseignements secondaire et supérieur.

En outre, moins son allure sera didactique, plus elle sera appropriée au public. Ce public en effet n'est plus un auditoire d'élèves, comme au cours d'adultes. La conférence n'exclut personne, et elle n'irait pas à l'adresse de tous si elle avait la forme et le ton d'une leçon faite à des écoliers.

C'est à l'époque révolutionnaire qu'il faut chercher l'origine de la conférence. Il est même vrai que l'on n'imagina pas alors d'autre organe pour l'enseignement post-scolaire. Personne ne s'avisa que l'on pût instituer des cours auxquels adolescents et

laisse pas d'être efficace; mais, pour le juger en connaissance de cause, on manque de données précises.

adultes se feraient inscrire et qu'ils suivraient comme les enfants suivent l'école. Au contraire, dans la plupart des *Plans* et *Projets* d'éducation nationale la conférence fut prévue et son nom est déjà trouvé : « Chaque dimanche l'instituteur ouvrira une *conférence* publique à laquelle assisteront les citoyens de tous les âges. » (Rapport de Condorcet.)

Après la Révolution, cette forme d'enseignement disparut pour des raisons faciles à comprendre et, pendant plus d'un demi-siècle, demeura dans un oubli à peu près complet. Sous le ministère de Duruy elle eut ce que l'on pourrait appeler une première renaissance. Dans une circulaire du 5 octobre 1863, Duruy invita les professeurs des Facultés à faire des cours publics dans les villes de leur ressort. Son appel fut entendu, et, aux maîtres de l'enseignement supérieur, se joignirent des professeurs des lycées et collèges, des membres des sociétés savantes, des fonctionnaires de tout ordre; très rapidement on vit s'ouvrir dans presque toutes les villes des conférences ou cours littéraires et scientifiques. En 1863, on en comptait 20; il y en eut 300 en 1864, 896 en 1865, 1,003 en 1866.

D'après des renseignements fournis par Duruy lui-même dans un discours qu'il prononça, le 22 avril 1865, à la réunion générale des Sociétés savantes, voici, pour les cinq premiers mois de 1865, le relevé des matières qui furent traitées dans ces cours et le nombre des conférences consacrées à chacune d'elles : Sciences pures, 172; sciences appliquées, 127; littérature, 171; histoire, 94; économie politique, 18; droit, 28; archéologie, 90; beaux-arts, 23; hygiène, 34; agriculture, 19; géographie, 28; philosophie, 28. Au total, 751. Avaient pris part à cet enseignement : 10 membres de l'Institut, 60 professeurs des Facultés, 184 professeurs des lycées et collèges, 33 ingénieurs en chef ou fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, 8 ingénieurs civils, 9 inspecteurs et employés des lignes télégraphiques, 8 fonctionnaires de l'ordre judiciaire, 16 professeurs de l'enseignement libre, 104 médecins, 8 pharmaciens, 32 avocats, 79 hommes de lettres, etc.

Ce mouvement fut donc de quelque importance et eut une certaine extension. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les conférences avaient commencé à prendre faveur avant même que l'action officielle ne les eut encouragées. Dès 1860, un groupe de littérateurs, de journalistes, d'hommes politiques avait fondé,

sur l'initiative d'Albert Leroy, les Conférences de la rue de la Paix; ce fut peut-être même le succès obtenu par ces séances qui donna à Duruy l'idée d'adresser aux professeurs des Facultés son appel de 1863.

Cependant, malgré l'empressement que le public mit à les suivre, les conférences, telles qu'elles étaient alors entendues et pratiquées, n'avaient pas un caractère populaire. Sans doute le peuple y était admis et, cédant à l'attrait de la nouveauté, il s'y rendait assez volontiers : «A ces cours, dit Duruy, les classes laborieuses ont assidument disputé la place aux classes plus élevées de la société et, ne marchandant ni le temps ni la patience, ont parfois, au prix d'une longue attente, occupé tous les sièges.» Mais, la première curiosité satisfaite, ce concours se fut-il maintenu? On ne peut s'empêcher d'en douter lorsqu'on a lu quelques-unes des leçons qui furent faites alors et qui ont été conservées dans des recueils comme la *Revue des cours littéraires*. On s'aperçoit que les conférenciers sont surtout préoccupés de procurer à leur auditoire une distraction élégante et qu'ils ne songent guère qu'aux gens lettrés ou demi-lettrés, en se mettant en frais de beau langage. Ajoutons que ces séances n'avaient lieu que dans les localités de quelque importance; elles étaient inconnues au village, le peuple des campagnes n'y avait aucune part.

Pour pouvoir servir à l'enseignement populaire, la conférence devait donc se modifier; il y fallait mettre plus de substance et moins d'apprêt. Il convenait, sans doute, qu'elle ne renonçât pas à plaire, qu'elle gardât un caractère récréatif; mais elle avait en même temps à se rendre éducative et pratiquement utile. Il ne s'agissait plus de trouver des sujets propres à piquer la curiosité des désœuvrés, mais de traiter de préférence les questions qui se posent anx travailleurs des ateliers et des champs, de mettre dans ces entretiens des instructions, des directions, des conseils et de leur donner une forme, non plus spirituelle et brillante, mais avant tout accessible, familière et cordiale. Il fallait encore que la conférence pénétrât partout, qu'elle pût atteindre même et surtout les milieux les plus humbles, que les bourgs et les hameaux ne fussent plus oubliés ou dédaignés. La leçon d'athénée serait ainsi remplacée par l'homélie démocratique.

Cette conception nouvelle de l'œuvre des conférences demande d'autres ouvriers que ceux qui y avaient travaillé au temps de Duruy, professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur,

hauts fonctionnaires, hommes de lettres, etc... Leur culture les prépare mal à cette tâche, noble sans doute, mais d'apparence si humble; et, d'ailleurs, ils sont en trop petit nombre pour pouvoir aller porter la parole dans tous les villages. L'instituteur, au contraire, par le milieu où il vit, par l'instruction et l'éducation qu'il a reçues, se trouve tout désigné pour remplir le rôle de conférencier populaire.

Désigné et même préparé d'une façon générale; mais une préparation spéciale lui manquait et il avait besoin de passer par une période d'entraînement. L'Administration estima donc qu'elle devait se mettre en peine de soutenir et de diriger les instituteurs dans cette carrière nouvelle pour eux. Dès 1895, une commission fut nommée pour rechercher les moyens de faciliter les débuts des conférenciers novices. S'étant mise à l'œuvre sans délai, elle fit bientôt paraître un travail qui indiquait un choix de sujets à traiter et qui signalait les livres utiles pour les préparer «Les sujets proposés [1] dans ce Mémoire, est-il dit dans une sorte d'avant-propos, sont au nombre de 381; la plupart ont été déjà traités sous forme de conférences, et pour quelques-uns (une centaine) nous avons pu trouver des ouvrages où ces sujets étaient développés complètement et isolément. Ces conférences, particulièrement faciles à préparer, sont indiquées par un astérisque. Les titres des conférences sont accompagnés de documents à consulter pour préparer chaque conférence. Ces documents sont des livres dont la dimension est toujours assez peu considérable pour que le conférencier ne puisse pas se perdre dans de trop longs détails. Le nombre des livres conseillés est en moyenne de trois par conférence : ces livres sont toujours assez élémentaires pour être d'une lecture facile pour une personne n'ayant pas une connaissance spéciale de la science qui y est traitée [2].»

La commission devait aussi «examiner les moyens de mettre à la disposition des sociétés d'instruction populaire les appareils de projections lumineuses et les collections de vues photographiques pouvant servir à l'enseignement dans les cours d'adultes et les

[1] Ils portent sur la cosmographie, la physique, la météorologie, la chimie, la technologie, l'anatomie et physiologie humaines, l'hygiène, la zoologie, la botanique, l'agriculture, la géologie, la géographie, l'histoire, l'histoire de l'art, la morale et l'enseignement civique.

[2] *Ministère de l'instruction publique. Réorganisation des cours d'adultes. Conférences.* (Paris, Imprimerie nationale, 1895.)

conférences populaires[1] ». C'est surtout en menant à bien cette partie de sa tâche que la commission décida du succès. Pour les instituteurs la plus grosse difficulté n'était pas, en effet, de choisir et de préparer des sujets, mais de vaincre l'embarras qu'ils éprouvaient à parler en public. Dès qu'il s'agissait simplement d'expliquer les vues de la *lanterne magique*, leur embarras devenait moindre; par là leur entraînement commençait; ayant ainsi pris contact avec le public, ils se sentaient moins gênés et moins timides[2]. Bientôt l'assurance leur est venue et ils ont maintenant achevé leur apprentissage. Grâce à eux la conférence a pénétré dans toutes les parties de la France et elle étend et complète l'œuvre des cours d'adultes. En 1894-1895, il fut donné 10,379 conférences; en 1902-1903, on en a compté 117,350 qui ont réuni plus de trois millions d'auditeurs.

Si les instituteurs forment le gros de l'armée des conférenciers, il ne faudrait pourtant pas croire qu'ils soient seuls à faire campagne. Fréquemment à la ville, quelquefois au village, des maîtres de l'enseignement supérieur et secondaire, des professeurs d'école normale, d'école primaire supérieure, des professeurs d'agriculture, prennent la parole devant des auditoires d'ouvriers ou de paysans. Il arrive aussi que des personnes étrangères à l'enseignement, hommes de toute condition, de toute profession, de tout métier, se risquent à paraître en public et à traiter des questions qui sont de leur compétence. Les médecins et les pharmaciens parlent d'hygiène; les avocats et les juges de paix de droit usuel; les cultivateurs de questions agricoles, et ainsi des autres. Cette catégorie de conférenciers qui, au début, ne formait qu'un groupe très restreint, tend peu à peu à devenir plus étendue.

L'enseignement donné dans les conférences offre ainsi une très grande variété. C'est un de ses attraits : ce peut être aussi une cause de faiblesse. Sollicitée en tout sens, la curiosité ne se fixe sur rien : la suite, la teneur se font désirer. M. Édouard Petit a signalé naguère ce manque d'orientation : « A parcourir, dit-il, les listes de conférences qui sont données en chaque localité, et qui sont par trop riches en titres disparates, il n'est pas sans utilité de recommander qu'à l'entrée de l'automne les conféren-

[1] *Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique.* 6 avril 1895.

[2] Voir à l'Appendice la Notice sur le *Service des vues* organisé au Musée pédagogique.

ciers se concertent, arrêtent un plan de campagne. On s'entendrait pour simplifier la préparation, éviter les doubles emplois, donner une orientation aux causeries. Il pourrait y avoir des séries offrant ordre et unité [1].» Ce concert est en effet très désirable; sans lui, l'enseignement restant fragmentaire, éparpillé, comme pulvérisé, ne peut avoir qu'une action superficielle et nulle pénétration. On a donc fait effort, sur certains points, pour établir entre conférenciers une entente, un accord sur la direction à suivre; mais l'entreprise est malaisée et il ne semble pas que l'on soit encore fort avancé dans cette voie.

Bien qu'elles n'aient pas rendu jusqu'à ce jour tous les services que l'on en peut attendre, les conférences ont néanmoins dès à présent donné des résultats qui ne sont pas négligeables. Ils ont été appréciés avec mesure et justesse par M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire: «La conférence, dit-il, se prête surtout à informer le peuple des événements qui préoccupent l'opinion publique, à répandre des idées, à faire connaître des institutions. Pour prendre un exemple, on s'est plaint que les caisses de retraites organisées par l'État n'aient pas reçu l'accueil qu'on espérait; des conférences faites sur cette matière seraient sans doute le meilleur moyen de familiariser le public avec leur fonctionnement. La routine fait souvent obstacle au progrès agricole : des conférences peuvent indiquer des procédés nouveaux pour la culture des terres, provoquer la création de syndicats agricoles. — Les renseignements sur les expéditions lointaines, sur les colonies ont beaucoup intéressé le public. En 1900, une caravane d'instituteurs visitait la Tunisie et rapportait des documents pour toute une série de conférences destinées à faire connaître les mœurs, la géographie, les cultures d'un pays qui s'offre à la colonisation. — La conférence populaire a enfin l'avantage de favoriser les œuvres de moralisation. C'est ainsi qu'elle est devenue une arme dans la lutte contre l'alcoolisme, sous l'influence des sociétés contre l'usage des boissons spiritueuses, qui fondent partout des sections [2]. »

2° *Les lectures publiques.* — On a pu remarquer que la Commission de 1895 n'avait, dans le Mémoire que nous citons plus

[1] *Rapport sur l'éducation populaire en 1897-1898.*

[2] *Législation et jurisprudence de l'instruction publique.* Extrait du Répertoire du droit administratif. (Paris, 1903.)

haut, proposé aucun sujet de conférences littéraires. Cette omission vint-elle d'un oubli ? Voilà qui n'est guère vraisemblable. Il y a plutôt apparence qu'au gré de la Commission le succès de conférences purement littéraires était très problématique et qu'elle ne voulut engager personne dans les risques d'une pareille entreprise.

L'expérience a montré très tôt que cette prudence n'était pas excessive. «Si, à la ville, où les esprits sont plus cultivés, on peut aborder la conférence littéraire, on est obligé d'y renoncer à peu près dans les communes rurales.» Telle est la constatation que faisait M. Edouard Petit dans son rapport de 1898-1899. Elle n'a pas de quoi surprendre : il faut quelque culture pour se plaire à un entretien littéraire; pour parler de littérature, comme il convient, il faut une culture assez avancée. Au village, combien d'auditeurs, ajoutons combien de conférenciers, sont en état de satisfaire à ces conditions ?

Fallait-il donc exclure la littérature du programme des conférences populaires ? Devait-on se résigner à laisser ignorer au peuple les chefs-d'œuvre de notre pays et les grandes œuvres des littératures étrangères ? Pouvait-on, dans une œuvre d'éducation, se priver du concours de ceux qui furent les meilleurs éducateurs de l'humanité ?

Dans cet embarras, l'on se souvint d'un essai intéressant qui avait été fait vers 1848. Quelques hommes de bonne volonté donnaient alors le soir, dans divers quartiers de Paris, des lectures à l'usage des classes laborieuses. «Ces lectures, dit Sainte-Beuve, dans lesquelles devait entrer le moins de critique possible, le strict nécessaire seulement en fait de commentaires, et où l'on devait surtout éviter de paraître professer, avaient pour objet de répandre le goût des choses de l'esprit, de faire connaître par extraits les chefs-d'œuvre de notre littérature, et d'instruire insensiblement les auditeurs en les amusant.» Sous cette forme qui a bien ses difficultés, mais en tout cas moins malaisée que la conférence, la littérature ne pouvait-elle pas prendre, dans l'éducation populaire, la place à laquelle elle avait droit ?

C'est ce dont on ne tarda pas à s'aviser. Dès 1896, un inspecteur d'académie tenait aux instituteurs de son département le langage que voici : «Aux conférences... nous préférons de beaucoup les simples lectures accompagnées de causeries... Tout le monde n'est peut-être pas capable de faire des conférences, mais

tout le monde est capable de lire et de causer sur ce qu'il lit, et il est toujours possible de lire et de causer. Des conférences pourraient, en effrayant bien des timidités, paralyser bien des bonnes volontés. Des lectures coupées, là où il convient, par une parole simple et personnelle, la parole même de la conversation et de la classe, n'épouvanteront personne. Leur fréquence et leur régularité même ajouteront encore à leur utilité pratique [1].»

Conseillée ainsi et essayée d'abord sur quelques points, la lecture publique s'est surtout répandue depuis que M. Maurice Bouchor en a donné l'exemple et la théorie. Après avoir tenu avec quelques amis des séances de lecture dans diverses écoles de Paris, il se persuada modestement que le succès obtenu était dû moins au talent des ouvriers qu'à la nature même de l'œuvre et, afin qu'elle pût se généraliser, il publia en 1898 une brochure sur les *lectures populaires* où il expliquait le but qu'elles devaient poursuivre et développait les moyens de ne pas le manquer. Ses *conseils pratiques* s'appliquent surtout à l'organisation de soirées où sont lues, à plusieurs voix, des œuvres dramatiques. Mais son petit livre contient aussi des indications générales sur les choix qu'il convient de faire, et il définit très bien comment les lecteurs du peuple doivent, pour leur objet particulier, entendre et interpréter la littérature : «Si, dit-il, on la regarde comme une chinoiserie intéressante pour quelques curieux, comme un luxe inutile de l'intelligence, alors lecteurs et auditeurs feront mieux, c'est clair, de prendre le frais ou de se coucher de bonne heure que de s'enfermer pour lire ou pour écouter un chant d'Homère, un acte de Shakespeare, un poème de Victor Hugo. Mais telle n'est pas l'idée que je me fais de la littérature... Le rôle essentiel de la poésie, et, de façon plus générale, celui des lettres et des arts, c'est de faire jaillir de nous, avec plus de force, la source des émotions généreuses sans lesquelles la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue. Que l'on ne vienne pas nous dire que la littérature est une simple curiosité ou un plaisir aristocratique. C'est une source de vie et tous doivent être appelés à y boire... Nous souhaitons que l'homme le plus accablé par sa besogne puisse, à certains jours, respirer une heure ou deux hors de cette besogne; qu'il écoute, qu'il compare, qu'il réfléchisse, qu'il communique un instant avec

[1] *L'inspection académique.* (Publication du Ministère de l'instruction publique. Paris, 1900.)

l'humanité entière, en partageant les plus nobles émotions qu'elle ait ressenties [1]. » On ne saurait mieux faire comprendre que ce qu'il faut (pour une lecture populaire) chercher dans les grands écrivains, ce n'est pas le prestige de la forme, tout ce qui est, pour ainsi dire, d'art extérieur, mais, au contraire, ce qu'il y a en eux de plus intime à la fois et de plus général, ce qui fait d'eux les interprètes de la vie, des passions nobles et des idées morales.

M. Bouchor ne s'est pas contenté d'écrire en faveur des lectures populaires. A Paris, soutenu par l'Association philotechnique, il a provoqué, dans plusieurs quartiers, la formation de sociétés permanentes de lecteurs et de lectrices; de plus, il a fait en province de véritables tournées, où il s'est mis à la disposition de tous ceux qui voulaient organiser des groupes du même genre et où, pour lancer l'entreprise, il payait de sa personne dans les soirées d'inauguration. Enfin, sous sa direction et sous les auspices de l'Association philotechnique, plusieurs petits volumes ont été publiés, où l'on fait voir comment l'on peut adapter les grandes œuvres classiques pour des auditoires d'artisans et de campagnards, suivant quelle méthode, fragments et extraits doivent être présentés.

Menée avec conviction par un homme de talent, cette propagande a produit de très heureux effets. « Sur bien des points, surtout dans les villes, on s'est organisé par groupes, par équipes. Des sociétés se sont formées qui ont pour objet spécial la lecture à haute voix. Les associations d'anciens élèves (comme au Havre), les sociétés d'instruction populaire (comme à Mézières-Charleville, à Perpignan, à Marseille, etc.), ont introduit de façon expresse la lecture dans les programmes de leurs travaux. Dans les communes rurales, le même effort a été tenté et on doit le signaler d'autant plus qu'il est plus difficile à réaliser, car le public est à attirer et à former, et lectrices et lecteurs sont des novateurs audacieux [2]. » La « Lecture Bouchor », comme on dit, c'est-à-dire la lecture d'une œuvre dramatique interprétée par plusieurs personnes, tend à gagner la faveur universelle.

Mais plus répandue encore est la lecture à une seule voix. Tantôt, quand on veut faire connaître une œuvre de longue

[1] *Les lectures populaires.* (Paris, Hachette, 1898.)
[2] Édouard Petit, *Rapport sur l'éducation populaire en 1901-1902.*

haleine, on lui consacre une séance spéciale, et c'est alors quelque chose d'intermédiaire entre la lecture et la conférence, la conférence-le ture, si l'on veut, puisque les coupures nécessaires exigent des résumés et de rapides commentaires; tantôt, quand il s'agit simplement de lire un court récit, des pièces de vers peu étendues, la lecture se place à la fin de la classe du soir. Sous ces formes diverses elle commence à devenir une habitude et un goût des populations : n'en a-t-on pas une preuve dans ces lectures à domicile qui, dans une bourgade de l'Hérault, se font au chevet des infirmes et des malades? Et c'est ce dont on a le droit de pleinement se féliciter; car, de toutes les formes de l'éducation populaire, la lecture paraît être la moins capable de causer des déceptions, celle qui, par les moyens les plus simples, va le mieux à son but, celle qui donne les résultats les moins apparents, il est vrai, mais non pas les moins réels.

C. Les Bibliothèques populaires et scolaires. — Cours, conférences, lectures, toutes ces formes de l'enseignement oral doivent avoir pour effet d'inspirer aux adolescents et aux adultes le désir de compléter par le travail personnel les notions qui leur sont données; l'auditeur, l'élève, est conduit à éprouver le besoin de devenir un étudiant. Or le principal, sinon l'unique instrument de l'étude personnelle, c'est le livre. Où le peuple trouvera-t-il les livres qui lui permettront d'étendre ses connaissances et — ce qui est plus important — d'achever son éducation en se rendant capable de s'instruire lui-même?

Les grandes bibliothèques de Paris, les bibliothèques de province, qu'on nomme *bibliothèques des villes*, sont publiques sans doute; il suffit pour y être admis de se soumettre à quelques formalités. Mais elles sont surtout des collections de livres savants; de plus, elles sont en général assez étendues et peuvent ainsi faire éprouver aux lecteurs novices l'embarras des richesses; enfin elles ne se trouvent que dans des villes ou des localités d'une certaine importance. Elles ne sont donc pas faites pour les classes populaires et, en tout cas, ne pourraient rendre de services qu'aux artisans des villes.

Les bibliothèques populaires et les bibliothèques scolaires ont été créées dans le dessein exprès de mettre à la portée des travailleurs, aux champs comme à la ville, des dépôts composés de

façon qu'ils y puissent commodément trouver des livres appropriés à leurs goûts, à leurs besoins et à leur degré de culture.

1° *Les Bibliothèques populaires.* — L'honneur d'avoir fondé la première bibliothèque populaire revient à un particulier. C'est à l'instigation de M. Perdonnet que l'Asssociation polytechnique, en 1834, ouvrit une salle de lecture aux ouvriers qui suivaient ses cours.

Mais il ne paraît pas que cet exemple ait provoqué beaucoup d'imitations. Après la Révolution du 24 février, le Gouvernement essaya de donner l'impulsion. Le 1er décembre 1848, le ministre Freslon adressait aux préfets une circulaire pour faire connaître son désir de voir fonder une bibliothèque dans chaque commune rurale. Il indiquait comment elle devrait être composée : écrits sur les droits et les devoirs du citoyen, traités d'utilité pratique sur la législation usuelle, la culture de la terre, l'élève du bétail, une histoire nationale, une histoire des progrès de la civilisation, des biographies des grands hommes, enfin « pour faire à l'imagination sa part légitime, j'y mettrais, disait-il, une collection des chefs-d'œuvre en prose et en vers de notre littérature ». Pour rendre possible l'exécution de ce plan, les préfets étaient invités à provoquer de la part des conseils municipaux le vote d'une allocation de 200 ou 300 francs pour l'achat d'une bibliothèque communale.

Ces intentions excellentes ne furent pas suivies d'effet : en 1850, nous assistons même à l'avortement d'une tentative de l'initiative privée : l'*Association universelle pour la fondation des bibliothèques communales* ne donna aucun résultat et dut promptement se dissoudre.

C'est seulement à partir de 1862 que l'idée de multiplier les bibliothèques populaires commença à faire son chemin. La bibliothèque fondée par Perdonnet et installée à la Halle aux draps ayant été détruite par un incendie, un ouvrier lithographe, nommé Girard, « eut l'idée de se cotiser avec quelques camarades pour acheter à frais communs les livres dont ils avaient besoin. Un militaire, homme de science, le colonel Favé, mis au courant de leurs efforts, s'employa activement à leur aide. Une bibliothèque fut créée; une première expérience fut acquise... On décida la fondation d'une société pour la propagation des bibliothèques populaires. L'active propagande du colonel Favé...

enleva tous les obstacles. Au mois de juillet 1862 l'existence de la Société Franklin était annoncée. Des hommes comme Charton, Jules Simon, Laboulaye ne tardèrent pas à se mettre au service de la jeune société; les dons affluèrent, la plus heureuse impulsion fut donnée à l'éducation populaire » [1].

L'objet de la Société Franklin était ainsi défini dans l'article 2 de ses statuts : « La Société a pour objet de proposer l'établissement de bibliothèques municipales dans les localités qui en manquent, d'aider de ses conseils celles qui s'organisent, de leur communiquer le catalogue des livres qui méritent d'être recommandés, de les encourager par des dons en livres ou en argent, de se charger pour elles de leurs acquisitions, le tout sans frais, et sans aucune responsabilité à sa charge. Elle ne s'immisce jamais dans les détails intérieurs de ces bibliothèques à moins d'y être invitée par elles. »

En se tenant à ce rôle d'intermédiaire officieux et de conseiller discret, la Société Franklin a rendu de très utiles services. Comme elle épargnait à l'inexpérience l'embarras et les mécomptes des premières démarches, on eut volontiers recours à elle. Grâce à son entremise, à celle d'autres sociétés d'instruction qui l'imitaient, des bibliothèques populaires furent créées non seulement par les communes, mais par des fabricants et chefs d'usines, par des sociétés ouvrières, coopératives, de secours mutuels, etc. Bientôt leur nombre devint assez important pour que le Gouvernement crût utile de prescrire une enquête sur leur situation (8 janvier 1873). Les préfets devaient faire connaître l'origine des bibliothèques populaires qui existaient dans leurs départements, le nombre des volumes qu'elles renfermaient, leur mode d'administration : ils devaient indiquer en outre si les administrateurs demandaient ou non l'appui du Gouvernement. Dans le premier cas, en échange de la subvention qui pouvait leur être accordée, les bibliothèques populaires devaient se soumettre au contrôle de l'État et à ses règlements [2] : il y eut ainsi : 1° des bibliothèques populaires municipales et des bibliothèques populaires libres subventionnées, et 2° des bibliothèques populaires libres non subventionnées. L'Administration publia, le 30 décembre 1876,

[1] Michel Bréal, Lettre ouverte aux instituteurs de France dans le *Manuel général de l'instruction primaire* (30 avril 1898).

[2] Voir *Bulletin du Ministère de l'instruction publique*, année 1876, p. 618.

une instruction sommaire pour assurer le bon fonctionnement des bibliothèques de la première catégorie indiquée ci-dessus.

En 1874, la France comptait 773 bibliothèques populaires avec 838,032 ouvrages. En moins de trente ans ces chiffres ont été plus que triplés. La dernière statistique, publiée au *Bulletin du Ministère de l'instruction publique* (13 décembre 1902), constate l'existence de 2,911 bibliothèques populaires (municipales et libres), contenant 4,166,417 volumes. Encore faut-il remarquer que les 78 bibliothèques municipales de Paris, les plus riches selon toute apparence, ne sont pas comprises dans ce relevé. En l'année 1901, les bibliothèques populaires ont fait 3,605,783 prêts[1].

2° *Les bibliothèques scolaires.* — Malgré leur développement assez rapide, les bibliothèques populaires sont encore fort loin de répondre à tous les besoins; on en compte près de 4,000[2]; mais il y a en France 36,000 communes environ. L'écart est donc considérable.

Une bibliothèque populaire doit avoir un local particulier et être administrée par un bibliothécaire spécial : conditions difficiles à réaliser dans d'humbles villages sans ressources. Mais dans toutes les communes, même dans certains hameaux, il y a au moins une école. Cette école ne peut-elle devenir le siège d'une bibliothèque ? L'instituteur n'est-il pas un bibliothécaire tout désigné ?

L'idée de placer des bibliothèques dans les écoles se fait jour dès l'époque de la Révolution : « Il sera formé pour chaque école une petite collection de livres à l'usage des élèves qui fréquenteront l'école, et la garde en sera confiée à l'instituteur. » (Décret sur l'organisation des écoles primaires, 12 décembre 1792. Titre Ier.) Mais, comme on le voit, on ne s'avisa pas alors de faire servir ces dépôts à d'autres qu'aux écoliers.

Sous la Restauration, sous la Monarchie de Juillet, l'Université

[1] Il existe dans certaines villes ou localités importantes des bibliothèques populaires qui ont un caractère technique et spécialisé. On peut indiquer comme type de ces collections la *Bibliothèque Forney,* fondée à Paris, rue Titon, 12, en 1886. Elle contient, outre un grand nombre d'ouvrages relatifs aux arts industriels, 4,905 modèles et 63,700 gravures, photographies et dessins. En 1898, elle a fait 102,573 prêts sur place et à domicile.

[2] En comptant les bibliothèques libres non subventionnées qui ne sont pas comprises dans la statistique du Ministère de l'instruction publique, que nous avons donnée plus haut.

acheta des livres élémentaires pour les répandre dans les écoles rurales; grâce à la pratique de ces libéralités inaugurées en 1820 par le baron Cuvier, président du Conseil royal de l'instruction publique (circulaire du 11 novembre 1820), des dépôts de livres se constituaient peu à peu. Toutefois ils continuaient à être affectés à l'usage exclusif des enfants.

Enfin, sous le second Empire, le ministre Rouland comprit qu'ils pouvaient avoir une utilité plus large : ils servaient aux enfants, pourquoi ne serviraient-ils pas aux familles? Puisqu'on créait des collections de livres dans les milieux ruraux, où les livres sont si rares, pourquoi n'en rendrait-on pas l'usage possible pour tous [1]?

« Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles, disait Rouland, est un besoin qui, chaque jour, se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complètement. En attendant, il est possible de tenter un premier essai. » (Circulaire du 31 mai 1860.)

De cet essai sortirent les bibliothèques scolaires. Après avoir promis d'accorder fréquemment des livres aux écoles qui posséderaient un corps de bibliothèque, « condition première de la conservation des volumes », le Ministre prit l'arrêté du 1er juin 1862 [2], qui organisa véritablement un service public. Voici les dispositions principales de cet arrêté qui, à la réserve de modifications de détail, est encore le code des bibliothèques scolaires.

« L'article 1er de l'arrêté décidait que dans toutes les écoles primaires publiques il devait être établi une bibliothèque renfermant, outre les livres de classe nécessaires aux études des enfants, des ouvrages de lecture instructifs ou attrayants destinés à être prêtés aux adultes et aux familles. Cette bibliothèque devra être confiée aux soins de l'instituteur, sous le contrôle et la surveillance des autorités universitaires. L'arrêté en question réglait dans tous ses détails la tenue de ce dépôt, indiquait les ressources dont il pouvait disposer, énumérait les devoirs du maître au point de vue de la gestion financière et au point de vue du prêt au dehors. »

[1] Voir *Rapport sur les bibliothèques scolaires* (1866-1877), par le baron de Watteville (Imprimerie nationale, 1879, in-8°).

[2] Voir à l'Appendice le texte de cet arrêté.

Plus tard, des mesures successives vinrent compléter cette organisation.

« Le choix des livres à introduire dans les bibliothèques scolaires offrait une certaine difficulté. Il avait été décidé, en principe, qu'aucun ouvrage ne pourrait être introduit sans le visa préalable de l'inspecteur d'académie. Mais cette manière de procéder était impraticable. Les inspecteurs ne pouvaient connaître par eux-mêmes tous les ouvrages dont l'acquisition était proposée. On ne pouvait faire venir ces ouvrages avant de les acheter et les communiquer à ces fonctionnaires pour qu'ils en puissent prendre connaissance; alors même qu'il eût été possible de le faire, ce travail eût été au-dessus de leurs forces. Le Ministre, pour obvier à cet inconvénient, crut devoir instituer une commission permanente des bibliothèques scolaires, chargée d'indiquer aux instituteurs un choix de livres propres à être introduits dans les bibliothèques. Cette commission, qui a toujours fonctionné depuis, a publié, en mars 1868, un premier catalogue qui renfermait déjà 608 numéros. Une série de catalogues a été publiée depuis.

« De plus, par une adjudication publique, chargeant une des maisons de librairie de Paris de la fourniture des livres aux communes, on offrit à ces dernières de grandes facilités et des avantages sérieux pour se procurer les ouvrages qu'elles voulaient acquérir.

« Enfin, certaines conditions à remplir furent imposées aux communes qui, ayant déjà reçu une concession de livres, voulaient en obtenir une nouvelle [1]. »

Dans la composition d'une bibliothèque scolaire entrent : 1° les livres de classe à l'usage de l'école; 2° les ouvrages concédés par le Ministre de l'instruction publique; 3° les livres donnés par les préfets, au moyen des crédits votés par les conseils généraux; 4° les ouvrages donnés par les particuliers; 5° les ouvrages acquis au moyen des ressources propres à la bibliothèque, c'est-à-dire des fonds votés par les conseils municipaux et des produits des souscriptions, dons ou legs.

Les ouvrages, admis ou choisis suivant les règles qui ont été indiquées plus haut, sont répartis entre les onze séries suivantes : ouvrages généraux, grammaires et dictionnaires; histoire et bio-

[1] Ed. Goepp, *Les Bibliothèques scolaires.* — Recueil des monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889. Tome III.

graphie; géographie et voyages; littérature et morale; ouvrages destinés aux enfants; économie politique, législation et connaissances utiles; sciences mathématiques, physiques et naturelles; hygiène; industrie; agriculture, horticulture, sylviculture, etc.; beaux-arts et arts industriels.

Depuis le jour où elles ont eu leur charte, les bibliothèques scolaires n'ont pas cessé de progresser. Le tableau ci-dessous marque leur point de départ et montre, de cinq ans en cinq ans, les développements qu'elles ont pris :

ANNÉES.	NOMBRE de BIBLIOTHÈQUES.	NOMBRE des OUVRAGES.	NOMBRE des PRÊTS.
1863................	8,356	684,344	//
1867................	//	//	//
1872................	14,679	1,349,712	//
1877................	19,234	1,943,688	1,337,156
1882................	//	//	//
1887................	35,329	4,453,175	5,465,103
1892................	39,645	4,858,120	6,862,350
1897................	41,498	6,190,973	7,219,438
1902................	43,411	6,978,503	8,082,936

En fait, comme le prouve leur accroissement, les bibliothèques scolaires sont celles qui rendent au peuple le plus de services; aussi leur dénomination officielle a-t-elle été modifiée et, depuis 1880 (arrêté du 10 janvier), elles portent le nom de *Bibliothèques populaires des écoles publiques.*

Il s'en faut bien encore pourtant qu'elles aient pris toute l'extension nécessaire. Elles sont au nombre de 43,411, total supérieur à celui des communes de France; mais cela ne signifie pas que toutes les communes en soient pourvues. «Il faut, dit M. Édouard Petit, dans son *Rapport* de 1897-1898, compter avec les grandes villes qui en possèdent en moyenne plus de 12, avec les villes moyennes qui en ont de 5 à 6, etc., d'où il suit que des communes par milliers encore en sont privées. De plus, il faut compter que, s'il y a seulement 36,000 communes en France, il y a près de 70,000 écoles, ce qui en fait près de 30,000 sans bibliothèques.» Ajoutons que ces communes, où

les bibliothèques manquent, sont d'ordinaire celles où elles seraient le plus utiles, c'est-à-dire les plus pauvres, les plus arriérées, celles dont les populations ont le plus besoin de culture.

Dans beaucoup de centres même où existe une bibliothèque, il arrive que son utilité soit à peine appréciable. Trop souvent elles ne sont composées que d'un très petit nombre d'ouvrages, ne forment que des collections à l'état embryonnaire. Sur d'autres points, où l'on trouve des dépôts plus étendus, ces dépôts, parce qu'ils ne se renouvellent point, ne sollicitent pas la curiosité des populations. Il ne s'agit donc pas seulement de multiplier les bibliothèques scolaires; il faut aussi enrichir celles qui sont déjà créées.

Malheureusement, tandis que le nombre des bibliothèques s'accroissait, leurs ressources suivaient une marche inverse : en 1884 [1] elles avaient un crédit de 250,000 francs inscrit au budget; il a été successivement réduit en 1885 et 1886 à 200,000 francs; en 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, à 120,000 fr.; en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 à 110,000 francs; en 1897 et 1898 à 95,000 francs; en 1902 à 93,000 francs. Quant aux ressources fournies par les conseils généraux et municipaux ou par les particuliers, elles n'ont pas baissé; elles se sont même relevées un peu : en 1890, 25,377 francs; en 1897, 26,399 francs; en 1902, 27,546 francs; mais ce relèvement est, comme on voit, à peine sensible et ne peut, en aucune façon, compenser la réduction du crédit de l'État.

On a d'autant plus à regretter cette pénurie d'argent qu'elle coïncide avec l'heure où la clientèle des bibliothèques scolaires se trouve accrue dans de très fortes proportions par le succès des cours d'adultes et des conférences. Tous les inspecteurs primaires signalent depuis 1895 une augmentation notable dans le nombre des prêts. Il est à craindre que ce mouvement très heureux ne puisse pas se prolonger si l'on ne trouve pas moyen de tenir en haleine l'intérêt des lecteurs.

On se demande donc de toutes parts ce qu'il est possible de faire. Tout d'abord, cela va de soi, c'est à l'État que l'on s'adresse et on le prie d'augmenter sa subvention. Mais, pût-il sans délai et avec une libéralité très large acquiescer à cette demande, son aide ne saurait être suffisante. Il faut trouver autre chose. Ici,

[1] Renseignements empruntés au *Rapport* de M. Édouard Petit (1897-1898).

des sociétés se créent dans le dessein exprès d'enrichir les bibliothèques par des cotisations entre lecteurs : *Le Sou des adolescents*, *Le Sou des bibliothèques*, organisations qui se sont surtout développées dans la région du Nord, permettent aux jeunes gens d'acquérir des publications nouvelles, de s'abonner à des revues, à des magazines. Ailleurs, on a recours à un expédient plus économique pour renouveler la bibliothèque : on procède par échanges. Dès 1874, M. Waddington, Ministre de l'instruction publique, recommandait cette façon de faire : « Il y aurait, disait-il, un moyen de renouveler les bibliothèques; ce serait de créer des bibliothèques roulantes et d'organiser un système d'échange entre les établissements, de façon qu'ils envoient dans les bibliothèques voisines les ouvrages déjà lus, et que ces bibliothèques à leur tour leur renvoient en échange les ouvrages qui ne trouvent plus de lecteurs chez elles. » Le Ministre, à vrai dire, ne décidait pas qu'il fallait appliquer ce système des bibliothèques itinérantes; il estimait seulement qu'il méritait d'être mis à l'étude. Mais, bien que depuis cette époque la question n'ait pas été officiellement tranchée, il est permis de croire que l'Administration ne désapprouverait pas la pratique des échanges entre bibliothèques scolaires, si elle avait lieu sous le contrôle et avec l'approbation des autorités locales [1]. Certaines bibliothèques populaires renouvellent leurs livres par voie d'échange et de roulement entre plusieurs communes d'un même canton [2]. On ne voit pas pourquoi, lorsqu'un intérêt si pressant y engage, l'on n'en userait pas de même pour les bibliothèques des écoles.

De toute façon, il faut se hâter d'améliorer leur situation matérielle. L'initiative privée trouverait là l'occasion la meilleure de s'exercer et il n'est guère d'objet plus digne d'occuper l'attention et de provoquer l'effort des associations scolaires qui naissent de toute part. Ne voit-on pas, en effet, que les bibliothèques sont un organe essentiel de l'école prolongée et que son avenir dépend étroitement de leur prospérité ?

D. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU PEUPLE. — Parmi les élèves des classes du soir, parmi les clients des bibliothèques populaires

[1] Voir dans la *Revue pédagogique*, 1895, I, p. 222 : *Une bibliothèque circulante*.

[2] Voir dans le *Bulletin de la Société Franklin* (janvier-février 1899) les statuts d'une bibliothèque cantonale circulante.

il ne peut manquer de se former une élite qui éprouve le besoin et le désir d'une instruction plus élevée et plus étendue : d'autre part, l'enseignement primaire convient à des enfants ou à des adolescents, mais, même à son degré supérieur, il ne saurait suffire à des hommes faits; rien que pour avoir vécu, les travailleurs se trouvent comme portés au-dessus de son niveau; ils ont des curiosités qui dépassent le cadre de ses programmes; ses méthodes un peu humbles, faites pour des intelligences novices, s'adaptent mal à des esprits que l'expérience a fortifiés et élargis. Cela se rend surtout sensible dans les grandes villes où les réunions, les fêtes, les expositions, les spectacles, les musées, suscitent, stimulent et entretiennent l'activité intellectuelle de l'homme du peuple. A Paris, comme on pense, cette influence du milieu s'exerce avec une intensité particulière. Aussi est-il naturel que la grande ville ait inauguré les essais d'organisation d'un enseignement populaire supérieur.

1° *Les cours de l'Hôtel de Ville.* — Les cours d'enseignement populaire supérieur qui ont été professés, le soir, et gratuitement, à l'Hôtel de Ville, furent institués le 31 décembre 1888, à la suite d'une proposition formulée, le 12 avril 1886, par les conseillers municipaux Levraud, Robinet, Patenne, Hovelacque, Émile Richard, Strauss et Chabert : « L'enseignement supérieur, disaient-ils, ne doit pas rester le privilège des favorisés de la fortune, auxquels leur fortune a permis de faire leurs études classiques complètes. Nous prétendons que la connaissance du grec et du latin n'est pas indispensable pour comprendre, par exemple, en quoi consiste la philosophie de l'histoire ou pour se rendre compte de la théorie de l'évolution en biologie. L'enseignement supérieur populaire, tel que nous le comprenons, doit amener les bons esprits qui n'ont pas bénéficié de l'enseignement secondaire au même degré de développement intellectuel que ceux qui en ont été nourris; cela ne dépendra que du mode d'enseignement, de la méthode suivie. L'éducation supérieure du peuple sera son affranchissement définitif, mais pour atteindre ce but, l'esprit de la masse doit recevoir l'empreinte d'un enseignement supérieur scientifiquement coordonné qui, seul, est susceptible de développer le jugement sur les hommes et sur les solutions rationnelles des questions politiques et sociales. »

Cet enseignement scientifiquement coordonné, c'était le but

en effet; mais il était difficile de l'atteindre. Sans parler de difficultés d'un autre ordre, la difficulté financière n'empêchait-elle pas de réaliser une organisation complète? Dans la pratique, au lieu de créer l'œuvre de toutes pièces, il fallut donc se contenter de l'amorcer, pour ainsi dire, de poser en quelque sorte des pierres d'attente. Les cours ouverts furent au nombre de six; ils portaient sur les matières suivantes : 1° Histoire universelle; 2° Histoire nationale; 3° Histoire de Paris; 4° Anthropologie; 5° Histoire des sciences; 6° Biologie. Chaque professeur recevait pour ses leçons une somme de 6,000 francs, plus 800 francs pour frais de cours. Il y avait par semaine deux ou trois séances; l'ouverture se faisait au commencement d'octobre et la clôture à la fin de juin. Ajoutons que l'enseignement était complété par des causeries entre le professeur et les élèves, lorsque la leçon était terminée; dans la belle saison, l'on organisait des excursions dominicales qui permettaient de donner un supplément d'instruction.

Professés par des hommes de mérite, les cours de l'Hôtel de Ville ont rendu, à n'en pas douter, des services. Dans un rapport du 18 décembre 1893, le conseiller Levraud témoigne que les maîtres qui en sont chargés « s'efforcent de mettre la science à la portée de tous sans l'abaisser, de vulgariser, sans les rendre vulgaires, et les idées qui leur sont communes, et les connaissances qui constituent le domaine particulier de chacun d'eux. » Pourtant il ne paraît pas que le résultat que l'on espérait ait été obtenu.

En premier lieu, la clientèle ne semble pas avoir pris une extension proportionnée à l'importance de la population parisienne. On ne comptait pas plus de 100 auditeurs par cours, en moyenne.

D'autre part, cette clientèle se recrutait surtout parmi les employés et les instituteurs; dans les auditoires, à peine, de loin en loin, voyait-on figurer trois ou quatre ouvriers, si bien que, pour attirer les travailleurs, on jugea utile, à un moment, de transporter certains cours dans un quartier populaire, à la mairie du XIe arrondissement. Mais cette tentative de décentralisation n'a rien donné [1].

Ainsi ceux pour qui l'œuvre fut surtout fondée s'abstinrent

[1] Voir un article de M. A. Chaboseau dans la *Revue socialiste* (septembre 1898).

d'en profiter. Il ne faut pas dire sans doute que les cours de l'Hôtel de Ville ont échoué ; mais ils n'ont eu qu'un demi-succès. C'est une constatation que le Conseil municipal de Paris ne s'est pas refusé à faire : le 21 décembre 1899, le conseiller Brousse a demandé dans un rapport que les cours de l'Hôtel de Ville reçoivent une impulsion nouvelle, et il a fait voter la délibération suivante : « Un projet de perfectionnement et de développement des cours populaires de l'Hôtel de Ville sera mis à l'étude par la 4ᵉ Commission et présenté au Conseil municipal. » Mais ce projet n'a pas abouti et même, après les élections de 1900, par suite des dispositions peu favorables du nouveau Conseil, les cours de l'Hôtel de Ville n'ont pas été repris.

2° *L'extension universitaire*. — A l'Exposition universelle de 1889, on avait fort remarqué, dans la section des États-Unis, les envois du *Cercle littéraire et scientifique de Chautauqua;* cet institut d'enseignement supérieur du peuple, qui parut à tous une création très originale, retint particulièrement l'attention des éducateurs de profession[1]. Dans les années qui suivirent, parurent des publications et des articles de revue où l'on faisait connaître à la France ce que les Anglais appellent *University Extension*[2]. M. Max Leclerc, qui, dans plusieurs ouvrages, avait étudié le mouvement d'extension universitaire chez nos voisins d'outre-Manche, en a donné la définition suivante : « L'extension universitaire est née en Angleterre d'un certain état d'esprit..... Quel est-il ? — Des gradués des Universités, des hommes ayant ou non pour profession d'enseigner, mais ayant tous directement participé à la haute culture universitaire, ayant tous, au moins pour un temps, assisté et pris part à l'élaboration de la science, ont voulu communiquer à de moins favorisés non seulement le savoir acquis par eux, mais aussi cette noble allégresse que communique la conquête de la vérité par l'effort personnel. Ils ont voulu tenter cette entreprise, en apparence irréalisable et pourtant réalisée, de faire goûter à ceux qui peinent tout le jour pour

[1] *Rapport sur l'Exposition universelle de 1889*, par M. B. Buisson (Le Cercle littéraire et scientifique de Chautauqua, p. 140 et suiv.). Paris, Imprimerie nationale, 1897, in-8°.

[2] Articles de M. Chevalley dans l'*Université de Paris* (décembre 1890) et la *Revue pédagogique* (décembre 1890). — Max Leclerc, *L'éducation et la société en Angleterre*, Paris, 1894, 2 vol. in-18. — Etc.

gagner le pain quotidien, à ceux qui semblent le plus étrangers à toute autre ambition que celle d'assurer la satisfaction de leurs besoins matériels, la noble et pure joie de la culture désintéressée de l'intelligence. »

Il se trouva qu'au moment même où l'on nous faisait ainsi connaître ce qui se passait à l'étranger, un mouvement très vif en faveur de l'éducation populaire commençait à se dessiner chez nous. L'Administration de l'instruction publique marquait l'intérêt qu'elle y prenait et manifestait son intention d'y participer en chargeant M. Édouard Petit de sa première mission (16 février 1895); par les soins de M. Buisson, une sorte d'enquête était faite sur l'éducation des adultes en Angleterre, et il en publiait les résultats avec une préface de sa main[1]. Or, à cette même époque, les Universités françaises étaient constituées par la loi du 10 juillet 1896, qui renouvelait les conditions d'existence de notre enseignement supérieur et lui ouvrait une carrière nouvelle. Avec leur statut nouveau, elles pouvaient et devaient se croire appelées à exercer, dans les régions où elles avaient leur siège, une action plus profonde et plus large qu'elle n'avait été jusqu'alors. L'éducation populaire, à cette heure à l'ordre du jour, n'était-elle pas un champ tout désigné pour développer cette action? Ne convenait-il pas que, si différents que fussent les milieux, si inégales que fussent les ressources, nos Universités rajeunies essayassent de déterminer et de diriger un mouvement analogue à l'*University Extension?* Il était inévitable que ces questions fussent posées; elles le furent en effet et, de 1896 à 1900, nous avons assisté à des tentatives intéressantes d'extension universitaire.

Remarquons d'abord que, même avant l'époque où nous nous plaçons, ces tentatives avaient eu des antécédents sinon lointains, du moins assez anciens; on se rappelle que, sous le ministère de Duruy, les professeurs de nos Facultés avaient de très bonne grâce fait entendre leur parole en dehors de leurs amphithéâtres, et, depuis ce temps, l'enseignement supérieur, quand l'occasion lui en était offerte, ne répugnait nullement à s'extérioriser. Dans presque toutes les académies, les maîtres de l'enseignement supérieur répondaient à l'appel des municipalités,

[1] *L'éducation populaire des adultes en Angleterre*, avec préface de F. Buisson. Paris, Hachette, 1896, in-8°.

des sociétés diverses qui leur demandaient de faire des conférences pour le grand public. Sur certains points, ils devançaient même ces invitations et prenaient l'initiative d'organiser des séances en dehors de leurs leçons officielles, tantôt dans la ville où ils enseignaient, tantôt dans les villes voisines. A Clermont, par exemple, depuis un assez long temps, les professeurs des Facultés des sciences et des lettres offraient chaque année à la population une série de conférences hebdomadaires qui se poursuivait du mois de janvier jusqu'à Pâques. En 1894, dans cette même ville de Clermont, cinq professeurs des Facultés entraient en rapport avec l'Union des syndicats ouvriers et, à la suite d'une entente, faisaient, durant l'hiver, dans la salle des syndicats une série de leçons auxquelles étaient conviés non seulement les syndiqués, mais en général les ouvriers et leurs familles.

Il y avait donc chez nous des germes d'un enseignement populaire supérieur. Qui empêchait d'espérer, si les Universités voulaient ne pas les négliger, qu'ils pussent fructifier et grandir?

La Société d'enseignement supérieur, siégeant à Paris, se trouvait indiquée pour devenir un centre d'action : elle ne manqua pas à son rôle. Dans sa séance du 16 mai 1897, elle établit un questionnaire sur l'extension universitaire et le fit parvenir à toutes les Universités provinciales. Un an après, les réponses ayant été centralisées et examinées, elle approuvait dans sa séance du 27 mars 1898 un rapport qui contenait comme le programme de l'œuvre à entreprendre. Ce document se terminait par une suite de propositions admises par la Société et qu'il est bon de reproduire :

1° Il est utile d'organiser en France une extension universitaire, dont l'objet sera la diffusion de l'enseignement par l'action des Universités;

2° Cette extension ne sera ni centralisée, ni revêtue d'aucun caractère officiel;

3° Elle fera appel principalement aux membres de l'enseignement secondaire et primaire;

4° Elle donnera, à un auditoire aussi homogène que possible, un enseignement général ou spécial, mais, en principe, dans des cours suivis et payants, en vue des résultats et de l'indemnité due au professeur, sauf à réduire les frais d'inscription pour plusieurs cours, pour certaines catégories de fonctionnaires;

5° Elle s'étendra aux diverses localités de la circonscription universitaire;

6° Elle s'aidera des sociétés déjà existantes ;

7° Elle comprendra, à côté des universitaires qui constitueront le fond, des hommes de bonne volonté et des membres honoraires, avec cette réserve que les comités locaux seuls se prononceront sur la cotisation comme sur les autres points de détail ;

8° Elle sera placée sous la direction de l'Université qui ne peut prêter son nom, son personnel qu'à ce titre ;

9° Elle s'entendra avec le comité des bibliothèques populaires pour qu'il soit fait une place à l'achat des livres de travail ;

10° Elle revêtira un caractère exclusivement scientifique et vulgarisateur, à l'exclusion de toute polémique politique ou religieuse ;

11° Elle aura à cœur d'entretenir les meilleurs rapports avec les pouvoirs constitués, avec la presse ;

12° Elle tâchera d'établir entre l'auditoire et les professeurs des liens que viendront resserrer des cercles locaux.

Le rapporteur avait aussi pris grand soin de caractériser l'esprit dont il paraissait bon que l'institution nouvelle fût animée : respect de toutes les opinions, unique souci de servir la science, la littérature et l'art, et, pour cela, de répandre chez tous plus et mieux qu'un amas de connaissances verbales, à savoir les méthodes éprouvées d'observation, de raisonnement, en même temps que le goût, le sentiment moral, enfin ferme propos (en dehors et au-dessus des polémiques éphémères) de ne se passionner que pour les idées qui offrent un terrain d'union et un intérêt éternel.

Qu'est-il advenu de ces propositions ? Nous savons qu'elles furent adoptées par le Groupe bourguignon d'enseignement supérieur dans sa séance du 12 juillet 1898. Mais nous n'avons point de documents qui nous permettent de dire si elles recueillirent d'autres adhésions, ni même si ailleurs elles furent discutées.

Toutefois, quelques faits montrent que, sur certains points, l'on paraissait disposé à marcher dans la voie qu'elles indiquaient. Dans l'année scolaire 1897-1898, les professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble donnèrent une série de conférences du soir sur les sujets suivants :

L'initiative populaire et le referendum en Suisse (M. Beudant);

La législation ouvrière de la troisième République (M. Capitant) ;

Le parti socialiste au Reichstag (M. Hitier) ;

L'enfance criminelle (M. Cuche);

La crise économique à la fin du XVIe siècle, comparée à la crise actuelle (M. Reboul).

Voici encore quelques sujets traités en février 1899 par des professeurs de l'Université de Lille dans des séances publiques :

Le conflit entre la France et l'Angleterre (M. Ardaillon);

Les syndicats ouvriers en Angleterre (M. Bourguin);

L'École (M. Lefèvre);

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen (M. Petit-Dutaillis).

Citons enfin les sujets traités en 1899 par les professeurs de l'Université de Nancy au siège de la Fédération des syndicats, et qui furent arrêtés après une entente intervenue entre professeurs et ouvriers :

La solidarité (M. Perreau);

Les syndicats ouvriers en Angleterre (M. Spire);

Les corporations ouvrières à Nancy (M. Pfister);

L'Europe et la Chine (M. Rigout);

L'Hygiène ouvrière (M. Zilgien);

Les tramways électriques (M. Dufour).

Nous devons rappeler en outre qu'il y eut aussi des tentatives d'extension dans l'espace, si l'on peut ainsi parler : les professeurs de l'Université de Clermont, à plusieurs reprises, ont été se faire entendre à Moulins, et des cours et conférences furent organisés à Lisieux sur l'initiative et avec la participation des maîtres de l'Université de Caen [1].

Mais, malgré les quelques faits que nous venons de citer, on peut croire, nous semble-t-il, que la Société d'enseignement supérieur n'a pas réussi dans son entreprise : l'impulsion qu'elle voulait donner n'a pu déterminer un mouvement général.

Cette entreprise, il faut l'avouer, comporte des difficultés de plus d'une sorte, et qui toutes sont sérieuses. M. Espinas, alors professeur à l'Université de Bordeaux, les fit ressortir avec vivacité aussitôt après que la Société eut publié son *rapport* et ses *propositions*. Au gré de M. Espinas, l'extension universitaire, si on la considère comme le rayonnement de l'enseignement de l'Université dans les diverses villes de la région, est chose à peu près

[1] Les renseignements qui précèdent sur les tentatives d'extension universitaire sont empruntés à la *Revue internationale de l'enseignement* (années 1898, 1899, 1900).

impraticable. Elle exige que les professeurs se déplacent et ils ne peuvent se déplacer sans faire une grosse perte de temps qui nuira nécessairement à ce qui est leur office propre. De plus, ces déplacements, s'ils se renouvellent (et il faut qu'ils se renouvellent pour produire quelques résultats), deviennent assez onéreux. Les professeurs devront-ils en supporter les frais ? Qu'on n'allègue pas ici l'exemple des professeurs itinérants de l'*University Extension :* ces maîtres, chez nos voisins, sont rétribués pour la tâche qu'ils font ; l'extension universitaire est pour eux une carrière véritable et elle leur vaut des émoluments de 8,000 à 10,000 francs. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent en France.

Après ces difficultés, qui sont pour ainsi dire extérieures, M. Espinas en signale une autre qu'il juge essentielle et que rien, à son sens, ne peut lever. Tout en admettant qu'il y a quelque chose à faire pour l'éducation du peuple, que les conférences peuvent servir à la vulgarisation des généralités des sciences *humaines*, que le professeur d'Université peut jouer un rôle utile en donnant dans la ville où il réside, des conférences de cette nature, il se refuse absolument à penser qu'il soit possible de faire accéder les classes populaires à l'enseignement supérieur. « Quant à un véritable enseignement supérieur s'adressant à des esprits dépourvus de culture, c'est, dit-il, une conception chimérique qu'il faut laisser aux Anglais qui, quoi qu'on en pense, ont l'imagination plus vive que nous : *to popularise and to deepen*, dit encore cette année le programme d'un centre important d'*extension;* nos voisins ne voient pas que les deux choses s'excluent. La vulgarisation vit de sacrifices; elle n'approfondit pas, elle vide. Les silhouettes qu'elle dessine n'ont rien de commun avec l'essence des choses. Les professeurs-voyageurs dont j'ai parlé plus haut excellent à mettre l'univers en formules mnémoniques; ils se font facilement illusion sur les résultats obtenus et contribuent à entretenir cette illusion dans le public anglais. Je ne doute pas de la sincérité de leur enthousiasme; j'admire leur zèle; mais enfin l'*Extension* est pour eux une carrière et ils y trouvent leur compte. — Pour un professeur français, leurs leçons ne sont que des exposés élémentaires généralement bien faits, correspondant à peu près au niveau de l'enseignement dans nos classes de quatrième et de troisième, quelquefois de seconde. Cette sorte d'adaptation n'est pas du tout ce que nous appe-

lons de l'enseignement supérieur, de l'enseignement d'université[1]. »

Sans en pouvoir donner de preuves positives, nous croyons que cette façon de penser n'était point particulière à M. Espinas; nous estimons plutôt que, dans l'article que nous avons analysé et extrait, il a été, avec ou sans mandat, l'interprète d'opinions partagées par un grand nombre de ses collègues; et, sans chercher plus loin, il y aurait là une raison qui suffirait à expliquer comment l'extension universitaire ne s'est pas généralisée en France.

Mais il y a de ce fait une autre explication : en 1898, la première Université populaire était créée et, tout de suite, cette création provoquait des imitations nombreuses; en 1899, des Universités populaires s'ouvrirent un peu partout; en 1900, elles étaient à la mode. Convenait-il que les Universités officielles leur fissent en quelque façon concurrence? Ne pouvait-on pas craindre aussi que, s'il y avait un double enseignement, il n'y eût double emploi en bien des occasions? Les partisans de l'extension universitaire s'efforçaient, à la vérité, de dissiper ces appréhensions; on peut lire à ce sujet un article du rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'enseignement*, où il fait de son mieux pour établir que le rôle des Universités officielles et celui des Universités populaires pourraient être tout différents; mais son argumentation n'a pas une netteté décisive et n'est pas de celles qui peuvent emporter la conviction[2].

En fait, du moment où apparaissent les Universités populaires l'extension universitaire semble perdre du terrain. La *Revue internationale de l'enseignement*, qui avait été l'organe des partisans de l'extension et qui, en 1898 et 1899, avait soigneusement enregistré tout ce qui manifestait son activité, ne publie plus, en 1900, aucune communication qui lui soit relative, ne dit plus rien du mouvement.

La question fut pourtant discutée au Congrès de l'enseignement supérieur[3] tenu pendant l'Exposition universelle, car elle avait été naguère mise à l'ordre du jour. Assurément nous ne nous permettrons pas de dire qu'on la traita par manière d'acquit, mais au moins avons-nous eu l'impression, en lisant les

[1] *Revue internationale de l'enseignement*, 1898, t. II, p. 66 et suiv.

[2] *Revue internationale de l'enseignement*, 1900, t. I, p. 435.

[3] *Congrès de l'enseignement supérieur*. Procès-verbaux sommaires, par F. Picavet. Paris, Imprimerie nationale, 1901.

procès-verbaux, qu'on ne la considéra pas comme une question d'un intérêt actuel et vivant. L'événement ne l'avait-il pas déjà résolue en partie ? ne l'avait-il pas à demi enterrée ?

De là il ne faudrait pas conclure que les professeurs de l'enseignement supérieur ne s'intéressent pas à l'éducation du peuple. Tout au contraire, ils y collaborent volontiers et ne manquent guère de répondre aux appels qui sont adressés à leur talent et à leur bon vouloir; surtout, de jour en jour, ils se rapprochent davantage des instituteurs, les encouragent, les dirigent, leur facilitent l'accès des hautes méthodes. Mais cette participation est individuelle et indirecte; quant à faire exercer par les Universités une direction immédiate, une action collective sur l'enseignement des classes laborieuses, c'est, croyons-nous, une entreprise qui, à l'heure présente, est, sinon abandonnée pour toujours, du moins ajournée indéfiniment.

3° *Les Universités populaires.* — En réalité, il n'y a guère aujourd'hui que les Universités populaires qui soient expressément des organes de l'enseignement supérieur du peuple. Il vaut donc la peine de les faire connaître avec quelque détail.

a. *Les origines.* — Si nouvelles qu'elles nous paraissent, elles n'ont pas été créées en un jour, d'un seul coup; certaines œuvres les ont précédées qui en sont comme des ébauches. Le *Cercle d'aide fraternelle et d'études sociales* fondé à Paris, en 1884[1], par M. Fallot, la *Société populaire d'économie sociale* de Nîmes, fondée par M. de Boyve en 1885, l'*École de sociologie* (enseignement populaire supérieur), — de 1889 à 1893 — fondée par Gustave Francolin, le *Cercle d'études des employés de bureau havrais*, le *Cercle populaire et coopératif de Vaise*, peuvent et doivent être regardés comme des préparations à l'Université populaire.

Nous laissons à M. Georges Deherme, l'organisateur de l'Université-mère, le soin de nous rapporter ses origines et de nous

[1] «C'est l'œuvre de quelques professeurs, hommes de lettres, étudiants, qui se sont jetés en plein milieu populaire... Les réunions ont lieu tous les quinze jours, le samedi soir, rue des Fourneaux, dans un local qui peut contenir cent auditeurs environ. Un groupe de dix à quinze étudiants y donne des soirées littéraires et musicales... Le local reste ouvert toute la semaine, et les pauvres gens y peuvent passer leur soirée à lire dans la bibliothèque ou bien à causer, jouer aux échecs, aux dominos... Enfin un *Secrétariat populaire*, agence gratuite de renseignements médicaux et juridiques, est constitué par des étudiants de bonne volonté qui s'installent, en permanence, dans cette salle, à certaines heures.» (H. Bérenger, *Revue de Paris*, septembre 1897.)

conter les traverses et les épreuves par lesquelles elle a dû passer avant de prendre forme et de manifester son existence : «Il y a une dizaine d'années, dit-il, quelques ouvriers... se réunissaient, un jour par semaine, dans l'arrière-boutique d'un marchand de vins, rue des Boulets, en 1886; rue Aumaire, en 1890-1893; rue Vieille-du-Temple, en 1893-1894. Ils causent philosophie, sociologie, art. Ils mettent en commun leur maigre savoir et leurs pauvres bibliothèques. Ils sont isolés, ils sont suspects, et surveillés, tracassés par la police républicaine... Ils se découragent et se dispersent. — L'effort néanmoins persiste sur un point. Le foyer n'est pas éteint. C'est alors, en 1894, une petite feuille volante qui porte ce titre heureux : *La Coopération des idées.* La formule est trouvée qui va rallier les bonnes volontés. En 1896, c'est une petite revue mensuelle. Elle éveille l'attention sympathique de quelques artistes, philosophes et savants. M. Henri Mazel fut celui dont les conseils et les encouragements emportèrent les dernières hésitations. On était bien sûr de l'élément ouvrier: M. Henri Mazel assura le concours dévoué de quelques lettrés. C'est lui qui jeta le pont par où on devait se joindre pour l'action. En novembre 1897, on se concerta. On décida de créer, dans le faubourg Saint-Antoine, un centre d'éducation éthique-sociale qui, plus tard, essaimerait par toute la France. On résolut d'utiliser les divers groupements ouvriers. Avec MM. Mazel, L. Marin, le docteur Crée, on fit donc des causeries, en février 1898, à un petit groupe d'une douzaine de travailleurs qui se réunissaient chez un marchand de vins de Montreuil. Grâce à cette impulsion ce groupe intéressant devint, quelques mois plus tard, *les Soirées ouvrières de Montreuil* [1], la troisième [2] et l'une des plus originales Universités populaires [3]. »

[1] Le groupe de Montreuil avait été formé en 1896 par un ouvrier ébéniste, M. Méreaux, qui réunissait quelques camarades chez lui, le soir, autour de la lampe, pour lire et s'instruire en commun. M. Deherme étant entré en rapports avec M. Méreaux apporta à ces réunions la contribution des «travailleurs intellectuels». (Voir deux articles de M[lle] Dick May dans la *Revue socialiste*, janvier et février 1901.)

[2] La seconde, c'est la *Fondation universitaire de Belleville.* Ici, ce ne sont plus les ouvriers qui ont eu l'initiative, mais quelques étudiants qui ont voulu «aller au peuple» et adapter à notre pays les *University Settlements* d'Angleterre. L'histoire de cette institution a été faite par M. Jacques Bardoux : *La Fondation universitaire de Belleville.* (Paris, Alcan, 1901, in-18.)

[3] *Une tentative d'éducation et d'organisation populaires*, par G. Deherme, p. 10 et suiv. (Paris, *Union pour l'action morale.* S. d.)

Cependant le succès de la revue *la Coopération des idées*, rédigée presque entièrement par M. Deherme, allait s'accentuant de jour en jour; son existence avait cessé d'être précaire; l'on disposait même de quelque argent. Il sembla donc que le moment d'agir était arrivé et le 1er janvier 1898 paraissait un appel-programme qui annonçait que : «La *Coopération des idées pour l'instruction supérieure et l'éducation éthique-sociale du peuple*... travaillerait... à organiser méthodiquement l'éducation syndicale, coopérative, politique, sociale en un mot du peuple.» Aussitôt après une petite salle fut louée rue Paul-Bert, et, à partir du 23 avril 1898, chaque soir, des conférences étaient faites aux ouvriers du quartier qui payaient une cotisation mensuelle de 50 centimes. Dans ce très modeste local, «des travailleurs et des intellectuels communiaient autour de la longue table couverte de revues, sous la lueur blafarde des pauvres lampes à pétrole.»

On peut dire que, dès lors, la première Université populaire était fondée [1]; mais ce nom, elle ne le portait pas encore. Il parut pour la première fois dans *La Coopération des idées* (septembre 1898); il avait été écrit dans un article anonyme qui, en même temps, précisait le caractère de l'institution nouvelle et indiquait les voies suivant lesquelles elle pourrait se développer et se multiplier : «Il y aurait lieu, disait-on, de créer des universités populaires pour l'enseignement supérieur et l'éducation sociale... Ces universités populaires créées dans les grandes villes, en pleins centres ouvriers..., devraient, pour être fréquentées, présenter le double caractère du cercle et de l'école. Elles devraient comprendre des salles de réunion du soir avec les annexes obligées, des salles de bains-douches, salles d'escrime et de gymnastique; puis l'université populaire proprement dite avec ses bibliothèques, ses laboratoires, musées, salles de conférences, etc. L'université populaire comprendrait ainsi l'université proprement dite, le club et une fédération des grandes sociétés d'instruction. Pour réaliser ce projet il semblerait très pratique de créer une société civile.»

Si l'on voulait venir à bout de l'exécution de ce vaste programme, il fallait en effet que les bonnes volontés fussent unies et les efforts concertés. On entra donc dans la voie tracée par l'auteur anonyme et une réunion préparatoire, qui eut lieu le 12 mars 1899, décida de constituer une Société des universités

[1] Les cours de l'Hôtel de Ville avaient été déjà qualifiés d'Université municipale.

populaires. Très vite on aboutit; et la Société put tenir son assemblée générale constitutive le 28 février 1900.

Toute cette campagne avait été menée par M. Deherme; il n'en retira pourtant pas les fruits qu'il avait espérés. Son ambition, ambition désinteressée et non injustifiée assurément, avait été que l'Université de la rue Paul-Bert, l'Université-mère en fait, fût reconnue comme telle, qu'elle restât un centre autour duquel les universités créées ou à créer se grouperaient comme des succursales. Pendant la période préparatoire, la Société avait pris ce titre : *La Coopération des idées*, société des Universités populaires. Quand elle eut sa constitution définitive, elle ne s'appela plus que *Société des Universités populaires.* Entre temps, on avait éprouvé en effet que les divers groupes tenaient très fort à leur autonomie : « Ces groupes, disait M. Séailles, président de la Société, entendaient demeurer libres, choisir leurs titres, se donner des statuts, se diriger eux-mêmes; ils refusaient de se soumettre à une autorité centrale qui leur eût imposé des règlements, des méthodes... Que pouvions-nous faire ? Pouvions-nous élever la prétention... de tenir en tutelle des œuvres qui étaient nées en dehors de nous ? Pouvions-nous les ignorer ?... Nous avons accueilli fraternellement ceux qui venaient à nous... Chaque université populaire est autonome, elle a sa vie propre, elle est dirigée par le comité que ses adhérents ont élu... En présence de ces libres efforts, le rôle de notre Société se définit de lui-même : il consiste essentiellement à les faire plus efficaces en les coordonnant [1] ». Donc point de direction générale : le régime fédéraliste a été préféré au régime centralisateur.

De cette option quelles pourront être les suites ? Le régime fédéraliste est-il propre à assurer aux Universités populaires un avenir durable ? Nous n'avons ici qu'à indiquer que la question se pose, et non pas à la décider. Mais ce qui ne fait pas doute c'est que la liberté qui leur a été laissée a contribué dans une large mesure à l'expansion et à la multiplication si rapide de ces universités.

b. *Le développement des U. P. et ses causes.* — En 1899, s'ouvre l'histoire des Universités populaires. C'est l'année où s'inaugurent la *Coopération des idées* du faubourg Saint-Antoine, la *Fondation*

[1] *Bulletin des Universités populaires*, 15 mars 1900. Discours de M. Gabriel Séailles, président de la société.

universitaire de Belleville, l'*Émancipation* du xv[e] arrondissement, les *Soirées ouvrières* de Montreuil. Le mouvement est aussi commencé en province, où des U. P. sont en voie de formation à Alais, Bar-le-Duc, Beauvais, Bourg, Châlons-sur-Marne, Clermond-Ferrand, Dijon, Montauban, Nancy, Nîmes, Rennes.

En 1900, un progrès notable a été accompli : il y a 12 U. P. à Paris, 6 dans la banlieue, 21 en province.

Ce progrès est plus marqué encore en 1901 : 21 U. P. à Paris, 16 dans la banlieue, 56 en province.

En 1902, nouvelle augmentation : on compte à Paris 24 U. P., 19 dans la banlieue, 75 en province.

Enfin, en 1903, si la situation ne se modifie pas à Paris et dans sa banlieue, la province voit naître 20 U. P. nouvelles.

Si l'on ajoute que trois ou quatre ont été créées dans des circonscriptions rurales, on arrive pour l'heure présente à un total de 131 U. P.

En somme, à quelques exceptions près, il en existe aujourd'hui dans presque tous les départements, et elles semblent avoir atteint leur développement complet. Peut-être même y a-t-il des raisons de croire qu'il y aurait quelque inconvénient à aller au delà. Tous milieux ne conviennent pas à des établissements de ce genre, et, dans certains milieux, ils ne peuvent que végéter. On doit sans doute rendre hommage aux excellentes intentions de ceux qui ont fondé des U. P. rurales, mais nous estimons qu'ils eussent pu faire un meilleur emploi de leur dévouement.

Au lieu de souhaiter la création de nouvelles U. P., on désirerait plutôt que celles qui existent déjà fissent effort pour développer leur vigueur intime et étendre leur action. Des U. P. de chef-lieu de canton, cela nous paraît paradoxal et même un peu ridicule. Si les U. P. veulent se décentraliser, elles en ont le moyen, sans tomber dans cet excès : qu'elles fassent de l'extension, suivant le conseil de M. É. Petit : « En général, dit-il, les U. P. provinciales limitent leur action au faubourg, au quartier, ou bien à la petite ville où elles se sont installées. Elles rendraient d'utiles services en étendant leur champ d'activité, comme fait l'U. P. de Laon qui envoie des conférenciers dans les communes rurales, l'U. P. de Montpellier qui répond aux appels venant de l'Hérault, du Gard. Un interéchange d'orateurs pourrait s'opérer. Mais surtout, des grands centres, il serait expédient de rayonner dans les

campagnes, d'y tenir des soirées récréatives, des séances dramatiques avec causeries explicatives [1]. »

M. Guieysse, secrétaire général de la Société des Universités populaires, a fort bien démêlé les causes qui expliquent le rapide succès des U. P. : « Depuis longtemps, dit-il, existent en France deux mouvements puissants : le mouvement scolaire, le mouvement ouvrier. Les hommes qui les dirigent ont cru tout d'abord que ces mouvements pourraient aboutir en restant isolés. Certains amis de l'école laïque ont prétendu que c'était elle, et elle seule, qui fonderait la République vraie; et, en même temps, s'organisait en France un parti socialiste, voulant refaire la société plus juste, par la seule force du mouvement ouvrier... Je crois que ces deux mouvements qui d'abord pensaient arriver au but, au même but, par leur action isolée, se réunissent actuellement en partie; ils se combinent, et leur résultante, c'est le mouvement universitaire populaire [2]. »

c. *Définition des U. P.* — Reste à savoir comment se produit ce mouvement? Que sont les universités populaires? Que font-elles?

Une université populaire « est une association laïque qui se propose de développer l'enseignement supérieur du peuple, qui poursuit l'éducation mutuelle des citoyens de toute condition, qui organise des lieux de réunion où le travailleur puisse venir, sa tâche accomplie, s'instruire, se reposer et se distraire [3] ». Cette définition figure dans le rapport présenté par le secrétaire général de la Société des U. P. à l'assemblée générale constitutive du 28 février 1900; elle a donc une valeur documentaire et il nous suffira d'en développer les différentes parties.

d. *L'enseignement.* — Puisque l'enseignement s'adresse à des hommes faits, de tout âge et de toute condition, l'on conçoit que, théoriquement, il ne pourra être qu'encyclopédique : « Notre enseignement comportera toutes les branches du savoir physique, biologique et sociologique : astronomie, cosmologie, géographie, anthropologie, ethnologie, physiologie, hygiène, psychiatrie, psychologie, linguistique, logique, esthétique, démographie, droit, économie politique, pédagogie, philosophie de l'histoire, criminologie, phi-

(1) *Rapport* de 1901 1902.
(2) *Bulletin des U. P.*, n° 1, p. 8.
(3) *Ibid.*, p. 6.

losophie, éthique, etc.[1].» Il comportera toutes ces sciences, sans doute; mais, pour en recevoir et en donner des leçons, il ne saurait trouver partout des auditeurs ni des professeurs. Il faudra donc, suivant les milieux, suivant les ressources en hommes, faire, dans l'encyclopédie scientifique, le choix des matières qui peuvent être traitées; et l'on voit par là que les programme d'enseignement des U. P. ne sauraient être uniformes, qu'ils doivent nécessairement différer dans leurs limites et leurs cadres.

A titre d'indication, donnons les programmes établis dans quelques-unes des U P. les plus importantes : à Paris, à *la Solidarité* du XIIIe arrondissement, on a enseigné l'histoire de France, la littérature, la philosophie, les sciences physiques et naturelles, la géographie, l'économie politique et le droit public, l'hygiène[2]; à l'*Union Mouffetard* du ve arrondissement, on a fait des leçons d'économie politique, d'histoire politique de l'Europe contemporaine, d'histoire de l'art, de sciences physiques et naturelles considérées dans leurs applications, de morale privée et de morale sociale[3]; à Lyon, l'enseignement comprend, suivant la classification d'Auguste Comte : 1° les sciences de l'étendue (mathématiques, astronomie); 2° les sciences de la matière (physique, chimie); 3° les sciences de la vie (physiologie, biologie, hygiène); 4° les sciences sociales (sociologie)[4]; à Toulouse, voici le plan qui a été arrêté : étude des principes de l'économie politique, études des faits économiques, en France, dans les colonies, à l'étranger, législation ouvrière, hygiène sociale, histoire moderne, éducation artistique à l'aide de quelques leçons destinées surtout à coordonner les impressions, à l'aide aussi de lectures, de représentions théâtrales, d'auditions musicales, de visites aux musées et monuments, étude des sciences générales et des sciences industrielles[5].

Les différences de forme de cet enseignement sont moindres sans doute que les différences de fond; mais il y a là encore une assez grande diversité. Comme il n'est guère possible que les U. P.

[1] *Une tentative d'éducation et d'organisation populaires*, par G. Deherme, p. 14.

[2] *Bulletin des U. P.*, n° 2, p. 10.

[3] *Les Universités populaires.* Paris et banlieue. (*Cahiers de la quinzaine*, 10e cah. de la 3e série, Paris, 1901.)

[4] *Annales de l'Université populaire lyonnaise*, n° 2, p. 76. (Lyon, chez Storck, 1901, in-8°.)

[5] *Bulletin des U. P.*, n° 2, p. 84.

aient un personnel enseignant fixe, comme il est très difficile aussi d'avoir des auditoires réguliers et assidus, il semble que la forme normale de cet enseignement soit la conférence, la conférence isolée, formant un tout, et épuisant un sujet en une séance. Et, en fait, dans les universités qui débutent, c'est presque toujours ainsi que se distribue l'enseignement.

Mais on ne tarde pas à éprouver qu'une suite de conférences « sur des sujets divers qu'aucun lien logique ne rattache les uns aux autres ne constitue pas, à proprement parler un enseignement [1] ». Si, dans les auditoires mobiles, on a distingué quelques éléments permanents, on tente alors de constituer des cours suivis, comme cela se pratique par exemple à *la Solidarité* du XIII[e] arrondissement, ou bien l'on fonde des « groupes d'études », d'après le type qui a été fourni par la *Fondation universitaire* de Belleville : un certain nombre d'auditeurs se réunissent pour passer en revue un programme nettement déterminé à l'avance. Le professeur choisit les lectures à faire, les fait précéder de courts exposés dont il distribue ensuite le résumé. Les auditeurs sont invités à prendre part au travail, en présentant leurs objections, leurs doutes, en faisant des communications, et on les prépare à intervenir dans la discussion, en leur donnant au préalable des indications bibliographiques sur le sujet à l'étude [2].

Il arrive aussi que, pour échapper aux inconvénients des conférences isolées, on s'applique à les ordonner en cycles, en séries : « Nous croyons, dit le secrétaire d'une U. P. provinciale, que la série de trois ou quatre conférences est le type de l'enseignement à l'Université populaire : à mi-chemin entre les conférences isolées dont elle évite le décousu et le cours qui souvent rebute par sa longueur et qui exige une présence ininterrompue, la série nous paraît admirablement adaptée à la force d'attention de notre public habituel [3]. »

M. Georges Deherme, lui, ne pense pas qu'il faille chercher à donner de la cohérence à l'enseignement; tout au contraire. Sa théorie sur ce point vaut d'être connue. Après avoir dit qu'à *la Coopération des idées* les conférences se succèdent et ne se suivent

[1] Discours de M. Séailles, *Bulletin des U. P.*, n° 1, p. 4.
[2] *La Fondation universitaire de Belleville*, par J. Bardoux, p. 27.
[3] *Les Universités populaires*. Départements. (*Cahiers de la quinzaine*, 20[e] cah. de la 3[e] série, 1901.)

pas[1], « ce qui, dit-il, frappe surtout les esprits superficiels, c'est l'aridité des sujets, leur multiplicité qui, sur le programme, paraît incohérente, le parti-pris évident qu'on a eu de traiter de toutes choses au hasard des jours, sans lien, sans méthode... Ces objections, ces critiques ont été faites maintes fois aux organisateurs. Ils n'en tiennent pas de compte. Même si l'on trouvait le plan d'études merveilleux qui s'adapterait merveilleusement à tous les esprits, en fait, il ne s'adapterait point. L'ouvrier a son pain à gagner et des parasites, trop nombreux, à entretenir; il vient quand il peut. Puisqu'il en est qui se détraquent dans la paresse et dans la noce, son labeur l'oblige souvent aux veilles. Toujours, la belle série d'études qu'on aurait établie pour lui se trouverait rompue, et ce serait le rebuter à jamais de la vie intellectuelle... Plus on remue de sujets, plus on a de chances de révéler des aptitudes et de stimuler la curiosité, qui est toujours plus frappée par quelque chose qu'on ne peut savoir à l'avance. C'est une étincelle à faire jaillir, et il n'y a qu'une catégorie d'idées pour chacun qui le puisse faire. Le parti-pris de se refuser à tout plan et de dire tout de toutes façons est donc réfléchi, et les résultats que nous venons d'esquisser valent bien ceux des réglementations pédantes et des chapelles où l'on ressasse constamment la même messe[2]. »

Pour qui attend de l'enseignement des résultats immédiats et directs, une pareille théorie est inadmissible; mais ces résultats ne doivent pas être ceux que visent les Universités populaires, et, tout en exagérant un peu[3] les choses en haine du dogmatisme et de l'utilitarisme didactique, M. Deherme reste fidèle à l'esprit de l'institution : avant tout œuvre d'éducation et d'action sociales, l'Université populaire regarde l'enseignement comme un moyen, non comme une fin. Cela avait été posé en principe dans l'appel-programme du 1er janvier 1898 : « On avait considéré l'instruction comme une fin au lieu de l'employer habilement comme un moyen. Nous nous proposons d'instruire aussi, mais pour édu-

[1] Voir à l'Appendice un programme mensuel des conférences données à la *Coopération des idées*, et une liste des conférences faites dans les différentes U. P. de Paris, pendant une semaine.

[2] G. Deherme, *Une tentative d'éducation et d'organisation populaires*, p. 35 et suiv.

[3] C'est assez de dire que la cohérence n'est pas absolument indispensable: c'est trop de prétendre que l'incohérence soit nécessaire.

quer, c'est-à-dire élever. » Envisagée de ce biais, l'opinion de M. Deherme n'a plus la mine paradoxale.

e. *L'éducation.* — Si les Universités populaires ont une physionomie originale, ce n'est point en effet de leur enseignement qu'elles la tiennent : elles doivent ce qu'elles ont de plus neuf et de plus intéressant à l'effort éducatif qui s'y poursuit et, pour les connaître, c'est par là surtout qu'il faut les étudier.

De cette éducation, la théorie n'a pas été faite, ou plutôt il n'en a pas été donné d'exposition en forme. Mais, dans les allocutions de M. Séailles, dans les articles et brochures de M. Deherme, elle a été exprimée en ses traits essentiels. S'il est vrai que leurs idées n'ont pas été complètement adoptées par tous, il est cependant certain qu'elles ont rallié la majorité, qu'elles sont celles dont s'inspirent le plus grand nombre des U. P. Tâchons donc de les recueillir et de les grouper.

A leur gré, le but de l'éducation, qui doit se donner dans les U. P., c'est la réforme de la société telle qu'elle est aujourd'hui constituée. Mais ils pensent en même temps que cette réforme ne saurait s'accomplir si elle n'est pas précédée par la réforme morale des individus. L'éducation dans les U. P. sera, comme ils disent, éthique-sociale; mais le second terme ne peut être réalisé, si le premier ne l'a été d'abord. Les sociétés ne sont que des abstractions; point d'autre réalité vivante que les hommes qui les composent. Tant que les hommes ne seront pas transformés, les révolutions, les coups de force ne changeront rien que la face des choses; ces révolutions resteront vaines, parce que le fond n'aura pas été modifié. Utiles, en tant qu'elles peuvent détruire certains obstacles qui s'opposent au renouvellement de la vie, elles demeurent impuissantes à créer la vie nouvelle. Pour qu'elle commence, cette vie nouvelle, il faut des hommes désireux et capables de la vivre, c'est-à-dire des hommes dont la conscience soit éclairée, la volonté fortifiée, la personnalité affermie; et ce n'est pas par la « propagande » ni par le « dressage » qu'on arrivera à former de pareils hommes : pour préparer leur venue, pas d'autre éducation possible que l'apprentissage de la liberté. La liberté, qui est le but suprême de cette éducation morale, en est en même temps l'instrument essentiel. Il faut d'ailleurs bien entendre que par liberté l'on ne signifie pas du tout le caprice, ni l'arbitraire. Car « être libre, c'est d'abord s'affranchir des servitudes qu'on trouve en soi-même, dont on est le complice et plus ou moins l'auteur;

et c'est, s'élevant à l'idée du bien supérieur, humain, qui ne peut être réalisé que par la volonté collective, que par la solidarité sociale, se faire l'ouvrier de ce bien, par suite ne plus obéir à une volonté extérieure, mais être vraiment autonome, trouver sa loi dans son amour de la justice [1]. »

Tel est en quelque sorte le *schema* de cette théorie de l'éducation populaire. Mais cela ne suffit pas pour la connaître; il faut sentir l'inspiration qui la pénètre et, sous peine de trahir les hommes de cœur et de talent qui veulent la propager, nous devons citer quelques pages où se marque l'élevation de leurs vues et la générosité de leurs sentiments :

« Il semble, dit M. Séailles, que l'ère des Apocalypses soit close, que l'on soit las de faire lever l'image de la Jérusalem terrestre dans le fracas des mots sonores, dans la fumée des pipes et les vapeurs de l'alcool, au moment même où les corps s'intoxiquent, où les nerfs se détraquent, où l'homme détruit dans son intelligence et dans sa volonté les instruments nécessaires de sa délivrance et justifie son esclavage. Les travailleurs en ont assez d'attendre le grand jour, où le Messie, qui s'appelle aujourd'hui la Révolution, fera pour eux par un miracle soudain ce qu'ils n'auront pas su faire eux-mêmes; ils découvrent l'illusion de cette providence sans dieu que l'on charge de produire des effets sans cause. Ils veulent commencer quelque chose, se mettre à l'œuvre... « Nous avons besoin d'hommes conscients » est un des mots qu'on entend répéter le plus souvent dans les U. P. Entendez que les choses ne se font pas toutes seules, mais par l'intelligence et par l'énergie des individus. La société n'est qu'une abstraction quand on la sépare des éléments vivants qui la composent. L'individu doit agir sur lui-même et sur les autres, créer les sentiments nouveaux sans lesquels la société de demain ne sera qu'une forme inédite des tyrannies anciennes. L'U. P. répond à cette conscience de la nécessité de l'effort de chacun pour le salut de tous [2]. »

Et voici comment M. Deherme parle à son tour :

« Nous sommes de ceux qui disent franchement au travailleur : vois toute la vérité que connaissent présentement les hommes,

[1] G. Séailles, *Éducation et Révolution*, p. 9 (à *la Coopération des idées*, 157, faubourg Saint-Antoine, 1899, br. in-8°).

[2] *Les Universités populaires*, Paris et banlieue, p. 7 et 11. (*Cahiers de la quinzaine*, 10e cah. de la 3e série, Paris, 1901.)

tâche d'en augmenter la somme; prends toute la liberté dont tu es capable, et fais effort sur toi-même, constamment, pour accroître encore cette capacité; jouis de toute la beauté créée et tâche d'en créer d'autre, dans les choses et dans la vie; et, après avoir formé, éclairé, discipliné ta conscience et ta volonté, écoute ta conscience et n'écoute qu'elle, et agis: n'accepte pas toutes faites nos croyances: élabore la tienne, elle sera meilleure, parce que plus vraie, plus vivante; tu peineras, tu souffriras dans ta chair : nous ne venons pas te prêcher ni la résignation, ni la lâcheté, mais l'effort; il n'y a plus de miracles : c'est par l'effort seul que tu peux vivre ta vie d'homme, et t'affranchir; dans le chaos du relativisme qui nous étreint, il n'y a qu'une certitude, c'est que tout effort que tu accomplis pour ton élévation morale et intellectuelle ne peut produire que du bien, plus de justice, sous quelque forme sociale que ce soit [1]. . . — Nous voulons éveiller les volontés, les diriger vers l'action sociale. C'est le peuple qui sauvera le peuple. . . Un ouvrier sobre dans chaque atelier ferait plus pour combattre l'alcoolisme que toutes les lois prohibitives et répressives. . . La justice, la liberté, la solidarité ne sont pas en dehors de l'homme. Elles ne sont rien, elles sont des mots vides sans l'homme juste, l'homme libre et l'homme solidaire. Ce sont ces hommes que nous voulons faire. Le peuple ne sera cela que s'il trouve d'abord, dans son sein, des exemples vivants [2]. »

On le voit, le principe de cette éducation pourrait se formuler ainsi : l'homme doit d'abord poser et réaliser en lui-même, dans sa conscience, les conditions de la société vraie. Mais, comme l'idée qui ne se traduit pas dans les faits, dans des œuvres concrètes, reste une idée abstraite, morte, sans vertu, il faut que, pour ainsi dire, il projette ces conditions au dehors et qu'il donne à sa vie extérieure la forme de son âme. C'est en l'aidant dans cette tâche, en lui préparant un milieu favorable pour qu'il puisse l'accomplir, que l'U. P. est surtout éducative.

En premier lieu, l'on y a ménagé le rapprochement des intellectuels et des travailleurs et ce que l'on a voulu, en établissant ce commerce, c'est sans doute donner aux ouvriers l'occasion de s'instruire près des lettrés, mais l'on a songé surtout à travailler à

[1] G. Deherme, *Une tentative d'éducation et d'organisation populaires*, p. 41.
[2] *La Coopération des idées*, numéro de mars 1898.

l'éducation sociale des uns et des autres. Comment? C'est ce que M. Séailles explique à merveille : « Ce que nous voulons, le voici : nous voulons que savants et ouvriers se rapprochent et apprennent à se connaître et que ce commerce soit fécond pour les uns comme pour les autres; nous voulons que tous soient appelés à participer à la beauté, à la vérité, à la vie morale, à ces biens précieux qui font la dignité de la personne humaine; nous voulons par là travailler tout à la fois et à la paix sociale et à l'affranchissement du peuple. Le commerce volontaire des intellectuels et des travailleurs n'est pas moins nécessaire aux uns qu'aux autres; nous venons ici autant pour nous instruire que pour enseigner; nous sommes une école mutuelle, où chacun tour à tour est élève et maître [1]... — Nous mettons en commun nos intelligences et nos bonnes volontés, nous rapprochons nos idées pour les conférer; nous cherchons à nous comprendre; nous savons qu'à ce libre commerce tous, des plus humbles aux plus élevés, nous ne pouvons que profiter en nous délivrant de nos préjugés, en apprenant à nous connaître et à nous aimer, en faisant nos esprits plus justes, nos cœurs plus ouverts, en élargissant notre idée de l'humanité. . La vraie société est une grande amitié [2]. »

L'U. P. ne rapproche pas seulement des hommes de culture et de condition différentes : elle accueille les représentants des opinions les plus diverses et ils sont admis à les manifester de leur estrade de conférenciers : «Chacun vient dire ce qu'il sait le mieux, ce qu'il aime le plus, ce qu'il croit surtout, et s'en va.» Ce n'est pas qu'on ait le désir de marquer l'enseignement d'un caractère éclectique, mais c'est qu'on poursuit le dessein de rendre impossible toute espèce de fanatisme. A tout entendre, on espère que les auditeurs prendront des dispositions d'esprit libres et libérales, qu'ils se pénétreront de respect pour les opinions et les croyances sincères, quelles qu'elles puissent être. Comme chaque conférence est suivie d'une causerie, où les idées exposées sont débattues entre auditeurs et conférenciers, les cartes d'adhérents portent au verso, entre autres indications qui tiennent lieu de règlement, les recommandations suivantes : « Dans les conversations, ne jamais supposer celui qui est d'un avis contraire un imbécile ou un gredin. C'est peut-être lui qui a raison.

[1] *L'Enseignement supérieur du peuple*, dans le supplément de *la Coopération des idées*, numéro de décembre 1897.

[2] *Éducation et Révolution*, passim. — Déjà cité.

Respecter l'idée de chacun. On se trompe de bonne foi, et nous voyons tous un coin de la vérité... Abandonner un instant ses préoccupations personnelles et ses tendances pour essayer de comprendre les autres. » — « Notre association, est-il dit dans le préambule des statuts de la Société des U. P., ne propage aucune doctrine politique, religieuse ou philosophique particulière... Elle s'interdit donc tout prosélytisme, et n'exclut que l'exclusion. Elle ne veut pas, en divisant et aigrissant les esprits, faire des partisans; mais, en les unissant dans la recherche sincère du vrai et du bien, dans la joie du beau, faire des hommes. » D'un mot, l'U. P. aspire à être une école pratique de tolérance; et, au lieu de la prêcher, elle en fait faire l'apprentissage[1].

De même, à l'U. P., l'on ne se contente pas de proposer l'idéal d'une vie sociale nouvelle, l'on se persuade que cet idéal, à demeurer en suspens, comme en l'air, ne tarderait pas à se volatiliser et à se dissoudre. On s'efforce de lui donner un commencement de réalisation; cette vie nouvelle, on veut que, sans délai, on s'essaie à la vivre. « Si l'action, dit M. Deherme, est rendue plus efficace par l'éducation, l'éducation ne se fait réellement et profondément que dans l'action... Nous croyons mieux à l'action qu'aux formules, à la vie qu'aux livres[2]. » Et M. Séailles écrit lui aussi : « L'action est féconde : elle assure peu à peu à l'individu les qualités qu'elle exige, la sagesse et l'énergie; elle précise l'idéal; au rêve vague et stérile, elle substitue la poursuite de fins prochaines qui peuvent être atteintes et mettent sur le chemin d'un bien supérieur qu'il faudra dépasser encore; par le succès relatif, elle stimule les courages; en concertant nos efforts, en nous animant d'une pensée commune, elle nous habitue à la discipline volontaire qui identifie la loi avec la liberté[3]. » Voilà pourquoi l'U. P. considère qu'il est de son programme éducatif de créer, à côté de ses chaires, de ses laboratoires, des œuvres d'assistance : cabinets de consultations médicales, juridiques, économiques, offices de placement, assurances, mutualités, etc. Voilà

[1] Un prêtre catholique, l'abbé Ch. Denis, s'étant présenté à l'U. P. du faubourg Saint-Antoine, l'assistance refusa de l'entendre (8 octobre 1900). Mais, malgré cet incident, ni M. Deherme ni M. Séailles n'ont modifié leurs idées sur la question de la tolérance et, dans la plupart des U. P., on leur a donné raison. Voir une brochure de M. Lucien Le Foyer : *De la tolérance dans les Universités populaires* (Paris, à *la Coopération des idées*, in-18).

[2] *La Coopération des idées*, 30 mars 1901.

[3] *Éducation et Révolution*, p. 8.

pourquoi elle s'applique à développer dans son sein ou à s'annexer des syndicats, des coopératives; sans faire fi du bien-être immédiat que peuvent procurer ces associations, elle les encourage surtout « parce qu'elles enseignent à leurs membres, comme une nécessité organique, le devoir d'agir, la socialité, la solidarité humaine ».

Enfin, pour que ses membres atteignent avec moins d'effort à la capacité de recevoir cette éducation, l'U. P. se préoccupe de leur fournir les moyens de tenir leur corps en santé et leur âme en joie. Aussi considère-t-elle qu'elle doit compter parmi ses organes : une pharmacie, un restaurant de tempérance, une salle de bains-douches, une salle d'escrime et de gymnastique, un musée du soir, une salle de spectacle et de concerts.

On voit donc que ce serait une erreur complète que de considérer seulement l'U. P. comme un établissement d'instruction; elle est cela sans doute; mais elle est aussi et veut être beaucoup plus, à savoir une œuvre d'éducation et d'organisation sociale. Il ne faut pas la prendre pour « un lieu neutre où se rencontrent des gens qui parlent et des gens qui écoutent ». Le but, comme l'a dit M. Séailles, c'est que, de plus en plus, « elle soit mêlée aux grands intérêts économiques de l'ouvrier, qu'elle se rattache au mouvement coopératif, qu'elle soit une école permanente de solidarité sociale ». L'U. P. ne ressemble pas à un Institut, à une Sorbonne; elle aspire à devenir la maison du peuple [1].

f. *Les ressources.* — Pour répondre à cette destination, l'U. P. a besoin de multiplier ses organes. Sans doute, elle peut ne les développer que progressivement, et ne point attendre de « pouvoir tout ce qu'elle veut pour faire tout ce qu'elle peut ». Des U. P. se sont ouvertes qui n'avaient ni salles de gymnastique, ni bains-douches, ni restaurant de tempérance, ni magasins de coopératives, etc.; ces créations étaient remises au lendemain; mais encore, dès aujourd'hui, fallait-il au moins un local pour se réunir, pour donner des cours et quelques fêtes. Si embryon-

[1] M. Deherme a songé à fonder comme une université modèle; le type en aurait été réalisé par ce qu'il appelait le Palais du peuple. Pour élever ce palais une société anonyme à capital variable s'est constituée en 1900. Où en sont les choses? nous l'ignorons. En tout cas, il est curieux de connaître le plan de cette université populaire idéale. On le trouvera à la suite de la conférence faite par M. Séailles, le 1er octobre 1900 (en vente à *la Coopération des idées*. Paris, 1901, in-18). Voir aussi la *Revue politique et parlementaire* (décembre 1900).

naire que l'on suppose l'organisation d'une U. P. à ses débuts, elle ne peut se passer de quelque argent. Quelles sont les ressources des U. P.?

Les U. P. sont très jalouses de leur indépendance et ne font pas de démarches qui puissent la compromettre; elles ne se sont pas interdit statutairement de recevoir des subventions de l'État, des municipalités; mais, en fait, elles n'en reçoivent pas, parce qu'elles n'en demandent point[1]. Par là, elles restent libres de tout lien, par là, elles ont aussi plus de difficultés que la plupart des sociétés d'instruction populaire à établir leur budget des recettes.

Ces recettes se composent d'abord des dons et libéralités qui peuvent venir des amis de l'institution; mais ce sont là ressources extraordinaires. Elles sont plus ou moins abondantes, en tout cas ne font presque jamais complètement défaut, au moment où l'œuvre se fonde; seulement, plus tard, elles se réduisent, deviennent de moins en moins fréquentes. En somme, pour vivre et pour durer, l'on ne peut compter sur elles.

Pour une U. P., point d'autre source permanente de recettes que les cotisations de ses membres : la cotisation ordinaire, commune à presque toutes les U. P., est, par mois, de 0 fr. 50 pour une personne et de 0 fr. 75 pour toute une famille. Est-ce suffisant? Avant tout examen, il est permis d'en douter, et le doute se trouve confirmé, si l'on consulte une note de M. Édouard Dujardin, secrétaire adjoint de la Société des U. P., sur la *Question budgétaire*[2].

D'après lui, une U. P., à Paris, a besoin pour vivre d'un budget qui peut varier entre 2,000 et 4,000 francs, selon l'importance de son local et le prix des loyers dans le quartier où elle est installée. Pour un budget minimum de 2,000 francs, il faudrait donc une moyenne de 300 à 350 cotisants par mois. Bien que ce chiffre soit assez élevé, on peut l'atteindre. Mais cela même ne suffit pas : il faudrait le dépasser. On pense bien, en effet, que les rentrées ne se font pas avec une régularité parfaite,

[1] Il faut remarquer cependant qu'il y a, en province, des U. P. subventionnées par les municipalités : telles les U. P. de Lyon, de Montpellier, de Bourges, et quelques autres. Mais ce sont des exceptions assez rares. (Voir *Les Universités populaires*. Départements. Cahiers de la quinzaine.)

[2] *Les Universités populaires*. Paris et banlieue, p. 42. (*Cahiers de la quinzaine*, 10e cah. de la 3e série.)

surtout si l'on sait que l'adhérent à l'U. P. vient verser lui-même sa cotisation, que la perception ne s'en fait pas à domicile[1].

Souvent ainsi la situation devient pénible, ou au moins embarrassante. Comment faire pour l'améliorer?

«On s'est préoccupé à différentes reprises, dit M. Édouard Dujardin, de la manière dont l'U. P. vivrait matériellement dans l'avenir. Il est apparu qu'elle avait à sa disposition un certain nombre de moyens. Par exemple : le rattachement de l'U. P. à une coopérative de consommation, la fondation d'une coopérative par les membres de l'U. P.; l'organisation de matinées littéraires ou musicales du dimanche, payantes, et dont le produit serait versé dans la caisse de l'U. P.; en dernier lieu, on a songé à l'augmentation de la cotisation. — Je ne crois pas qu'il faille rechercher une solution type applicable à toutes les U. P.»

De ce que l'on cherche des solutions, de ce que l'on tâche, entre les solutions possibles, de choisir la plus pratique, il faut bien conclure que le problème existe. On ne songe pas d'ailleurs à le cacher. Voici, en effet, ce que l'on peut lire en tête de la note de M. Édouard Dujardin : « Les principales difficultés que rencontrent les U. P. de Paris sont d'ordre budgétaire, les mêmes difficultés sont moindres dans la banlieue, et beaucoup moindres dans les départements.» Cela signifie bien, en somme, que, plus ou moins gênée suivant les milieux, la situation financière n'est bonne presque nulle part. Réserve faite d'un groupe de vingt-cinq ou trente, les U. P. sont besogneuses : voilà la vérité. Là-dessus, on aurait tort sans doute de désespérer de leur existence; mais il faut reconnaître que l'avenir de beaucoup d'entre elles semble incertain et peut inspirer de l'inquiétude[2].

g. *La crise des U. P.* — Les U. P. sont menacées par un autre péril assez grave, non plus matériel celui-là, mais d'ordre moral[3].

[1] A l'U. P. l'enseignement n'entraîne aucune dépense. Il est donné bénévolement par des professeurs d'universités, de lycées, par des hommes de lettres, etc.

[2] Le titre d'université populaire a été fort à la mode; on en a abusé. On a vu s'en parer de petits groupes qui n'avaient nulle raison de le prendre. La disparition de tel ou tel de ces groupes minimes ne saurait être considérée comme un symptôme de la décadence des U. P. envisagées en général.

[3] On peut lire sur *La crise des U. P.* une série d'articles parus, sous la signature de M. G. Philippe, dans *l'Association ouvrière*, organe hebdomadaire de propagande coopérative et d'éducation sociale (16, 23, 30 mai, 6, 13, 20, 27 juin, 11 juillet, 8 août 1903).

Elles sont nées, nous l'avons vu, du rapprochement qui s'est fait entre la bourgeoisie libérale et la classe ouvrière. Aussi, à leur origine, la tendance qu'elles manifestaient le plus nettement dérivait de cette idée que ce qui est désirable avant tout, c'est la paix et l'union entre tous les hommes. « Nous voulons, disait M. Séailles, que tous soient appelés à participer à la beauté, à la vérité, à la vie morale, à ces biens précieux qui font la dignité de la personne humaine; nous voulons par là travailler tout à la fois à la paix sociale et à l'affranchissement du peuple[1]. » Aussi l'on s'y prononçait pour l'élimination de la politique militante, de la propagande, du prosélytisme « Il est bien certain, disait alors M. Guieysse, que, du jour où une U. P. quelconque s'occupera de politique, c'est sa mort qu'elle décrétera[2]. »

Cette tendance, excellente en soi, a été peut-être exagérée ici ou là. Quelques-uns se sont montrés non seulement prudents, mais timides, et même timorés. Ne voyons-nous pas une U. P. de province pousser la crainte de la politique jusqu'à ne pas admettre de journaux dans sa salle de lecture? Au lieu de s'en tenir à éviter les querelles sur les hommes et les choses du moment, on allait jusqu'à écarter les questions actuelles. On exagérait la neutralité au point de la faire dégénérer en apathie. Aussi advint-il que M. Guieysse qui, en 1900, traitait la politique en intruse, se ravisa quelque quinze mois plus tard : « Dans plusieurs U. P., dit-il, l'on insiste continuellement sur la nécessité de ne point faire de politique. Cette insistance effraie un peu: elle semble dénoter le désir de fonder un parti nouveau qui s'opposerait à tous les partis anciens, un parti qui se désintéresserait de toute action publique... Dans une U. P. d'où l'on bannit avec rigueur toute discussion politique, ne s'opposera-t-on pas à la formation de syndicats et de coopératives, organisations de luttes contre le patronat industriel et la bourgeoisie commerçante? Ne dira-t-on pas que l'U. P., étant un milieu de paix, d'union et d'amour, suffit pour le bonheur des ouvriers[3]? »

Ici, M. Guieysse semble grossir les traits. Mais il est vrai qu'en mesurant mal les sacrifices qu'il convenait de faire à l'union et à la paix sociale, on finit par déplaire aux membres ouvriers des U. P. — Le soin par trop jaloux qu'on mettait à observer la neu-

[1] *L'Enseignement supérieur du peuple*, p. 1.
[2] *Bulletin des U. P.*, n° 1, p. 15.
[3] *Les Universités populaires*, départements, p. 4.

tralité leur donna de la défiance; beaucoup crurent à une manœuvre de la bourgeoisie et appréhendèrent de se livrer à des «endormeurs». Ils se persuadèrent que la classe ouvrière devait, sans tarder, prendre la direction exclusive des U. P. et dénoncer l'accord conclu naguère entre intellectuels et travailleurs. M. Guieysse a étudié cette tendance nouvelle dans sa brochure intitulée : *Les Universités populaires et le mouvement ouvrier*. Revenant sur ses déclarations antérieures, loin de blâmer cette réaction, il lui donne une approbation complète. Il se félicite de voir que l'orientation des U. P. est changée. Ce n'est plus la paix sociale qu'elles ont pour objet : elles deviennent une arme dont le prolétariat se servira pour la lutte : «Par le jeu naturel des facteurs sociaux, les U. P. sont devenues des institutions ouvrières; et ce qui est maintenant clairement leur raison d'être, c'est la lutte de classe et non la fusion des classes[1].»

Là où triomphe cette conception, il n'y a pas seulement changement profond dans l'esprit général de l'U. P.; la nature de l'enseignement se trouve aussi forcément modifiée. Au lieu de mettre au premier rang les études générales et désintéressées, au lieu de faire une place très large à tout ce qui n'est propre qu'à développer la haute culture, l'U. P., sous l'inspiration nécessairement plus pratique des ouvriers qui la dirigent, se consacre à l'économie sociale, à l'histoire politique, à l'hygiène domestique et industrielle, c'est à-dire à tout ce qui peut servir directement la cause de l'émancipation ouvrière[2]. Le reste ne doit être donné que par surcroît et surtout à l'occasion des fêtes familiales, telles que Maurice Bouchor les a organisées.

Que l'U. P. puisse être ainsi modifiée, M. Deherme ne veut l'admettre en aucune façon. Avec énergie, il maintient qu'elle doit garder son inspiration et sa forme primitives. A la brochure de M. Guieysse, il a répondu dans un article éloquent de *la Coopération des idées :* «Nous voulons la paix, dit-il, non pour dormir, mais pour agir... Nous repoussons la lutte de classe précisément parce qu'elle gaspille les forces, les use les unes contre les autres,

[1] *Les Universités populaires et le mouvement ouvrier,* p. 15. (*Cahiers de la quinzaine*, Paris, in-18.)

[2] Il est question, à cette heure (oct. 1903), de fonder une section d'U. P. près de l'*École des Hautes Études sociales.* Il y serait donné, dès le début, une suite de conférences destinées aux ouvriers et dans lesquelles seraient traitées des questions politiques et sociales.

et parce qu'elle diffère l'action positive que nous pouvons commencer dès maintenant... Il n'y a pas à faire qu'une classe asservisse l'autre, que des individus, minorité ou majorité dans la société ou dans l'U. P., imposent leur direction; mais que chaque classe, chaque individu agisse, suivant ses capacités, son énergie, sa conscience, sa foi, sous sa propre responsabilité[1]. »

Sans entrer dans le fond du débat, on ne peut pas ne pas reconnaître qu'à s'éloigner de son type primitif, l'U. P. perd singulièrement en originalité : elle n'est plus qu'une entreprise du parti socialiste, au lieu d'une tentative vraiment neuve de démopédie.

Des deux tendances que nous avons indiquées, quelle est celle qui doit l'emporter un jour? Il serait très hasardeux, à notre avis, de prétendre le prévoir. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la crise des U. P., malgré tout le bruit qu'on a fait autour d'elle, a été jusqu'ici presque complètement localisée à Paris. La majorité des U. P. provinciales est restée fidèle, comme nous l'avons déjà remarqué, aux idées de MM. Séailles et Deherme et il est permis de croire que leur influence n'est pas près de cesser de se faire sentir[2].

[1] *La Coopération des idées*, numéro du 1er décembre 1901.

[2] « Ce que nous aurons à faire dans quelques années, ce sera de rechercher laquelle de ces deux tendances se sera développée plus que l'autre. Je crains d'ailleurs beaucoup que ce soit la première qui l'emporte sur la seconde. » (C. Guieysse, *Les Universités populaires*, départements, p. 3.)

II

LES ŒUVRES AUXILIAIRES DE L'ÉCOLE.

En 1895, M. Léon Bourgeois, voulant indiquer aux membres du congrès de Bordeaux la direction que devait prendre, à son sens, le mouvement qui commençait à se produire en faveur de l'éducation populaire, leur tenait le langage suivant : « Ce n'est là (les cours d'adultes) qu'une partie de l'entreprise. C'est le point de départ, la continuation ou la reprise du contact avec les esprits... Mais il faut plus encore : il s'agit non seulement d'un enseignement intellectuel, mais d'un entraînement moral et social autour de l'adolescence, et, pour produire cet entraînement, il faut une action continuelle, un groupement permanent, tout un réseau d'aides, d'appuis, de concours, d'échanges de sympathies et de services, ce que la famille donne aux plus heureux, une atmosphère saine et fortifiante et, pour dire plus encore, un milieu, un milieu moral, civique et social. »

C'est, en effet, ce programme que l'on s'attache à remplir depuis bientôt dix ans. Mais il ne faut pas oublier qu'il n'est pas entièrement nouveau; ce qui est nouveau, c'est l'ardeur et la continuité des efforts pour promouvoir les institutions propres à développer les sentiments sociaux pendant et après le temps de l'école; quant aux institutions elles-mêmes, elles remontent pour la plupart à une époque antérieure, et quelques-unes à une date déjà ancienne.

1° ŒUVRES CIRCUM-SCOLAIRES.

A. Les œuvres d'assistance. — *Les caisses des écoles.* — Entre ces œuvres, les caisses des écoles paraissent avoir le plus long passé [1].

[1] « Il faut se garder de confondre les caisses des écoles avec la *Caisse des écoles* établie au Ministère de l'instruction publique par la loi du 5 juin 1878, véritable banque des écoles, qui ouvre un crédit aux communes pour compléter leur outillage scolaire et qui les subventionne en vue des dépenses de cette nature. » (P. Beurdeley, *L'École nouvelle*, p. 19. Paris, 1884, in-12.)

En 1849, un bataillon parisien de la garde nationale dissoute avait un reliquat dans sa caisse de secours. Il fut décidé que cette somme serait versée entre les mains du maire de l'arrondissement, le XIe, pour venir en aide aux écoliers indigents. On connut cette libéralité, on l'approuva, on l'imita; des souscriptions particulières vinrent s'y ajouter, elles se renouvelèrent et finirent par devenir permanentes. La première caisse des écoles était fondée.

Elle resta longtemps unique. En 1862 seulement, on vit s'en former une autre dans le XIXe arrondissement.

Duruy connaissait ces œuvres et avait apprécié les services qu'elles rendaient, lorsqu'il arriva en 1863 au Ministère de l'instruction publique. Il crut que l'exemple donné par l'initiative privée était bon à suivre; il voulut multiplier les caisses des écoles et en faire un service public. L'article 15 de la loi du 10 avril 1867 disposait : « Une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet, peut créer, dans toute commune, une caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents. — Le revenu de la caisse se compose de cotisations volontaires et de subventions de la commune, du département ou de l'État. Elle peut recevoir, avec l'autorisation du préfet, des dons et des legs. — Plusieurs communes peuvent être autorisées à se réunir pour la formation et l'entretien de cette caisse. — Le service de la caisse des écoles est fait gratuitement par le percepteur. » Ainsi était défini le but de la caisse des écoles, ainsi étaient déterminées ses conditions d'institution, sa manutention et ses ressources.

L'œuvre créée, Duruy ne négligea rien pour la faire prospérer. Par des instructions et circulaires (12 mai 1867, 9 juillet 1867), il la recommandait à la sollicitude des préfets, des assemblées départementales et communales. Dans son Exposé de la situation de l'instruction publique en 1868, il en parle sur un ton qui montre qu'elle lui tenait au cœur : « La création d'une *caisse des écoles* dans chaque commune serait, dit-il, un moyen efficace d'assurer la fréquentation des classes. A l'aide de dons, de souscriptions particulières, de subventions du conseil général ou du Ministère de l'instruction publique, la caisse des écoles pourrait donner : 1° aux meilleurs écoliers, aux plus assidus, des récompenses en livres, en vêtements, en livrets de caisse d'épargne, et

même des outils d'honneur; 2° aux plus pauvres enfants, à ceux qui viennent pendant l'hiver d'une demeure éloignée, la caisse des écoles peut donner des sabots, quelques habits pour les protéger contre la pluie et le froid, et des aliments chauds; la caisse des écoles pourrait aussi les faire venir à l'école en payant aux parents les quelques sous que gagnent çà et là, chaque jour, ces enfants livrés au vagabondage, à la mendicité, ou à un travail prématuré. Ce serait l'œuvre du *rachat des petits écoliers.* »

D'ailleurs, pour faciliter son développement, Duruy voulut que la réglementation de cette œuvre fût aussi simple que possible : « Ces établissements, qui devront beaucoup à l'initiative privée, écrivait-il aux préfets, n'ont besoin que d'un règlement de travaux intérieurs dont vous pourrez donner le modèle sans prétendre l'imposer..., il se prêtera à toutes les combinaisons qui pourraient attirer le plus grand nombre possible de souscripteurs [1]. »

Malgré les efforts du Ministre, la caisse des écoles n'eut pourtant que d'humbles débuts et ne fit que des progrès assez lents. En 1868, on comptait seulement 203 de ces caisses; la propagande n'avait eu réellement de succès qu'à Paris et dans sa banlieue, et aussi dans quelques départements de l'Est, notamment dans les Vosges où, grâce à l'action de l'inspecteur d'académie, M. Malgras, chaque canton avait sa caisse.

Après 1870, pendant dix ans environ, l'institution demeura presque stationnaire. En 1878, on relève 511 caisses des écoles; en 1880, 928; en 1881, 2,845 [2].

Vint alors la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation de l'enseignement primaire. Dans l'exposé des motifs, Jules Ferry écrivait les lignes suivantes : « Pour faire entrer l'obligation dans les mœurs et dans la pratique nous comptons sur deux institutions sans l'action desquelles la loi serait lettre morte : l'une toute nouvelle, la commission scolaire; l'autre, déjà ancienne dans bon nombre de communes, mais qui de facultative deviendra obligatoire, la caisse des écoles. »

L'article 17, § 1, de la loi était en effet ainsi conçu : « La caisse des écoles instituée par l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 sera établie dans toutes les communes. » En même temps

[1] Instruction du 12 mai 1867.
[2] Voir *Revue pédagogique*, 1893, t. I, p. 320.

que le paragraphe 1 imposait aux communes cette obligation, le paragraphe 2 leur reconnaissait un droit à une subvention de l'État. Voici comment elle était réglée : « Dans les communes subventionnées, dont le centime n'excède pas 30 francs, la caisse aura droit, sur le crédit ouvert pour cet objet au Ministère de l'instruction publique, à une subvention au moins égale au montant des subventions communales. »

On vit alors s'élever brusquement le nombre des caisses des écoles. De 2,845 en 1881, elles passent à 16,207 en 1882, et à 19,436 en 1883. Mais ce progrès ne se continua pas et bientôt même il y eut un recul; en 1889, on n'en compte plus que 16,175.

Ce retour en arrière s'explique surtout, il faut bien l'avouer, par le fait que l'État ne put tenir les engagements qu'il avait pris. « Le crédit dont dispose actuellement le Ministre de l'instruction publique en faveur des caisses des écoles n'est que de 100,000 francs, écrivait, en 1889, M. Ernest Cadet, chef de bureau au Ministère. Il est le même qu'à l'époque où elles n'avaient pas le caractère obligatoire... et où l'État ne s'était pas formellement engagé à accorder à toute caisse d'une commune dont le centime est inférieur à 30 francs une subvention au moins égale à celle que la commune aurait inscrite à son budget. Or le nombre des communes où le centime est inférieur à 30 francs est de 12,000 environ. En supposant une subvention moyenne de 50 francs par commune, le crédit nécessaire pour allouer le subside promis par l'État devrait être de 600,000 francs. Si on voulait être en mesure d'accorder aux 23,700 communes, en chiffres ronds, dont le centime est supérieur à 30 francs, un subside de 100 francs seulement en moyenne, il faudrait de ce chef un crédit de 2,370,000 francs [1]. »

D'une application impossible, ce paragraphe 2 de la loi du 28 mars 1882 a été abrogé par la loi du 19 juillet 1889 (art. 54). Dans la pratique actuelle, l'Administration prête son concours, non plus à telle ou telle catégorie déterminée de communes, mais à celles dont la caisse des écoles fonctionne utilement et qui, faisant des sacrifices, ont besoin d'être soutenues. Cette façon de procéder paraît être la bonne; les résultats la justifient

[1] Ernest Cadet, *Les Caisses des écoles*. Recueil des monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889. Tome V.

et les dernières statistiques accusent un progès, léger sans doute; mais pourtant sensible, dans la situation des caisses des écoles

En 1892, 16,121 caisses, avec 5,163,063 francs de recettes.
En 1897, 16,938 caisses, avec 6,140,386 francs de recettes.
En 1902, 17,439 caisses, avec 8,087,771 francs de recettes.

Il est à croire que ce progrès pourrait s'accélérer et devenir plus marqué, si l'on persuadait aux petites communes qui, isolées, ne peuvent rien faire, qu'elles ont intérêt à se réunir pour former des caisses cantonales. L'Administration a autorisé ces groupements, là où l'on a voulu les essayer et l'expérience a montré qu'ils donnaient des résultats satisfaisants[1]. C'est de ce côté, semble-t-il, qu'il convient de se tourner pour assurer l'avenir de cette institution déjà ancienne, mais qui, à côté d'œuvres plus récentes, est toujours appelée à rendre des services.

Depuis son origine, son caractère essentiel n'a pas changé; elle reste une œuvre d'émulation et surtout d'assistance. Mais ce qui lui permet de faire beaucoup de bien, c'est que son action peut s'exercer de la façon la plus souple : « Une extrême variété de formes, une diversité complète d'organisation est l'essence même de cette institution et la première condition de son succès. Ici, elle est strictement scolaire et primaire; ailleurs, elle vient en aide au bureau de bienfaisance, à l'orphelinat, à l'hospice. Ici, elle ne suit les enfants que depuis leur entrée jusqu'à leur sortie de l'école; là, elle les prend au berceau et les met en apprentissage. Les moyens d'action varient plus encore : primes, bourses, prix, livres, vêtements, livrets de caisse d'épargne, toutes les ressources les plus ingénieuses qu'ont pu suggérer l'amour des enfants, l'expérience de l'enseignement, la pratique de la bienfaisance[2]..., tout a été combiné, réuni, modifié de

[1] Voir notamment les comptes rendus que public annuellement, depuis au moins 1884, la *Caisse cantonale de Rebais* (Coulommiers, imprimerie Paul Brodard).

[2] Jusqu'à la loi du 30 octobre 1886, les caisses des écoles ont pu être, en effet, considérées comme des établissements de bienfaisance et, par suite, subventionner des écoles privées. Mais, depuis cette loi, elles sont devenues établissements publics et établissements publics annexes des établissements scolaires. La loi du 30 octobre a exclu du service public de l'enseignement primaire les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations. Dès lors, les caisses des écoles, devenues obligatoires dans chaque commune, ne peuvent plus, comme établissements publics scolaires, concourir qu'au service de l'enseignement primaire public. Tel est le sens de plusieurs avis qui

mille manières pour donner un encouragement efficace au travail et à la régularité chez l'enfant, à l'ordre et à l'économie chez les parents, au zèle et à la vigilance chez l'instituteur[1]. »

Écrites en 1882, ces lignes ont aujourd'hui gardé toute leur exactitude : le rôle de la caisse des écoles n'a rien d'arrêté ni de fixe. Dans les petites communes, où les ressources sont restreintes, il se réduit le plus souvent à la fourniture de chaussures et de vêtements. Mais, dans les villes importantes, il s'étend singulièrement. Un exemple en donnera quelque idée : la caisse des écoles du VIIe arrondissement à Paris, sur ses ressources propres, a institué des cours d'allemand, d'anglais, de russe, de comptabilité commerciale, de dessin d'art, de couture et coupe, de dactylographie, fondé des bourses d'enseignement primaire supérieur, distribué des récompenses aux maîtres et des prix aux élèves, défrayé des excursions et voyages de vacances, fourni des vêtements et des chaussures aux enfants nécessiteux, subventionné deux dispensaires où les écoliers reçoivent des soins gratuits, contribué aux dépenses des cantines et colonies, acheté et entretenu une villa scolaire à Saint-Germain-en-Laye[2].

On ne peut songer à donner ici une énumération des divers objets auxquels, suivant les temps et les lieux, les caisses des écoles ont pourvu et pourvoient encore. Nous nous arrêterons seulement à certaines institutions dont l'existence leur est liée par un lien particulièrement étroit.

Les cantines scolaires. — Parce que leur logis est trop éloigné, ou parce qu'ils n'y trouveraient pas leurs parents retenus aux champs ou à l'atelier, beaucoup d'enfants, à la ville et à la campagne, sont forcés de demeurer à l'école entre la classe du matin et celle du soir et de s'y nourrir des provisions qu'ils ont apportées : repas très sommaire le plus souvent, repas froid dans tous les cas. C'est évidemment un régime dont leur santé peut souffrir à la longue. Aussi Duruy avait il prévu que la caisse des écoles

ont été rendus, dans ces dernières années, par le Conseil d'État. (Voir *Législation et jurisprudence de l'instruction publique.* Extrait du répertoire du droit administratif. Paris, 1903. Voir aussi dans la *Revue pédagogique* du 15 août 1903 : *Notes de jurisprudence.*)

[1] *Dictionnaire de pédagogie,* de F. Buisson, à l'article « Caisse des écoles ». (Paris, Hachette, 1882.)

[2] Voir *Compte rendu de l'assemblée annuelle de la Caisse des écoles du VIIe arrondissement.* (Paris, 1903, in-8°.)

pourrait distribuer des aliments chauds à cette catégorie d'écoliers. Mais il y fallait quelques frais, des soins et toute une organisation; pendant longtemps rien ne se fit.

C'est seulement, en 1877, à Paris, que fut tenté un premier effort. Le 4 avril, le Conseil municipal prenait une délibération «invitant l'Administration à étudier les moyens de procurer une fois par jour de la nourriture saine et chaude aux enfants qui fréquentent les écoles communales».

L'enquête, faite alors près des municipalités des divers arrondissements, aboutit à une fin de non-recevoir; le Comité de la caisse des écoles donnait aussi un avis défavorable. Il se ravisa trois ans plus tard, quand la question eut été rouverte par le Préfet de la Seine (5 février 1881), et s'engagea à assurer l'organisation et la surveillance des cantines scolaires, tout en déclarant ne pouvoir ouvrir aucun crédit, vu la modicité de ses ressources. Un mois après, le 8 juin, le Conseil municipal votait un premier crédit de 6,000 francs. Tels furent les débuts modestes d'un service qui a rapidement pris une singulière extension puisque les crédits qui lui furent affectés au budget communal de 1900 s'élevaient à 1 million.

Tous les arrondissements de Paris sont aujourd'hui pourvus de cantines scolaires qui sont administrées directement par les caisses des écoles et les municipalités. L'organisation n'a rien d'uniforme et varie d'arrondissement à arrondissement. Nous ne pouvons en marquer ici que les traits les plus généraux.

Le mode de distribution des portions se caractérise par un système de bons tous semblables qui sont remis, contre argent, aux familles en état de les payer et donnés gratuitement aux familles pauvres: la distribution et la vente de ces bons est faite par un service spécial organisé à la mairie de chaque arrondissement et placé sous la surveillance directe du maire, du comité de la caisse des écoles et, au besoin, de la délégation cantonale. La gratuité n'est pas limitée aux enfants de parents inscrits au bureau de bienfaisance; le loisir de l'accorder est laissé au maire et au Comité de la caisse des écoles, sauf à justifier dans leur compte rendu annuel de l'emploi fait de la subvention allouée par le Conseil municipal. Avec raison, l'on a pris soin d'exclure toute participation des instituteurs et institutrices dans la délivrance des bons gratuits.

Installée dans un local spécial, chaque cantine est desservie

par un personnel de cantiniers et cantinières désignés par les comités locaux qui déterminent aussi le mode d'achat des denrées et du combustible, fixent le prix des portions, etc. Voici, à titre d'indication, le menu d'une semaine dans une école de Montmartre[1] :

Lundi. Soupe maigre aux légumes, roastbeef, pâtes alimentaires (macaroni ou nouilles au fromage).

Mardi. Pot-au-feu, bœuf bouilli, lentilles.

Mercredi. Soupe maigre aux légumes, gigot de mouton, purée de pommes de terre.

Vendredi. Pot-au-feu, bœuf bouilli, haricots.

Samedi. Soupe maigre aux légumes, roastbeef, purée de pommes de terre.

Le prix de revient des portions est naturellement assez variable; on peut dire néanmoins qu'il n'excède jamais 0 fr. 25 et ne descend pas au-dessous de 0 fr. 10.

Ces différences ont donné lieu à des critiques; on a pensé qu'ici ou là on avait trop peu souci d'une économie nécessaire. En 1899, M. Hattat, président du Conseil municipal, déclarait dans un rapport qu'il conviendrait d'arriver à une plus grande uniformité du service, notamment en ce qui concerne le prix de revient des portions[2].

On s'est plaint aussi que la gratuité était trop libéralement accordée, que les finances de la Ville n'étaient pas ménagées avec assez de prudence. On estime que l'assistance ne devrait être donnée qu'aux familles réellement nécessiteuses.

Il y a bien apparence, en effet, que quelques abus se sont produits dans le fonctionnement des cantines scolaires de Paris; mais les services qu'elles rendent sont si appréciés et si utiles que leur avenir n'en saurait être compromis. C'est ici vraiment le cas d'appliquer l'adage : *abusus non tollit usum.*

L'exemple donné par la capitale n'a pas tardé à être suivi par les villes et les centres industriels de la province : Bordeaux,

[1] *Les Cantines scolaires à Montmartre*, par Louis Lucipia. (*Revue philanthropique*, 10 janvier 1901.)

[2] Voir : *Les Écoles et les Œuvres municipales de la ville de Paris*, par F. Lavergne. (Paris, 1900.) Voir aussi *Rapport de M. René Leblanc sur la Classe 1 à l'Exposition universelle de 1900*, p. 293-294. (Paris, Imprimerie nationale, 1902.)

Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Rouen, Roubaix, Saint-Étienne, Tours, Toulon, etc., ont depuis vingt ans fondé des cantines scolaires dont l'organisation se rapproche plus ou moins de l'organisation parisienne.

Des villes d'importance secondaire et même des bourgades ont aussi voulu doter leurs écoles de cette bienfaisante institution. C'est ainsi que nous avons pu constater qu'en 1900 le département du Nord comptait 107 cantines, la Gironde 101, Seine-et-Oise 73, l'Indre-et-Loire 51, le Loiret 50, l'Eure-et-Loir 35, les Bouches-du-Rhône 35, etc.

Enfin, dans beaucoup de petites communes, où la caisse des écoles n'existe pas, où les municipalités sont trop pauvres pour établir une véritable cantine, la « soupe scolaire » en fait l'office.

L'idée de cet expédient appartient à un inspecteur de l'enseignement primaire, M. Moreau. Il a dit lui-même comment les choses se passent :

« Les élèves apportent tous les matins, dans leur petit panier à provisions, une poignée de légumes tout épluchés..., tout cela est jeté dans un seau placé à la porte de la classe; un élève des plus grands lave ces légumes tout préparés déjà, les met dans une marmite avec de l'eau, du sel et de la graisse, et la cuisson se fait pendant la classe. A 11 heures et demie une excellente julienne est prête; l'élève prend son pain, taille lui-même sa soupe dans son bol et la mange; il rince ensuite sa petite gamelle pour le lendemain et le maître n'a ainsi rien à faire. Pour couvrir les dépenses de la graisse et du chauffage, chaque mangeur de soupe verse de 15 à 25 centimes par mois... Toutes les familles, même les plus pauvres, ont accueilli cette innovation avec plaisir [1]. »

Toute modeste qu'elle est, l'innovation est heureuse, en effet, et un inspecteur d'académie, placé dans un département montagneux, écrit à ce sujet : « Cette œuvre excellente n'en est encore qu'à son début. Il serait désirable de la voir fonctionner dans toutes les écoles rurales de France, surtout dans les pays où l'alcoolisme exerce des ravages. Le « service de la soupe chaude « à midi » dans les écoles rurales fera moins de bruit que les cantines scolaires des grandes villes; mais on ne s'avance pas trop en affirmant qu'il fera au moins autant de bien. »

[1] *Revue pédagogique*, 1901. Tome I, p. 608.

Les voyages scolaires et les colonies de vacances. — Dans ses *Voyages en zigzag* (1843-1853), Toepffer[1] avait montré sans solennité l'intérêt qu'il y a pour la jeunesse à «voir du monde, digérer ce que l'on apprend, faire acte de force et de volonté, observer, lier la science à la vie». Il fit école; il y eut après lui des partisans de l'éducation de plein air. De leur propre initiative, des professeurs des lycées et collèges, des directeurs d'école normale organisèrent des caravanes scolaires, et, comme tout se passa sans encombre, on loua volontiers leurs tentatives.

Mais, pendant longtemps, elles restèrent isolées, et les excursionnistes n'étaient d'ailleurs pris que parmi les élèves les plus âgés.

Vers 1876, certains comités des caisses des écoles de Paris pensèrent qu'il y aurait avantage à organiser des voyages de ce genre pour les enfants des écoles de la Ville; ce devait être une institution d'enseignement à la fois et d'agrément; ce serait aussi un moyen d'exciter l'émulation, puisque l'on pouvait faire de ces voyages une récompense pour les meilleurs écoliers.

Cette idée fut favorablement accueillie par le Conseil municipal qui vota, à cet effet, des subventions.

Pourtant des critiques ne tardèrent pas à se produire. Ces voyages coûtaient cher, et, pour qu'ils ne coûtassent pas trop cher, ils étaient toujours assez courts. Pouvaient-ils, dans ces conditions, devenir vraiment profitables à la culture des jeunes voyageurs? Qu'ils pussent être un bon moyen d'émulation, on n'en disconvenait pas; mais on remarquait que les succès scolaires ne manquaient pas de récompenses de toute sorte, qu'il n'y avait pas nécessité d'en créer une nouvelle. Enfin, ces déplacements si rapides ne faisaient-il pas courir des risques à la santé des enfants? ne les soumettaient-ils pas à une espèce de surmenage physique?

Le mouvement de défaveur alla bientôt s'accentuant; et en 1887, sur un rapport de M. Hovelacque, le Conseil municipal de Paris prenait une délibération où il était dit que «des promenades et des excursions de courte durée doivent être généralement préférées aux voyages de vacances pour les élèves des écoles primaires.» Quatre ans plus tard, en 1891, les voyages

[1] Voir l'article consacré à Tœpffer dans le *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson.

de vacances furent supprimés même dans les écoles professionnelles.

Il ne faudrait pourtant pas croire que l'institution a complètement disparu. Quelques grandes villes, Lyon, Bordeaux, Reims[1], etc., ont maintenu l'organisation des voyages scolaires et l'ont même développée. S'ils ne sont plus subventionnés, à Paris, par les caisses des écoles et par le Conseil municipal, ils trouvent encore des encouragements dans des sociétés particulières, telles le Touring Club, le Club Alpin, les Associations d'anciens ou d'anciennes élèves, l'Association des instituteurs de la Seine[2].

Hâtons-nous de dire au reste qu'en retirant leurs subventions aux voyages de vacances, les caisses des écoles et le Conseil municipal de Paris les avaient reportées sur une œuvre analogue et dont l'utilité leur paraissait moins contestable : les crédits affectés aux voyages ont passé aux colonies scolaires.

Ces colonies, comme les voyages de vacances, ont pris naissance en Suisse; comme eux, elles ont été d'abord introduites en France par l'initiative privée.

On sait que la première colonie scolaire fut conduite, en 1876, sur une montagne d'Appenzell, par son fondateur, M. Bion, pasteur à Zurich. Cinq ans plus tard, en 1881, un pasteur parisien, M. Lorriaux, suivait l'exemple donné par son collègue de Suisse, et envoyait une petite colonie composée de quelques fillettes dans un village de Seine-et-Marne. Cette tentative modeste ayant réussi, l'*Œuvre des Trois-Semaines* était fondée l'année suivante et prenait vite un accroissement considérable. A la même date, Mme de Pressensé qui, avec quelques dames charitables, avait organisé diverses œuvres de secours (*Œuvre de la Chaussée du Maine*), y ajoutait une colonie de vacances[3].

C'est alors qu'un délégué cantonal de Paris, M. Edmond Cottinet, entra en campagne et proposa au Conseil d'administration de la caisse des écoles du IXe arrondissement de voter quelques fonds et d'imiter l'entreprise de M. Lorriaux et de Mme de Pres-

[1] L'œuvre des *Voyages scolaires* à été organisée à Reims par un inspecteur primaire, M. André, en 1897. Grâce à lui, s'est formée une association qui, depuis 1898, publie un *Bulletin* illustré contenant tous les renseignements utiles pour faire connaître son action. (A Reims, chez Matot-Braine, imprimeur-libraire-éditeur.)

[2] Voir *Les Colonies de vacances.* Rapport de L. Dequen, vice-président de l'Association. (Paris, Mairie du XIe arrondissement, 1903.)

[3] Il sera parlé plus loin de ces œuvres avec plus de détail.

sensé. Il ne lui fut accordé d'abord que 500 francs. Mais un généreux donateur souscrivit 1,000 francs; 500 francs furent fournis par des souscripteurs divers. Un premier essai put être tenté; deux groupes de colons quittèrent Paris; les garçons furent établis dans les bâtiments de l'école normale de Chaumont, située hors de la ville, les filles s'installèrent à Saint-Dié dans un pensionnat privé. Cette double colonie comprenait en tout dix-huit membres.

Pendant trois ans, malgré les excellents résultats obtenus, malgré une vive campagne de presse menée en faveur de cette œuvre et dans laquelle Francisque Sarcey paya ardemment de sa personne, M. Cottinet eut le chagrin de voir que les autres arrondissements de Paris n'imitaient pas le IXe. Heureusement, il parvint alors à gagner à sa cause le Conseil municipal; c'est en 1887 que se place la délibération prise sur le rapport de M. Hovelacque, qui déconseillait les voyages de vacances dans un premier paragraphe cité plus haut et dont le second est ainsi conçu : « . . . l'institution des colonies scolaires est particulièrement recommandable. » Cet avis devait être transmis aux comités d'administration des caisses des écoles. De plus, une proposition de M. Gaufrès, votée à l'unanimité, permettait aux mairies d'appliquer aux colonies les subventions allouées par le Conseil aux voyages de vacances.

Cette même année, MM. Gréard, Buisson et Carriot, en donnant à l'œuvre des marques d'intérêt, lui imprimaient une impulsion qui ne s'est pas ralentie depuis. « Qu'on juge du chemin parcouru. En 1889, le Conseil municipal de Paris votait en faveur des colonies 45,000 francs. En 1902, il a été alloué pour le même chapitre 200,000 francs, auxquels sont venus s'ajouter 109,000 francs fournis par la Caisse des écoles. Au lieu de 517 enfants, c'est 5,866 qui ont été envoyés, l'année dernière, loin de Paris, faire une provision de santé et de bonheur[(1)]. »

On s'explique sans peine que les édiles parisiens et les administrateurs des caisses des écoles aient consenti à faire de pareils sacrifices. Il ne va plus ici d'une institution pédagogique plus ou

[(1)] *Les Colonies de vacances*, par L. Dequen, déjà cité. Sur l'origine des colonies scolaires municipales de Paris, on trouvera de plus amples détails au tome IV des *Monographies pédagogiques* publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889. M. E. Cottinet a rédigé une monographie spéciale sur l'œuvre dont il prit l'initiative.

moins intéressante, mais véritablement d'une œuvre d'humanité. « Les colonies de vacances sont une institution d'hygiène préventive au profit des enfants débiles des écoles primaires, des plus pauvres entre les plus débiles, des plus méritants entre les plus pauvres. — Elles n'admettent pas de malades. — Elles ne sont pas une récompense. — Leur objet est une cure d'air aidée par l'exercice naturel en pleine campagne, par la propreté, la bonne nourriture, la gaieté[1]. » Cette définition des colonies scolaires, donnée par M. Edmond Cottinet, fait assez voir qu'elles sont avant tout et surtout une institution d'assistance.

De plus leurs résultats sont immédiatement saisissables et ne peuvent échapper à personne. Au départ et au retour les petits colons sont pesés et mensurés : pour juger de l'efficacité de la cure qu'ils ont faite, il suffit de constater la différence des chiffres donnés par ces deux opérations. Cette différence a toujours été très frappante. Contentons-nous de relever celle que M. Cottinet constata en 1883.

Filles. Âge moyen des élèves : douze ans et demi.

1° Accroissement normal d'une fille à cet âge par mois	$0^{k}\,291^{gr}$
Accroissement constaté après une absence d'un mois	2 391
2° Croissance normale	$0^{m}\,004$
Croissance constatée	0 020
3° Développement thoracique normal	0 002
Développement constaté	0 004

Pour les garçons, leur développement thoracique avait augmenté en un mois de 26 millimètres, chiffre correspondant au développement normal d'une année. — Si les résultats intellectuels et moraux ne peuvent se constater ainsi, s'il faut, à cet égard, se résigner aux conjectures, au moins n'est-il pas interdit d'en faire de favorables. L'opinion d'un pédagogue allemand, le docteur Gœtze, de Leipzig, a bien la mine d'être juste : « Nous faisons, écrit-il, par les colonies de vacances, une véritable guerre à l'accroissement d'un prolétariat dégénéré au point de vue physique et intellectuel. Quand les colonies de vacances auront existé pen-

[1] *Formation et fonctionnement des colonies de vacances.* Instruction. (Paris, Delagrave, 1887.)

dant vingt ans de suite dans nos grandes villes, il y aura dans les couches inférieures de la population plus de santé et de force, plus de vigueur naturelle et de gaieté [1] ».

Enfin, il faut ajouter que les colonies scolaires de la Ville de Paris ont eu, dès leurs débuts, une organisation remarquable. Pour les propager et les encourager, une société se forma dès 1887; son comité central, présidé par M. Gréard, reconnut l'utilité d'une *Instruction générale* [2] qui renseignât les caisses des écoles et les délégations cantonales, comme tous autres groupes désireux de créer des colonies, sur les nécessités qui s'imposent à leur formation et à leur fonctionnement. Rédigée avec le plus grand soin par M. Edmond Cottinet, cette *Instruction* a prévenu les incidents et accidents fâcheux et épargné les expériences malheureuses.

Le type adopté fut celui de la colonie groupée; on écarta le système familial où les enfants sont colonisés chez des paysans, nourris comme eux, mêlés à leurs travaux; on estima avec raison qu'il ne pouvait guère convenir à de petits citadins anémiques, qu'il ne s'agit pas d'endurcir, mais de revivifier.

Nous ne saurions entrer ici dans le détail de l'organisation [3] : mais nous voulons du moins en marquer les traits les plus importants.

a. *Admission des colons.* — Une première liste d'admission est d'abord présentée par les directeurs et directrices des écoles, qui doivent être guidés, avant tout, dans cette première désignation par la question de santé. Ils choisissent parmi les plus débiles, en exceptant toutefois ceux qui paraissent atteints d'une maladie organique; il faut aussi que ces enfants appartiennent à des familles hors d'état de leur procurer le séjour à la campagne; enfin, le choix doit être encore limité par l'âge, pas moins de dix ans, pas plus de treize ans. Une sélection est faite ensuite par les médecins-inspecteurs des écoles qui, après une visite minutieuse, désignent

[1] Cité dans le Mémoire historique et statistique sur les colonies de vacances du pasteur W. Bion (Fascicule n° 19 des *Mémoires et documents scolaires*, publiés par le Musée pédagogique. — Paris, 1887).

[2] Voir plus haut.

[3] On pourra compléter les renseignements que nous donnons ici en lisant dans la *Revue pédagogique* des articles de MM. Causeret (juin 1898), Brouet (1er sem. 1902, p. 13), Henry-Martin (août 1903).

définitivement les colons admis. — Les parents sont alors invités à remettre à la mairie une adhésion déchargeant la municipalité de tout accident de force majeure qui pourrait survenir. On leur fait connaître ensuite les conditions du voyage et du séjour de leurs enfants et la composition du petit trousseau qu'ils doivent emporter.

Enfin, avant le départ, on pèse les enfants, on mesure leur taille et leur développement thoracique, on essaie leur force au dynamomètre. Pareilles opérations sont faites au retour.

b. *Direction et surveillance.* — La surveillance est exercée par des maîtres ou maîtresses, à raison d'un ou une pour quinze ou vingt enfants. La colonie est placée sous l'autorité d'un directeur ou d'une directrice. Ces maîtres et maîtresses sont choisis par le maire assisté de l'inspecteur primaire et on leur attribue une petite indemnité. Ils doivent vivre de la vie des enfants, maintenir parmi eux une discipline très paternelle, les occuper par des jeux et quelques leçons de choses.

c. *Règlement.* — Les enfants se lèvent à 6 heures et demie et descendent à 7 heures après avoir fait leur lit. Déjeuner du matin, puis récréation; ensuite une heure environ pour la correspondance et la rédaction d'un petit journal. A 11 heures et demie, déjeuner. Après déjeuner, promenade. A 4 heures, goûter, puis récréation. A 7 heures et demie du soir, dîner et enfin le coucher.

d. *Régime.* — Le régime de la nourriture se compose en général comme il suit : le matin, un bol de lait (un tiers de litre) avec pain à discrétion. A déjeuner, un plat de viande, un plat de légumes, un dessert et un carafon de vin additionné d'eau. A 4 heures un bol de lait, comme le matin, et pain à discrétion. Au dîner, un potage, un plat de viande, un plat de légumes, un dessert et un carafon de vin. Les menus sont préparés d'avance pour toute la semaine de façon à varier chaque jour la composition des repas.

e. *Locaux.* — Quant au choix des locaux, il est, chaque année, étudié par un délégué; en général, il se fixe sur quelque école normale, école primaire supérieure, collège ou pensionnat privé,

6.

quand ces établissements sont situés hors des villes. Certains arrondissements possèdent des villas qui leur permettent de donner à leurs colonies une installation durable; telles sont les villas de Saint-Germain-en-Laye, Mers, Le Tréport, Luzancy, Châtillon-sur-Seine et Mandres-sur-Vair.

A côté des colonies municipales de Paris, une mention est due aux colonies qui ont été organisées par l'Association des instituteurs de la Seine. Elles ne font pas double emploi; car elles sont créées pour une clientèle différente. En mai 1897, un appel était adressé à la presse et aux membres fondateurs et bienfaiteurs de l'Association. On y faisait l'éloge des colonies municipales et l'on ajoutait : « Cette institution, que ses bienfaits ont rendue populaire, ne profite qu'à une partie déterminée et restreinte de la population, celle qui, ne pouvant suffire à ses besoins, fait appel plus ou moins fréquemment à la générosité de la Caisse des écoles ou de l'Assistance publique. C'est pourquoi l'on a pu dire avec vérité que, dans notre grande ville, il n'y a guère que deux catégories d'élèves qui jouissent, pendant les vacances, des bienfaits d'un séjour à l'air pur : les riches et... les indigents [1]. »

L'Association voulait recruter ses colons parmi les enfants des petits commerçants, petits employés, d'un mot, parmi les familles des gagne-petit. Elle put atteindre rapidement son but; quelques semaines après que son appel eut été lancé, elle avait recueilli une somme assez importante pour passer du projet à l'exécution. L'œuvre des colonies de l'Association était créée avec son originalité et ses avantages que M. Dequen résume de la façon suivante : 1° s'occuper d'une classe de la société, la plus nombreuse et la plus intéressante, pour laquelle il n'avait jamais été rien tenté; 2° sauvegarder la dignité des parents qui coopèrent à l'œuvre dans la mesure de leurs moyens; 3° en raison même de cette participation des parents, augmenter le nombre des boursiers et faire ainsi plus d'heureux.

C'est à Paris que les colonies de vacances ont pris le plus de développement et reçu l'organisation la plus complète. Mais la province ne les ignore pas non plus. Jusqu'en 1888, on ne pouvait guère signaler que les colonies fondées à Bayonne (Saint-Jean-de-Luz), par le docteur Delvaille, et à Bordeaux (Arcachon), par M. Davenne. Mais, depuis environ dix ans, des œuvres sem-

[1] Voir le *Rapport*, déjà cité, de M. Dequen, sur les *Colonies de vacances*.

blables ont été créées à Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Le Havre, Roubaix, Agen; dans la Loire, une œuvre due à l'initiative privée, l'*Œuvre des enfants à la montagne* instituée par le pasteur Comte, reçoit des subventions des municipalités de Saint-Étienne et de Firminy.

En somme, cette institution est encore loin d'avoir atteint chez nous la prospérité qu'elle a en Allemagne [1] où, dès 1885, soixante-douze villes envoyèrent 10,000 enfants suivre un traitement d'été. Nous avons encore assurément des progrès à faire; mais la voie est ouverte et il y a apparence que beaucoup des jeunes associations, nées depuis 1895, ne tarderont pas à s'y engager.

B. Les œuvres de prévoyance et de mutualité. — *Les caisses d'épargne scolaires.* — Les œuvres, dont nous venons de parler, si utiles, si bienfaisantes, offrent pourtant un danger : au lieu de préparer l'écolier à chercher surtout en lui-même sa force et son appui, elles risquent de l'habituer à trop compter sur l'assistance sociale. Il leur faut un correctif : l'épargne scolaire peut en faire office.

On a remarqué que, dès longtemps, l'exercice de l'épargne enfantine a été pratiqué dans la famille et l'on a montré comme preuve ces « tirelires » dont les musées nous présentent des échantillons d'origine fort ancienne « peut-être remontant jusqu'au temps du prévoyant ministre d'Égypte, Joseph, le plus ancien économiste dont l'histoire ait glorifié les actes de prévoyance [2] ». Nous ne ferons pas état de ces échantillons archéologiques. Rappelons seulement qu'à la fin du XVIIIe siècle, en Angleterre, à Wendover, le pasteur Joseph Smith, et, quelques années plus tard, à Tottenham, Mme Priscilla Wakefield, MM. Early Wilmot et Sparling, firent quelques essais pour mettre la caisse d'épargne à la portée des enfants, préparant ainsi de loin le succès des Penny-Banks.

[1] Pour connaître la situation des colonies scolaires dans les diverses contrées, non seulement d'Europe, mais de l'Amérique et de l'Australie, on peut consulter l'ouvrage du pasteur Bion, paru en 1901, à Zurich, sous ce titre : *Die Ferienkolonien und verwandte Bestrebungen auf dem Gebiete der Kinder-Gesundheitspflege.*

[2] *Histoire et manuel de l'institution des Caisses d'épargne scolaires*, par A. de Malarce (Paris, Hachette, 1897).

C'était sans doute un premier pas. Mais l'idée de faire de l'épargne un moyen éducatif et de l'introduire à l'école paraît appartenir à la France. En 1818, année où commença le premier mouvement de propagation des caisses d'épargne dans notre pays, «un professeur de l'École polytechnique, M. Francœur, présentait à la Société pour l'instruction élémentaire un mémoire où il considérait la caisse d'épargne comme un des instruments de l'éducation populaire; cette même année, le savant géomètre Navier traitait la même question dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, et M. Jomard, à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale». C'est en France aussi que l'idée, une fois formulée, reçut sa première application un peu complète.

En 1834, un instituteur du Mans, M. Dulac, publiait un petit ouvrage où il rendait ainsi compte d'une pratique qu'il venait d'introduire dans son école : «Entre les différents moyens auxquels nous avons eu recours pour arriver à notre but d'éducation morale auprès des élèves qui nous sont confiés, il en est un que nous croyons utile de rappeler, c'est le dépôt des petites économies de nos enfants d'adoption à la Caisse d'épargne et de prévoyance. Pour faciliter les versements à cette caisse, nous avons établi à notre école, le 4 mai 1834, sous les auspices de l'Administration municipale, une caisse privée dans laquelle ils déposent leurs économies sou par sou, jusqu'à ce qu'elles forment une somme assez forte, 1 franc, pour être reçue à la caisse départementale [1]. »

La tentative de M. Dulac réussit fort bien ; l'œuvre dura jusqu'à sa mort, survenue en 1872, et fut alors continuée par son successeur, M. Grassin. Les journaux la signalèrent et la recommandèrent en France et à l'étranger. Mais, tandis qu'en Europe des caisses d'épargne scolaires se fondaient un peu partout, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, l'institution ne se propageait pas dans notre pays. Quelques essais faits à Amiens, Grenoble, Périgueux, Lyon [2], Chatenay, Paris, etc., n'eurent pas tous une heureuse fortune. L'idée cheminait lentement et avec peine, lorsque, en

[1] Voir : *Notice sur l'épargne scolaire dans le ressort de la Caisse d'épargne du Mans* (Le Mans, imprimerie Ernest Lebrault, 1889).

[2] Il y eut à Lyon une Caisse d'épargne scolaire dont on trouvera l'histoire dans la *Revue pédagogique*, 1880, tome I, p. 501.

1873, elle reçut une impulsion qui décida, pour un temps, de ses progrès.

« M. de Malarce, chargé par le Ministère de l'instruction publique d'une mission pour étudier pendant l'Exposition universelle de Vienne de 1873 les questions relatives à l'épargne populaire, avait porté son attention sur des établissements de ce genre qui existaient en divers pays; à la suite d'autres missions (scientifiques et administratives) qui lui furent données sur sa demande par le Ministère des finances et par le Ministère de l'Agriculture, et qui lui permirent l'étude comparée des expériences faites à l'étranger, il s'est appliqué à fixer les règles les meilleures pour le fonctionnement des caisses d'épargne scolaires et à en propager l'établissement en France; les fondations, encouragées par les conseils généraux et par les conseils municipaux, se sont ainsi multipliées depuis 1874; il n'y avait plus, au commencement de l'année 1879, que six départements qui en fussent entièrement dépourvus. Les quatre-vingt-un départements qui, en janvier 1879, possédaient des caisses d'épargne scolaires en comptaient 10,440; le nombre des élèves épargnants était de 224,280... 177,574, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des élèves épargnants, possédaient le livret de la grande Caisse d'épargne (leurs menues épargnes ayant atteint 1 franc, minimum reçu par la grande Caisse d'épargne), et y avaient en dépôt 3,602,621 francs [1]. »

Dans une série d'articles, de brochures, etc., M. de Malarce s'efforça de vulgariser la connaissance de cette institution et d'en rendre le fonctionnement le moins imparfait possible. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la manutention des caisses d'épargne scolaires, mais, nous en aurons, croyons-nous, donné une idée suffisante en reproduisant un document où l'on trouve l'essentiel sur leur but, leur caractère et leur organisation.

Modèle de Notice.

A distribuer aux familles des élèves, et à imprimer aussi sur le verso de la feuille duplicata remise à chaque élève épargnant.

La Caisse d'épargne scolaire a pour but de mettre la Caisse d'épargne à la portée des enfants; elle leur procure le moyen de déposer leurs petites épargnes inférieures au franc admis par la Caisse d'épargne ordi-

[1] *Journal officiel*, 28 avril 1880.

naire, et la faculté de déposer sans déplacement, dans l'école même, par les soins de l'instituteur. L'écolier peut ainsi sauver de dépenses futiles quelques-uns des sous de poche que ses parents laissent à sa libre disposition.

Aussitôt que les sous épargnés atteignent la somme d'*un franc*, ce franc est versé à la grande Caisse d'épargne par les soins de l'instituteur; il est inscrit sur un livret ordinaire au nom de l'écolier, qui devient alors un véritable déposant de la grande Caisse d'épargne...

Ainsi un écolier se formera, s'il le veut, un précieux pécule; et, à l'occasion, ce pécule, comme on l'a plusieurs fois constaté dans les Caisses d'épargne scolaires, pourrait ne pas être inutile aux besoins de la famille, dans un de ces moments de crise qu'il faut toujours prévoir, et que l'enfant économe sera heureux de soulager.

Ainsi, en outre, un enfant fera son apprentissage de l'économie, c'est-à-dire de la bonne conduite de ses affaires; par cet exercice pratique de l'épargne, dirigé par l'instituteur, il apprendra à modérer ses besoins factices, à dominer sa volonté, comme à régler sa vie, et à sauver de dépenses inutiles ou mauvaises bien des petites sommes; et ces petites sommes ont leur prix au total, pour se procurer quelques objets d'instruction ou de vêture, pour faire œuvre charitable à l'occasion, et parfois pour faire graine de fortune : cela s'est vu avant et depuis Franklin et Laffite.

Fonctionnement. — Les petites sommes versées par chaque élève épargnant sont inscrites immédiatement par l'instituteur : 1° dans un registre *ad hoc* au compte de l'élève déposant; 2° et sur un double du compte de l'élève, lequel est remis à l'élève qui doit le représenter à chaque versement.

Toutes les fois que les versements d'un élève ont atteint le chiffre de 1 franc, cette somme est déposée en son nom et sur un livret de la grande Caisse d'épargne de la localité.

Les remboursements, partiels ou totaux, sont demandés par le représentant légal de l'enfant, et effectués sous sa signature et celle de l'instituteur [1].

Bien que l'Administration centrale de l'instruction publique se soit toujours gardée d'intervenir par des ordres directs en faveur des caisses d'épargne scolaires, elle ne laissa pas cependant de montrer sa sympathie pour cette institution. Aussi, pendant une douzaine d'années, la propagande de M. de Malarce eut-elle le meilleur succès : en 1873, sept départements seulement possédaient des caisses d'épargne scolaires; nous avons vu qu'en 1879

[1] A. de Malarce, *Notice historique et Manuel des Caisses d'épargne scolaires* p. 8 (Paris, Paul Dupont, 1879).

il y en avait 10,440. En 1887, ce chiffre passa à 22,642 avec 483,727 titulaires de livrets et un total de 12,773,879 francs de sommes inscrites.

Ce fut l'apogée.

A partir de cette date, s'ouvre une période de déclin; en 1892, on ne compte plus que 19,826 caisses, 419,896 livrets et 12,945,258 francs de dépôts; en 1897, ces chiffres ont encore baissé :

Caisses : 16,888 Livrets : 327,999 Sommes inscrites : 9,880,831f

En 1902, la situation est la suivante :

Caisses : 13,956 Livrets : 287,377 Sommes inscrites : 9,330,245f

Comment s'explique ce recul? M. de Malarce en donne plusieurs raisons dans l'édition de son *Histoire et Manuel des Caisses d'épargne scolaires*, parue en 1897. D'abord, sur plusieurs points, on aurait faussé ses idées en leurs principes et en leurs applications : par exemple, on aurait substitué l'inscription collective à l'inscription individuelle, on aurait supprimé les remboursements et disposé que les sous versés par les écoliers ne seraient remboursables qu'à la majorité, au mariage, ou à une autre époque reculée, etc. De plus, M. de Malarce paraît croire à une sorte de concert entre des ennemis masqués de son œuvre : « Les adversaires obscurs et cachés des institutions de prévoyance populaire, et surtout des Caisses d'épargne scolaires..., ces mauvaises gens ont manœuvré pour capter par des arguments, parfois assez spécieux, quelques hommes honorables, mais irréfléchis, qu'ils ont mis en avant et lancés à l'attaque... »

Personne n'eut peut-être ces noirs desseins. Mais il est vrai qu'il s'est trouvé des éducateurs aux yeux desquels l'enseignement de l'épargne n'avait qu'une vertu suspecte. Ils estimaient que, si la prévoyance est une qualité et l'épargne une bonne habitude, il est malaisé de faire saisir aux enfants la limite au delà de laquelle elles dégénèrent en cupidité et en avarice. Dans les milieux rustiques, en particulier, on s'expose aisément à former des liardeurs plutôt que des prévoyants.

Toutefois nous ne croyons pas que les objections d'ordre moral et pédagogique aient beaucoup influé sur les destinées de l'œuvre :

en France, ces objections sont restées en l'air, pour ainsi dire, à l'état diffus et n'ont jamais pris corps [1].

Nous inclinerions plutôt à penser que le nombre des clients de la Caisse d'épargne scolaire ne pouvait manquer de baisser du jour où les *Bulletins d'épargne* ont été créés par la Caisse d'épargne postale [2]. Mais surtout il nous semble que les progrès de la Caisse d'épargne scolaire devaient forcément s'arrêter quand fut fondée une œuvre nouvelle, qui a avec elle de l'analogie, mais dont l'objet est plus large et le but plus élevé : la Mutualité scolaire [3].

La Mutualité scolaire. — C'est la dernière venue entre les œuvres auxiliaires de l'école : son existence ne remonte pas au delà de 1881. M. Buisson, qui la vit naître, a conté ses débuts et expliqué son originalité : écoutons-le : « Il y a dix-sept ou dix-huit ans, dit-il, je reçus un jour, au Ministère de l'instruction publique, la visite d'un ancien négociant, dont la carte portait « Juge au tribunal de commerce de la Seine ». Son nom, H. J.-C. Cavé, ne m'apprenait rien... Il commença, comme tant d'autres, en s'excusant de venir « solliciter la bienveillance de l'Administration ». Quelque recommandation, sans doute? Non, par miracle. Il m'apportait une petite brochure [4] et venait m'exposer un

[1] En Allemagne, la question a été discutée dans les conférences d'instituteurs. On trouvera les objections des adversaires des caisses d'épargne scolaires dans une brochure de M. Heinrich Schöer : *Wider die Schulsparkassen* (Wittenberg, 1882).

[2] Toute personne qui, sans être en mesure d'opérer le versement minimum de 1 franc, désire se créer des épargnes, peut acheter des timbres-poste ordinaires de 5 ou 10 centimes et les coller jusqu'à concurrence de *1 franc*, dans l'encadrement ménagé sur les formules dites *Bulletin d'épargne*. Les bulletins d'épargne, ainsi revêtus de timbres-poste intacts, d'une valeur de *1 franc*, sont reçus comme numéraire, soit séparément, soit comme appoint d'un versement en espèces.

[3] Voici ce qu'écrit, en 1898, un mutualiste fervent, M. Martin-Ginouvier : « Le jour est proche où tous les arrondissements de Paris voudront avoir leur mutualité scolaire. Ce qui les retient, c'est la crainte de réduire ou de détruire leurs caisses d'épargne scolaires, qui sont autant de cagnottes du lundi. En effet, les dépôts effectués dans ces caisses peuvent être et sont retirés presque toujours à tous les événements qui marquent dans la vie des familles : lorsque l'enfant fait sa première communion, pour la fête du père ou de la mère ou des frères et des sœurs, en cas de maladie, et enfin lors du tirage au sort du déposant, si toutefois l'épargne a résisté jusque-là. Après il n'en reste plus rien... » (*Revue philanthropique*, 10 juin 1898).

[4] *Les Retraites ouvrières par la Mutualité scolaire* (Paris, 1881, sans nom d'auteur).

projet que, de concert avec Mathurin Moreau, maire du XIXe arrondissement, il voulait entreprendre de réaliser dans une école de la Villette. En quelques instants, M. Cavé m'avait mis au courant. « C'était bien simple », suivant son expression... M. Cavé avait pensé plus d'une fois à M. de Malarce, et ce bel exemple l'avait stimulé. Si l'écolier français est capable d'entreprendre l'épargne, pourquoi ne le serait-il pas d'apprendre en même temps la prévoyance et même la prévoyance à long terme? Épargner, c'est bien; prévoir et prévenir les mauvais jours, s'assurer contre la maladie, contre l'indigence de la vieillesse, ne serait-ce pas mieux encore? La caisse d'épargne mène ainsi à la caisse des retraites. Mais comment songer à se procurer une pension de retraite, même minime? Il n'y a qu'un moyen, c'est de s'associer, c'est de mettre en commun ces petits sous qui, bien groupés et bien placés, deviennent avec le temps de si grosses sommes. — Voilà donc trois idées qui se tiennent : *Épargne, Prévoyance, Mutualité*. Pourquoi n'essaierait-on pas de les mettre en jeu, toutes trois ensemble pour une œuvre pratique où l'enfant découvrirait de bonne heure, par lui-même, et en petit d'abord, la puissance de l'épargne et celle de l'association?

« Telle était l'invention de M. Cavé : ajouter au livret de caisse d'épargne le livret de retraite et le livret de secours mutuels, le tout à l'école et entre écoliers. Restait à trouver la forme pratique [1]. »

Après quelques tâtonnements, M. Cavé est arrivé à imaginer pour la mise en œuvre de son idée un mécanisme à la fois ingénieux et très simple. Voici comment, un jour, il le démontait, pour ainsi dire, devant une réunion d'instituteurs : « Vous expliquerez à tous, leur disait-il, comment seront employés les 10 centimes apportés chaque semaine par l'enfant. Vous direz bien que sur cette cotisation de $52 \times 0,10$, soit 5 fr. 20 par an, la moitié sera d'abord prélevée pour être déposée sur un livret personnel de retraite, dont le total reviendra à la famille en cas de décès du titulaire, et que, si sur le surplus : 2 fr 60, vous devez payer les indemnités de maladie : 0 fr. 50 par jour le premier mois et 0 fr. 25 les deux mois suivants et acquitter les frais d'administration, d'après les données générales fournies par une expérience déjà longue, ces dépenses n'excéderont pas 1 fr. 30; que l'excé-

[1] Dans le journal *Le Siècle*, du 4 février 1899.

dent 1 fr. 30 sera, par la Société, déposé à la Caisse nationale des retraites; que ce dépôt motivera de la part de l'État une subvention qui, sous l'empire de la loi ancienne, était de 1 franc par tête de sociétaire, plus le quart de la somme versée, par conséquent 1 fr. 30; que cette subvention ne sera certainement pas moindre avec la loi nouvelle qui entend se montrer plus généreuse; que le total de la seconde partie de la cotisation se trouvera donc ainsi reconstitué : 1,30 + 1,30 + 2,60 = 5,20

« Vous ferez remarquer, en outre, que le montant des cotisations resté absolument intact s'augmentera : 1° des cotisations des membres honoraires, 2° des subventions de la commune et du département, 3° du produit des sommes abandonnées des caisses d'épargne, 4° des dons et legs même immobiliers qui pourront échoir à la Société. Qu'enfin, dans un avenir encore lointain pour des enfants, mais néanmoins certain, les pensions de retraite qui seront attribuées aux sociétaires seront l'objet de majorations différentes, d'abord lors de leur liquidation et plus tard à l'âge de 70 ans au moyen du crédit de 2 millions de francs voté en 1896 par le Parlement[1]. »

Voilà quelles étaient, réserve faite de quelques variantes amenées par le temps, les conditions dans lesquelles débuta, en 1881, la Mutualité scolaire fondée par M. Cavé dans le XIXe arrondissement. Sa prospérité fut rapide : au bout de dix ans, elle avait un capital social de 87,000 francs. A Paris, des sociétés semblables avaient été créées dans les VIIIe, XVIe et XVe arrondissements. Cependant, l'œuvre ne se propageait qu'avec lenteur : la province l'ignorait ou ne s'y intéressait pas; en 1895-1896, on ne comptait encore en France que dix groupements de mutualistes scolaires.

C'était précisément le temps où se posait la question du lendemain de l'école et où M. Édouard Petit était chargé de son enquête sur la situation de l'éducation populaire par le Ministre de l'instruction publique. Dès l'abord il comprit par quel lien l'œuvre de M. Cavé se rattachait à celle qu'il poursuivait lui-même : « La Mutualité scolaire, disait-il dans son premier Rapport, peut servir de point de départ aux œuvres post-scolaires. Les petits mutualistes qui versent une cotisation entre les mains de l'instituteur

[1] Conférence faite à Saint-Étienne le 4 novembre 1898. (Voir Johannès Merlat, *L'Enseignement populaire dans la Loire*, p. 186-187, à Saint-Étienne, 1900.)

avant la conquête du certificat d'études primaires continuent à la payer quand ils ont quitté les bancs. Ils ont une raison pour revenir à la maison d'ecole. Ou ils se feront inscrire à des cours, ou ils entreront dans les associations d'anciens elèves. Par la Mutualité, les rapports sont établis.» En 1897, chargé de prononcer le discours d'usage à la distribution des prix du Concours général, il fit entendre à la Sorbonne l'éloge de cette humble institution : «Certes, disait-il, elles font leur part à l'économie, à l'épargne, les *Petites Cavé*, pour les saluer de l'appellation familière dont on les désigne entre enfants par un délicat hommage rendu à leur fondateur; mais elles font leur place, et toute large, à la bonté, à la pitié. Que faut-il penser de ces milliers d'écoliers qui, chaque lundi, remettent aux éducateurs nationaux, outre le petit sou de la prévoyance réservé pour la retraite, le petit sou de la générosité et de l'aide mutuelle, qui sera transformé en «journées de maladie» réparties entre les condisciples dans le besoin? L'école primaire ne devient-elle pas l'école de la solidarité?»

Dès lors l'œuvre de M. Cavé commença à sortir de l'ombre. A cette époque, aux côtés de M. Édouard Petit, il allait à travers la France, visitant les autorités, s'abouchant avec les instituteurs, menant sans bruit, mais sans lassitude, une propagande à la fois ardente et patiente. Il gagnait à sa cause non pas seulement les maîtres de l'enseignement primaire, mais les professeurs des collèges, lycées et Universités, si bien qu'en 1899 une vingtaine de professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire acceptaient d'être chargés par les Ministères de l'intérieur et de l'instruction publique de «missions départementales» au titre de la Mutualité scolaire, et faisaient pendant plusieurs mois une véritable campagne de conférences mutualistes[1].

Aussi, dans ces dernières années, les Mutualités scolaires ont

[1] Voir Édouard Petit, *Rapport sur l'éducation populaire en 1899-1900*. A cette date de 1899, il faut aussi rapporter l'accession des élèves de l'enseignement secondaire dans les Mutualités, qui dès lors tendent à devenir interscolaires. «En parcourant cet hiver le département de la Loire... nous avons eu la joie d'apprendre qu'exauçant un de nos vœux les plus ardents on venait très heureusement d'associer dans la Mutualité scolaire les enfants des lycées de filles et de garçons de la ville de Roanne aux élèves des écoles primaires de cette ville. Ce louable exemple de solidarité a été suivi par plus de dix lycées et de nombreux collèges». (Allocution de M. Cavé à la Ligue de l'Enseignement dans le *Bulletin de la Ligue*, juillet 1899.)

fait de très remarquables progrès en nombre, en effectif et aussi en accroissement de capital.

« En 1895-1896, les Petites Cavé comprenaient 10 groupements; en 1896-1897 : 110; en 1897-1898 : 400; en 1898-1899 : 871; en 1899-1900 : 1,497; en 1900-1901 : 2,017; en 1901-1902 : 2,734. Elles passent à 3,000 en 1902-1903 et s'étendent à 13,000 écoles.

« A la fin de décembre 1902, les Mutualistes de l'école effectuant avec régularité leurs versements étaient au nombre exact de 556,000, chiffre relevé par circonscription et qui, à l'heure actuelle, s'est sensiblement accru grâce à une méthodique propagande.

« Trois millions et demi ont été versés au titre des cotisations par les écolières et les écoliers mutualistes. 800,000 francs ont été attribués aux journées de maladie[1]. »

Au début, chaque Mutualité se constituait dans une seule école; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ce terrain était trop étroit : dans certaines écoles trop peu nombreuses, l'institution n'aurait pu donner que des résultats insignifiants, presque nuls, puisque un nombreux effectif de membres participants est une condition essentielle du succès. Les petites écoles étaient-elles donc condamnées à se trouver exclues du mouvement mutualiste? Pour les y rattacher on a heureusement imaginé des groupements plus ou moins étendus : il y a des Mutualités qui comprennent toutes les écoles d'une même ville, d'une même commune, d'un même canton, d'une même circonscription d'inspection primaire. On compte même quatre sociétés dont l'action s'étend sur tout un département, les sociétés de l'Ardèche, des Landes, de la Haute-Loire et du Calvados.

La différence entre ces divers types de sociétés est purement extérieure. Mais depuis que la loi du 1er avril 1898 a modifié l'ancienne législation mutualiste du décret-loi organique du 26 mars 1852, on peut ranger les mutualités scolaires en trois catégories bien distinctes. Dans son dernier Rapport (1902-1903), M. Édouard Petit en a donné la description que voici :

« 1° La Mutualité scolaire (système des Landes, de Rouen, etc.) à livret uniquement individuel. A la fin de chaque année, les sommes disponibles, après payement des indemnités journalières,

[1] Édouard Petit, *Rapport... de 1902-1903.*

sont versées, sauf une réserve, sur les livrets individuels de retraite. Le calcul est simple, le travail facile, d'évidente netteté. Les partisans du système arguent que l'enfant se déplace, quitte l'école, la ville, qu'il sait à la fin de chaque exercice social quel est son avoir personnel. Il va de soi que l'épargne constituée de la sorte ne profite que de l'intérêt de 3 fr. 50 p. 0/0 (Caisse nationale des retraites).

« 2° La Mutualité scolaire (système le plus généralisé) place, par semaine, 0 fr. 05 sur le livret individuel (3 fr. 50 p. 0/0 à la Caisse des retraites) et verse au fond social (Caisse des dépôts et consignations) environ 0 fr. 025, soit 1 fr. 30 par an, reliquat de la somme attribuée aux secours mutuels, et qui est grossi, d'après la loi de 1898, d'un quart de la somme versée plus 1 franc par tête de sociétaire, le tout jouissant d'un intérêt à 4 fr. 50 p. 0/0. Système avantageux, mais qui a l'inconvénient de laisser tomber en déshérence une trop grande quantité de livrets individuels oubliés par les ayants droit et qui, de plus, creuse un fossé entre les mutualités scolaires et les mutualités d'adultes; car les sociétés de secours mutuels et de retraites placent en général leurs fonds à la Caisse des dépôts (fonds social commun). Comme elles ne font pas la retraite par le livret individuel, elles s'agrègent malaisément les mutualités scolaires de ce type qui conduisent à la retraite par deux chemins parallèles : livret individuel, fonds commun. Le passage de la double voie à la voie unique s'opère avec d'inévitables lenteurs ou bien même produit des erreurs d'aiguillage.

« 3° La Mutualité scolaire (système de la Commission interministérielle : 1901-1902), qui est déjà adopté par quelques départements et qui est à l'étude sur nombre de points, place les 0 fr. 10 de la cotisation hebdomadaire au fonds commun (Caisse des dépôts : 4 fr. 50 p. 0/0, plus un quart de la somme versée, plus 1 franc par tête de sociétaire), défalcation faite des frais occasionnés par les journées de maladie (soit environ 0 fr. 25 par semaine). Financièrement la combinaison est plus avantageuse que les autres. Pratiquement, elle est plus simple. Elle permet, chaque année, d'indiquer sur un *livret de pension mutualiste* la somme qui, sur le fonds commun, intérêts compris, ainsi que subvention, revient à chaque participant. Le titulaire du livret n'a qu'à le produire à l'entrée de la société d'adultes qui, à son tour, saisit le nouvel adhérent à un moment nettement fixé de sa vie

mutualiste, et qui, par les mêmes moyens, le fait coopérer à la continuation de l'effort collectif. Quant au livret individuel, il n'est pas supprimé; il est remis à l'enfant au début de son initiation mutualiste. Un franc y est inscrit comme amorce, comme indication. L'on enseigne au débutant qu'il y a une Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, que l'on peut, grâce à elle, par une série de versements, se constituer une rente de 1,500 francs qui ne se confond pas avec la retraite mutualiste fixée encore, à l'heure actuelle, à 360 francs et qui sera bientôt augmentée. »

Ce dernier système, adopté par la Commission interministérielle qui a élaboré des statuts modèles pour le mettre en vigueur, était réclamé de divers côtés depuis quelque temps [1]. Il semble pourtant qu'il ne doive pas s'établir sans quelque résistance. Il a été publié, cette année même, un livre [2] qui en présente, au point de vue financier et même au point de vue moral, une critique très étudiée et très vive.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion; il suffit d'indiquer qu'elle est ouverte. Au reste, en admettant même le bien fondé des objections élevées contre la combinaison de la Commission interministérielle, on doit remarquer que cette combinaison n'est pas exclusive, qu'elle laisse subsister les autres systèmes : la liberté est sauve, le choix est possible; à chacun de discerner sa voie.

Ajoutons qu'aucun de ces systèmes ne tend à détruire la vertu de la formule de la Mutualité scolaire « qui apprend à conserver et à donner, à s'aider soi-même et à aider autrui; qui, sur les avantages pécuniaires greffe les avantages moraux et couronne une bonne affaire par une bonne action [3] ». N'est-ce pas là ce qui importe avant tout?

2° ŒUVRES POST-SCOLAIRES.

Associations d'anciens et d'anciennes élèves. — Les associations d'anciens et d'anciennes élèves des écoles élémentaires sont comme la suite naturelle des mutualités : les liens formés à l'école par la mutualité se continuent, après l'école, dans l'association.

[1] Voir une communication de M. Lévylier dans le *Bulletin de la Ligue de l'enseignement* (juillet, 1899).
[2] *La Mutualité*, par F. Lépine (Paris, Armand-Colin, 1903).
[3] Édouard Petit, *Rapport... de 1898-1899.*

Cependant, si ces associations, les Petites A, comme on dit par une abréviation familière, se sont multipliées et développées sous l'action de la mutualité, ce n'est pas à elle qu'elles doivent leur origine. Avant la venue de M. Cavé, il y avait déjà, à Paris et en province, quelques associations d'anciens élèves d'écoles élémentaires.

Le type primitif de ces sociétés avait été fourni par les sociétés d'anciens élèves des lycées et collèges. — Il est vrai de dire que ces groupes, en général, n'avaient pas de hautes visées. Quelques-uns distribuaient bien à l'occasion des secours aux camarades malheureux, ou bien fondaient des prix pour l'encouragement des études; mais le plus souvent ils avaient surtout pour objet de donner à ceux qui avaient passé sur les mêmes bancs l'occasion de se retrouver dans un dîner amical.

Les associations d'anciens élèves des écoles normales primaires, qui se développent à partir de 1880 environ, font voir des préoccupations plus graves : elles ont un but moral et pédagogique. On se propose de créer et d'entretenir entre les membres de l'association un lien réel de sympathie et des relations de bonne amitié, de relier entre elles les promotions qui se succèdent, de susciter la confraternité professionnelle, de venir en aide aux camarades et à leurs familles dans toutes les circonstances et par tous les moyens possibles. Au point de vue pédagogique, « les associations agissent de toutes les manières pour aider aux progrès des maîtres et des écoles. Elles étudient dans leurs différentes réunions les méthodes et les procédés d'enseignement, examinent les livres et tout ce qui a trait à l'enseignement primaire, etc.[1] ».

Les tendances à l'assistance mutuelle se marquent de façon plus expresse encore dans les associations d'anciens élèves des écoles primaires supérieures qui, elles aussi, prirent leur essor vers 1880. On s'y occupe du placement des élèves sortants, on y crée des prix, on y distribue des secours en livres, en argent, pour couvrir des frais d'examens, d'études, de voyages, on y fonde des bourses, on y fait des prêts et dons d'instruments scientifiques[2].

Tôt ou tard, les élèves des écoles élémentaires devaient entrer dans la carrière où leurs aînés les précédaient.

Ils s'y engagèrent très lentement d'abord. En 1889, ils n'avaient

[1] *Associations amicales d'anciens élèves*..., par M. Brunel. — Recueil de Monographies pédagogiques publié à l'occasion de l'Exposition de 1889. T. V.
[2] Ibid.

encore formé que 51 associations. Mais ces groupes, encore si peu nombreux, rendaient des services utiles, et, lorsque commença le mouvement en faveur de l'éducation populaire, l'on comprit tout de suite combien ces organisations pouvaient être profitables aux progrès de l'école. « Quant aux associations d'anciens élèves, disait, en 1898, M. Bayet, alors directeur de l'enseignement primaire, je les considère comme un organe désormais nécessaire de l'éducation populaire. Entre le groupe restreint de la famille par le sang et les groupes professionnels ou politiques, souvent trop nombreux pour que les liens y soient étroits, il y a place pour le groupe de la famille scolaire. C'est l'association qui doit la constituer; elle ramènera à l'école les élèves et les anciens élèves, les aînés qui en sont sortis, les cadets qui y sont encore; elle les habitue à se considérer comme solidaires les uns des autres; en un mot, elle fait de l'école ce qu'elle doit être, non pas un lieu de passage, mais une maison de famille, un foyer[1]. » A ces encouragements venus d'en haut s'ajoutait l'action de la mutualité, que nous avons déjà signalée[2]. Aussi, à partir de 1896, assiste-t-on à un développement rapide des associations d'anciens élèves des écoles élémentaires; on en compte :

1895-1896.......	622	1899-1900.......	4,784
1896-1897.......	1,550	1900-1901.......	5,344
1897-1898.......	2,779	1901-1902.......	5,843
1898-1899.......	3,761	1902-1903.......	5,913

En moins de dix ans, leur nombre a donc été presque décuplé.

Dans le nombre des 5,913 Petites A actuellement existantes, il faut distinguer 4,000 sociétés de garçons et 1,913 sociétés de filles. Mais ces chiffres, qui répondent aux classifications administratives, n'expriment pas la réalité vivante. En fait, l'écart entre le total des Petites A de garçons et des Petites A de filles est moins considérable que celui qu'ils accusent. Il y a, en effet, à côté des associations d'anciennes élèves, qui se sont régulièrement constituées, ce que l'on appelle des réunions de jeunes filles. « Les réunions de jeunes filles, dit M. Édouard Petit, sont, au vrai, une

(1) Discours prononcé à la distribution des prix de la *Société d'instruction populaire* au Havre. (*Revue pédagogique*, mai 1898.)

(2) Ajoutons que, dans un grand nombre d'écoles, il existait dès longtemps des groupements divers, sociétés protectrices des animaux, sociétés de tir ou de gymnastique, etc., qui ont contribué à développer l'esprit d'association.

manière de transition entre le cours (d'adultes) administrativement constitué et l'association d'anciennes élèves. » Elles s'occupent des mêmes objets, font la même besogne que les Petites A : ce sont de vraies associations à cela près qu'elles n'ont pas de statuts. Or, si elles échappent à la statistique, on sait cependant de façon approximative qu'elles existent près de 1,600 écoles environ. On pourrait donc compter 3,500 associations d'anciennes élèves, et l'on aurait, pour les deux sexes, un total de 7,500 sociétés.

Ces sociétés ne sont point constituées sur un type unique : chacune d'elles a ses statuts. Mais, s'ils diffèrent dans les détails, par les traits essentiels ils se ressemblent, en sorte qu'il ne nous est pas impossible d'indiquer d'une façon générale ce qu'est l'organisation d'une Petite A.

Elle a pour siège social le local même de l'école près de laquelle elle est instituée.

Elle se compose de membres d'honneur, de membres honoraires et de membres actifs. — Les membres d'honneur sont nommés par l'assemblée générale ; le directeur de l'école et ses adjoints sont de droit membres d'honneur. — Les membres honoraires sont ceux qui, par leurs conseils et leurs souscriptions, contribuent à la prospérité de l'association. — Sont membres actifs tous les anciens élèves de l'école qui ont adhéré aux statuts. — Tous les membres de l'association ont voix délibérative aux assemblées générales.

L'association est administrée par un comité qui se compose des membres d'honneur, de dignitaires plus ou moins nombreux, président, vice-présidents, secrétaires, trésoriers et d'un certain nombre de membres administrateurs. Ce comité est élu pour un an par l'assemblée générale. Les président, vice président, secrétaire, trésorier, et un nombre à déterminer de membres administrateurs doivent être majeurs.

Les admissions sont prononcées par le comité qui accepte aussi les démissions et peut prononcer les exclusions de la société.

Les réunions du comité sont trimestrielles, et semestrielles celles de l'assemblée générale. Les statuts et règlements sont modifiables tous les ans, mais seulement en assemblée générale.

Quant aux ressources de la société, elles sont formées : 1° par les sommes provenant des cotisations annuelles des membres honoraires et titulaires (la quotité de ces cotisations est très variable, mais toutefois descend rarement au-dessous de 3 francs);

2° par les dons volontaires faits par les bienfaiteurs ; 3° par les souscriptions offertes par des personnes étrangères à la société, mais qui désirent favoriser son développement.

Il y a, comme on peut le penser, de très grandes inégalités entre les revenus des diverses Petites A. Telle association, formée au village, ne disposant que des faibles cotisations du petit groupe de ses membres actifs, a un budget d'une extrême modicité : 20 ou 25 francs par an. Telle autre, établie dans une ville, comptant de nombreux cotisants, soutenue par les souscriptions de ses membres honoraires et par les dons de ses bienfaiteurs, encaisse des sommes qui parfois ne sont pas inférieures à 10,000 francs. Dans l'ensemble, les Petites A atteignent, au point de vue pécuniaire, des résultats qui ne sont pas négligeables. Dans son *Rapport* de 1899-1900, M. Édouard Petit a donné un aperçu approximatif du budget que représentent ces sociétés. Il serait à souhaiter que la statistique pût établir de façon précise et complète la situation financière des Petites A. En attendant que ce travail soit fait, donnons, à titre d'indication, le tableau qui a été dressé par M. Édouard Petit :

ACADÉMIES.	MEMBRES.	DÉPENSES.	RECETTES.
		f. c.	f. c.
Aix	7,051	7,204 80	13,913 87
Besançon	6,209	16,217 65	20,584 40
Bordeaux	15,518	15,205 40	37,417 81
Caen	15,449	63,756 67	83,578 30
Chambéry	1,849	1,901 50	2,992 35
Clermont	4,831	8,566 60	11,501 85
Dijon	12,132	39,048 00	60,207 67
Grenoble	3,227	7,877 30	15,651 56
Lille	60,604	160,488 11	223,027 02
Lyon	9,262	39,655 36	54,617 30
Montpellier	12,495	19,871 70	28,772 61
Nancy	6,009	13,013 40	17,870 42
Paris	35,886	157,946 56	190,513 46
Poitiers	15,749	30,678 17	46,117 07
Rennes	5,664	17,694 15	23,982 34
Toulouse	18,439	30,792 55	39,685 82
Alger	4,114	11,482 57	16,308 86
TOTAUX	234,958	641,400 44	886,749 73

Tout en prétendant garder leur autonomie, s'administrer elles-mêmes, vivre de leurs propres ressources, les Petites A ont soin de ne pas se tenir à l'écart les unes des autres. Elles veulent conserver leur indépendance, mais comprennent aussi qu'elles auraient tort de rester isolées. De là une tendance très marquée chez elles à se fédérer, soit par ville, soit par département, soit même par région. Ces unions et fédérations offrent plusieurs avantages : au point de vue matériel d'abord, si elles n'accroissent pas les recettes de chaque Petite A fédérée, au moins lui permettent-elles de diminuer certaines dépenses; de plus, d'une façon générale, elles coordonnent, comme dit M. Petit, et fortifient l'action commune. Après avoir commencé à Roanne, Saint-Étienne, Reims, Toulouse, Lyon, Roubaix, Amiens, Rouen, etc., ce mouvement fédératif paraît devoir s'étendre de plus en plus. En 1903, M. Petit signale des fédérations nouvelles, urbaines ou départementales, qui se sont constituées à Bordeaux, dans le Cher, dans les Charentes, en Saône-et-Loire, à Lens, etc. « Il est à prévoir, ajoute-t-il, que les fédérations iront se multipliant, se rejoindront en fédérations régionales, aboutiront à une fédération nationale qui, elle-même, étayera l'Union des sociétés de secours mutuels et de retraite et en recevra un appui effectif. Ainsi se complètera l'ensemble de l'édifice post-scolaire dont les parties ne sauraient rester isolées et qui se fondront en harmonie et en unité. »

Voilà sans doute des perspectives bien vastes ; mais, en les ouvrant devant nous, M. Petit ne croit pas nous entraîner au pays des chimères. Il a vu, lorsque les Petites A ont tenu leurs premiers congrès, à Saint-Étienne, en 1898, à Lyon en 1899, que les jeunes congressistes étaient très capables de discuter leurs intérêts avec sagesse et sagacité. De plus, il les a vus à l'œuvre dans l'intérieur de leurs groupes respectifs et il leur rend bon témoignage : « On ne saurait croire, dit-il, combien les jeunes présidents, secrétaires, les délégués des bureaux..... s'habituent à la discipline volontaire, prennent le pli de la réflexion dans l'élan, de la méthode dans l'action. Conseillés, guidés par leurs anciens maîtres qui, dans un très grand nombre de Petites A, peu à peu s'effacent derrière leurs disciples devenus plus âgés et plus pondérés, ils acquièrent, à l'user, l'habitude du *self government*[1]. » Comme il faut bien faire leur part à la malice et même à la malignité,

[1] *Rapport* de 1901-1902, p. 54.

nous leur accorderons que ce tableau est un peu flatté peut-être : nous ne leur refuserons pas non plus d'admettre que, dans ces milieux où l'on joue au petit parlement, il doit souvent se développer une atmosphère propre à faire éclore des vaniteux qui, comme le personnage de la comédie, disent en se gonflant :

J'ai des sociétés dont je suis secrétaire.

Mais, cela accordé, nous croyons qu'on aurait tort de s'offusquer de ces légers travers, et nous estimons qu'il vaut mieux féliciter cette jeunesse pour tout ce qu'elle met de dévouement, de travail et d'intelligence au service d'une œuvre utile et généreuse.

Cette œuvre, il est temps de faire connaître en quoi elle consiste.

Les Petites A ont une double orientation : elles sont faites, d'une part, pour servir leurs membres, d'autre part, pour servir l'école.

Réunions d'adolescents et de jeunes gens, il est tout naturel qu'elles fassent une large part au plaisir; à cet âge le plaisir honnête, pris en commun, est très propre à faire naître et à fortifier les amitiés. L'action des Petites A comporte donc d'abord un programme récréatif. Ce programme, plus ou moins étendu, plus ou moins varié suivant les locaux et les ressources, comprend en premier lieu des exercices et jeux de plein air : on tire à la carabine, si l'on a un *stand* à sa disposition; on fait de la gymnastique dans la cour de l'école, quand elle possède des agrès; on joue aux boules, aux quilles, au ballon, au tonneau, etc. Les Petites A urbaines vont en excursion à la campagne, et, quand elles sont riches, partent pour des voyages plus ou moins longs. Les Petites A rurales viennent visiter le musée et les monuments de la ville voisine. Dans la mauvaise saison, quand il faut se tenir enfermé, l'on a recours aux échecs, aux dominos, aux dames, si la caisse de la société n'a pu acheter ou louer un billard. Pour les jeunes filles, la danse, le chant, la musique sont les récréations principales. Parfois, au cours de l'année, on organise une vraie fête et l'on se risque à offrir aux camarades, à leurs parents, aux enfants de l'école une matinée ou une soirée musicale et littéraire. Dans le programme récréatif des Petites A, c'est là comme le point culminant. L'organisation de ces fêtes ne va pas en effet sans difficultés : les moindres sont les difficultés matérielles, aménagement du local, décors, mise en scène. La difficulté la plus grande, c'est

de composer le spectacle[1]. Sans doute on ne prétend pas aux suffrages des délicats : mais encore ne doit-on rien admettre qui soit niais ou grossier. — Après avoir eu la curiosité de prendre connaissance d'un très grand nombre de programmes de fêtes scolaires, nous avons constaté qu'on n'y pouvait trouver qu'un nombre infime de *numéros* qu'il eût fallu décidément écarter : en revanche, dans la partie musicale comme dans la partie littéraire, que de choses vulgaires ou insignifiantes ! On ne peut pas en vouloir à ces jeunes gens de commettre des erreurs de goût ; mais il serait bien utile qu'ils fussent guidés, qu'un contrôle, sans rigueur et sans contrainte, fût exercé sur leurs choix. Ces fêtes de jeunesse pourraient avoir beaucoup d'attrait et, par surcroît, des avantages éducatifs ; il y aurait fort à regretter que, par inexpérience, l'on manquât le but qui est à portée[2].

Dans les Petites A, l'on ne veut pas seulement offrir aux camarades des occasions de s'amuser, mais leur procurer aussi des moyens de s'instruire. La plupart de ces sociétés apportent un soin particulier à créer et à entretenir une bibliothèque. Il en est où l'on recherche le concours d'hommes en vue pour donner des conférences sur les sujets à l'ordre du jour. Dans les Petites A un peu prospères, l'on fonde même des cours réguliers et l'on indemnise les maîtres qui les font sur le budget de l'association. A Paris, dit M. Petit, « à côté des cours de diction, de chant, de musique, d'éducation physique (gymnastique, escrime, natation), qui sont de beaucoup les plus nombreux, je note des cours de comptabilité, de langues vivantes ». Et les choses ne se passent pas autrement dans la plupart des grandes villes de province[3].

Mais c'est surtout par des œuvres inspirées de l'esprit de solidarité que se manifeste l'activité de ces jeunes associations. Sur ce point, les *rapports* de M. Petit contiennent des renseignements très abondants. Nous ne pouvons ici en donner que quelques extraits

[1] M. Édouard Petit dans son *Rapport* de 1903 propose que l'on dresse et que l'on répande des programmes-modèles. L'idée est sans doute excellente, nous ne croyons pas pourtant qu'elle puisse suppléer à l'organisation d'un contrôle.

[2] Quelquefois ces fêtes sont payantes : le boni vient alors augmenter les ressources de l'association ou bien est employé à des œuvres de bienfaisance. — Certaines Petites A ont institué des fêtes spéciales à l'occasion du « Départ de la classe ». Rappelons qu'en 1899 eut lieu une *Fête de l'Adolescence*, festival des Petites A parisiennes. Voir le compte rendu dans la *Revue pédagogique* (septembre 1899).

[3] *Rapport* de 1896-1897, p. 37.

que nous tâcherons, du moins, de choisir significatifs : «J'ai pu, dit M. Petit, constater à peu près partout que les Petites A organisent de plus en plus des *bureaux gratuits de placement*, des sortes d'*offices d'assistance interscolaire* pour leurs adhérents.» Un camarade est-il réduit à la gêne par un malheur de famille, un accident, une maladie ou toute autre cause, discrètement la société l'assiste par des «secours de loyer, secours de maladie, secours de chômage». — «Les Petites A ne limitent pas strictement leur protection à leurs adhérents locaux. Elles sont accueillantes aussi aux anciens élèves d'écoles laïques qui leur demandent l'hospitalité. Les soldats qui, là où ils le désirent, sont reçus aux cours d'adultes, sont, en bien des villes de garnison, selon des vœux émis dans de nombreux congrès, reçus également dans les Amicales. Ils y bénéficient, sans payer de cotisation, et à titre de réciprocité pour les Petites A de leur ville natale, où des camarades de leurs hôtes font leur service, des jeux, des livres appartenant à la société. Il y a échange de bons offices et de cordiales relations entre des Petites A de villes, même de villages, qui, elles, ne peuvent offrir que leur bonne volonté et leurs recrues[1].» Enfin la solidarité s'affirme dans les Petites A par des tentatives très intéressantes pour fonder des œuvres coopératives. Cette tendance a commencé à se faire jour en 1899, surtout en 1900. Alors, dit M. Petit, «l'on a cité les Petites A ménagères, agricoles, maritimes de l'Aude; les Petites A viticoles de la Côte-d'Or; la Petite A de Mourenx (Basses-Pyrénées), qui est une manière de syndicat agricole; les Petites A forestières de Saint-Claude (Jura)[2]». Et il ajoute, en 1903 : «L'éducation coopérative s'accentue dans les associations d'anciens élèves. La culture en commun, surtout le reboisement, devient en faveur. L'union pour la vie rurale gagne des partisans parmi l'adolescence qui apprend à se solidariser pour l'intérêt général, se confondant d'ailleurs étroitement avec ses intérêts propres[3].»

Voilà, d'une façon très résumée, ce que les associations d'anciens élèves font pour leurs adhérents; elles ne rendent pas moins de services aux écoles près desquelles elles sont instituées.

Là où n'existe pas une caisse des écoles, elles y suppléent à

[1] *Rapport* de 1900-1901, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 62-63.
[3] *Rapport* de 1902-1903. On trouvera dans ce rapport l'énumération des sociétés où ces essais d'organisation coopérative se sont produits.

certains égards, et, là où cette caisse existe, elles concourent à son œuvre et lui permettent de faire plus de bien. En distribuant des vêtements, des chaussures, des fournitures scolaires aux élèves indigents, elles favorisent la fréquentation. « Dans plus de cent Petites A de jeunes filles de Paris, du Havre, de Draguignan, d'Agen, de Valenciennes, de Cette, d'Aubervilliers, l'habitude a été prise par les *aînées* de bâtir des petites robes, de confectionner des effets pour les *nouvelles* qui sont indigentes [1]. » Les Associations d'anciens élèves contribuent aussi très souvent à l'installation de cantines scolaires; elles fondent des prix, créent des bourses qui permettent aux écoliers méritants de continuer leurs études à l'école primaire supérieure, au collège, au lycée. Surtout elles encouragent les sociétés de mutualité formées parmi les enfants de l'école : souvent des fonds sont prélevés sur la caisse de l'Association pour payer la cotisation des petits mutualistes pauvres; bien plus, la Petite A s'ouvre volontiers à la mutualité pour lui permettre de prolonger ses bienfaits : « Les enfants qui, après l'obtention du certificat d'études primaires, entrent à l'atelier, au bureau, à la ferme, se font inscrire bien souvent à la Petite A de leur école. Mais ils sont aussi membres d'une Petite Cavé. Où continueront-ils leurs versements ? Ils les opèrent entre les mains de l'instituteur qui, la plupart du temps, est président de l'Association. Un noyau de mutualistes se forme dans la Petite A, et, autour de lui, les adhésions des jeunes gens, conquis aux avantages de la mutualité, se produisent; d'où naissance d'une société nouvelle, ou plutôt transformation d'une Association en société de secours mutuels et de retraites et en Petite A combinées [2]. »

Ces Associations sont ainsi comme des contreforts de l'école élémentaire; mais elles ne s'en tiennent pas là : elles cherchent à se rallier aux Associations d'anciens élèves des lycées et collèges de garçons et de filles et, si elles en attendent encouragements et appui, elles aspirent, de leur part, à favoriser « par des démarches auprès des familles, par une discrète mais ferme propagande auprès des maîtres et des élèves, le recrutement des collèges, des lycées de l'État ». (Voir les vœux émis au Congrès tenu à Toulouse, en 1899, par la Ligue de l'enseignement.)

[1] *Rapport* de 1897-1898, p. 55.
[2] *Rapport* de 1899-1900, p. 48.

Assurément tout cela mérite attention et est vraiment digne d'éloges. M. Petit ne les marchande pas : « Une génération, dit-il, grandit dans ces associations populaires, qui est apprise à la tolérance, à la justice, à la bonté agissante. Elle ajoute à un savoir, d'autant plus aimé qu'il est disputé au travail quotidien, au souci du gagne-pain, le goût et la pratique de l'éducation sociale. Elle arrivera à la vie civique fortement préparée et trempée, l'intelligence et le cœur largement ouverts, prête à la réalisation de pensées droites et de sentiments généreux. Cette jeune démocratie, sortie de l'école laïque, groupée en masses compactes autour de l'école laïque, apprise à des préceptes que domine la raison — une raison tempérée de sentiment — est l'élite ouvrière et rurale de demain qui est appelée à imprimer au pays sa précise orientation[1]. » C'est là peut-être beaucoup dire ; il est permis d'avoir, sans excès de scepticisme, une moins haute idée des destinées des Petites A. Mais, ces jeunes sociétés, si M. Petit ne les a pas engendrées, il les a couvées tout au moins, et il est naturel qu'il les traite avec une complaisance paternelle, qu'il en parle comme un père tendre qui, dans l'avenir de ses enfants, voit toujours du bonheur, de la grandeur et de la gloire. Il faut, croyons-nous, regarder les choses d'un œil plus froid et en parler sur un ton plus uni. — Une circulaire ministérielle du 22 juin 1887 recommandait la création d'associations amicales d'anciens élèves[2] ; on y lisait les lignes suivantes : « Les directeurs chercheront à créer une association amicale des anciens élèves qui aura pour but, entre autres objets, d'établir le patronage des élèves sortants par leurs anciens camarades déjà sortis et placés. L'école deviendrait tout à la fois un lieu de ralliement, un centre de renseignements utiles et le foyer d'une grande famille, dont le directeur serait le chef. Les bienfaits qui peuvent en résulter sont considérables, tant au point de vue matériel, en assurant le placement des élèves, qu'au point de vue moral, en constituant par l'association une force analogue à celle des anciennes corporations, mais n'en ayant que les avantages. » Ce programme, les Petites A l'ont rempli tout entier ; on a vu même qu'à plusieurs égards elles l'ont élargi. Cela ne suffit-il pas pour que l'on ait d'elles une opinion très favorable[3] ?

[1] *Rapport* de 1900-1901, p. 58.
[2] Elle ne concernait que les élèves des écoles primaires supérieures.
[3] En 1896, sous ce titre : *Le lendemain de l'école*, M. N. Bizet a fait une

Les Patronages scolaires. — Les objets auxquels s'emploient les Petites A sont si variés que l'on ne voit pas bien à quoi, en dehors d'eux, pourrait s'appliquer l'activité des autres sociétés scolaires. Aussi se trouve-t-on fort empêché de dire par quoi une association d'anciens élèves se distingue d'un patronage, si l'on ne considère que ce qui se fait dans l'une et l'autre société. En fait, entre Patronages et Petites A, il n'y a pas de différence essentielle; il n'y a que des différences extérieures..Tandis que l'association a toujours son siège social au local de l'école près de laquelle elle est instituée, le patronage tient ses séances dans un local privé ou bien il a son siège dans une mairie. La Petite A se recrute dans et par l'école, tandis que les membres du Patronage peuvent n'avoir avec l'école aucun lien, sinon leur bon vouloir pour la servir. Dans la Petite A, les éléments jeunes sont toujours en majorité, même quand elle compte des membres honoraires; dans le Patronage, au contraire, il n'y a, en dehors des pupilles, que des hommes faits. Par là, le Patronage dispose en général de plus de ressources, puisqu'il se compose de membres qui ont déjà une situation, et il s'ensuit que, dans les œuvres auxquelles elle s'applique, l'action du Patronage peut avoir plus de pénétration et d'ampleur que celle de la Petite A; mais quant à ses modes, elle n'en diffère en aucune façon. De ces modes divers nous ne dirons donc rien afin d'éviter d'inutiles redites.

Les patronages paraissent avoir une origine plus ancienne que les associations. Nous verrons plus loin que les catholiques ont fondé des patronages dès le commencement du siècle dernier; des patronages laïques, spécialement sous la forme de patronages d'apprentis[1], ont été aussi créés d'assez bonne heure. Quant aux patronages scolaires laïques, M. Petit compte qu'en 1896 il en existait déjà 437, dont 34 à Paris[2] et 403 en province.

sorte de monographie d'une Association d'anciens élèves (Paris, imprimerie Picard et Kaan, in-8°).

[1] Voir *État actuel, en France, du patronage et de l'enseignement des apprentis*, par E. Cacheux. Monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889. T. V. — Il y aura aussi profit à lire dans le journal *le Radical* (19 août 1894) une *Chronique de l'école*, où M. Édouard Petit étudie ce qu'est alors la situation des Patronages et Associations et indique ce qu'elle pourrait et devrait devenir.

[2] Voir sur ces premiers Patronages parisiens une étude de M. Beurdeley (*Revue pédagogique*, mars-avril 1896).

Depuis cette date, leur développement s'est poursuivi d'une manière continue, sinon rapide. On en comptait :

1896-1897	648	1900-1901	1,276
1897-1898	809	1901-1902	1,393
1898-1899	986	1902-1903	1,663
1899-1900	1,005		

Il serait très intéressant de connaître, année par année, comment s'établit leur situation financière, car le progrès des patronages se mesure peut-être moins à l'augmentation de leurs membres qu'à l'accroissement de leurs ressources. Par malheur, sur ce point, les renseignements nous font défaut; il faut nous borner à reproduire ci-dessous le tableau donné en 1899-1900 par M. Édouard Petit :

ACADÉMIES.	MEMBRES.	DÉPENSES.	RECETTES.
		f. c.	f. c.
Aix	1,486	33,785 40	38,068 00
Besançon	1,442	19,070 06	21,700 70
Bordeaux	5,326	39,689 80	46,586 79
Caen	1,488	7,358 18	8,146 88
Chambéry	205	2,775 00	3,665 50
Clermont	1,035	5,400 70	6,756 55
Dijon	967	2,635 05	5,327 50
Grenoble	558	1,132 10	1,137 65
Lille	10,889	13,602 35	16,034 14
Lyon	7,255	45,764 70	82,588 20
Montpellier	4,465	7,863 33	9,381 83
Nancy	1,709	3,113 50	4,090 00
Paris	15,931	83,945 87	91,365 42
Poitiers	2,704	7,550 05	7,830 85
Rennes	1,447	8,696 80	10,950 90
Toulouse	502	836 10	963 85
Alger	955	2,240 00	1,510 00
TOTAUX	58,404	284,463 99	356,104 86

C'est, à ce qu'il semble, en raison des ressources dont ils disposent que les patronages se constituent suivant tel ou tel des trois types que M. Édouard Petit a distingués.

Il est des patronages où l'on « se propose un but spécial,

unique surtout en ce qui concerne les jeunes filles. C'est un ouvroir, un vestiaire où l'on travaille en commun... Un des modèles du genre est dans le xxe arrondissement, l'*Œuvre du trousseau* qui, de Paris, se propage en province». Cette œuvre, qui a pour objet de permettre aux adhérentes de se constituer un trousseau qui leur sera livré au moment de leur mariage, a été adoptée à Rouen et dans beaucoup d'écoles de Seine-et-Oise.

Ailleurs, le patronage étend un peu plus son action. «Le jeudi, surtout le dimanche, il ouvre une sorte de classe de garde, de récréation et d'instruction moralisatrice, ici aux enfants, là aux adolescents, qui ont formé ou bien forment la clientèle soit d'une école, soit d'un ensemble d'écoles, dans un quartier déterminé.» Dans les patronages de ce type on s'occupe aussi, en général, de placement. C'est une forme très répandue à Paris et dans les grandes villes.

Enfin, il y a des patronages qui «concentrent les ressources obtenues par des dons, quêtes, cotisations et jouent le rôle d'une caisse des écoles aux larges attributions... Ils viennent en aide sous toutes les formes à l'instruction et à l'éducation laïque, scolaire et post-scolaire [1]».

Ces derniers tentent de se hausser vers l'idéal que M. Édouard Petit a proposé aux patronages. Le patronage, d'après lui, devrait être «comme une encyclopédie vivante du savoir, de la bienfaisance, de la mutualité... Le patronage ainsi compris s'exercerait par l'aide matérielle avant et pendant l'école, par l'aide matérielle et morale après l'école. Il comprendrait dans un même souci de culture, d'éducation générale et de préparation à la vie professionnelle et sociale enfants et adolescents [2]».

Comme on pense, très restreint est le nombre des groupes qui réalisent cette conception, même par à peu près. L'on en peut pourtant citer quelques-uns : tels sont, à Paris, le *Patronage démocratique de la jeunesse française*, et surtout l'*Association des instituteurs pour l'éducation et le patronage de la jeunesse.* «En 1896, l'Association faisait 37 cours, avait 5 patronages et 1,700 élèves; 5 groupes adhérents ajoutaient leurs 600 élèves à son effectif, soit 2,500 élèves au total; aujourd'hui (1899), elle offre à ses sociétaires 95 cours, 21 patronages et compte 3,000 élèves;

[1] Pour les détails sur les divers types de Patronages, voir *Rapport* de 1901 1902, p. 60 et suiv.

[2] *Rapport* de 1895-1896, p. 36-37.

31 sociétés avec 4,200 élèves se sont affiliées à l'Association, et si l'on ajoute à ces chiffres les membres fondateurs, bienfaiteurs, patrons, honoraires et actifs des sections et des sociétés, on trouve que plus de 9,000 personnes se sont, à des titres divers, groupées sous sa bannière pour contribuer au développement physique, intellectuel et moral de la jeunesse parisienne. Elle a des cours de diction, de musique, etc. Elle s'est occupée de la gymnastique, de la natation, du tir (concours entre 66 écoles). Elle a organisé 87 conférences qui ont été suivies par près de 32,000 auditeurs. Elle a fait un essai heureux de colonies de vacances mi-gratuites, mi-payantes. Elle a conduit à la campagne 300 enfants de gardiens de la paix[1] ». Il conviendrait aussi de mentionner en province le *Patronage Chapelon*, à Saint-Étienne, la *Société agenaise d'éducation*, le *Patronage municipal* de Nîmes, etc.

Mais, s'il est vrai que l'on peut compter encore les patronages qui présentent une organisation aussi complète, il faut noter que, sur certains points, l'on s'efforce d'approcher de ces résultats par la fédération des groupes. C'est ainsi qu'il s'est constitué (20 juin 1899) une *Fédération* des associations, patronages, assemblées scolaires de Paris et de la Seine. Une *Fédération* existe aussi à Bordeaux, qui réunit les patronages des divers quartiers, et l'on pourrait citer en outre d'autres groupements du même genre qui se sont opérés sur un théâtre moins vaste, comme, par exemple, le *Patronage* de Brassac (Tarn) formé de dix réunions d'anciennes élèves et dirigé par 88 dames patronesses.

Il n'est pas douteux qu'entre les diverses œuvres qui naissent autour de l'école, le Patronage est celle qu'il est le plus difficile d'établir. L'on n'a plus là, comme pour fonder une Petite A, tous les éléments sous la main : ces éléments, ils sont épars et hétérogènes. Dans le monde scolaire, maîtres et élèves ont l'enthousiasme facile et vont volontiers de l'avant; mais quand il s'agit de rapprocher des personnes d'âge, de conditions, de métiers différents, de les amener à une entente, de susciter chez elles intérêt et sympathie pour ces écoles populaires où ne s'attachent pas les souvenirs de leur enfance, l'entreprise devient singulièrement malaisée. C'est pourquoi, sans doute, les Patronages qui, à vrai dire, ont constamment progressé, n'ont pas

[1] Voir plus haut au chapitre des *Colonies de vacances*. — Cette citation sur le rôle de l'*Association des instituteurs* est empruntée au *Rapport* de M. É. Petit pour l'année 1898-1899.

cependant fait des progrès comparables à ceux des autres œuvres.

Voici pourtant que depuis peu leur marche en avant semble devoir s'accélérer. Dans les trois dernières années écoulées, un fait important s'est produit. Les femmes — étant entendu que les institutrices sont exceptées — avaient paru d'abord se désintéresser du lendemain de l'école. Elles se ravisent aujourd'hui : en 1900-1901, une association s'est formée sous le titre de *Coopération féminine*. Elle est présidée par M[me] Jules Ferry. Elle se compose de membres et d'amies de l'enseignement. Entre autres objets, elle se propose de subventionner les Patronages laïques et d'en créer de nouveaux. « De plus, la *Ligue de l'enseignement* a constitué un comité de dames, qui s'occupera aussi des Patronages féminins, et dont l'action, après entente avec la *Coopération féminine*, s'étendra à la province. » Enfin, on signale des tentatives du même genre à Lyon, à Draguignan, à Alais, à Charleville, à Marchiennes [1].

C'est évidemment un mouvement qui commence et ses effets se font déjà sentir. Les plus fortes augmentations dans le nombre des Patronages ont été constatées en 1901 et 1903 : en 1901, 271 patronages nouveaux, 270 en 1903. En grande partie, ce progrès est dû à l'accession des femmes et il est permis de croire que, l'impulsion ayant été une fois donnée, il ira toujours en s'accentuant.

[1] *Rapport* de 1900-1901, p. 68.

III

LE RÔLE DE L'INITIATIVE PRIVÉE.

Les œuvres que nous venons de passer en revue peuvent, à bien des égards, être tenues pour des œuvres d'État. L'État les contrôle, les réglemente, les encourage, les subventionne; c'est à l'intérieur de l'école publique ou autour d'elle qu'elles se forment et se développent; elles ont pour objet d'étendre et de fortifier son action; surtout c'est grâce au concours que leur prêtent les membres de l'enseignement public qu'elles peuvent vivre et prospérer. On ne saurait pourtant oublier qu'elles doivent beaucoup aussi à l'initiative privée. Il en est dont l'institution a été provoquée par de simples citoyens; toutes tiennent une partie de leurs ressources de la libéralité des particuliers; il se trouve des hommes de bonne volonté qui, sans mandat, sans délégation officielle, mettent leur savoir et leur zèle au service de l'école populaire; enfin, il existe dès longtemps des sociétés laïques qui se sont donné pour mission de coopérer à l'éducation nationale et qui prêtent une libre collaboration à l'Administration de l'instruction publique.

D'autre part, il convient de remarquer que les fidèles des diverses religions ont, en face de l'école séculière, créé eux aussi des œuvres scolaires et post-scolaires dont le caractère confessionnel est plus ou moins accusé.

Si nous n'avions pas réservé un chapitre au rôle de l'initiative privée, notre étude eût donc été non seulement rapide, mais incomplète.

1° Les sociétés laïques d'instruction populaire.— Ce rôle de l'initiative privée dans l'éducation nationale, on n'a pas d'autre moyen pour le caractériser que de faire connaître ce que sont les sociétés d'instruction populaire. Il faut rappeler qu'il se produit des efforts isolés, des dons particuliers, des souscriptions personnelles; mais, si l'on en faisait le relevé, si l'on dressait des listes

nominatives, cela serait-il bien instructif? Une étude portant sur les groupes paraît seule vraiment utile.

a. *Historique.* — On a sur les sociétés libres d'instruction des renseignements très nombreux, mais aussi très épars. Pour tracer de ces sociétés une histoire même sommaire, il faudrait mettre en œuvre ces documents si abondants et, pour cela, commencer par les recueillir et les classer : c'est une entreprise trop longue et trop vaste pour que nous la puissions tenter ici; elle excède de beaucoup le loisir et l'espace dont nous disposons. Nous nous bornerons donc à distinguer les phases principales par où ces institutions ont passé durant le dernier siècle, la direction suivant laquelle elles se sont orientées à ces moments divers et à donner sur quelques-unes des sociétés les plus importantes de rapides indications, quelque chose comme des notices signalétiques.

Une première période s'étend du commencement du XIXe siècle jusqu'au moment où Duruy arrive au ministère. Pendant ces soixante années environ, le nombre des sociétés libres d'instruction est encore assez restreint et leur influence n'a pas pris encore un très large développement. Pourtant, dans la mesure de leurs ressources, elles accomplissent une tâche très utile. La dernière statistique de l'enseignement primaire accuse en 1901-1902 l'existence de 63,991 écoles primaires publiques dirigées par des laïques; en 1832, il y avait en tout 32,520 écoles primaires, dont 10,316 seulement appartenaient à l'État; en 1848, 1,400 communes n'entretenaient aucune école. Ces chiffres font voir assez clairement combien il s'en fallait que, pendant la première moitié du XIXe siècle, le service de l'enseignement primaire pût répondre à tous les besoins. Dans de telles conditions, les sociétés libres d'instruction allèrent au plus pressé et s'efforcèrent de suppléer à l'insuffisance numérique des écoles : leur office principal fut de donner des rudiments d'enseignement primaire à ceux qui en avaient manqué, de diminuer le plus possible le nombre des illettrés, de lutter contre l'analphabétisme. — Trop peu nombreuses, les écoles étaient tenues, d'autre part, dans une extrême humilité. La loi de 1833 avait bien cherché à relever le niveau de l'enseignement primaire; mais tout progrès avait été arrêté net par les dispositions de la loi Falloux, en 1850. Non seulement il y avait trop peu d'écoles, mais l'enseignement qui s'y distribuait

manquait de portée. On vit alors les sociétés libres d'instruction inscrire sur la liste de leurs cours des enseignements laissés en dehors des programmes officiels; on les vit expérimenter des méthodes nouvelles, des procédés ignorés, éclairer en somme les routes de l'éducation nationale [1].

Dans une seconde période, qui va de la fin du second Empire jusqu'à l'époque où furent promulguées les lois sur la gratuité et l'obligation (16 juin 1881, 28 mars 1882), l'effort des sociétés libres s'employa principalement à propager l'idée de la nécessité de l'instruction universelle. Toutes prêtèrent leur concours et leur appui à la *Ligue de l'enseignement* quand, en 1872, fut organisé en faveur de l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque le vaste pétitionnement qui réunit près d'un million et demi de signatures. — Il y a aussi un autre fait à noter dans cette période de vingt-cinq années. La vigoureuse et généreuse administration de Duruy avait notablement amélioré la situation de l'enseignement primaire. «Le jour, écrivait-il, où l'on a mis le suffrage universel dans la Constitution et la souveraineté dans le peuple, la libre concurrence dans l'industrie, les machines dans l'atelier et les problèmes sociaux dans la discussion journalière des ouvriers, on s'est imposé le devoir, pour sauver le travail national, l'ordre et la liberté, d'étendre par tous les moyens l'instruction et l'intelligence des classes laborieuses.» Comme il ne put pas, les temps n'étant pas encore mûrs, décréter la gratuité de façon impérative, du moins, par la loi du 10 avril 1867, il la rendit facultative pour les communes qui voudraient l'établir. Quand il quitta les affaires, l'enseignement primaire avait ainsi pris une extension très notable [2]. Il en résulta que les sociétés libres, au lieu de consacrer presque toute leur activité à combattre l'ignorance absolue, purent s'occuper de développer des enseignements qu'elles n'avaient fait encore qu'amorcer. Du moment où l'État prenait plus de souci de l'éducation générale, elles eurent le loisir de travailler davantage

[1] «Vous avez d'abord donné l'enseignement primaire lui-même, alors qu'il n'était pas donné partout par l'État, puis, dès qu'il a commencé à être organisé, mais à être organisé d'une façon incomplète dans les programmes, vous en avez comblé les lacunes et vous avez appris ce qu'il n'apprenait pas....» (Discours de M. Léon Bourgeois, Ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix de l'Association polytechnique, 22 juin 1890.)

[2] Nous avons dit qu'en 1832 l'État n'avait que 10,316 écoles; en 1868, la France comptait 41,959 écoles laïques.

à l'éducation pratique du peuple et elles se mirent à orienter résolument leur enseignement dans le sens technique et professionnel [1].

Pendant la dernière période, de 1882 au moment présent, cette évolution n'a fait que s'accentuer de plus en plus. Le nombre va toujours croissant des cours qui ont pour objet de répondre immédiatement aux besoins pratiques des classes populaires et où s'enseignent les applications spécialisées. « Dans vos programmes, disait un jour un ministre de l'instruction publique, il y a non seulement les langues vivantes, il y a le droit usuel dans ses applications les plus pratiques, comme les brevets, les assurances, les hypothèques; il y a tous les enseignements qui préparent aux industries d'art : le dessin, le dessin linéaire, le levé des plans, l'arpentage, le nivellement; tout ce qui peut servir au commerce, à commencer par la comptabilité; enfin, l'enseignement pratique de l'électricité, car elle a cessé d'être uniquement une science, elle tend à devenir la plus grande industrie du monde, elle est en perpétuel progrès et en perpétuel devenir. Vous en précisez les applications industrielles et vous en enseignez les principes à vos élèves. Vous avez des cours de photographie, des cours de sténographie; pour les quartiers suburbains, vous avez des cours de culture maraîchère, d'horticulture. Vous avez même — j'avoue que la mention m'avait beaucoup étonné l'an dernier sur la liste de vos enseignements — vous avez — dans une ville comme Paris! — des cours de laiterie [2]. » — Mais, parallèlement à cette tendance à la spécialisation, se marque aussi une tendance toute nouvelle. Les sociétés libres d'instruction, remettant à l'école publique le soin de la culture générale, se préoccupent avec une sollicitude particulière de l'éducation morale et sociale du peuple. Elles ont compris qu'il ne suffit pas que les populations soient sommairement instruites, qu'elles doivent aussi être éclairées. La conception de ce devoir nouveau fut d'abord un peu confuse; mais elle s'est précisée depuis le jour où un homme, qui fut plu-

[1] Pour être complet et pour être juste, il convient de faire remarquer que ce mouvement a pu être déterminé en partie par l'enquête sur l'enseignement professionnel que M. Rouher, Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, avait ouverte dès 1863.

[2] Discours prononcé par M. Alfred Rambaud, Ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix de l'Association philotechnique, 27 juin 1897. — Voir à l'Appendice le tableau des cours de l'Association philotechnique.

sieurs fois ministre de l'instruction publique, qui présida tour à tour l'*Association philotechnique* et la *Ligue de l'enseignement*, a donné aux sociétés libres comme la formule de leur mission nouvelle. Dans une conférence sur l'*Éducation sociale*, faite à la Sorbonne le 16 mai 1897 sous les auspices de l'*Union de la Jeunesse républicaine*, M. Léon Bourgeois se demandait : « Quelle sera la doctrine commune qui inspirera, qui animera les membres de la société contemporaine, la pensée commune qui, incessamment, agira sur leur esprit, la force organique qui les poussera à l'action commune ? . . . . . Quelle est l'idée à laquelle il importe de nous discipliner volontairement ? — Elle est née, répondait-il, de l'union de la méthode scientifique et de l'idée morale, de la pénétration successive par la méthode scientifique de toutes les parties de l'activité et de la pensée humaine, elle est le fruit de l'union de la science et de la conscience. Et cette idée, qui commence à apparaître clairement aux esprits les plus rebelles, c'est celle de la solidarité humaine, celle du devoir de chacun des hommes envers tous les hommes... L'éducation sociale, disait-il en terminant, a pour but de créer une doctrine commune entre les hommes, un lien social entre tous les membres de la société. Pour cela, il faut que chacun de nous devienne, et c'est la formule définitive, non pas un homme isolé, mais un homme social. Le but de l'éducation sociale, c'est de créer l'*homme social*[1]. » Telle est la doctrine suivant laquelle la plupart des sociétés libres d'instruction dirigent aujourd'hui leur activité; et, comme ces idées passent un peu la portée de l'enfance, c'est surtout parmi les adultes qu'elles cherchent à les répandre. De là le zèle qu'elles ont déployé pour susciter et soutenir le mouvement en faveur des œuvres post-scolaires, qui s'est produit pendant ces dernières années. « L'œuvre des cours d'adultes, disait un ministre de l'instruction publique, a été entreprise principalement par vous[2]. » Et c'est là sans doute le trait qui, dans la dernière période de son histoire, est le plus caractéristique du rôle joué par l'initiative privée dans notre éducation nationale.

Dans la première moitié du XIXe siècle, la plus ancienne des sociétés d'instruction populaire paraît être la *Société pour l'instruction élémentaire*. Préparée par les études de plusieurs philanthropes,

[1] *Bulletin* de l'Union de la Jeunesse républicaine, Paris, au siège social, 1897.

[2] Discours de M. A. Rambaud, déjà cité.

J.-B. Say, de Laborde, de Lasteyrie, Jomard, Larochefoucauld-Liancourt, Hachette, elle fut définitivement fondée en 1815 par Lazare Carnot. « Le but de la Société, disent les statuts, est de propager, en France et à l'étranger, l'éducation élémentaire et d'en perfectionner le mode. — Elle établit des écoles pour les enfants et les adultes de l'un et de l'autre sexe. — Elle fait composer, traduire, imprimer des tableaux et des livres élémentaires, ainsi que des ouvrages propres à diriger les personnes qui veulent mettre en pratique les meilleures méthodes. — Elle distribue aux écoles des livres, des tableaux et autres secours. . . . . — Elle encourage la création de bibliothèques populaires. — Elle distribue des médailles et autres encouragements aux maîtres qui se sont le plus distingués. . . — Elle publie un bulletin périodique (*Journal d'éducation*). — Elle encourage l'établissement de sociétés semblables et correspond avec elles. » — A ses débuts, elle a contribué à introduire et à répandre en France la méthode lancastrienne, à organiser l'enseignement du chant, de la gymnastique, du dessin linéaire, de la géographie et de l'histoire nationale. A partir de 1865, elle s'est consacrée, comme à une œuvre de prédilection, à l'enseignement des jeunes filles du peuple, pour qui elle a créé, à Paris, des cours gratuits d'enseignement primaire, d'enseignement supérieur, d'enseignement professionnel et technique [1]. Cette Société est toujours très prospère. En 1902-1903, ses cours ont réuni 4,000 auditrices environ.

L'*Association polytechnique* est née au lendemain de la révolution de 1830; après la bataille des rues, quelques anciens élèves de l'École polytechnique allèrent aux ambulances du palais de Saint-Cloud faire des cours aux ouvriers blessés qui avaient combattu à leurs côtés. Cette généreuse initiative devint bientôt une organisation durable; la création d'une société d'instruction populaire fut décidée dans un banquet d'anciens élèves et un bureau se constitua où on relève les noms de Choiseul-Praslin, Victor de Tracy, Auguste Comte, Larabit, Perdonnet, Meissas, etc. Les premiers cours gratuits, au nombre d'une vingtaine, s'ouvrirent le 14 janvier 1831. Aux termes des statuts, le but de la Société était de *répandre dans les classes laborieuses l'instruction qui forme la*

[1] Voir *Notice* sur les travaux de la Société pour l'instruction élémentaire, Paris, au siège social, 1902. Voir aussi *Les Sociétés d'enseignement primaire* par Félix Martel. (Recueil des monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition de 1889, t. VI.)

base de notre société moderne. Au cours de son existence, elle a passé par des heures de crise; elle a parfois subi des arrêts, des reculs même. Mais, depuis vingt années, elle n'a cessé de suivre un développement continu :

24 cours étaient professés chaque semaine en..	1835
285.......................................	1880
418.......................................	1885
468.......................................	1890
575.......................................	1895
805.......................................	1903

Ajoutons que, dans ces dernières années, l'action de l'*Association polytechnique* s'est étendue à la province; en 1900, elle comptait 14 sociétés placées sous son patronage et quelques-unes de ces *filiales* (Nice, Marseille, Perpignan, Valence) ont pris une importance considérable [1]. A l'heure actuelle, l'*Union des Polytechniques* est près d'être fondée.

Aux débuts de la monarchie de Juillet il faut aussi rapporter la création de quelques sociétés provinciales. En 1833, la *Société industrielle* de Reims organisait des cours publics et gratuits, où elle distribuait surtout l'enseignement commercial. En 1834, la *Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure,* après avoir été à son origine, qu'elle fait remonter à 1787, une société savante, devenait une véritable société d'instruction populaire en inaugurant ses trois cours gratuits de législation commerciale, de tenue de livres et de géométrie. Aujourd'hui le cercle de son enseignement comprend dix-huit cours qui sont suivis régulièrement par plus de mille jeunes gens des deux sexes [2]. La *Philomathique* de Bordeaux offre dans son histoire une évolution analogue. En 1783, l'intendant de Guyenne créait à Bordeaux, sous le nom de *Musée,* une association qui devait faire le même office que les établissements parisiens de Court de Gébelin et de Pilastre des Roziers. De ce *Musée* sortit, en 1808, la *Philomathique* qui ne tarda pas à l'absorber. D'abord société scientifique, artistique, littéraire, elle organisait des concerts, des

[1] Voir Félix Martel, *Les sociétés d'enseignement populaire.* — *Notice* sur l'Association polytechnique, par M. Maletras, dans le *Bulletin* de l'Association (juin 1901).

[2] Voir *Notice* en tête de la *Table générale du Bulletin* de la Société... (Rouen, imprimerie Cagniard, 1900.)

expositions de tableaux, des séances littéraires destinées surtout aux gens de loisir. En 1839 seulement elle fonda des cours publics pour les adultes. On y donna d'abord un enseignement purement élémentaire (lecture, écriture, grammaire, calcul); mais, dès 1848, on y joignit des cours de dessin, puis, en 1863, des cours destinés spécialement aux apprentis, et, en 1866, des cours pour les femmes. Aujourd'hui, la *Société Philomathique* de Bordeaux compte plus de 3,000 élèves; elle joint sans cesse des cours techniques à ses cours d'enseignement général; c'est ainsi qu'en 1901 elle a inauguré des cours d'électricité, de construction métallique. A elle est due l'initiative de la fondation, à Bordeaux, d'une *École*[1] *supérieure de commerce et d'industrie* (1874). C'est un de ses titres qu'on ne saurait manquer de rappeler.

Enfin, dans le groupe des sociétés les plus anciennes, il nous reste à mentionner la *Philotechnique* de Paris. Elle a été créée le 29 mars 1848 et est comme un rameau détaché de la *Polytechnique*. Quelques-uns des membres de cette dernière association, à la suite de dissentiments, se séparèrent de leurs collègues, et, sous la direction de Lionnet, formèrent un groupe nouveau. Nouveau, mais non pas différent. Comme son aînée, «l'*Association philotechnique* a pour but de donner aux adultes des deux sexes une *instruction appropriée à leurs besoins*» (Art. 1er des statuts). Les services qu'elle a rendus sont de même nature et sa fortune n'a pas été moins heureuse. En 1848, la *Philotechnique* commençait son œuvre avec 13 cours; trente ans plus tard, en 1879, elle en comptait 240; et, en 1900, leur nombre s'élevait à 714. A l'exemple de la *Polytechnique*, elle a aussi des filiales (Lons-le-Saulnier, Vierzon, Arras, Le Hesdin, Noyon, Creil, Senlis, Limoges), qui font rayonner son action en province et se groupent autour de la société-mère en une *Union* récemment inaugurée par une grande solennité à la Sorbonne[2].

Le succès de l'Exposition universelle de 1855, l'enquête sur l'enseignement professionnel ouverte par Rouher en 1863, les

[1] *La Société philomathique de Bordeaux.* (Bordeaux, Imprimerie nouvelle, A. Bellier, in-8°.) — Voir aussi à l'Appendice le tableau des cours de l'Association philotechnique.

[2] Voir *Histoire de l'Association philotechnique*, par A. Pressard. (Au siège de la société, 1899, in-8°.) — Voir aussi à l'Appendice le tableau des cours de l'Association philotechnique.

bonnes dispositions que le ministre Rouland témoigna à l'enseignement primaire, l'énergique impulsion que Duruy s'efforça de lui imprimer, autant de causes qui, à l'époque du second Empire, ont contribué à multiplier les sociétés d'instruction populaire. En 1859, à Elbeuf, M. Alexandre Poussin fondait la *Société industrielle* qui débute modestement avec 4 cours par semaine, mais qui en compte aujourd'hui 24 [1]. Deux ans plus tard, le 15 décembre 1861, est créée la *Société industrielle* d'Amiens, où l'on professe des cours pratiques de tissage, de teinture et de coupe de velours que suivent maintenant près de 1,500 jeunes gens et jeunes filles. La *Société d'enseignement professionnel du Rhône* date de 1864; elle n'a que 25 cours à ses débuts; vingt ans plus tard, en 1884, elle en compte 94, et, en cette année 1903, ce chiffre s'est élevé à 156. En 1868, à Saint-Quentin, se fondait la *Société industrielle de l'Aisne* qui, elle aussi, a eu des destinées utiles et brillantes.

Mais ces sociétés diverses avaient en quelque façon un caractère surtout local. Jean Macé, en fondant en 1866 la *Ligue de l'Enseignement*, provoqua un mouvement dans tout le pays et détermina l'initiative privée à s'intéresser ardemment à l'instruction du peuple et à agir avec résolution pour hâter ses progrès généraux. C'est à la Belgique qu'il emprunta l'idée première et le nom de son œuvre; mais, quand il s'agit de la mettre debout, il procéda de façon tout à fait originale. « Un premier groupe d'hommes, écrivait-il, s'est formé à Bruxelles. Il a nommé une commission chargée d'élaborer un projet de statuts, et, les statuts adoptés en assemblée générale des membres fondateurs, on a commencé à recueillir les adhésions et à provoquer la formation des cercles locaux..... Chez nous, la *Ligue de l'Enseignement* aura passé par un autre chemin..... Le fondateur, — je suis bien forcé d'employer le singulier, — a préféré, pour des raisons qu'il a crues bonnes, partir tout seul d'un village, sans statuts dans sa poche, un bagage dont il lui était facile de se faire cadeau, et provoquer tout d'abord les adhésions à l'idée pure et simple et les créations de cercles locaux, laissant aux adhérents le soin de se donner après coup la constitution qui leur conviendrait, aux cercles locaux celui de s'organiser d'eux-mêmes comme

[1] *Notice sur la Société industrielle d'Elbeuf.* (Elbeuf, imprimerie Crepel, 1900, in-8°.)

ils l'entendraient, pour procéder ensuite, par délégation, à l'organisation centrale[1]. » Cette façon de procéder était la bonne, si l'on en juge par le succès qu'a obtenu l'apostolat de Jean Macé. Dès 1870, 59 cercles locaux avaient été créés ; leur nombre, depuis ce temps, n'a cessé de s'accroître, et il en est qui se présentent comme des organisations très actives et très prospères. Citons entre beaucoup d'autres les cercles d'Alais, d'Alger, d'Angoulême, de Béziers, de Blidah, de Bar-le-Duc, de Bordeaux, de Caen, de Constantine, de Chambéry, de Draguignan, de la Réole, de Nancy, de Nantes, d'Oran, de Reims, de Rouen, de Sfax, de Toulouse, de Tunis, etc. Bien plus, la *Ligue de l'Enseignement* ne limite pas son action aux seules sociétés qui émanent directement d'elle. En 1881, elle s'est constituée à l'état de fédération des sociétés diverses [2] qui veulent adhérer à son œuvre et à son influence. « Chacune de ces sociétés garde son autonomie entière ; il leur est seulement demandé de s'inspirer des principes de laïcité, de solidarité, de devoir social dans la poursuite du but commun : le développement de l'instruction et de l'éducation populaires. — Parmi les sociétés fédérées, la plus importante est le *Cercle Parisien* fondé en 1867, reconnu d'utilité publique par décret du 4 juin 1880, qui fonctionne au centre même de la Ligue, dont l'action s'étend en province et qui prête à la fédération le concours le plus précieux pour sa propagande et pour ses œuvres. Son objet, indiqué par l'article 2 de ses statuts, est la propagation de l'instruction primaire, surtout dans les communes rurales, notamment en provoquant la création d'écoles, de cours gratuits, de conférences, et en favorisant la création de bibliothèques populaires. — La première action de la Ligue et du Cercle Parisien, depuis 1866 jusqu'en 1894, a été la lutte contre l'ignorance, la conquête de l'école laïque, gratuite et obligatoire. Depuis 1894, sous le nom de *Patronage démocratique de la Jeunesse française*, l'action a pour but de fortifier l'école laïque définitivement conquise par les lois de 1881 à la suite du pétitionnement du million et plus de signatures organisé par le Cercle Parisien ; d'assurer les résultats acquis par elle ; de préparer le jeune homme à la vie de

[1] *Projet d'établissement d'une Ligue de l'Enseignement en France.* Deuxième bulletin, 15 février 1867.

[2] Il faut entendre que ces sociétés ne sont pas seulement des sociétés d'instruction ; on admet aussi dans la fédération des associations d'anciens élèves, des patronages, des mutualités, etc.

citoyen, la jeune fille à son rôle de ménagère[1] ». Récemment, la Ligue vient d'enregistrer la 3,050ᵉ société adhérente à sa fédération. En somme, on peut dire que son action qui s'exerce avant, pendant et après l'école s'étend à tout l'ensemble de l'instruction et de l'éducation populaires.

Ce développement si ample, pris par la Ligue dans un laps de temps relativement court, n'a pas empêché l'éclosion de sociétés nouvelles : dans le dernier quart du XIXᵉ siècle on en a vu naître un très grand nombre dont les unes, à l'exemple des anciennes sociétés, s'occupent des questions scolaires d'une façon générale, tandis que d'autres se consacrent à telle ou telle spécialité de l'enseignement, visent tel ou tel résultat éducatif, propagent telle ou telle méthode. Le dénombrement de ces sociétés est ici impossible; nous pouvons tout au plus en nommer quelques-unes.

L'*Union française de la Jeunesse,* créée à Paris en 1875, a eu pour objet de faire participer les jeunes gens des hautes écoles à l'œuvre de l'éducation populaire; elle compte actuellement 479 cours suivis par 9,010 élèves. Sur son modèle s'est fondée à Nancy, en 1877, une *Union de la Jeunesse lorraine,* et, plus tard, en 1885, une *Union de la Jeunesse lilloise,* qui, toutes deux, sont aujourd'hui en pleine prospérité.

Vers le même temps s'organisaient en province un certain nombre de sociétés importantes, dont l'action s'est parfois fait sentir en dehors du milieu où elles avaient pris naissance. Telles, en 1874, la *Société d'encouragement* de Longjumeau; la *Société d'éducation et d'instruction populaires* des Basses-Pyrénées, qui dut sa naissance (1880) aux libéralités du philanthrope Tourasse; la *Société d'enseignement par l'aspect,* du Havre (1880), qui a été l'initiatrice des conférences avec projections lumineuses, dont le succès, très vif dès l'abord, n'est pas encore épuisé; la *Société populaire de Montfort-l'Amaury* (1881), type excellent de société cantonale.

Puis, si nous revenons à Paris, nous y trouvons la *Société commerciale pour l'étude des langues étrangères* (1871); l'*Union de la Jeunesse républicaine* (1882); l'*Alliance française* (1883), qui s'efforce de faire rayonner l'influence de nos écoles sur nos colonies

[1] *Notice sur la Ligue de l'Enseignement.* (Paris, au siège de la Ligue, 1901 in-8°.)

et nos pays de protectorat; l'*Union démocratique pour l'éducation* (1883); la *Société académique de comptabilité* (1883); la *Société d'enseignement moderne* (1885); la *Société nationale des conférences* (1890), dont le rôle a été considérable dans ces dix dernières années; la *Société pour la propagation des langues étrangères* (1891); la *Société populaire des Beaux-Arts* (1893); la *Philomathique parisienne* (1895); la *Société des laboratoires Bourbouze* (1896), etc.

b. *Les sociétés d'instruction populaire et les Congrès.* — Il est hors de doute que les sociétés libres d'instruction ont eu sur les progrès de nos écoles une très réelle influence. Elles ont servi l'école elle-même par l'attribution de récompenses aux instituteurs, par la création d'examens et de concours entre les élèves, par la fondation de prix, de bourses, par des dons de matériel et de fournitures scolaires. Elles ont largement contribué au développement de l'enseignement post-scolaire en subventionnant des cours du soir, en organisant des conférences, des lectures publiques, en distribuant des appareils à projections lumineuses, en créant des cours spéciaux agricoles, commerciaux, industriels, ménagers. Il en est même, telle la *Philomathique* de Bordeaux, qui ont pu fonder des écoles spéciales. Enfin, leur intervention se retrouve dans toute les œuvres sociales qui se développent dans l'école et autour de l'école, ouvroirs, cantines, mutualités, associations d'anciens élèves, patronages, foyers du peuple, foyers du soldat, secrétariats du peuple, offices de placement, cliniques médicales[1], etc. Si l'on pouvait dresser une statistique complète des sommes qu'elles ont dépensées, des œuvres de toute sorte qui leur sont dues, on verrait avec surprise qu'elles ont rendu des services qui passent de beaucoup l'idée que nous nous en faisons en général[2].

Mais ce dont il faut peut-être savoir le plus de gré aux sociétés libres d'instruction, c'est d'avoir fait que, depuis tantôt vingt-cinq ans, la discussion et l'étude des questions d'enseignement et d'éducation populaires aient été constamment à l'ordre du jour et que l'opinion publique n'ait pu un seul instant s'en désintéresser. Ce résultat, elles l'ont obtenu par leurs publications,

[1] C'est la *Philomathique* de Paris qui est entrée la première dans cette voie; elle a installé en 1898 quatre cliniques médicales.

[2] A titre d'indication, nous donnons à l'Appendice le relevé des récompenses accordées par la *Société pour l'instruction élémentaire* depuis sa fondation.

par leur propagande, et surtout par les congrès qu'elles ont organisés.

Il ne faudrait pourtant pas croire, comme on en pourrait être tenté, que l'usage des congrès pédagogiques ait été instauré chez nous par les sociétés libres d'instruction. Ces congrès, en effet, ont leur origine dans les conférences d'instituteurs, dont on trouve trace dès 1829 et qui, organisées par le statut du 10 février 1837, se tinrent, en règle générale, au chef-lieu de canton, et parfois, sous le nom de *Cours de perfectionnement*, au chef-lieu départemental. C'est de là que Jules Ferry, lorsqu'il arriva au Ministère de l'instruction publique avec le ferme dessein d'entreprendre la réorganisation de notre enseignement populaire, a pris l'idée de convoquer les membres du personnel à de grandes assemblées pédagogiques où la liberté d'examen et de discussion pourrait susciter l'esprit de réforme et le goût de l'initiative [1]. Le succès de ces réunions, tenues à la Sorbonne en 1880, 1881 et 1883, a naturalisé en France l'habitude des congrès d'éducation [2].

Nous devons en outre faire remarquer qu'il n'y a pas eu proprement de congrès des sociétés libres, sauf en 1895 [3], au Havre, et à Paris, en 1900, lors de l'Exposition universelle [4] (Congrès international). Mais, dès 1881, la *Ligue de l'Enseignement* organisait des congrès annuels auxquels elle convoquait, avec les délégués des sociétés adhérentes, le personnel enseignant et tous les amis de l'école laïque. A ces réunions les sociétés libres un peu importantes n'ont jamais manqué de se faire représenter par un ou plusieurs délégués qui avaient reçu d'elles un mandat déterminé, qui prenaient une part active aux discussions et aux travaux, en sorte que les congrès de la *Ligue de l'Enseignement* expriment les idées et les tendances qui prévalent dans les associations formées par l'initiative privée.

Voici la liste des principales questions qui ont été, dans les

[1] Voir *Les Congrès d'instituteurs* par Émile Couturier. (Recueil des monographies pédagogiques publié en 1889, t. III.)

[2] Il y eut, à vrai dire, un *Congrès de l'éducation*, qui tint trois sessions en 1878, 1879 et 1880, et qui n'avait rien d'officiel. Mais, composée pour la plus grande partie de personnages politiques, cette assemblée se complut trop dans les généralités ambitieuses. En fait, elle ne donna pas de résultats et n'eut qu'une très vague influence.

[3] Le compte rendu de ce Congrès a paru en 1895 (Imprimerie nationale).

[4] Voir le compte rendu. (Paris, imprimerie H. Bouillant, 1900, in-8°.)

vingt-deux premiers congrès de la Ligue, l'objet de rapports et de discussions :

Premier Congrès, à Paris, les 18, 19, 20 et 21 avril 1881. — Conférences populaires, sociétés d'instruction de village, librairies de campagne et colportage, musées cantonaux, congrès régionaux, bibliothèques cantonales.

Deuxième Congrès, à Paris, les 11, 12, 13 et 14 avril 1882. — Sou des écoles laïques, les fêtes d'écoles. Union de la jeunesse studieuse, cercles populaires de lecture, éducation gymnastique et militaire de la jeunesse, conférences populaires.

Troisième Congrès, à Reims, les 27, 28, 29 et 30 mars 1883. — Enseignement professionnel, application des lois sur l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, éducation civique, éducation militaire.

Quatrième Congrès, à Tours, les 16, 17, 18 et 19 avril 1884. — Enseignement technique, éducation civique et militaire, cantines scolaires, enseignement professionnel, éducation ménagère, enseignement agricole.

Cinquième Congrès, à Lille, les 12, 13, 14 et 15 avril 1885. — Éducation civique et militaire, ouvroirs laïques, orphelinats agricoles, application des lois sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'instruction, enseignement professionnel.

Sixième Congrès, à Rouen, les 28, 29, 30 et 31 avril 1886. — Centenaire de 1789, éducation civique et militaire. Sou des écoles, la fréquentation scolaire, les vacances scolaires, champs d'expériences agricoles, orphelinats agricoles laïques.

Septième Congrès, à Alger, les 12, 13, 14 et 15 avril 1887. — Conférences populaires, centenaire de 1789, l'obligation scolaire, instruction des indigènes de l'Algérie, éducation civique et militaire. Colonies scolaires de vacances.

Huitième Congrès, à Lyon, les 4, 5, 6 et 7 avril 1888. — Conférences populaires, éducation civique et militaire, cours professionnels. Centenaire de 1789. Colonies scolaires de vacances.

Neuvième Congrès, à Paris, et Congrès international des œuvres d'instruction populaire par l'initiative privée, les 5, 6 et 7 août 1889 à Paris. — Rapports sur ces œuvres dans les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Russie, Suède, République Argentine, Amérique latine, Brésil, États-Unis, Vénézuéla, Chine et Japon.

Dixième Congrès, à Marseille, les 9, 10, 11 et 12 avril 1890. — Unification des livres scolaires par circonscription d'enseignement primaire, éducation civique et militaire, travail manuel, champs d'expériences agricoles.

Onzième Congrès, à Paris, les 2, 3 et 4 avril 1891. — Enseignement professionnel, conférences, la prévoyance et la mutualité scolaires, application des lois scolaires.

Douzième Congrès, à Paris, les 27, 28 et 29 juin 1892. — Enseignement professionnel, mutualité scolaire, enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires, enseignement commercial, bibliothèques circulantes.

Treizième Congrès, à Paris, les 26, 27 et 28 octobre 1893. — Les méthodes et les programmes d'enseignement, associations amicales des anciens élèves des écoles complémentaires, l'éducation civique.

Quatorzième Congrès, à Nantes, les 2, 3, 4 et 5 août 1894. — Développement de l'enseignement laïque, éducation physique de la jeunesse, instruction des adultes entre l'école et le régiment, éducation des citoyens, éducation des femmes.

Quinzième Congrès, à Bordeaux, les 26, 27, 28 et 29 septembre 1895. — Patronage démocratique de la jeunesse française, conférences et cours d'adultes, fréquentation scolaire, cantines scolaires.

Seizième Congrès à Rouen, les 6, 7, 8 et 9 août 1896. — Associations d'élèves et d'anciens élèves, certificat d'études primaires, sanctions des cours d'adultes, enseignement commercial et agricole.

Dix-septième Congrès, à Reims, les 12, 13, 14 et 15 août 1897. — Patronages, mutualité scolaire après l'école, enseignement ménager, caisses des écoles.

Dix-huitième Congrès, à Rennes, les 29, 30 septembre, 1er et 2 octobre 1898. — Patronage démocratique de la jeunesse française, associations d'anciens et d'anciennes élèves, extension universitaire, fréquentation scolaire, réorganisation des commissions scolaires et des délégations cantonales, lectures populaires.

Dix-neuvième Congrès, à Toulouse, les 2, 3, 4 et 5 novembre 1899. — Patronage démocratique de la jeunesse. Associations d'anciens élèves. De la solidarité dans les œuvres post-scolaires. Bibliothèques populaires, fixes, circulantes, pédagogiques, régimentaires. Enseignement ménager.

Vingtième Congrès, à Paris, les 9, 10, 11 et 12 juillet 1900. — Patronage militaire. Du rôle de l'initiative privée dans l'œuvre post-scolaire. De l'éducation sociale et de sa méthode. Des sanctions de l'éducation populaire. Enfants anormaux.

Vingt et unième Congrès, à Caen, les 1er, 2 et 3 août 1901. — Œuvres militaires. Enseignement antialcoolique. Patronages démocratiques de la jeune fille. Coopération dans les petites A et les mutualités scolaires. Éducation sociale et morale à l'école.

Vingt-deuxième Congrès, à Lyon, les 25, 26, 27 et 28 septembre 1902. — Abrogation de la loi Falloux. Œuvres militaires. Comité des dames. Mutualités féminines de l'adolescence. Enseignement professionnel. Fédération dans les œuvres post-scolaires.

Vingt-troisième Congrès, à Tunis, les 12, 13 et 14 avril 1903. — Propagande générale. Enseignement colonial. Enseignement professionnel et agricole.

On voit, par cette énumération, qu'il y a là un courant de travail ininterrompu. Sans doute, comme dans tous les congrès, on n'évite pas toujours les discussions stériles et les propos oiseux; mais, en somme, il se fait aussi beaucoup de besogne utile. Les questions soumises au Congrès sont en effet étudiées dans des rapports préparatoires présentés au nom du Conseil général; et quelques-uns de ces rapports ont la valeur de remarquables mémoires. De plus, les délibérations du Congrès se terminent par des vœux qui, adoptés par l'assemblée plénière, font ensuite l'objet de la propagande du Conseil général de la Ligue en vue de leur exécution.

Le 2 juillet 1880, Jules Ferry adressait aux sociétés libres cet éloquent appel : « L'Université républicaine a besoin d'avoir à côté d'elle des collaborateurs comme vous, des chercheurs comme vous, des sociétés libres qui explorent avant elle et pour elle les régions inconnues, qui élaborent des méthodes nouvelles, qui font, en un mot, les expériences que l'État n'a ni le loisir ni le droit de faire avant qu'elles aient été consacrées par le temps. Il faut au corps enseignant de la République cette armée auxiliaire, ces éclaireurs volontaires et infatigables : leur concours nous est indispensable et précieux. »

Par tout ce qu'elles ont fait depuis vingt ans, et, spécialement, par l'impulsion qu'elles ont donnée dans leurs congrès au mouvement des idées pédagogiques, les sociétés libres ont justifié la

confiance du grand ministre et vraiment rempli l'espoir qu'il mettait en elles.

c. *Les ressources.* — Pour subvenir à leurs œuvres si diverses et si multiples, d'où les sociétés libres tirent-elles leurs ressources?

Elles ont d'abord les cotisations de leurs adhérents : élément variable sans doute, mais qui, lorsqu'une société a pris quelque extension, ne laisse pas que d'être important. Il arrive parfois, en effet, que le chiffre de cette cotisation soit assez élevé : il est, par exemple, de 40 francs par an à la *Philomathique* de Bordeaux qui compte plus de 800 membres.

Aux cotisations s'ajoutent le plus souvent des subventions accordées par les Ministres de l'Instruction publique, du Commerce et des Travaux publics, de l'Agriculture, suivant que les sociétés orientent leur enseignement dans tel ou tel sens. D'autre part, et souvent en même temps, des subsides leur viennent des assemblées départementales et communales, des chambres de commerce, des bourses du travail, des syndicats patronaux, ouvriers ou mixtes.

Enfin, quand elles ont obtenu la reconnaissance d'utilité publique (et c'est le cas de toutes celles qui ont quelque notoriété), elles sont admises à recevoir des dons et legs. On voudrait sans doute qu'ils fussent plus fréquents et plus abondants; encore est-il des occasions où ces libéralités sont vraiment très larges. Pour ne citer que quelques exemples, la *Ligue de l'Enseignement* a hérité, en 1895 et 1896, de plus de 300,000 francs; en 1897, elle recevait un don anonyme de 80,000 francs, et, en 1898, 25,000 francs lui étaient offerts par un autre anonyme. En 1882, M. Tourasse laissait par testament une somme de 200,000 francs pour être employée au profit des œuvres qu'il avait fondées dans le département des Basses-Pyrénées et qui devaient être continuées par la *Société d'éducation et d'instruction populaires.*

S'il est vrai que de pareilles aubaines sont exceptionnelles, de plus modestes ne manquent pas et, d'ailleurs, il faut songer que, pour ce qui est proprement œuvre d'enseignement, les sociétés libres peuvent faire tout avec rien. « Vous possédez, disait à ce propos un ministre de l'instruction publique, un budget souple, élastique, indéfiniment extensible, inépuisable. C'est la bonne volonté, c'est le dévouement, c'est le désintéressement de vos

maîtres. On sollicite les emplois auprès de vous aussi ardemment qu'auprès de moi, et pourtant on sait qu'on ne sera payé que d'honneur. Je vois que vous faites, comme moi, des promotions; que vous nommez, comme moi, des titulaires; mais le traitement d'un titulaire, chez vous, équivaut à celui d'un stagiaire : à zéro comme le disait l'autre jour M. Léon Bourgeois[1]. »

Grandes ou petites, elles n'ont donc pas à rémunérer leur personnel enseignant; et ainsi, une fois qu'elles ont pourvu à leurs frais généraux (administration, loyer, impressions, correspondance, etc.), elles peuvent employer les recettes qui leur restent (et c'est presque la totalité) à subventionner les œuvres scolaires et post-scolaires.

Il faut ici donner la parole aux chiffres; et, comme un relevé complet serait impossible dans ce petit volume, nous nous bornerons à en citer quelques-uns.

En 1900, le budget de la *Société pour l'instruction élémentaire* est, pour les recettes, de 31,607 fr. 60; même chiffre pour les dépenses.

Pour l'exercice 1900-1901, l'*Association polytechnique* prévoit : recettes : 34,674 fr. 40; dépenses, 33,223 fr. 25.

Prévisions de l'*Association philotechnique* en 1900 : recettes, 42,157 fr. 80; dépenses, 51,250 francs.

A la *Ligue de l'Enseignement*, le total des budgets du Conseil général de la Ligue jusques et y compris le budget de 1900 atteint 733,331 fr. 96; le total des budgets du Cercle parisien pour la même période est de 2,668,920 fr. 75; le total du mouvement des fonds se trouve être ainsi de 3,402,252 fr. 71; sur cette somme, il a été dépensé, au profit d'œuvres d'éducation, 3,104,283 fr. 68; si l'on additionnait les budgets des cercles départementaux affiliés à la Ligue, l'on arriverait à un total bien plus considérable encore.

Pour l'exercice 1900-1901, l'*Union française de la jeunesse* établit son budget en recettes et en dépenses à 16,240 francs.

Association des instituteurs pour l'éducation et le patronage de la jeunesse. — En 1900 : recettes, 48,200 fr. 75, dépenses, 50,679 fr. 80.

Société d'enseignement moderne. — En 1900 : recettes, 6,022 fr. 90; dépenses, 6,017 fr. 15.

[1] Discours prononcé par M. A. Rambaud, Ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix de l'Association philotechnique, 28 juin 1896.

Société nationale des conférences populaires — En 1902-1903 : recettes, 26,914 fr. 65; dépenses, 26,914 fr. 35.

Société pour la propagation des langues étrangères. — En 1901 : recettes, 24,856 fr. 27; dépenses, 24,340 fr. 25.

Société philomathique parisienne. — En 1900 : recettes, 1,272 fr. 45; dépense, 1,191 fr. 65.

Dès 1895, le budget annuel de la *Société philomathique* (de Bordeaux) dépassait 60,000 francs.

La *Société pour la propagation de l'instruction* (Bordeaux) constatait, en 1900, que, depuis sa fondation (1872), elle avait reçu 94,257 fr. 70 et dépensé 92,272 fr. 30.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. — En 1900 : recettes, 89,591 fr. 95; dépenses, 89,634 fr. 05.

Société de l'instruction populaire de l'Yonne. — En 1901 : recettes, 2,550 fr. 53; dépenses, 2,553 fr. 44[1].

Pour 1895, la *Société d'instruction de Seine-et-Oise* (Longjumeau) établit son projet de budget de la façon suivante : recettes, 12,650 francs; dépenses, 11,910 francs.

A l'*Union de la Jeunesse lorraine*, les recettes et dépenses prévues pour l'exercice 1901-1902 s'équilibrent à la somme de 2,515 francs.

Union de la Jeunesse républicaine (Paris). — Exercice 1898-1899 : recettes, 5,619 fr. 05 ; dépenses, 2,069 fr. 25.

D'après un des derniers comptes rendus, la *Société de Montfort-l'Amaury* ne saurait compter sur des recettes fixes. Pourtant, malgré ces fluctuations, cette petite société cantonale, fondée en 1880, avait pu, en 1900, se constituer un avoir de 11,658 francs.

Union scolaire (de Cognac). — En 1900 : recettes, 4,215 francs; dépenses, 3,449 francs.

Société de l'enseignement professionnel du Rhône. — En 1894 : recettes, 89,897 fr. 10; dépenses, 89,601 fr. 50.

Société d'éducation et d'instruction populaires des Basses-Pyrénées. — Exercice 1902 : recettes, 4,657 fr. 65; dépenses, 3,733 fr. 65. Cette société possède un capital de 119,553 francs.

Ces quelques chiffres, non pas choisis, mais relevés au hasard

[1] De ce que les budgets annuels de certaines sociétés se soldent en déficit, il ne faudrait pas toujours conclure que leur situation financière soit mauvaise. Ces déficits proviennent souvent du retard apporté au versement de subventions acquises en principe. D'ailleurs, la plupart des sociétés se sont constitué un fonds de réserve qui leur permet de parer à des difficultés momentanées.

de la rencontre, pourront, pensons-nous, donner une idée des services que les sociétés libres rendent à l'enseignement.

Évidemment, ces services sont très inégaux, suivant les milieux; mais nulle part on ne saurait les tenir pour négligeables, et, quand on les considère dans l'ensemble, il faut reconnaître qu'ils ont une valeur réelle.

d. *De l'Union des sociétés d'instruction populaire.* — Comme nous l'avons déjà remarqué, c'est surtout depuis 1880 environ que les sociétés libres d'instruction se sont multipliées. Tout particulièrement dans les cinq dernières années écoulées, leur nombre s'est élevé avec une rapidité singulière. On en comptait en

1898-1899	1,015
1899-1900	1,194
1900-1901	1,481
1901-1902	1,683
1902-1903	1,893 [1]

Dans une période si courte, leur effectif a été ainsi presque doublé.

Cela témoigne assurément d'une émulation louable. Mais on se demande si, dans la pratique, cet accroissement ne présente pas plus d'inconvénients que d'avantages, s'il y a là un progrès véritable.

M. Édouard Petit, qui a examiné cette situation, incline à croire qu'elle est plutôt inquiétante. Il remarque que c'est surtout dans les grands centres que les sociétés d'instruction ont ainsi pullulé. Et tout de suite il signale un premier danger :

«Il y a lieu de regretter, dit-il, malgré l'activité, le zèle de leurs fondateurs, qu'il s'établisse des groupements là où déjà des sociétés anciennes fonctionnent, qu'il suffirait de fortifier, de

[1] Nous donnons ces chiffres d'après les *Tableaux récapitulatifs des enquêtes annuelles sur les cours d'adultes et les œuvres auxiliaires de l'école*, que le Ministère dresse chaque année. On n'en saurait garantir la rigoureuse exactitude. Il arrive que des confusions se produisent dans l'enquête. M. Éd. Petit a remarqué que des société scolaires de protection des petits oiseaux, des orphéons, des fanfares, etc., ont été quelquefois additionnées avec des sociétés d'instruction populaire. Toutefois, ces erreurs ne peuvent pas avoir profondément modifié les totaux généraux. S'ils n'atteignent pas à l'exactitude, l'écart n'est pas très considérable.

rajeunir. L'émulation tourne alors à la concurrence, à la rivalité. Les élèves demeurent hésitants en présence de la surenchère établie par les comités pour l'ouverture de cours souvent inutiles en raison de leur multiplicité. »

Autre danger :

« Il ne faut pas oublier que, dans les villes, aussi bien de moyenne que de première importance, les patrons des œuvres laïques, des œuvres de progrès, ceux à qui on peut demander temps et argent, présence effective, appui moral, forment une phalange restreinte. Ni leurs loisirs, ni leurs ressources, qu'on se dispute de tous côtés, ne sont inépuisables. Et puis, « à force d'être de tout », — comme ils commencent à le dire, — ils pourraient donner dans l'indifférence et le scepticisme, et finir par ne plus s'intéresser à rien[1]. »

Ces sociétés, trop nombreuses sur les mêmes points, ne répondant pas à des besoins réels, ne sauraient toutes être viables; quelques-unes, après avoir végété durant un temps plus ou moins long, disparaissent et meurent. Et ces tentatives avortées sont fâcheuses d'une façon générale. « Quand, en effet, un échec se produit, il nuit à l'œuvre tout entière, car il a sa répercussion sur elle[2]. »

Tandis que, dans certains milieux, le nombre des sociétés d'instruction populaire s'accroît ainsi hors de toute proportion, il y a des départements (Allier, Corrèze, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Gers, Indre, Lot, Maine-et-Loire, Mayenne, Haute-Vienne), qui n'en possèdent aucune, ou qui n'en comptent pas plus de deux ou trois. De plus, même dans les départements où l'on n'a pas à déplorer cette disette, « les petites villes, les gros bourgs où il serait nécessaire qu'un foyer de rayonnement intellectuel fût éclairé, sont, pour la plupart, dépourvus de sociétés enseignantes... Répartition sans règle, sans méthode des groupements, pléthore d'un côté, pénurie de l'autre, indigence presque absolue dans les campagnes : ce sont là les défectuosités d'une organisation encore jeune, improvisée, un peu poussée au hasard...[3] ».

En même temps qu'il signale le mal, M. Édouard Petit indique quel pourrait être le remède. « Il serait désirable, dit-il, d'une

(1) *Rapport* de 1900-1901, p. 32.
(2) *Rapport* de 1896-1897, p. 49.
(3) *Rapport* de 1901-1902, p. 37.

part que, dans chaque localité de 2,000 à 3,000 habitants, il y eût un noyau de professeurs volontaires unissant leurs efforts; d'autre part, que chaque société urbaine étendît son action dans les communes rurales qui, si elles ne sont pas dans le voisinage immédiat d'une cité importante, n'ont d'autre conférencier, d'autre lecteur populaire que l'instituteur dont les forces pourraient s'épuiser. » C'est un résultat qui pourrait être atteint s'il se créait un comité issu d'une union entre les sociétés départementales. Le mouvement partirait de ce centre. «On porterait l'effort là où il y a disette de moyens et pécuniaires et intellectuels[1]. » Ce qu'il faut, en somme, c'est non pas propager, mais au contraire enrayer le mouvement qui pousse à créer tous les jours des sociétés nouvelles. L'ordre dispersé mènerait à l'insuccès : l'heure est venue de la concentration.

Fort heureusement, l'on a, dès à présent, des raisons de croire que les avertissements de M. Petit ne seront pas inutiles et que ses conseils seront entendus. Un mouvement, tendant à l'union des sociétés enseignantes, a déjà commencé à se dessiner. Dans l'hiver de 1901-1902, cinq des grandes sociétés parisiennes ont, par l'intermédiaire de délégués, tenu des séances où l'on a discuté des questions présentant un intérêt commun. Nous avons aussi remarqué plus haut que l'union des *Polytechniques* et des *Philotechniques* de Paris et de la province serait bientôt un fait accompli.

«Il faut espérer, dit M. Petit, que, dans chaque département, l'exemple donné par Paris sera suivi; qu'il y aura, grâce à des réunions périodiques, concentration des forces, économie d'efforts en travail et en argent, meilleur rendement intellectuel et social. »

Et il ajoute : «Dans deux ou trois ans, quand, par région, on aura établi entre sociétés d'inspiration laïque des liens à la fois solides et souples, on pourra former un comité fédéral, une *Union des sociétés d'instruction populaire* qui n'empiétera pas plus sur l'autonomie des sociétés particulières que ne font l'Union des sociétés de gymnastique, l'Union des sociétés de tir sur les groupements affiliés. L'Union pourra obtenir gain de cause pour la circulation des conférences, l'affichage gratuit, les permis de circulation à demi-tarif des professeurs conférenciers, l'élection de

[1] *Rapport* de 1901-1902, p. 37.

représentants au Conseil supérieur de l'instruction publique. Elle prendra la place qui doit revenir dans une démocratie à l'éducation populaire organisée par la libre initiative[1]. »

Cet avenir ne semble pas du tout invraisemblable. Nous avons déjà noté la tendance à se rapprocher et à s'unir qui se marque dans les divers groupements formés autour de l'école, mutualités, associations amicales, patronages. Pourquoi en irait-il autrement pour les sociétés enseignantes? On leur a signalé le danger de l'extrême multiplication, de l'éparpillement. Un premier essai de fédération a été tenté. Il y a donc lieu d'espérer qu'on abandonnera la voie fausse où l'on s'engageait pour entrer dans la voie véritable. Il serait très fâcheux qu'un excès de zèle compromît la prospérité de ces œuvres qui, comme on l'a dit avec justesse, permettent à notre pays, « sous le rapport de l'initiative privée, de soutenir sans désavantage la comparaison avec d'autres nations, qui sont justement fières de leur organisation extra-universitaire[2] ».

2° Les œuvres catholiques. A côté des œuvres de l'initiative privée, qui sont purement laïques, il faut mentionner les œuvres catholiques, protestantes, israélites. Ce n'est pas que ces œuvres aient toutes un caractère strictement confessionnel, que toutes aient un objet exprès de prosélytisme; mais, en raison de leurs tendances générales, en raison aussi de la part qu'y prennent le plus souvent les membres des divers clergés, on peut les considérer comme plus propres à telle ou telle des trois confessions.

Les catholiques réclament l'honneur d'avoir été les précurseurs du mouvement post-scolaire. Ils rappellent que Jean-Baptiste de la Salle organisait en 1709 des cours d'adultes, et que Pierre Fourier, dès 1640, recommandait dans ses *Constitutions* un cours pour les filles adultes, même de vingt-cinq ans, comme « une belle charité ». Ils citent le prêtre marseillais Allemand, fondateur en 1799 du premier patronage; ils nomment Ozanam, MM. Timon-David, Le Prévost, Maignan, Myonnet, de Melun, le frère Philippe qui, depuis le règne de Louis-Philippe, ont contribué tour à tour à susciter et à développer près des écoles catholiques ce qu'ils appellent des « œuvres de jeunesse ». — Cette prétention des catholiques est parfaitement légitime : elle ne peut être contes-

[1] *Rapport* de 1901-1902, p. 31.
[2] *Rapport* de 1896-1897, p. 45.

tée et elle ne l'est pas. « Les patronages scolaires ! disait M. Léon Bourgeois au Congrès de Rouen, en 1896. Encore une belle institution, mais il faut que nous soyons modestes : ce n'est pas nous qui l'avons inventée, ce sont nos adversaires; ce sont eux qui ont créé ces patronages autour des établissements que l'Église protège, suscite, développe et défend. »

Toutefois il convient de remarquer que, dans l'ensemble des œuvres auxiliaires et complémentaires de l'école, celles qui se rapportent à la diffusion de l'instruction n'avaient rencontré chez les catholiques, sauf à une époque toute récente, qu'un intérêt assez restreint. Ils avaient bien quelques cours d'enseignement professionnel et technique pour les adultes; mais ils avaient fait fort peu de choses pour l'enseignement général. « Nous signalerons, dit M. Max Turmann, une catégorie d'œuvres complémentaires de l'école pour laquelle les catholiques semblent s'être laissé distancer : nous voulons parler des cours d'adolescents et d'adultes, des lectures et conférences populaires. Sans doute de louables efforts ont été faits et sont faits encore dans ce sens..... mais une enquête personnelle nous a convaincu de l'infériorité numérique des catholiques pour cet ensemble d'institutions [1]. »

Depuis 1900, il s'est formé un groupe de jeunes gens, ralliés autour d'une revue intitulée *Le Sillon*, qui ont pour objet de recruter des conférenciers et d'organiser des conférences. Ils ont aussi fondé dans divers quartiers de Paris des *Instituts populaires*, qui sont comme la contre-partie des U. P. On peut signaler en outre un essai d'extension universitaire fait par les maîtres de l'Université catholique de Lille, qui ont donné une série de leçons à Roubaix, à Tourcoing et à Armentières. Mais cela ne forme pas un ensemble bien important. Sur le terrain de l'enseignement post-scolaire, comme le reconnaît M. Max Turmann, les catholiques en sont encore à prendre position.

Il est pourtant une œuvre d'instruction qui, chez eux, présente depuis un temps assez long un développement notable : c'est celle des bibliothèques et lectures populaires. Voici ce que Jules Simon, en 1863, écrivait à ce sujet : « Les catholiques ont à Paris *la Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires,* qui publie depuis deux ans un bulletin. L'œuvre de Saint-Fran-

[1] *Au sortir de l'école*, par Max Turmann, p. 195. (Paris, 1901, in-18.) Voir aussi, du même, *L'Éducation populaire*, p. 161. (Paris, 1900, in-18.)

çois de Sales, fondée il y a dix ans, les œuvres toutes récentes de Saint-Michel et de Saint-Anne, sans avoir pour unique but la propagation des livres, en répandent un très grand nombre à très bas prix. Beaucoup de bibliothèques paroissiales ont été fondées en province, comme l'attestent l'existence d'une Revue des bibliothèques paroissiales du diocèse d'Avignon et l'œuvre des bibliothèques cantonales du diocèse de Nancy ..... [1] » — A la date de 1900, le nombre des bibliothèques catholiques populaires, fixes ou circulantes, pouvait être évalué à 30,000 environ. « 6,000 sont annexées à des œuvres catholiques d'hommes, de femmes ou de jeunesse et à la disposition exclusive des membres de ces œuvres; — 3,000 sont des bibliothèques circulantes se renouvelant annuellement; — 2,000 sont des bibliothèques scolaires à l'usage des professeurs et des élèves de collèges, pensionnats ou écoles; — 1,000 sont des œuvres spéciales dont les livres rayonnent dans la ville, l'arrondissement ou le département où elles sont établies; — le surplus, soit 18,000 environ, doit être classé comme bibliothèques paroissiales..... L'importance de ces collections est essentiellement variable suivant les crédits dont chaque directeur peut disposer. Elle varie depuis 60 volumes, dans certaines œuvres dénuées de ressources, jusqu'à 52,000 volumes, que renferme la bibliothèque catholique française et anglaise de Boulogne-sur-Mer. On estime, en général, le nombre annuel des lecteurs au triple du nombre des volumes. — De tout temps, les catholiques se sont efforcés d'instruire et de moraliser par le livre. Mais ce mouvement s'est surtout accentué depuis la fondation, en 1868, de la Société bibliographique et des publications populaires. Son action s'exerce particulièrement par la rédaction de catalogues raisonnés, par la publication d'un *Bulletin* et par la création du *Polybiblion*, revue mensuelle donnant, au fur et à mesure qu'ils paraissent, l'analyse des livres nouveaux. En outre, la Société bibliographique a rendu un service éminent en créant les premières bibliothèques circulantes [2]. »

Mentionnons enfin parmi les œuvres d'enseignement dues à l'initiative des catholiques la *Société générale d'éducation et d'enseignement*. Elle date de 1867 et a été autorisée le 13 mars 1868.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1863.
[2] E. Védie, *L'Église et les Œuvres sociales en 1900*, p. 35. (Paris, 1901, in-8°.)

« Elle a été, dès son origine, divisée en trois sections : un comité des études, qui a pour mission de discuter toutes les questions qui intéressent l'éducation au triple point de vue pédagogique, social et religieux ; de soumettre à un examen critique les livres, les méthodes et les procédés d'enseignement ; de prêter son concours à la création de cours, de conférences et d'écoles dirigées dans un esprit chrétien ; — un comité de consultation chargé d'éclairer les personnes qui se proposent de fonder ou de diriger une école, un cours, une bibliothèque, de les guider dans les difficultés soulevées par les lois et règlements relatifs à l'instruction et de donner son avis sur les affaires litigieuses qui lui sont soumises ; — un comité d'administration préposé à la gestion des intérêts moraux et financiers de l'œuvre..... — La Société a comme organe un bulletin mensuel, qui est un des principaux instruments de propagande. On y trouve, avec les informations les plus variées sur toutes les questions qui concernent l'enseignement catholique, le texte des documents officiels, des articles pédagogiques et de critique, la revue de la jurisprudence, l'examen des projets de loi débattus devant les Chambres [1]. »

C'est surtout sur le terrain des œuvres sociales que s'est manifestée l'activité des catholiques.

A leur origine, ces œuvres eurent pour caractère de tendre moins à une véritable *formation sociale*, comme dit M. Turmann, qu'à la préservation des mœurs et surtout de la foi. C'est ce qui explique que, dans leurs statistiques, les catholiques fassent figurer, parmi les institutions complémentaires de l'école, les *catéchismes de persévérance* qui nous paraissent une œuvre de pure édification. Sans disputer sur ce point, disons qu'en 1901 ces catéchismes faits aux adolescents et adultes, soit par des prêtres, soit par des catéchistes volontaires, étaient au nombre de 32,574 [2].

De même, les premiers patronages catholiques ont eu l'édification pour objet principal. On connaît la formule de l'abbé Allemand : « Faire jouer pour faire prier », et il y a bien de l'apparence que le catéchisme de persévérance est très souvent l'embryon

[1] Voir *Les Sociétés d'enseignement primaire*, par M. Félix Martel, p. 514, dans le Recueil des Monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, t. VI. Voir aussi l'étude sur la *Société générale d'éducation et d'enseignement* par M. Léon de Crousaz-Cretat, dans le Compte rendu du Congrès bibliographique international tenu à Paris en avril 1898 sous les auspices de la Société bibliographique. T. II, p. 260. (Paris, 1900.)

[2] Max Turmann, *Au sortir de l'école*, p. 204.

du patronage. Mais, si la prière reste toujours le but suprême, peu à peu, surtout dans ces derniers temps, l'institution a été pénétrée par des préoccupations qui ne sont plus inspirées par la seule spiritualité. Aujourd'hui, dans ces patronages, on s'efforce, — « à la ville, de développer par des exercices physiques des corps trop enclins à s'étioler; à la campagne, de les reposer des fatigues souvent exagérées des travaux des champs; partout, de compléter une instruction intellectuelle et technique que la lutte pour la vie oblige de trop tôt interrompre ». Leur organisation n'a rien d'uniforme : ou bien c'est le curé qui réunit les enfants de sa paroisse, ou bien ce sont les maîtres et maîtresses des écoles congréganistes, ou bien encore des patrons et des dames patronnesses laïques. Tantôt les réunions ont lieu deux fois la semaine, dans la journée pour les écoliers et écolières, dans la soirée pour les ouvriers et ouvrières, apprentis et apprenties; tantôt on ne consacre à l'œuvre que la journée du dimanche. — L'après-midi du dimanche est employée à des promenades, danses, jeux, exercices physiques. La soirée est réservée aux séances instructives et récréatives, conférences avec ou sans projections, lectures à haute voix, musique, chants, représentations dramatiques. — Le patronage s'occupe aussi très activement du placement de ses pupilles, qu'il continue à guider et à surveiller, quand ils sont entrés à l'atelier ou au magasin [1].

Si l'on considère leur clientèle, les patronages peuvent être divisés en deux grandes catégories : 1° *les patronages catholiques des écoles laïques*, où l'on donne à des enfants des écoles publiques l'enseignement religieux qui, depuis la loi du 28 mars 1882, ne figure plus dans les programmes officiels; 2° *les patronages des écoles chrétiennes*, qui ont pour objet de compléter et d'affermir l'enseignement religieux et l'éducation morale donnés aux enfants de ces écoles, après qu'ils les ont quittées.

Si l'on considère leurs origines il convient de les classer en cinq groupes qui, tous, ont entre eux des traits communs, mais aussi une physionomie distincte : 1° *Patronages des Frères de la doctrine chrétienne;* 2° *Patronages de la Société de Saint-Vincent-de-Paul;* 3° *Patronages des Frères de la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul;* 4° *Patronages de cercles*, c'est-à-dire associations de jeunes gens organisées par les cercles catholiques d'ouvriers; 5° *Patronages*

[1] D'après E. Védie, *L'Église et les Œuvres sociales en 1900*, p. 8 et 9.

paroissiaux ruraux et urbains. Une place à part doit être faite aux *Patronages de jeunes filles*, œuvre dont M. de Melun prit l'initiative en 1851 et qui reçut de la sœur Rosalie sa première organisation.

Enfin, si l'on considère le mode d'activité qui prédomine dans chacun d'eux, voici, d'après M. Max Turmann, suivant quelles proportions les patronages se distribuent : « Parmi les patronages de garçons, 23 p. 100 ont des conférences, 31 p. 100 des séances récréatives, et 29 p. 100 des bibliothèques; pour les patronages de jeunes filles, les chiffres sont respectivement : 7 p. 100, 77 p. 100 et 51 p. 100. — Pour le développement professionnel et pour le développement social, ce sont les patronages de garçons qui atteignent les chiffres les plus élevés : 37 p. 100 d'entre eux ont institué des cours professionnels, au lieu de 23 p. 100 pour les filles..... Beaucoup d'œuvres aussi veillent avec un soin tout particulier sur le placement en apprentissage de leurs membres : 5 p. 100 des patronages de garçons et 4 p. 100 des patronages de filles s'occupent tout spécialement de ce point important. — Les institutions économiques également sont très nombreuses : 14 p. 100 des patronages de garçons en possèdent..... parmi les patronages de filles, 5 p. 100 ont des caisses d'économies, de secours mutuels ou même des caisses rurales. — Dans plusieurs œuvres (6 p. 100 pour les garçons, 1 p. 100 pour les filles), les membres reçoivent un enseignement social et prennent part à des réunions où sont étudiés et librement discutés, sous la direction d'une personne compétente, les divers problèmes dont l'ensemble constitue la question sociale. C'est là un mouvement qui tend de plus en plus à se généraliser. — Enfin..., parmi les patronages de garçons, 70 p. 100 organisent pour leurs adhérents des exercices de toutes sortes et 25 p. 100 ont établi, de façon régulière, l'enseignement de la gymnastique. Les patronages de jeunes filles, eux aussi, s'occupent de la santé de leurs membres, et, à cet effet, 44 p. 100 leur offrent soit de grandes promenades, soit toute autre distraction hygiénique [1]. »

D'après une statistique établie en 1901, il y avait à cette date 4,168 [2] patronages catholiques : 2,351 pour les garçons et 1,817

[1] Max Turmann, *Notice sur la Commission centrale des Patronages* (Annexe n° 22 dans l'ouvrage de M. Védie déjà cité, p. 109, 110.)

[2] M. Max Turmann (*Au sortir de l'école*, p. 205), après avoir compté 2.351 patronages pour les garçons et 1.817 pour les filles, dit qu'il y en a en tout 3.588. C'est une erreur d'addition que nous avons cru pouvoir rectifier.

pour les filles. En 1903, nous l'avons vu, on ne comptait que 1,663 patronages laïques. Cette différence vient sans doute de ce que patronages et associations catholiques sont confondus sous un même nom [1]. Mais il est certain aussi que les catholiques ont pour cette forme des «Œuvres de jeunesse» une prédilection marquée et que de plus en plus ils s'efforcent de la promouvoir. On en pourra juger en remarquant la progression suivant laquelle elle s'est développée depuis un peu plus d'un demi-siècle.

«De 1840 à 1845, ce sont les débuts : parmi les œuvres actuellement existantes, on n'en compte guère que 3.40 p. 100 remontant à cette époque déjà lointaine. De 1845 à 1860, les fondations deviennent plus nombreuses : 9.40 p. 100 des œuvres datent d'alors. Puis les créations se multiplient et successivement nous arrivons au chiffre de 12.26 p. 100 pour la période qui s'étend de 1860 à 1875, et au chiffre de 16.46 p. 100 pour les quinze années suivantes, de 1876 à 1890. Enfin, dans la dernière période décennale, de 1890 à 1900, la proportion devient considérablement plus forte, elle a plus que doublé, puisque nous atteignons 40.40 p. 100 [2].»

On peut croire que cet accroissement si marqué tient en grande partie à l'impulsion vigoureuse qui a été imprimée aux «Œuvres de jeunesse» par la *Commission centrale des patronages*. Fondée en 1889 par quelques étudiants, elle a organisé divers congrès (Bordeaux, 1895, Paris, 1896, Marseille, 1897), où l'on a étudié et discuté les mesures propres à faire progresser les institutions catholiques. La *Commission des patronages* a en outre créé un ensemble de services qui lui permettent d'aider dans leur tâche les organisateurs de patronages. Elle a de plus deux *bulletins* : le *Patronage* et le *Patronage des jeunes filles*, qui sont pour elle de très utiles instruments de propagande [3].

En même temps qu'une impulsion plus vigoureuse, elle s'efforce de donner aux patronages catholiques une direction nouvelle. Les «jeunes» dont elle se compose estiment qu'on s'était jusqu'ici trop exclusivement préoccupé du salut spirituel, qu'on

[1] Il existe des associations d'anciens élèves des écoles catholiques. Parmi les anciens élèves des Frères, il en est quelques-unes de très prospères. Mais sans doute ces groupements se confondent avec les patronages; du moins, à notre connaissance, il n'en a pas été fait de relevé à part.

[2] Voir E. Védie, *loc. cit.*, p. 111.

[3] Max Turmann, *Au sortir de l'école*, p. 390.

avait trop perdu de vue l'action temporelle, qu'on ne s'était pas assez soucié du développement civique et social des patronnés. Ils pensent qu'il faut donner aux futurs ouvriers, aux futurs citoyens « le sentiment de leur dignité d'homme et de leur responsabilité de chrétien ; il ne faut pas en faire seulement des : *Oui, mon Père,* ou des *Oui, M'sieu l'abbé,* instruments dociles entre toutes les mains un peu vigoureuses, trop souvent agents irréfléchis et inconscients [1] ». Par là, ils ont été amenés à adjoindre aux patronages proprement dits ce qu'ils appellent des *Cercles d'études sociales,* dans lesquels les jeunes gens patronnés « discutent entre eux, avec la participation d'un ecclésiastique instruit, les questions qui intéressent le monde du travail et même, quelquefois, les problèmes qui touchent aux intérêts généraux du pays [2] ».

Pour compléter ces indications sur l'activité déployée par la *Commission des patronages,* nous devons ajouter qu'elle fait tous ses efforts pour pousser au développement de la mutualité scolaire dans les écoles catholiques. Il paraît que des mutualités existaient dans certaines écoles des Frères, à La Rochelle, à Dunkerque, longtemps avant l'apparition des *Petites Cavé.* Mais ces institutions n'avaient pas essaimé. La mutualité sommeillait dans les écoles catholiques : la *Commission des patronages* s'emploie ardemment à la susciter et a déjà obtenu des résultats.

En somme, dans ces dernières années, les catholiques ont montré pour leurs « Œuvres de jeunesse » une singulière sollicitude et, par des efforts habiles et persévérants, ils ont réussi à leur procurer une extension remarquable. On doit souscrire à ce que M. Max Turmann affirme à cet égard : « Il n'est pas de congrès religieux qui se soit réuni sans traiter ou tout au moins sans aborder cette question. De plus en plus on reconnaît la nécessité des groupements de jeunesse : prêtres et laïques, unis dans un même zèle, ne discutent plus que sur les meilleures méthodes d'apostolat. »

3° LES ŒUVRES PROTESTANTES. — Les protestants ont considéré de tout temps que le chrétien avait pour devoir de répandre l'instruction parmi le peuple. « Les églises feront tout

[1] Max Turmann, *Au sortir de l'école,* p. 74.
[2] *Ibid.,* p. 74.

devoir de faire dresser des écoles et donneront ordre que la jeunesse soit instruite. » Ainsi s'exprime *La discipline des églises réformées de France.* Il y a donc là pour les protestants comme un point de doctrine.

Aussi, sans vouloir remonter plus haut, les voyons-nous créer des Écoles du dimanche, tout au début du siècle dernier. Ces écoles, destinées aux enfants et aux adolescents, étaient faites surtout sans doute en vue de l'enseignement religieux, mais on y combinait les exercices scolaires, tels que récitations, interrogations, avec les actes du culte, cantiques, prières, exhortations pieuses. C'est à Luneray (Seine-Inférieure) que fut établie, en France, la première de ces écoles, par les soins du pasteur Cadoret [1]. Sur ce modèle, beaucoup d'autres écoles de ce genre ne tardèrent pas à s'ouvrir, et leur multiplication a été particulièrement rapide à dater de la fondation de la *Société des écoles du dimanche.* N'ayant aucun document statistique sur leur situation actuelle, nous ne saurions dire quel est aujourd'hui leur nombre. Mais nous pouvons rappeler qu'à l'*Assemblée générale de la Société,* tenue le 1er mai 1887, le président faisait la déclaration suivante : « Aujourd'hui, toutes les villes qui possèdent quelques enfants protestants sont pourvues d'une école du dimanche, et l'on en trouve même dans la plupart de nos villages et de nos hameaux où se groupent quelques protestants. »

Les protestants ont aussi des *écoles du jeudi.* Elles ont été organisées depuis 1884, sur l'initiative du pasteur Gravier. Elles ont pour objet exclusif de pourvoir à l'enseignement religieux que les écoles publiques ne donnent plus depuis la loi du 28 mars 1882. Elles sont pour les protestants ce que les *catéchismes de persévérance* sont pour les catholiques.

Dès longtemps, le protestantisme français a attaché un intérêt très vif à la question des bibliothèques et lectures populaires. Voici ce que, dès 1863, Jules Simon écrivait à ce sujet : « Les protestants font de très louables efforts. *Le Lecteur, organe des bibliothèques populaires,* paraît tous les deux mois. Il est imprimé à Montbéliard. Montbéliard a une société spéciale pour la propagation des livres ; il y en a aussi à Strasbourg, Mulhouse,

[1] Voir *L'Enseignement privé : écoles protestantes,* par M. Franck Puaux, dans le recueil des Monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, t. VI.

Colmar et Lyon. La *Société des traités religieux*, de Paris, répand chaque année un million de petits traités. MM. Courtois, banquiers à Toulouse, y ont fondé, il y a une vingtaine d'années, une *Société des livres religieux* qui, dans l'exercice 1861, a dépensé 91,000 francs, publié 88,113 exemplaires d'ouvrages divers, et fondé 81 bibliothèques[1]. » La *Société des traités religieux*, de Paris, et la *Société des livres religieux*, de Toulouse, existent toujours et leur activité ne s'est pas ralentie. Il faut remarquer que, malgré leurs titres, elles ne répandent pas seulement des livres de piété, mais toutes sortes d'ouvrages propres à servir à l'éducation de la jeunesse.

Nous devons de plus signaler la *Petite bibliothèque des écoles synodales*, qui publie des traités annuels pour les élèves des écoles du jeudi et du dimanche, et aussi l'association qui, sous ce titre : *Passez-revue*[2], a pour but de mettre les Revues à la disposition de ses membres. Mentionnons surtout les *Salles de lecture et de correspondance* pour les militaires, qui ont été ouvertes dans 60 villes ; l'entrée de ces salles est libre et gratuite, et l'on y met à la disposition des soldats de l'encre, du papier, des plumes, une bibliothèque, des journaux et publications illustrées. Cette institution, dans l'année écoulée, a même passé les mers, et M. le pasteur Boisset a fait d'heureux essais pour l'acclimater parmi nos troupes en Chine et au Tonkin.

Parmi les plus anciennes sociétés d'instruction populaire, se place la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*. Dès 1829, une ordonnance royale lui donnait la personnalité civile. Cette Société, aux termes mêmes de ses règlements, se propose « de seconder les progrès de l'instruction primaire parmi les protestants de France... et d'employer les fonds qui seront mis à sa disposition de la manière qui paraîtra la plus utile pour aider à l'amélioration des écoles existantes et à l'établissement de nouvelles écoles, et pour concourir avec les institutions publiques ou particulières à tout ce qui peut provoquer l'instruction primaire dans la population protestante ».

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1863.

[2] Il faut mentionner ici une œuvre analogue, mais purement laïque : les « Journaux pour tous » qui facilite les abonnements collectifs à des journaux, à des revues, qui se met en rapports avec les œuvres d'éducation morale et politique, d'enseignement laïque, de solidarité sociale, etc. (Siège social : 17, rue Cujas, Paris.)

En dehors des œuvres d'enseignement proprement dites, les protestants ont pris une part active au développement de certaines œuvres auxiliaires de l'école.

C'est à eux que revient l'honneur d'avoir fait connaître à notre pays l'œuvre des colonies de vacances.

Nous avons dit déjà comment, en 1881, M. le pasteur Lorriaux, de Paris, mis au courant de l'entreprise faite par le pasteur Bion, de Zurich, avait envoyé quelques enfants dans un hameau de Seine-et-Marne. Tels furent les très humbles débuts de l'*Œuvre des Trois-semaines* [1]. Aujourd'hui, elle possède à Montjavoult (Oise) deux maisons : l'une, appelée *La Clef des champs*, est destinée aux jeunes filles; l'autre, *La Sapinière*, reçoit les garçons. Pour les jeunes enfants et les jeunes filles, à qui la mer est indispensable, elle a une maison à Ver-sur-Mer (Calvados) : *la Brise de mer*. Pour les garçons, elle a inauguré en 1902, à Courseulles (Calvados), une jolie et vaste maison tout près de la mer, l'*Étoile de mer*. Elle envoie aussi des colons à Nanteuil et à Rebais (Seine-et-Marne). Pendant l'été 1901, elle a procuré le séjour à la campagne à 6,130 colons [2].

L'*Œuvre de la Chaussée du Maine*, due à Mme de Pressensé, imita, dès 1882, l'initiative de M. Lorriaux : elle installa vingt colons, garçons et filles, dans une ferme d'un hameau du Loiret, nommé les Bezards. Cette ferme, *La Poste*, appartenait à Mme d'Eichtal, qui la prêtait gracieusement. Comme le nombre des colons allait toujours croissant (673 en 1897), les organisatrices ont fondé de nouvelles installations à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), à Châtillon-sur-Loire (Loiret), à Onival-sur-Mer (Somme). Elles pratiquent à la fois le système de la colonie groupée et le système familial : après enquête, des paysannes sont choisies dans les hameaux et villages voisins du siège de la colonie, de façon qu'il soit possible de recevoir un plus grand nombre d'enfants. Il ne faut pas laisser ignorer que cette œuvre, toute protestante qu'elle est par son origine, ne profite pas seulement aux enfants qui appartiennent à la religion réformée; elle admet des colons, garçons et filles, *de toutes les nationalités et de toutes les religions*. Remarquablement administrée, elle a fait en vingt ans des progrès qui surprennent et réjouissent : en

[1] Voir *Revue pédagogique*, 15 avril 1895.
[2] Voir l'*Agenda-Annuaire protestant* pour 1903. (Paris, Fischbacher.)

1882, elle comptait 20 colons ; elle en a eu 1,378 en 1902, et, dans cet espace de vingt années, elle a procuré le bénéfice d'une cure d'air à 9,192 enfants [1].

Le succès obtenu par ces deux œuvres parisiennes provoqua très heureusement l'émulation de la province, qui compte aujourd'hui un assez grand nombre de colonies de vacances, reproduisant avec quelques variantes les types originaux. On en trouvera l'énumération, que nous ne pouvons donner ici, dans l'*Agenda-Annuaire protestant.* Faisons pourtant une place à part à l'*Œuvre des enfants à la montagne*, due à M. le pasteur Comte, de Saint-Étienne ; elle a été imitée à Alais, à Clermont-Ferrand, à Lyon, à Toulouse.

Dans la campagne antialcoolique, menée depuis six ou sept ans, les protestants se sont placés à l'avant-garde. Ils furent des premiers à fonder des sociétés de tempérance : telles la *Société française de tempérance de la Croix-Bleue*, la *Ligue pastorale antialcoolique*, la *Société normande de tempérance de Sotteville-lès-Rouen*, la *Société normande de tempérance du Petit-Quevilly*, le *Cercle de tempérance de Reims*, les *Conférences antialcooliques de Rouen*, etc. L'ardeur qu'ils ont mise à lutter contre le fléau fut vraiment exceptionnelle : peut-être même pourrait-on dire que leur zèle a paru parfois un peu excessif et intransigeant.

Les œuvres, dont nous venons de faire une rapide revue, ont toutes assurément leur intérêt ; mais la création la plus importante et la plus originale du protestantisme, dans l'ordre de faits qui nous occupe, c'est celle des *Unions chrétiennes de jeunes gens.*

Ces *Unions chrétiennes*, institution qui tient à la fois du patronage et de l'Université populaire, ont, dans ces dernières années, pris un développement assez important : nous devons donc en parler avec quelque détail.

La première *Union chrétienne* française se forma, à Paris, au milieu du siècle dernier. Voici comment les débuts de l'œuvre ont été contés par un de ceux qui en furent contemporains : « A mon arrivée à Paris, le 2 novembre 1850, je me trouvais bien isolé dans cette grande capitale, où je cherchais le travail qui ne man-

[1] Voir la brochure *Les Petits Parisiens à la campagne.* (Paris, 1903, in-8°.) — Nous devons exprimer ici toute notre reconnaissance à Mme Frank Puaux, qui a bien voulu nous donner des renseignements sur cette œuvre, dont elle est actuellement présidente.

quait pas, et de bons camarades honnêtes et vrais, qui manquaient beaucoup. Je trouvai Mercier, qui avait les mêmes sentiments, et dont l'isolement était cruel; nous convînmes de mettre un jour à part par semaine, le mardi, le soir, pour nous voir intimement, pour lire une partie quelconque de la Bible et pour prier... Il m'amena de jeunes étudiants catholiques qui ne persistèrent pas, sauf un, Connétable, avec qui je me liai beaucoup [1]... Nos réunions reprirent dans l'automne de 1851. Entre temps, j'avais fait la connaissance de Mme André Walther, qui parla à Cook de Mercier, de Connétable et de moi. Cook vint, amenant plusieurs recrues... et alors il fallut louer un local. Nous louâmes une chambre rue Dauphine, et là, tous les mardis, nous nous réunissions au nombre de six, huit, douze... Au commencement de 1852, Cook nous amena Williams, de Londres, qui venait, en même temps que nous, de fonder la « Young men's Christian Association », et qui fut dans la joie de trouver à Paris notre noyau de jeunes hommes décidés à vivre selon l'Évangile [2]. »

La première *Union chrétienne* fut, comme on voit, avant tout une œuvre d'édification. Telles demeurèrent assez longtemps celles qui furent créées sur son modèle. Quelques tentatives, à vrai dire, furent faites pour leur donner un caractère plus large : M. Frédéric Monnier proposait, en 1857, de fonder une œuvre spéciale parmi les étudiants; en 1858, M. Morin demandait la formation d'une commission qui s'occuperait des jeunes gens sans emploi, d'une autre commission qui visiterait les prisonniers. Mais cela n'aboutit pas : pendant près de quarante ans, les U. C. restèrent des réunions de piété... et végétèrent.

En 1889, M. Alfred André les fit entrer dans une voie nouvelle : il exposa, à la fête annuelle de l'Union de Paris, le programme nouveau des unions chrétiennes qui, « cessant d'être des cénacles fermés, des associations recrutées exclusivement de jeunes gens pieux, comprennent qu'elles ont un rôle social à jouer, et que, tout en restant résolument chrétiennes dans leur

[1] On voit que, dès l'origine, l'Union chrétienne, tout en étant fortement empreinte de l'esprit religieux, n'avait pas un caractère strictement confessionnel; il en est encore de même aujourd'hui.

[2] Lettre du Dr Gibert, citée par Roger Merlin dans *Les Cinquante premières années des Unions chrétiennes*, p. 145. (Publié par le Comité national, 14, rue de Trévise, Paris.)

esprit et dans leur but, elles doivent attirer à elles tous les jeunes gens[1]. »

Désormais s'ouvre pour les U. C. une période de prospérité et d'activité plus large. Voici quel est aujourd'hui, en ses traits principaux, le programme qu'elles s'efforcent de remplir :

Les U. C. sont des œuvres de *rapprochement social*. Elles groupent des jeunes gens des catégories les plus diverses, étudiants, ouvriers, employés, patrons, cultivateurs. — L'œuvre *sociale* résulte du but même des U. C. et de leur organisation. A l'U. C. les isolés trouvent des amis, les faibles des appuis pour la lutte. En face des tentations de la rue et des mauvais lieux, l'U. C. offre un foyer confortable où le jeune homme peut venir passer sa soirée, se reposer, se distraire, s'instruire. Toute Union un peu importante a une salle de lecture et de conversation, organise des soirées musicales et littéraires. — L'œuvre *intellectuelle* comprend : des cours du soir, des conférences scientifiques, littéraires, artistiques, des débats littéraires, des prêts de livres à domicile. — L'œuvre *physique*, enfin, consiste en des exercices de gymnastique, en des jeux de plein air ou des excursions à la campagne. Les U. C. qui possèdent des immeubles y ont installé des gymnases et des appareils d'hydrothérapie, bains, douches, etc. Au local de l'Union de Paris, 14, rue de Trévise, il y a un restaurant coopératif, une salle d'escrime, une piscine de natation, une salle pour les militaires, etc[2].

Les U. C. vivent sous le régime fédératif. *L'Alliance nationale française*, fondée en 1867, est une fédération qui laisse à chaque Union son autonomie absolue et sa complète liberté d'action quant aux voies et moyens par lesquels elle entend poursuivre son œuvre. — L'Alliance est représentée par dix groupes régionaux et un Comité national. — Le rôle du Comité national est de maintenir les liens entre les Unions, de travailler à leur développement et de faire œuvre de propagande au moyen de tournées, de visites, de conférences publiques, en éditant des brochures et des périodiques, en fournissant aux Unions des instruments de travail. Le Comité national organise en outre les

[1] Roger Merlin, *Les cinquante premières années*, p. 129.

[2] Ces renseignements sont empruntés à une petite brochure : *L'Œuvre des unions chrétiennes de jeunes gens*, publiée à Paris en 1900. — Sur le local de la rue de Trévise, on pourra lire spécialement : *Une ruche de jeunesse*, par Th. Geisendorf (Paris, 1899).

conférences nationales qui, tous les trois ans, réunissent les délégués des Unions. La XIIIe conférence a eu lieu en 1902 et une des questions inscrites à l'ordre du jour portait sur les moyens de développer les sections cadettes, c'est-à-dire les groupements d'enfants et d'adolescents qui sont les patronnés des U. C.

La situation des U. C. est aujourd'hui excellente. En 1902, M. Roger Merlin en faisait ainsi l'exposé : « Notre alliance compte actuellement 103 Unions... Elle réunit 1,653 membres actifs, 2,216 associés, 2,035 membres honoraires et 1,070 membres cadets. De 1899 à 1902, le budget totalisé des Unions françaises est monté de 129,000 à 156,700 francs... 59 Unions ont la jouissance de locaux exclusivement réservés à leur usage. 10 Unions sont propriétaires d'un bâtiment généralement construit et aménagé par elles. 57 Unions ont une salle de lecture, 79 une bibliothèque représentant un total de 32,500 volumes. 18 Unions seulement ouvrent des cours du soir; par contre, 72 organisent régulièrement des conférences sur des sujets littéraires ou scientifiques, des causeries, des débats contradictoires. Dans 57 Unions, la lutte se poursuit plus ou moins énergiquement contre l'alcoolisme, la débauche, le jeu, au moyen de conférences, de distributions de traités, etc. 62 Unions travaillent à développer les énergies physiques de leurs membres par des excursions, sports athlétiques, etc. 49 Unions ont réuni des sections cadettes, pépinière indispensable pour les aînées. 30 Unions ont des conférences d'appel pour jeunes gens et les fêtes de la jeunesse ont conquis droit de cité dans 54 d'entre elles[1]. »

Enfin, outre les sections cadettes des Unions chrétiennes, les protestants ont fondé des patronages relativement nombreux. L'Agenda-Annuaire en énumère 83[2]. Mais les indications qu'il donne sont quelquefois si sommaires qu'on ne peut savoir si l'on a affaire à une œuvre de pure bienfaisance ou à une œuvre ayant vraiment un caractère d'éducation sociale. Quoi qu'il en soit, c'est là encore un domaine où l'activité du protestantisme français n'a pas négligé de s'employer.

4° Les œuvres israélites. — Les juifs ne se sont pas montrés plus indifférents que les protestants et les catholiques pour

[1] Roger Merlin, dans l'ouvrage déjà cité, p. 192.

[2] Voir pages 359 et suiv.

tout ce qui intéresse l'école et son lendemain. Beaucoup moins nombreux que les membres des autres confessions, ils n'ont pu fonder autant d'œuvres; on ne saurait pourtant passer ici sous silence celles qu'ils ont créées.

C'est à Paris que se trouve l'agglomération israélite la plus importante, ou, pour parler plus exactement, il n'y a pas d'agglomération israélite importante ailleurs qu'à Paris; nous n'aurons donc guère à mentionner que des œuvres parisiennes.

Déjà, à la fin du second Empire, le Consistoire de Paris cherchait à établir un lien entre les membres de la communauté israélite. Ses efforts aboutirent en 1873. Alors fut fondée l'*Œuvre de la communauté*. Elle a pour but, non seulement de pourvoir aux besoins du culte, mais aussi de multiplier les écoles, de répandre l'instruction parmi la jeunesse israélite et d'encourager la publication de livres utiles et moraux. Elle se divise en deux branches : le Comité de bienfaisance et le Comité des écoles. Ce dernier, formé en 1874, comprend quatre commissions : enseignement et méthodes, hygiène et salubrité, administration et finances, inspection[1]. Il est, pour les israélites, comme l'organe central de la vie scolaire. L'*Œuvre de la communauté* tire ses ressources de dons et souscriptions annuelles.

Depuis son institution, le Comité a organisé divers services auxiliaires de l'école : il a créé une bibliothèque circulante, il a ouvert des cantines qui, chaque jour, distribuent aux enfants, à l'heure du déjeuner, une soupe chaude et une portion de légumes. Assisté par un comité de dames inspectrices, il a fondé en 1877, à l'instigation de Mme Gustave de Rothschild, une œuvre spéciale dite *Œuvre du vestiaire;* par les soins de cette œuvre, dont les ressources sont uniqnement recueillies entre les dames du Comité, les enfants des écoles reçoivent des vêtements, des chaussures, des médicaments. L'action du Comité s'exerce sur les écoliers non seulement durant leur séjour à l'école, mais après qu'ils l'ont quittée. Des bourses sont accordées, après concours, aux jeunes gens qui veulent entrer dans les écoles commerciales; il existe aussi des bourses pour les jeunes filles qui

[1] Voir *L'enseignement privé, écoles israélites*, p. 477, dans le recueil des monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889. Consulter aussi le *Calendrier-annuaire à l'usage des communautés israélites pour l'année 5664* (Paris, société nouvelle d'édition).

désirent continuer leurs études dans les écoles professionnelles et particulièrement à l'école fondée par la famille Bischoffsheim.

Nous avons dit comment Mme d'Eichthal avait aidé Mme de Pressensé à installer ses premiers colons au hameau des Bezards. Les israélites pourraient, à ce titre, demander d'être comptés parmi les promoteurs des colonies de vacances. Mais il y a d'ailleurs une œuvre des colonies scolaires qui est proprement israélite : c'est l'*Œuvre des séjours à la campagne.* Elle a deux maisons, l'une aux Bezards, l'autre à Pont-de-l'Arche : en 1901, 137 garçons et filles ont successivement résidé pendant une période de vingt-cinq à trente jours dans ces deux établissements pour y faire une cure d'air. Cette même année, il a été aussi organisé un voyage en Normandie ; douze jeunes garçons de 12 à 15 ans, choisis parmi les meilleurs élèves des écoles, ont fait, durant le courant d'août, sous la conduite de deux professeurs, une tournée de quinze jours, visitant la région au point de vue agricole, industriel et maritime [1].

Les anciens élèves des écoles juives ne négligent pas de se former en associations. L'*Association des anciennes élèves de l'école Bischoffsheim* a pour but d'établir un lien entre les jeunes filles élevées et instruites dans cet établissement, de constituer le patronage des élèves sortantes par les élèves sorties, de créer une caisse de secours pour les cas de maladie et de chômage. La *Société des anciens élèves de l'école du travail* pourvoit de même au patronage des élèves sortants et se propose de fonder une caisse de prévoyance, d'épargne et de retraite [2]. De caractère plus compréhensif, l'*Union scolaire* [3], depuis 1891, groupe les *anciens élèves israélites des écoles, lycées et collèges de Paris.* Elle possède un local très bien aménagé avec salle d'armes, salons de réception, de lecture, de jeu, salles de conférences, de correspondance, de billard, de sports, secrétariat et bibliothèque. L'*Union scolaire* organise des conférences, des cours gratuits de langues étrangères, de comptabilité, de sténographie; les jeunes gens donnent à leurs familles un concert mensuel; des réunions et des concours sportifs ont lieu le dimanche aux environs de Paris; récemment un

[1] *Œuvre israélite des séjours à la campagne.* Brochure in-8°, Paris, 1902.
[2] *Bulletin trimestriel de la société des anciens élèves de l'école du travail*, n° 1, décembre 1902.
[3] *Union scolaire*, brochure avec photographies. Paris, s. d.

service médical gratuit a été organisé, ainsi qu'un service de placement, également gratuit.

Outre ces associations qui, comme on le voit, font œuvre de patronage, les israélites ont un certain nombre de patronages proprement dits. Signalons à Paris : *le Comité de patronage des enfants et familles assistés*, *le Refuge pour l'enfance*, *la Société de patronage des jeunes filles israélites de Paris*, *le Home israélite français* fondé en 1899 par Mme Eugène Manuel et Mme Edmond de Rothschild, — et en province : *la Société du sou de l'enfance israélite*, à Bayonne; *la Société de bienfaisance et de patronage pour la jeunesse israélite*, à Bordeaux; *la Tutelle israélite*, à Lyon; *la Société d'encouragement de la jeunesse israélite*, *la Société de patronage des apprentis israélites*, à Marseille; *la Société de patronage : le Travail*, à Alger[1].

[1] Nous devons à M. le grand rabbin Zadoc Kahn et à M. Maurice Bloch, directeur de l'école Bischoffsheim, quelques-uns des renseignements qui figurent dans ce rapide résumé. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance.

IV

CONCLUSION.

Du développement si étendu et si varié qu'ont pris, en ces dix dernières années, les œuvres auxiliaires et complémentaires de l'école, on peut, semble-t-il, conclure que le principe de l'école prolongée a été adopté en France par l'opinion publique. Cette conclusion paraît d'autant plus légitime que l'État n'est intervenu dans le mouvement qui s'est produit que pour l'encourager et le soutenir, mais que ce n'est point lui qui l'a déterminé. Sans doute, le plus souvent, c'est à la participation des membres de l'enseignement public que les œuvres doivent de vivre et de réussir; mais instituteurs et professeurs ont participé à ces œuvres à titre privé, d'une façon toute spontanée, et non pas comme des fonctionnaires qui exécutent un ordre, qui remplissent une tâche imposée.

Le principe étant acquis, on peut se demander si les applications qui en ont été faites présentent des chances de durée. On peut se demander aussi s'il est appliqué d'une façon complète, et, — s'il ne l'est pas, — ce qu'il y aurait à faire pour achever l'entreprise commencée.

On n'a pas de raisons pour concevoir de l'inquiétude sur l'avenir des œuvres auxiliaires de l'école, mutualités, associations amicales, patronages, etc. Dans leur succès si prompt et si vif il est possible que l'engouement, la mode soient entrés pour une part. Mais il est certain aussi que ce succès s'explique par des causes sérieuses, l'intelligence de plus en plus claire des services que peut rendre l'association, le besoin plus général de sociabilité, le sentiment plus vif des devoirs que la solidarité impose à tous. — D'ailleurs, pour progresser, ces œuvres n'ont qu'à profiter, pour ainsi dire, de la vitesse acquise : une fois créées, il suffit pour assurer leur existence d'une administration soigneuse et d'une manutention régulière. Si ces conditions sont remplies, chaque jour augmente leurs ressources, leur constitue un capital qui est pour elles une garantie de force et de durée.

Mais, de ces institutions, excellentes en elles-mêmes, il ne faut

attendre que ce qu'elles peuvent donner; elles servent à accroître la prospérité de l'école; mais, si l'école souffre d'une faiblesse essentielle, elles ne sauraient suffire à réparer le mal.

Or ne voit-on pas que, sur bien des points, l'existence de l'école prolongée est encore toute précaire?

Ce qui constitue, à notre avis, l'école prolongée, c'est le cours d'adultes. Les conférences, les lectures publiques, sont des accessoires de très grand prix sans doute, mais ne sont que des accessoires. Seul, par sa régularité, par sa continuité, par ce qu'il a de positif et de défini, le cours d'adultes offre les caractères d'un enseignement véritable. Et, si l'on remarque que l'école prolongée a plus affaire d'éducation que d'enseignement, nous n'y contredirons pas; mais nous répondrons que, l'éducation restant le but suprême, l'enseignement est le moyen dont on ne saurait se passer pour l'atteindre. Voilà pourquoi il nous paraît qu'on ne peut pas considérer le lendemain de l'école comme assuré, aussi longtemps que l'institution des cours d'adultes ne sera pas solidement fondée.

En est-on là à l'heure présente? — Il est trop évident qu'il s'en manque de beaucoup.

On compte aujourd'hui plus de 44,000 cours d'adultes; 60,000 instituteurs et institutrices environ y ont collaboré en 1902-1903. Sur ce nombre de maîtres, plus d'un tiers, nous dit-on, n'ont reçu aucune rétribution; bien plus, beaucoup d'entre eux ont dû supporter la charge des frais accessoires de chauffage, d'éclairage, etc. Cet état de choses est anormal. Peut-il se prolonger indéfiniment? — Il est bien vrai que, depuis dix ans, le dévouement des instituteurs n'a pas connu de défaillance, qu'ils ont ouvert des cours de plus en plus nombreux, sans se préoccuper de savoir s'ils recevraient une rémunération immédiate ou prochaine. Ils ont fait à la France largement crédit; mais est-il vraisemblable qu'ils lui veuillent faire un crédit illimité? Ne faut-il pas plutôt songer, comme dit M. Édouard Petit, « à l'éventualité prochaine d'un découragement né de la fatigue » parmi les 20,000 instituteurs et institutrices qui, sans obtenir aucune compensation, font un véritable service supplémentaire? Il n'est pas besoin d'être pessimiste pour trouver là un motif d'appréhension grave. Et, si même on se refuse à admettre que l'avenir de l'œuvre soit menacé, on ne peut nier du moins qu'il reste incertain[1].

[1] Au premier *Congrès des Amicales d'instituteurs et d'institutrices* (août 1900), une première revendication s'est fait entendre. Voici le texte d'un vœu

A toute force, nous pourrions aller jusqu'à tenir les résultats acquis pour définitifs et à n'élever aucun doute sur leur solidité. Mais il n'y a pas moyen de ne pas reconnaître que ces résultats sont incomplets.

Le principe de la seconde éducation est admis : un rapporteur du budget de l'instruction publique, M. Maurice Faure, lui a donné une sorte de consécration officielle : « L'importance, dit-il, de l'éducation des adultes au point de vue intellectuel, moral, social, la nécessité d'affermir les connaissances que l'école primaire, abandonnée par les enfants à l'âge de douze ans, laisse forcément incomplètes, ne peut échapper à quiconque est soucieux de l'avenir de la Patrie, et s'impose avec une force toute particulière au parti républicain [1]. » Puisque la seconde éducation est envisagée comme un intérêt national, il faut qu'elle s'étende à toute la nation. Or, si nous consultons les chiffres, que voyons-nous ? — La dernière statistique quinquennale [2] de l'enseignement primaire (1902) constate qu'il y a en France 67,549 écoles primaires élémentaires publiques; sur ce nombre 3,558 sont dirigées par des institutrices congréganistes; n'en tenons pas compte; il reste un total de 63,991 écoles. Le nombre des cours d'adultes, en 1902-1903, est de 44,428. Entre le nombre des écoles et le nombre des cours, il y donc un écart de 19,563. Il ne faut pas, à vrai dire, entendre que 19,563 communes manquent de cours d'adultes; car, dans beaucoup de communes,

présenté à la séance plénière du 9 août : « Considérant que les cours d'adultes et les conférences populaires exigent de l'instituteur, déjà fatigué par six et le plus souvent par huit heures de classe, une somme de travail supplémentaire considérable qu'il ne peut fournir qu'au grand détriment de sa santé; — Considérant que ce sacrifice n'est cependant pas au-dessus de ce qu'on peut attendre de lui, attendu qu'il en comprend parfaitement toute l'importance au point de vue de la prospérité du pays et du progrès intellectuel de la nation; — Mais considérant aussi qu'il est de toute justice qu'au lieu d'une récompense enfantine de quelques jours de congé ou de quelques volumes, une récompense pécuniaire vienne lui apporter une légère compensation au sacrifice de sa santé et de ses forces, — l'Association amicale émet le vœu : Que les instituteurs qui font le cours d'adultes reçoivent une indemnité pécuniaire proportionnée au travail supplémentaire qu'ils se donnent dans l'intérêt du pays et de la République. » La lecture de ce vœu, dit le procès-verbal, est soulignée par de vifs applaudissements. — Voir aussi *Rapport* de M. Éd. Petit, p. 1902-1903; Introduction, p. x.

[1] Cité par M. Edouard Petit dans son *Rapport* de 1898-1899, p. 87.

[2] Nous avons eu communication des épreuves du volume qui n'avait pas encore été publié au moment où nous écrivions.

outre l'école du chef-lieu, il y a des écoles établies dans les hameaux. Mais comme, d'autre part, dans les grandes villes il n'existe guère moins de 15 à 20 cours d'adultes en moyenne, guère moins de 5 à 10 dans les villes de second ordre, et toujours 2 au moins dans les chefs-lieux de canton et les communes de quelque importance, on peut estimer, sans crainte de se tromper beaucoup, que, sur nos 36,000 communes, il y en a certainement un quart, peut-être même un tiers, où il ne s'est ouvert aucun cours d'adultes. Et ces communes, ainsi qu'on l'a déjà remarqué[1], sont, à n'en pas douter, les plus pauvres, les plus éloignées de tout centre d'activité sociale, celles où il n'y a, à la lettre, aucun lendemain pour l'école, celles où l'enfant, du jour qu'il quitte les bancs, est le plus exposé à perdre tout ce qu'il a appris, celles, en un mot, qui auraient le plus besoin de la seconde éducation.

Le réseau des écoles du soir reste donc encore très incomplet, et, si l'entreprise se poursuivait dans les mêmes conditions que jusqu'à cette heure, il serait à craindre qu'il ne pût s'achever avant un long temps. De plus, l'enseignement qui se distribue dans ces écoles est fort inégal. En parlant ainsi, nous ne songeons pas à nous plaindre de sa diversité qui, au contraire, nous semble excellente; nous voulons dire seulement que, suivant les milieux, il y a des écarts considérables dans la durée de la saison post-scolaire, dans la durée et le nombre des leçons dont elle se compose. A ce point de vue encore, le principe de la nécessité de l'école prolongée ne reçoit pas son entière application. Si la seconde éducation est reconnue nécessaire pour tous, cela implique que, pour tous, elle est nécessaire au même degré, que tous doivent être mis à même d'en tirer un égal profit. Encore une fois, il ne s'agit nullement ici d'uniformité dans l'enseignement; mais, ce dont il s'agit, c'est d'égalité dans la différence. En l'état actuel des choses, il est clair que ce résultat n'est pas atteint.

En 1895, au début de la campagne en faveur de l'éducation post-scolaire, M. Poincaré, Ministre de l'instruction publique, écrivait : « Il faut se dire que rien de grand ne peut se faire sans le concours ardent et libre, sans l'initiative généreuse d'une foule

[1] Voir *Revue pédagogique*, 15 février 1898 : Quelques réflexions sur l'éducation populaire par Maurice Pellisson.

de volontaires. Ce n'est pas un règlement ministériel, c'est un élan national qui peut créer d'un bout de la France à l'autre cette forme de l'éducation républicaine[1]. » Et cela était vrai : il fallait s'assurer que le pays, comme il avait besoin de la seconde éducation, en éprouvait aussi le désir. Sur ce point, l'expérience a prononcé. Mais l'on a pu se convaincre en même temps que, s'il convenait de laisser à l'initiative privée le soin et l'honneur de commencer l'entreprise, il n'était pas possible de s'en remettre à elle pour l'achever. Ni ses ressources ne sont assez abondantes pour qu'elle satisfasse à tous les besoins, ni son action n'a assez d'unité pour qu'il en sorte une organisation d'ensemble. C'est ce que font assez voir les inégalités, les disparates, les lacunes que nous avons signalées. Aussi, dans ces dernières années, le nombre s'est toujours accru de ceux qui pensent que l'enseignement des adultes doit devenir un service public. La question a été examinée dans des réunions diverses, dans les revues spéciales, dans la presse quotidienne. Elle a été portée devant les congrès tenus par la Ligue de l'Enseignement, à Lyon, en 1902, à Tunis, en 1903. En mai 1903, l'Association de la Presse de l'enseignement a été saisie d'un rapport sur les œuvres complémentaires de l'école, présenté au nom de l'Union des instituteurs de Paris et de la Seine, et qui se termine par les vœux suivants : « L'organisation de l'enseignement régulier et gratuit des adultes est une nécessité sociale... Cet enseignement sera organisé sous la direction et le contrôle de l'État, d'après un plan méthodique et dans un but nettement défini. »

Voilà donc une idée qui fait son chemin dans les esprits. Mais, dans la pratique, des raisons d'ordre financier ne doivent-elles pas lui opposer un obstacle infranchissable? La situation de nos finances n'est-elle pas la même qu'au temps où M. Poincaré déclarait qu'elle ne permettait pas à l'État de prendre la charge de l'enseignement post-scolaire? Pour ce motif, ne faut-il pas craindre, maintenant comme alors, une fin de non-recevoir? — Cette difficulté a été prévue : les membres de l'Union pédagogique du Rhône, qui ont été des premiers à demander[2] expressément que l'enseignement des adultes fût organisé en service public, proposent une combinaison qui permettrait, sans dépenses

[1] Circulaire aux délégués cantonaux, 10 juillet 1895.
[2] Au Congrès tenu à Lyon, en 1902.

nouvelles, d'obtenir le résultat désiré. « Il suffirait de diminuer pour les maîtres et pour les élèves de l'école primaire élémentaire la durée actuelle de la journée scolaire et de consacrer ce temps à l'éducation des adolescents [1]. » Au lieu de six heures de classe par jour, les instituteurs n'en donneraient plus que cinq à leurs petits écoliers; et les cinq heures gagnées ainsi chaque semaine seraient employées à l'éducation des adultes. Dans ces conditions, nul besoin de crédits nouveaux; la question financière ne se pose plus. — Cependant, par là, toutes les difficultés ne se trouvent pas aplanies. La modification proposée dans les horaires soulève en effet une question pédagogique : du moment que la durée de l'enseignement élémentaire est modifiée, il faut aussi modifier les programmes. D'autre part, l'école ne sert pas seulement à l'instruction des enfants : pour les travailleurs des villes et des campagnes, elle a surtout le mérite de les surveiller, tandis que les parents ne peuvent faire cet office. Comment les familles accueilleraient-elles la réforme qui abrégerait le temps où s'exerce cette surveillance? — Ce sont là des points qui ne laissent pas d'être délicats; ce ne sont pas, du moins, problèmes insolubles, comme est la question financière. Après tout, il ne faut pas considérer comme intangibles les programmes actuels de l'école élémentaire; il est même permis de croire qu'il y aurait avantage à les alléger, à en faire disparaître certains enseignements trop forts pour des enfants tout jeunes et qui, au cours d'adultes, trouveraient mieux leur place, auraient plus de vertu. De même on aurait tort de s'exagérer le mécontentement possible des familles : la

[1] Duruy avait déjà pensé à ce moyen et l'avait même appliqué. Voici le texte d'une circulaire qu'il adressa aux préfets le 16 janvier 1866 : « Monsieur le Préfet, depuis qu'une impulsion nouvelle a été donnée aux cours d'adultes, dont la direction est généralement confiée aux instituteurs publics, plusieurs Conseils départementaux ont proposé de réduire la durée des classes du jour d'un temps égal à celui qui serait consacré, le soir, à ces cours d'adultes. Cette proposition, que j'ai soumise au Conseil supérieur de l'Instruction publique, a paru à la haute assemblée digne d'être prise en considération. Il lui a semblé que c'était un moyen d'encourager les instituteurs à multiplier les classes du soir sans leur imposer un travail excessif. En conséquence, sur l'avis conforme du Conseil impérial, j'ai décidé que les instituteurs qui voudront obtenir un cours d'adultes pourront obtenir du Préfet, pour le temps pendant lequel ce cours sera ouvert et suivi, l'autorisation de réduire la durée des classes du jour d'un temps égal à celui qui sera consacré, le soir, à la classe d'adultes, pourvu toutefois que, par l'effet de cette réduction, la durée des classes dans les écoles primaires ne descende jamais au-dessous de cinq heures..... »

première humeur passée, elles comprendraient vite que la réforme est une œuvre d'intérêt public et de justice sociale. En somme, si l'organisation en service public de l'enseignement des adultes n'est pas une question résolue, au moins a-t-elle été bien étudiée et bien posée. On n'est pas au but, mais on en approche.

Du jour où tous les adolescents pourraient recevoir l'enseignement post-scolaire, on voudrait aussi qu'il ne fût loisible à aucun d'eux de n'en pas profiter. On demande[1] donc que, devenue gratuite et accessible à tous, la seconde éducation soit en même temps rendue obligatoire.

Que l'obligation soit désirable, nous ne le nions pas; qu'elle soit, dès maintenant, possible, nous en doutons. Pour l'établir, il ne suffirait pas d'une réforme pédagogique : elle devrait être précédée d'un remaniement de notre législation sociale. L'assiduité aux cours du soir ne saurait en effet être imposée aux adultes, tant que les lois sur les contrats d'apprentissage, le louage et le travail des mineurs n'auront pas été modifiées de façon à se trouver en harmonie avec cette exigence nouvelle. C'est là une première difficulté. Peut-être n'est-elle pas la plus grave. On sait que la loi du 28 mars 1882 est toujours restée à l'état de lettre morte, que les juridictions et sanctions établies par elle pour assurer la fréquentation de l'école élémentaire sont demeurées inutiles, qu'on n'a pas voulu, qu'on n'a pas su, qu'on n'a pas pu rendre l'obligation effective. Où l'on a échoué pour les enfants, réussira-t-on pour les adultes? Trouvera-t-on des pénalités qui, sans être trop dures, pourront avoir de l'efficacité? Si on les trouve,

[1] L'obligation figure dans les vœux émis par l'Union pédagogique du Rhône. Voici d'ailleurs la liste complète de ces vœux : 1° qu'il y a lieu de créer un enseignement régulier pour les adolescents; 2° qu'il est nécessaire de rendre cet enseignement obligatoire; 3° que cet enseignement peut être donné par le personnel actuel des écoles et presque sans augmentation de dépenses; 4° qu'il suffirait pour cela de diminuer pour les maîtres et pour les élèves de l'école primaire élémentaire la durée actuelle de la journée scolaire et de consacrer ce temps à l'éducation des adolescents; 5° les allocations actuellement accordées par les communes, les départements et l'État pour les cours d'adultes seraient consacrées à l'organisation nouvelle; 6° les enfants des deux sexes devraient retourner à l'école depuis leur sortie jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, au moins trois fois par semaine, et aux heures les plus convenables selon les localités; 7° les programmes des écoles primaires seraient remaniés en conséquence; 8° les programmes de l'organisation nouvelle seraient arrêtés en conformité du but à poursuivre, du degré d'instruction et de l'âge des enfants; 9° les lois sur les contrats d'apprentissage, le louage et le travail des enfants mineurs seraient modifiées de façon à les mettre en harmonie avec la loi nouvelle.

quels seront les juges en situation de les appliquer sans faiblesse, en toute indépendance ? Toutes questions singulièrement épineuses et dont il serait, semble-t-il, imprudent de vouloir brusquer la solution.

Il y aurait donc, croyons-nous, avantage à les réserver et à ne pas mettre encore l'obligation à l'ordre du jour. A notre sens, tout l'effort du moment présent devrait tendre à hâter l'heure où l'enseignement des adultes sera organisé en service public. Cette heure venue, l'œuvre post-scolaire, encore mal assise et presque amorphe, aurait ce qui lui a le plus manqué jusqu'ici : un cadre arrêté, une base ferme. Quant elle aurait été ainsi consolidée, on pourrait, à loisir, songer à la parfaire.

APPENDICES.

I

DÉCRET DU 11 JANVIER 1895
relatif à l'établissement de cours d'adultes subventionnés.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;
Vu la loi du 30 octobre 1886, article 8;
Vu le décret du 18 janvier 1887, articles 98 à 105;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

DÉCRÈTE :

ART. 1. Les articles 98, 99, 102, 103, 104, 105 du décret du 18 janvier 1867 sont modifiés ou remplacés ainsi qu'il suit :

« *Art. 98.* Les cours d'adultes et d'apprentis sont créés par le préfet à la demande du conseil municipal et sur l'avis de l'inspecteur d'académie.

« *Art. 99.* Dans les classes d'adultes ou d'apprentis l'enseignement peut porter sur les matières de l'instruction élémentaire et supérieure, telles qu'elles sont fixées par les lois et règlements, ou comprendre des cours théoriques et pratiques spécialement appropriés aux besoins de la région.

« *Art. 102.* Les cours d'adultes peuvent comprendre des classes destinées aux illettrés, des cours spéciaux pour les jeunes gens qui désirent compléter leur instruction, des conférences et des lectures communes à tous. Il pourra être établi deux ou plusieurs sections distinctes suivant l'âge et le degré d'instruction des élèves.

« *Art. 103.* Aucun instituteur public ne peut être contraint de diriger un cours d'adultes.

« Les cours et conférences peuvent être confiés à toute personne qui en fera la demande sur la proposition du maire, approuvée par le préfet, après avis de l'inspecteur d'académie. Le programme de ces cours et conférences sera soumis à l'inspecteur d'académie en même temps que la demande.

« *Art. 104.* La subvention de l'État ne peut être accordée aux cours d'adultes ou d'apprentis que si la commune se charge des dépenses de chauffage et d'éclairage. Cette subvention allouée sur la proposition du Préfet ne dépassera pas la moitié des frais qu'entraînent ces cours.

« Des subventions de l'État ainsi que des concessions de livres et de matériel d'enseignement pourront être allouées aux associations d'enseignement créées en vue d'organiser des cours d'adultes ou d'apprentis.

« *Art. 105.* Lorsque la commune prend à sa charge les frais du cours, les conditions de rémunération sont fixées de gré à gré entre la commune et le directeur du cours d'adultes. »

Art. 2. L'arrêté du 22 juillet 1884 et les autres dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogés.

Art. 3. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 janvier 1895.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

II

LA COMMISSION DES COURS D'ADULTES ET L'ORGANISATION DU SERVICE DES VUES AU MUSÉE PÉDAGOGIQUE.

Pour faciliter l'application du décret du 11 janvier 1895 [1], un arrêté du 31 mars constitua « une commission chargée d'examiner les moyens de mettre à la disposition des sociétés d'instruction populaire les appareils de projections lumineuses et les collections de vues photographiques pouvant servir à l'enseignement dans les cours d'adultes et dans les conférences populaires ».

« Cette commission pourra, était-il écrit, être saisie de toutes questions relatives au perfectionnement des moyens d'enseignement dans ces cours et ces conférences, ainsi qu'aux divers encouragements que l'État peut leur accorder [2]. »

[1] Voir p. 11 et 16. Le texte même du décret est reproduit plus haut, Appendice I.

[2] Sa composition montrait l'importance que le Ministre attachait à ses travaux.

Elle comprenait en effet : Le vice-recteur de l'Académie de Paris, *président ;*

La Commission se divisa en trois sous-commissions, une s'occupa de la rédaction des programmes de conférences (1), une autre des récompenses, la troisième de l'achat de vues et des appareils à projections.

Les deux dernières ont seules subsisté, la première ayant cessé ses réunions après la rédaction d'une importante brochure dans laquelle elle résumait ses travaux (1).

La Commission des récompenses établit, chaque année, la liste des récompenses (diplômes, médailles et prix en argent) qui sont distribuées aux conférenciers.

Quant à la Commission des vues son premier soin avait été, à la fin de 1895, de proposer au Ministère l'achat de cent appareils à projections et de cent boîtes contenant 200 vues chacune. Boîtes et vues avaient immédiatement été adressées en province à raison d'une boîte par inspecteur d'académie; le reste avait été attribué à des sociétés d'enseignement.

Le but de ces envois était de faire connaître partout les vues à projections et d'inciter les Administrations départementales à faire acquérir par les municipalités des vues et des lanternes. Mais le rôle de la Commission ne devait pas s'arrêter là et son champ d'action fut considérablement étendu à la suite de l'initiative prise par un de ses membres.

M. Guérin-Catelain, président-fondateur de la Société nationale des conférences populaires, avait adressé, le 4 mars 1895, à M. Poincaré, alors Ministre de l'Instruction publique, une lettre dans laquelle il demandait «qu'un dépôt de vues fût constitué aux inspections primaires, les inspecteurs devant répartir les vues entre les instituteurs qui échangeraient entre eux, sans frais de transport, les vues qui leur auraient servi».

Non seulement il défendit son idée dans la Commission, mais reçu en audience au mois de décembre 1895 par M. Mesureur, Ministre du Commerce, il obtint de lui la promesse que la franchise postale serait accordée pour le transport des vues, *à condition que celles-ci fussent la propriété de l'État.*

— les directeurs du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *vice-présidents*; — quatre inspecteurs généraux de l'enseignement primaire; — quatre membres du Conseil supérieur de l'instruction publique; — le directeur du Musée pédagogique; — cinq membres pris parmi les membres des commissions des sciences, de l'imagerie scolaire et des bibliothèques populaires; — trois professeurs de sciences des lycées et des écoles normales; — deux inspecteurs primaires; — trois directeurs d'école; — le président ou un délégué de la Chambre syndicale de photographie; de la Société française de photographie; du Cercle de la librairie; — le président ou un délégué de chacune des sociétés ci-après : Société pour l'instruction élémentaire; Ligue de l'enseignement; Association polytechnique; Association philotechnique; Union de la jeunesse; Société havraise de l'enseignement par l'aspect; Société nationale des conférences populaires; Société républicaine des conférences populaires; Société Franklin.

(1) Voir p. 25.

Après entente entre le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre du Commerce, un décret établit d'une façon définitive la gratuité du transport des vues entre le Ministère représenté par le Musée pédagogique et les inspecteurs d'académie, les inspecteurs primaires et les instituteurs. Cette décision rendait possible une grande diffusion des vues, mais portait un coup sensible aux sociétés qui, adressant leurs boîtes par colis postal, se trouvaient ainsi, dès lors, en concurrence avec un service gratuit de l'État.

M. Guérin-Catelain, président lui-même d'une société de ce genre, estima immédiatement que cette société devait désormais tourner ses efforts vers la rédaction et la publication de conférences et offrit à l'État toutes ses vues.

La Société havraise, plus ancienne et plus riche en vues pour projections, suivit cet exemple et l'État fut mis ainsi en possession d'un premier fonds qui, déposé au Musée pédagogique, servit à assurer la circulation dès la fin de l'année 1896 [1].

L'organisation au Musée fut la suivante : le service de manipulation des vues, de la mise en boîte et de l'envoi des imprimés fut confié à des employées de la Société nationale des conférences populaires sous la surveillance d'abord de M. Serrurier, vice-président de la Société havraise de l'enseignement par l'aspect, puis, à partir d'octobre 1898, de M[lle] Rhozevil.

Le directeur et le conservateur des collections du Musée étaient chargés de diriger le service et d'assurer le renouvellement des vues, d'accord avec la Commission spéciale [2].

Celle-ci se mit immédiatement à la besogne. Pressée par le temps pour son premier achat, la Commission s'était adressée à un seul constructeur qui avait accepté de vendre ces vues à 0 fr. 50 et de les livrer dans un délai très court. Mais dès le début de l'année 1897 la Commission visita les principales maisons de photographie. Mal accueillie dans certaines maisons qui estimaient que le chiffre fixé pour les achats avilissait les prix, elle obtint au contraire le plus entier concours des maisons Braun, Lévy et Molteni. Même avec ces concours la besogne de la Commission était considérable. Les personnes qui ont eu l'occasion de feuilleter, à cette époque, les catalogues des marchands de vues comprendront la difficulté de la tâche entreprise. Sauf pour les vues géographiques, et encore seulement pour les régions très parcourues par les voyageurs, il n'existait que des vues disparates, faites le plus souvent

[1] Le service avait même commencé dans un couloir du Ministère quelques mois plus tôt.

[2] A l'origine cette Commission était composée de la façon suivante : MM. Poiré, *président;* Boudréau, Couturier, Davanne, Galtier-Boissière, Gautier, Guérin-Catelain, Regnard. — Voici quelle est sa composition actuelle : MM. Gautier, *président;* Boudréau, Galtier-Boissière, Gilles, Guérin-Catelain, Langlois, Lanier, Lapicque, Lecomte, Seignette.

d'après des gravures très insuffisantes, empruntées à des ouvrages de second ordre; pour l'histoire, en dehors de quelques reproductions de tableaux, il n'existait rien ou presque rien. La Commission établit des listes et constitua des séries rationnelles de 20 à 25 vues.

Un catalogue fut dressé et partagé en sections : histoire, beaux-arts, géographie et voyages, histoire naturelle, physique, astronomie et météorologie, chimie, agriculture, horticulture et apiculture, machines, industrie, art militaire et marine, et divers (conférences littéraires et sociales, expositions).

Afin de faciliter le travail des conférenciers, la Commission demanda et obtint qu'un crédit de 1,500 francs fût alloué au Musée pour constituer une collection de livres destinés spécialement aux instituteurs faisant des cours d'adultes. Une liste de livres de vulgarisation fut établie par elle et mise à la disposition du public dès le début de 1898. Ces livres font aujourd'hui partie de la bibliothèque circulante du M. P.

Nombre de conférenciers se plaignaient de l'insuffisance des indications placées sur les vues; la Commission proposa alors à l'Administration de l'enseignement primaire de faire écrire des notices donnant des indications détaillées sur chacune des vues et, au mois d'octobre 1899, soixante notices avaient déjà été rédigées par de jeunes professeur, MM. Coupin, Vitry, Talent, Krohn, et revues par les membres de la Commission. D'accord avec quelques-uns de ses membres, l'auteur de la préface du volume rédigé par la Commission des programmes aurait voulu qu'on pût envoyer des conférences toutes faites avec les dessins des projections dans le texte, de sorte que les conférenciers n'eussent comme travail de préparation qu'à lire attentivement le texte qu'on leur aurait adressé. Cette proposition ne fut pas adoptée, mais il fut entendu que l'étendue de la notice pourrait être accrue chaque fois que, par suite de la nature du sujet traité, l'instituteur ne serait pas à même de se procurer les renseignements nécessaires.

Depuis cette époque, le travail d'établissement de séries de vues et la rédaction des notices ont marché parallèlement.

On s'est attaché à acheter presque exclusivement, pour la géographie comme pour les sciences et l'industrie, des vues d'après nature. Quant aux vues historiques, elles ont été choisies, le plus possible, d'après des œuvres ayant un caractère d'authenticité.

Actuellement, le Musée possède 415 séries différentes, dont près de moitié (170) ont été pourvues d'une notice.

Les séries des beaux arts, d'histoire naturelle et de sciences appliquées (agriculture, machines, industries, art militaire et marine) sont presque toutes pourvues d'une notice.

Les séries qui en manquent encore appartiennent surtout à la géographie et à l'histoire; ce retard provient de deux causes : 1° on a pensé que ces matières étaient celles pour lesquelles la préparation et les ressources en livres manquaient le moins aux instituteurs, et, parce

que les crédits impartis étaient fort modiques. on a préféré les appliquer d'abord aux besoins les plus urgents; 2° la Commision était préoccupée par le souci d'améliorer la composition de certaines séries, notamment pour l'histoire. Au début, en raison de la rareté de vues utilisables, on avait été obligé d'établir des séries comprenant de trop longues périodes de l'histoire; actuellement on s'efforce d'en former qui permettent de faire des conférences sur des questions plus restreintes.

Le service des vues fonctionnait naguère au Musée du 15 octobre à Pâques. Cette dernière date étant variable, le directeur actuel du Musée a fixé au 1er juin la clôture de la période des envois.

Le tableau ci-dessous montre la progression de la circulation des vues :

ANNÉES.	ENVOIS DE VUES.
1896-1897	8,859
1897-1898	18,056
1898-1899	22,390
1899-1900	26,920
1900-1901	28,120
1901-1902	29,799
1902-1903	31,298

Les chiffres donnés ici sont notablement inférieurs à ceux de la circulation réelle, car chaque demande des correspondants est portée pour une unité alors que les inspecteurs primaires font circuler, souvent plusieurs fois par semaine, les boîtes qui leur sont remises pour la saison des conférences. Chaque inspecteur recevait, les premières années, trois boîtes, il en reçoit actuellement six.

Si la grande majorité des conférenciers est formée par les instituteurs, un certain nombre de demandes proviennent de maîtres qui servent seulement de répondants envers le Musée pour des personnes appartenant à l'Université, mais n'ayant pas la franchise (professeurs de l'enseignement supérieur ou secondaire), ou étrangères à l'enseignement (médecins, architectes, peintres, sculpteurs, etc.).

Depuis deux ans, le Musée adresse des vues, par l'intermédiaire de la Société nationale des conférences populaires, aux officiers conférenciers.

Cette clientèle militaire s'est même beaucoup accrue, ainsi que le montre le tableau suivant :

ANNÉES.	ENVOIS DE VUES.
1900-1901	150
1901-1902	850
1902-1903	2,690

Le Musée a également accepté d'envoyer des vues aux fonctionnaires de la Marine.

Le crédit mis à la disposition de la Commission et du Musée a progressivement diminué de 10,000 francs en 1897 à 5,000 francs en 1900; il a été relevé à 6,000 francs en 1903.

Le service se fait par la poste et la casse des verres à projections est très importante (près de 2,000 par an), bien que relativement infime si on la compare au nombre des vues qui circulent (0,003 p. 100). En effet, les boîtes contenant en moyenne 20 à 25 verres, le nombre des verres en circulation a été supérieur à 650,000 en 1902-1903. Dans le but de réduire cette casse et aussi d'alléger le poids des boîtes, la Commission a essayé d'employer le mica au lieu de verre pour les vues scientifiques qui n'exigent pas une exécution aussi parfaite que les vues d'histoire ou de beaux-arts. Les résultats semblent satisfaisants.

Dr Galtier-Boissière,
Conservateur des Collections du Musée pédagogique.

III

Arrêté du 1er juin 1862
organisant les bibliothèques scolaires.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes

Arrête :

Art. 1. Il sera établi dans chaque école primaire publique une bibliothèque scolaire.

Art. 2. Cette bibliothèque sera placée sous la surveillance de l'instituteur dans une des salles de l'école dont elle est la propriété.

Les livres seront rangés dans une armoire-bibliothèque conforme au modèle annexé à la circulaire du 31 mai 1860.

Art. 3. La bibliothèque scolaire comprendra :

1° Le dépôt des livres de classe à l'usage de l'école;

2° Les ouvrages concédés à l'école par le Ministre de l'Instruction publique;

3° Les livres donnés par les préfets au moyen de crédits votés par les conseils généraux;

4° Les ouvrages donnés par les particuliers;

5° Les ouvrages acquis au moyen des ressources propres à la bibliothèque (art. 7).

Art. 4. Aucune concession de livres ne pourra être faite par le Ministre à une bibliothèque scolaire si la commune ne peut justifier :

1° De la possession d'une armoire-bibliothèque ;

2° De l'acquisition des livres de classe en quantité suffisante pour les besoins des élèves gratuits.

Art. 5. Les livres de classe seront prêtés aux moments convenables pour les exercices à tous les enfants portés sur la liste des admissions gratuites dressée conformément à l'article 45 de la loi du 15 mars 1850.

Les livres seront également mis entre les mains des élèves payants dont les parents auront souscrit la cotisation volontaire indiquée à l'article 7 du présent arrêté.

Les ouvrages mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 de l'article 3 pourront être prêtés aux familles, lesquelles prendront l'engagement de les rendre en bon état ou d'en restituer la valeur.

Art. 6. Aucun des ouvrages mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 de l'article 3 ne peut être placé dans les bibliothèques scolaires, soit qu'il provienne d'acquisitions, soit qu'il provienne de dons faits par les particuliers, sans l'autorisation de l'inspecteur d'académie.

L'acquisition des livres de classe sera faite par les instituteurs sur une liste préparée chaque année, pour toutes les écoles du ressort, par le conseil académique et arrêtée par le Ministre. Cette liste ne devra comprendre que les ouvrages approuvés par le Conseil impérial de l'Instruction publique.

Art. 7. Les ressources de la bibliothèque scolaire se composent :

1° Des fonds spéciaux votés par les conseils municipaux ;

2° Des sommes portées au budget pour fourniture de livres aux enfants indigents, et que les conseils municipaux consentiraient à appliquer à la nouvelle fondation ;

3° Du produit des souscriptions, dons ou legs destinés à ladite bibliothèque ;

4° Du produit des remboursements faits par les familles pour pertes ou dégradations de livres prêtés ;

5° D'une cotisation volontaire fournie par les familles des élèves payants, et dont le taux sera fixé chaque année par le conseil départemental, après avis du conseil municipal.

Art. 8. L'instituteur communal tiendra trois registres conformes aux modèles ci-annexés :

1° Catalogue des livres (modèle n° 2) ;

2° Registre des recettes et des dépenses (modèle n° 3) ;

3° Registre d'entrée et de sortie des livres prêtés au dehors de l'école.

Ces registres, cotés et parafés par le maire, seront visés par l'inspecteur de l'instruction primaire lors de l'inspection de l'école.

Ils seront communiqués aux autorités scolaires à toute réquisition.

Art. 9. L'instituteur conservera et classera, dans un ordre métho-

dique, les mémoires, quittances, lettres et toutes les pièces de correspondance relatifs à la bibliothèque scolaire.

Art. 10. Chaque année, au 31 décembre, l'instituteur dresse, en présence du maire, la situation de la bibliothèque, ainsi que celle de la caisse. Le procès-verbal constatant cette double opération est adressé à l'inspecteur d'académie par l'intermédiaire de l'inspecteur primaire (modèle n° 4).

Art. 11. A chaque changement d'instituteur, le procès-verbal de récolement et de situation de la caisse est signé par l'instituteur sortant et par son successeur.

L'instituteur sortant n'est déchargé de toute responsabilité qu'après avoir obtenu de l'inspecteur de l'instruction primaire un certificat constatant que les formalités susindiquées ont été remplies et la prise en charge par son successeur.

Art. 12. A leur passage dans l'école, les inspecteurs de l'instruction primaire vérifient les divers registres énumérés à l'article 8. Ils s'assurent que l'acquisition des ouvrages a été faite conformément aux prescriptions de l'article 6, et que la bibliothèque ne contient aucun livre donné ou légué dont l'acceptation n'aurait pas été autorisée par l'inspecteur d'académie; ils contrôlent les recettes et les dépenses, et constatent, s'il y a lieu, les irrégularités.

Art. 13. A la fin de chaque annnée, l'inspecteur d'académie adresse au Ministre de l'Instruction publique, par l'intermédiaire du recteur, un rapport sur la situation des bibliothèques scolaires.

Art. 14. Les recteurs, les préfets, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs primaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera affiché dans toutes les écoles publiques.

Fait à Paris, le 1er juin 1862.

Rouland.

IV

PROGRAMME MENSUEL
DE LA COOPÉRATION DES IDÉES

UNIVERSITÉ POPULAIRE (FONDÉE LE 23 AVRIL 1898)
Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 157,
ouverte tous les jours de 7 à 11 heures du soir.
Les Cours et Conférences commencent à 8 h. 1/2 du soir.

MARS 1902.

Dimanche 1er. — Grand concert artistique organisé par Mme Doby-Coryn.

Lundi 2. — M. Henry Dargel, homme de lettres : L'amour dans Molière.

Mardi 3. — *Conférences de l'École positiviste sur la Révolution française :* IV. M. le Dr Delbet, député : La Constituante et la première application de la doctrine démocratique.

Mercredi 4. — M. Camille Dubois, licencié en philosophie : La guerre impossible (avec projections).

Jeudi 5. — M. E. de Solenière, musicographe : La musique de révolte (auditions musicales).

Vendredi 6. — Mme Reiche : Ce que c'est qu'un aliment (projections).

Samedi 7. — M. Émile Vitta : Dalou et son projet de monument aux travailleurs (projections).

Dimanche 8. — *Horace*, tragédie en 5 actes, de Pierre Corneille; avec le concours de Mlles A. Dudlay et Delvair, de la Comédie française.

Lundi 9. — M. Albert Bloch : L'énergie lumineuse.

Mardi 10. — *Conférence de l'École positiviste sur la Révolution française :* V. M. P. Grimanelli : La Convention et le Gouvernement révolutionnaire.

Mercredi 11. — M. le Dr Bérillon : L'hypnotisme et la suggestion. Les faits et les théories (projections).

Jeudi 12. — M. J. Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale : L'Impérialisme.

Vendredi 13. — M. Maurice Rousselot : L'histoire et l'art de la Grèce antique (projections).

Samedi 14. — M. J. Péladan, homme de lettres : Une religion de la Beauté est-elle possible?

Dimanche 15. — A 3 h. 1/2, matinée théâtrale organisée par M. Émile Couvelaire : *Les Romanesques*, pièce en 3 actes, en vers, d'Ed. Rostand. On commencera par *Pétin, Mouillarbourg et Cie*, en 1 acte, de Courteline. — A 8 h. 1/2 du soir, grand Concert artistique organisé par M. Bommer, violoniste.

Lundi 16. — M. Charles Gide, professeur à la Faculté de droit : Le parasitisme social.

Mardi 17. — *Conférences de l'École positiviste sur la Révolution française :* VI. M. le Dr Dubuisson : Le Directoire et l'anarchie.

Mercredi 18. — M. le Dr Legrain, médecin-chef de Ville-Évrard : La folie des persécutions.

Vendredi 20. — M. E. Armand : Les principes du christianisme libertaire et le mouvement anarchiste chrétien en Russie, aux Pays-Bas et en France.

Samedi 21. — M. Albert Bloch : L'énergie électrique.

Dimanche 22. — Théâtre populaire de la *Coopération des idées* : 1° Partie de concert; 2° *M. Mansuet, juge*, 1 acte, de Galipaux; 2° *Tiers Etat*, 1 acte, de Descaves; *Rosalie*, 1 acte, de Max Maurey.

Lundi 23. — M. Atget, artiste dramatique : *La Légende des Siècles*, de Victor Hugo (audition).

Mardi 24. — *Conférences de l'École positiviste sur la Révolution française* : VII. M. le Dr P. Dubuisson : La régression napoléonnienne.

Mercredi 25. — Mme A. Lampérière : Le salaire de la femme mariée; les retraites ouvrières et la dépopulation.

Jeudi 26. — Mlle Judith Cladel : Léon Cladel et son œuvre.

Vendredi 27. — M. Alcanter de Brahm, homme de lettres : Les précurseurs littéraires du socialisme. — La Renaissance.

Samedi 28. — M. le Dr Manheimer Gommès, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine : Les maladies de la volonté : les impulsions en psychologie criminelle.

Dimanche 29. — Soirée théâtrale organisée par M. Céalis, du théâtre Sarah-Bernhardt, avec le concours de Mme Paule Maury, de la Gaîté, et de M. Gerval, du théâtre Sarah-Bernhardt : 1° *La Justicière*, drame en 1 acte, de Duesbery; 2° *Rose d'Automne*, 1 acte, en vers, d'A. Dorchain; 3° *Les Folies dramatiques*, parodie tragique, 1 acte, en vers.

Lundi 30. — M. le Dr Garrigues : L'appendicite.

Mardi 31. — *Conférences de l'École positiviste sur la Révolution française* : VIII. M. F. Fagnot; Les oscillations entre l'anarchie et la réaction.

Les dimanches et fêtes, pour les séances théâtrales et musicales, chaque membre de l'U. P. payera un supplément d'entrée de 0 fr. 25 pour couvrir les frais.

V

PROGRAMMES DES UNIVERSITÉS POPULAIRES DE PARIS PENDANT UNE SEMAINE D'OCTOBRE 1903.

Lundi 19.

Université populaire des Batignolles. — A 8 heures trois quarts, 71 *bis*, rue de la Condamine. — La vérité sur la question de l'alcoolisme, par le docteur Chadzinski.

Travail-Clichy. — Les lots de la tombola de la fête donnée par l'Université populaire, le 25 janvier dernier, à Clichy, sont déposés à la Fédération (1) des Universités populaires.

(1) Cette *Fédération* est quelque chose comme l'organe central des U. P.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — M. BOUET : L'univers (avec projections).

Fraternelle. — 45, rue de Saintonge. — G. OUDINOT : Les opinions sociales d'Anatole France.

Mouffetard. — 76, rue Mouffetard. — Causerie amicale.

x^e^ arrondissement. — 103, quai de Valmy. — G. LECLERC : Désaugiers (auditions).

XIVe arrondissement. — 5, rue du Texel. — J. Richepin : *Le poème des gueux*, par J. COHEN.

Émancipation. — 38, rue de l'Église. — Thé : Causerie.

Aube sociale. — 85, rue Gauthey. — Cours de mandoline.

Fondation universitaire. — 19, rue de Belleville. — DE BEAUPLAN : Commentaire de « La Prière sur l'Acropole ».

Émancipation (Vincennes). — 4, rue Charles-Marinier. — Cours d'anglais.

Mardi 20.

Fédération des Universités populaires. — A 9 heures, 28, rue Serpente. — Réunion du bureau.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — M. le docteur MANHEIMER GOMMÈS : La timidité morbide.

Le Livre. — A 8 heures et demie, 12, rue de l'Ancienne-Comédie. — MARMONIER : Les fables de La Fontaine.

La Solidarité. — A 8 heures et demie, 77, avenue d'Italie. — M. CHABOSEAU : L'évolution des partis politiques.

Mouffetard. — 76, rue Mouffetard. — A. MANOURY : Syndicats et Coopératives.

Université populaire du xe. — 103, quai de Valmy. — Causerie et discussion.

Voltaire. — 66, rue d'Angoulême. — Assemblée générale.

Université populaire du XIVe. — 5, rue du Texel. — Réunion mensuelle du Comité.

Émancipation. — 38, rue de l'Église. — Choral.

C'est elle qui se charge de préparer les réceptions et les fêtes générales; elle s'emploie à faciliter le recrutement des conférenciers et le roulement des conférences; elle s'occupe de tout ce qui a trait à la publicité; enfin, elle a (Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente) une permanence où l'on peut s'adresser pour obtenir tous les renseignements sur l'œuvre des U. P. — Nous croyons devoir signaler ici, comme complément de ce que nous avons dit sur la crise des U. P., un article de la *Revue internationale de l'Enseignement* (15 déc. 1903) où M. Friedel traite de la crise des U. P. à l'étranger. On y trouvera l'occasion de faire des rapprochements intéressants.

Enseignement mutuel. — 41, rue de la Chapelle. — Mme Liepus : Cours d'allemand.

L'Éducation sociale de Montmartre. — A 8 heures et demie, 5, rue Jules-Jouy. — Émile Kahn : Les rapports de l'Église et de l'État en France au XIXe siècle.

Fondation Universitaire. — 19, rue de Belleville. — Solfège.

Zola. — 44, rue Planchat. — Hugues Millière : Histoire des partis socialistes de France.

La Semaille. — 21, rue Boyer. — H. Moreaux : Les primitifs, d'après Élie Reclus.

L'Effort (Montrouge). — 33, rue du Marché. — Mme Gen : Pasteur et son œuvre.

Coopération des idées (Versailles). — 15, rue Colbert. — Driault : La question de Macédoine.

Mercredi 21.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — M. Émile Soldi : La question sociale. — Le chèque Carré.

La Fraternelle. — A 9 heures, 49, rue de Saintonge. — Potier : La police des mœurs.

Mouffetard. — A 9 heures, 76, rue Mouffetard. — Canora : L'œuvre de Montesquieu.

Égalité. — A 9 heures, 46, rue Richer. — Vernes : Les livres prophétiques de l'Ancien Testament.

Université populaire du Xe. — A 9 heures, 103, quai de Valmy. — Buisson : Évolution des Mondes (*suite*).

Université populaire du XIVe. — A 9 heures, 5, rue du Texel. — Assemblée générale.

Émancipation. — A 9 heures, 38, rue de l'Église. — Conférence par Mme Renooz.

Enseignement mutuel. — A 9 heures, 41, rue de la Chapelle. — Mme G. Petit : La maison de l'Ouvrière. — L'assistance publique et privée. — L'exploitation des femmes et des apprentis.

Foyer du peuple. — A 9 heures, 8, place Boulnois. — Causerie.

Aube sociale. — A 9 heures, 35, rue Gauthey. — Causerie sur les moyens d'établir une entente économique.

Fondation universitaire. — A 9 heures, 19, rue de Belleville. — Villetard de Laguerie : Le Canada.

Émancipation (Vincennes). — A 9 heures, 4, rue Charles-Marinier. — Mme Schweyer : Cours de chant.

Progrès laïque (Villeneuve-la-Garenne). — A 9 heures, salle Duplan, 1, route de Gennevilliers. — Docteur Iscovesco : Un chapitre de biologie sociale.

L'Émancipatrice (Nogent-sur-Marne). — A 9 heures, salle Bordelot, au Plant-Champigny. — Henri MAÎTRE, de la Jeunesse laïque du IIe : Le Nationalisme et la démocratie républicaine.

Vérité (Levallois). — A 9 heures, 46, rue Rivay. — BRIEU : Les origines de la Déclaration des droits de l'homme.

Causeries populaires des Xe et XIe. — A 8 heures et demie, 5, cité d'Angoulême. — Causerie de tous à tous sur nos projets.

Jeudi 22.

La Fraternelle. — 45, rue de Saintonge. — Soirée artistique et littéraire.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — Théâtre de la coopération des idées : *La Tante Léontine,* comédie en 3 actes de M. Boniface et E. Bonin.

XIVe arrondissement. — 5, rue du Texel. — Grande fête, sous la présidence du citoyen Fournière.

Enseignement mutuel. — A 3 heures, 41, rue de la Chapelle. — FRANCILLON : Causerie enfantine.

Union Mouffetard. — A 2 heures, 76, rue Mouffetard. — Groupe amical de jeunes filles. — A 9 heures, soirée musicale et littéraire organisée par la Pensée amicale.

Université populaire du XIVe. — A 2 heures, 63, rue Froidevaux. — Grande fête, sous la présidence du citoyen Fournière, avec le concours de Maurice BOUCHOR. — Entrée : 50 centimes. — Gratuit pour les membres.

Émancipation. — A 1 heure, 38, rue de l'Église. — Patronage laïque.

Foyer du peuple. — A 2 heures, 7, rue Saint-Ferdinand. — Matinée artistique et littéraire.

Zola. — A 8 heures et demie, 44, rue Planchat. — Grande soirée théâtrale. — Au programme : *La recommandation.* — *Le Chien.* — *Les deux Orages.*

Germinal (Nanterre). — 37, rue Sadi-Carnot. — Matinée littéraire et musicale.

Coopération des idées (Versailles). — A 2 heures, 15, rue Colbert. — Matinée dramatique organisée par les jeunes filles de l'U. P. Mouffetard.

Vendredi 23.

Fraternelle. — A 8 heures et demie, 45, rue de Saintonge. — BON : Renan, sa vie, son œuvre.

Mouffetard. — A 9 heures, 76, rue Mouffetard. — H. MOREAUX : Aumône et Misère.

XIVe arrondissement. — A 9 heures, 5, rue du Texel. — BRIAT : Le Conseil supérieur du travail.

Émancipation. — 38, rue de l'Église. — Choral.

Aube sociale. — A 9 heures, 35, rue Gauthey. — AMYOT, du théâtre Antoine : La Rue (auditions).

Fondation universitaire. — A 9 heures, 19, rue de Belleville. — Discussion sur divers groupes à fonder pour 1903-1904.

Semaille. — A 9 heures, 21, rue Boyer. — ALBERT : Le Désarmement.

L'Essor (Vincennes). — A 8 heures et demie, 29, rue de Paris. — M. HEINE : Le parlementarisme autrefois, aujourd'hui.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — M. Pierre NATTAN-LARRIER, avocat à la Cour : La réforme du divorce.

L'Effort (Montrouge). — A 8 heures et demie, 33, rue du Marché. — DELESALLE : Les deux méthodes du syndicalisme.

Germinal (Nanterre). — 37, rue Sadi-Carnot. — COULBEAUX : Éléments de sociologie.

Coopération des idées (Versailles). — 15, rue Colbert. — Causerie sur la question de Macédoine.

La Raison (Saint-Denis). — A 8 heures et demie, 15, rue de la Boulangerie (ancien hôpital). — M. ARMAND : L'idéal libertaire et sa réalisation.

Samedi 24.

Lyre enfantine du XXe arrondissement. — A 8 heures, salle des Trois Lions, 86, boulevard de Belleville. — Départ à 8 heures et demie, pour prêt de concours à la fête de l'Université populaire du Xe.

Mouffetard. — A 9 heures, 76, rue Mouffetard. — GÉNIN : Les théories de l'art.

Égalité. — A 8 heures, 46, rue Richer. — Mlle BOILEAU : Cours de piano et solfège. — A 9 heures : Mme SAVARY : La femme et son rôle dans l'hygiène publique.

Xe arrondissement. — 103, quai de Valmy. — Grande soirée artistique et littéraire, organisée par MARX.

Voltaire. — 66, rue d'Angoulême. — CHATIR-BEY : Les droits de la femme.

Émancipation. — 38, rue de l'Église. — Causerie.

Enseignement mutuel. — A 9 heures, 41, rue de la Chapelle. — Lucien LE FOYER : *Français et Anglais*, de Jean Finot.

Foyer du peuple. — 8, place Boulnois. — LAPLAUD : La paix armée; Tilsitt, Sedan.

Zola. — A 9 heures, 44, rue Planchat. — VILLETARD DE LAGUERIE : Promenade au Japon (projections).

Fondation universitaire. — A 9 heures, 19, rue de Belleville. — Soirée musicale organisée par Flegenheimer.

Éducation mutuelle (Choisy). — A 8 heures et demie, 32, rue de Seine. — Potier : La police des mœurs.

Foyer du Peuple (Saint-Maur). — 10, rue Revol. — Causerie.

Émancipation (Vincennes). — A 8 heures et demie, 4, rue Charles-Marinier. — Soirée familiale.

L'Idée (Alfortville). — 148, rue Villeneuve. — H. Arnould : Les progrès de l'esprit humain.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — M. Han Ryner : Les limites de la connaissance.

Dimanche 25.

Coopération des idées. — A 8 heures et demie, 157, rue du Faubourg-Saint-Antoine. — M. Émile Magne : Les voyages de Molière.

Le Progrès social des Lilas. — A 9 heures, salle des Sociétés, à la Mairie. — Histoire de la Révolution, par Ch. Leclerc.

Université populaire de Saint-Ouen. — A 8 heures et demie, mairie de Saint-Ouen. — Ducos de la Haille, avocat à la Cour d'appel : La loi sur les accidents du travail.

Solidarité. — A 8 heures et demie, 77, avenue d'Italie. — E. Buisson : Le machinisme industriel.

Fondation universitaire. — A 9 heures, 19, rue de Belleville. — Docteur Chadzinski : Les dangers de la médecine populaire.

Le Livre. — A 8 heures et demie, 12, rue de l'Ancienne-Comédie. — René Bloch : Les poètes contemporains.

Zola. — A 9 heures, 44, rue Planchat. — Mme Petit : La coéducation, ses bienfaits au point de vue moral et social. — Assistance publique et privée. — L'exploitation des femmes et des apprentis.

Émancipation. — A 2 heures, 38, rue de l'Église. — Patronage laïque.

Voltaire. — A 8 heures et demie, 66, rue d'Angoulême. — A. Manoury : *Force et matière*, de Büchner.

Mouffetard. — A 9 heures, 76, rue Mouffetard. — Causerie amicale.

Fraternelle. — A 8 heures et demie, 45, rue de Saintonge. — Conseil d'administration.

Émancipatrice (Aubervilliers). — A 8 heures et demie, 1, rue des Écoles. — Dangon : Les compagnies de discipline.

Justice (Gentilly). — 18, rue Lecocq. — H. Moreaux : Aumône et Misère.

Foyer du peuple (Saint-Maur). — A 8 heures et demie, 10, rue Revol. — Edger : La religion de l'humanité.

Émancipation (Vincennes). — A 8 heures et demie, 4, rue Charles-Marinier. — Cours d'allemand.

VI. — Associatio

TABLEAU DES COURS ET NOMBRE DES PRÉSENC

SCIENCES.	ADULTES-HOMMES.		
	MOYENNE		NOMB de cours.
	1er mois.	générale.	
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.			
Arithmétique et algèbre	298	199	9
Astronomie	13	13	1
Dessin et perspective	55	36	4
Géométrie	225	141	8
Histoire naturelle, hygiène	//	//	//
Sciences physiques et naturelles et médecine usuelle	54	42	6
Mathématiques, trigonométrie	192	126	8
DIVERS.			
Arboriculture fruitière, etc.	27	30	3
Ponts et chaussées (cours spéciaux)	16	5	1
Musique instrumentale	//	//	//
Musique vocale	20	20	1
Cuisine ménagère	//	//	//
Gymnastique et instruction militaire	42	51	1
ENSEIGNEMENT COMMERCIAL.			
Assurances et calcul des probabilités	//	//	//
Banque et change, escompte, arbitr., opér. de Bourse.	28	11	1
Calligraphie, autographie	106	46	5
Comptabilité	276	206	13
Sténographie et machine à écrire	204	140	11
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.			
Chimie et physique, optique	216	151	11
Chauffeurs, mécanicns, chaudronrs, ajusteurs (cours spéc.).	119	100	[illegible]
Construction et résistance des matériaux	88	60	[illegible]
Coupe, couture et assemblage	41	41	[illegible]
Dessin industriel et modelage	260	205	1[illegible]
Électricité, télégraphie et téléphonie	328	250	[illegible]
Mathématiques	37	21	[illegible]
Mécanique et machines	99	69	[illegible]
Modes, Fleurs	//	//	[illegible]
Peinture sur faïence, porcelaine; aquarelle	82	81	[illegible]
Photographie	133	89	[illegible]
Relieurs (cours spéciaux)	62	46	[illegible]
Sciences physiques et naturelles	//	//	[illegible]
Topographie	56	44	[illegible]
Totaux	3,077	2,223	13[illegible]

HILOTECHNIQUE.

EBDOMADAIRES PAR FACULTÉ (1901-1902).

SECTIONS MIXTES.			ADULTES-FEMMES.			TOTAUX.		
MOYENNE		NOMBRE de cours.	MOYENNE		NOMBRE de cours.	MOYENNE		NOMBRE de cours.
1er mois.	générale.		1er mois.	générale.		1er mois.	générale.	
151	95	8	133	123	10	582	417	27
″	″	″	″	″	″	13	13	1
136	134	12	99	98	10	290	268	26
71	47	5	″	″	″	296	188	13
″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	24	11	3	78	53	9
18	12	1	15	10	1	225	148	10
56	56	2	″	″	″	83	86	5
18	10	1	″	″	″	34	15	2
65	74	14	″	″	″	65	74	14
64	43	3	59	69	6	143	132	10
″	″	″	44	40	1	44	40	1
″	″	″	″	″	″	42	51	1
115	115	6	″	″	″	115	115	6
87	87	2	″	″	″	115	98	3
99	90	4	76	64	5	281	200	14
230	178	11	87	64	8	593	448	32
318	246	11	238	201	14	760	587	36
57	46	4	″	″	″	273	197	15
63	55	1	″	″	″	182	155	6
22	10	1	″	″	″	110	70	7
86	72	6	208	169	10	335	282	18
52	60	12	70	68	6	382	333	30
″	″	″	″	″	″	328	250	8
″	″	″	5	2	1	42	23	2
9	4	1	″	″	″	108	73	6
12	13	1	91	71	5	103	84	6
63	67	6	74	83	7	219	231	17
74	65	4	″	″	″	207	154	7
″	″	″	″	″	″	62	46	5
12	10	1	36	23	4	48	33	5
12	8	1	″	″	″	68	52	4
1,890	1,597	118	1,259	1,096	91	6,226	4,916	346

TABLEAU DES COURS ET NOMBRE DES PRÉSENCES

LETTRES.	ADULTES-HOMMES.		
	MOYENNE		NOMBRE
	1er mois.	générale.	de cours.
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.			
Géographie physique et politique ………………… Histoire de France………………………………	51	66	3
Langue française………………………………	567	399	16
Littérature (Histoire de la)…………………………	42	24	2
DIVERS.			
Enseignement secondaire……………………… Philosophie, langue latine, langue grecque…………	"	"	"
Lecture, diction et parole en public………………	79	67	3
Lectures populaires……………………………	"	"	"
ENSEIGNEMENT COMMERCIAL.			
Procédure, droit commercial et administratif, économie sociale et politique, législation usuelle…………	64	27	5
Géographie commerciale………………………	62	36	3
Langue allemande……………………………	311	173	13
Langue anglaise………………………………	646	395	15
Langue espagnole……………………………	128	65	7
Langue italienne………………………………	38	26	2
Langue portugaise……………………………	15	9	2
TOTAUX………………………	2,003	1,287	71

RÉC

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET DIVERS.	Sciences…………	942	663	42
	Lettres…………	739	556	24
		1,681	1,219	66
ENSEIGNEMENT COMMERCIAL……	Sciences…………	614	403	30
	Lettres…………	1,264	731	47
		1,878	1,134	77
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL…….	Sciences…………	,521	1,157	65
TOTAUX……………………	Sciences…………	3,077	2,223	137
	Lettres…………	2,003	1,287	71
	TOTAUX…………………	5,080	3,510	208

MUSIQUE CLASSIQUE………………………………

Cours complémentaires : sections Montparnasse, Falguière; Enseignement seconda

TOTAUX ………………………………

EBDOMADAIRES PAR FACULTÉ (1901-1902). [*Suite.*]

SECTIONS MIXTES.			ADULTES-FEMMES.			TOTAUX.		
MOYENNE		NOMBRE de	MOYENNE		NOMBRE de	MOYENNE		NOMBRE de
er mois.	générale.	cours.	1er mois.	générale.	cours.	1er mois.	générale.	cours.
47	36	2	68	50	6	66	152	10
315	261	13	216	181	14	1,098	841	43
62	47	3	15	21	1	119	92	6
44	36	5	//	//	//	44	36	5
63	57	5	109	94	8	251	218	16
1,962	1,950	10	//	//	//	1,962	1,950	10
19	14	3	//	//	//	83	41	8
53	44	3	14	7	1	129	87	7
191	127	11	76	66	9	578	366	33
498	373	17	453	380	28	1,597	1,148	60
85	67	6	5	2	1	218	134	14
10	8	1	//	//	//	48	34	3
//	//	//	//	//	//	15	9	2
3,349	3,020	79	956	801	67	6,308	5,108	217
LATION.								
579	471	46	374	351	31	1,895	1,485	119
2,493	2,387	38	408	346	28	3,640	3,289	90
3,072	2,858	84	782	697	59	5,535	4,774	209
849	716	34	401	329	27	1,864	1,448	91
856	633	41	548	455	39	2,668	1,819	127
1,705	1,349	75	949	784	66	4,532	3,267	218
462	410	38	484	416	33	2,467	1,983	136
1,890	1,597	118	1,259	1,096	91	6,226	4,916	346
3,349	3,020	79	956	801	67	6,308	5,108	217
5,239	4,617	197	2,215	1,897	158	12,534	1,002	563
....						1,300	1,050	5
irie du Temple, Lycée Charlemagne...............						790	658	60
....						14,624	11,732	628

VII

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

RELEVÉ DES SUBVENTIONS ET RÉCOMPENSES QU'ELLE A ACCORDÉES DEPUIS SA FONDATION (1815) JUSQU'EN 1902.

Secours en argent et en matériel à plus de 5,000 écoles		5,000
AUX AUTEURS DES MEILLEURS OUVRAGES SUR L'ENSEIGNEMENT (5,000 RAPPORTS).		
Médailles d'argent	308	2,066
Médailles de bronze	608	
Mentions	1,150	
INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DE TOUTE LA FRANCE.		
Mentions honorables	26,419	55,319
Mentions honorables exceptionnelles	850	
Médailles de bronze	17,960	
Médailles de bronze exceptionnelles	1,900	
Médailles d'argent	5,990	
Médailles d'argent exceptionnelles	560	
Médailles de vermeil	1,135	
Médailles d'or	265	
Prix de 1,000 francs	20	
Prix de 500 francs	30	
Prix pour concours	190	
COURS.		
Prix d'honneur	500	18,070
Médailles de vermeil	820	
Prix	12,370	
Médailles d'argent	500	
Médailles de bronze	3,850	
EXAMENS DE LA SEINE.		
Certificats d'études	34,350	80,080
Prix	19,800	
Médailles de bronze	4,310	
Médailles d'argent	940	
Médailles de vermeil	650	
A reporter		160,535

Report		160,535
EXAMENS DE SEINE-ET-OISE.		
Certificats d'études	23,531	
Prix	7,980	
Médailles de bronze	2,830	35,364
Médailles d'argent	1,590	
Médailles de vermeil	433	
TOTAL GÉNÉRAL des récompenses		195,899

TABLE DES MATIÈRES.

APPENDICES.